

BILAN SOCIAL 2019-2020

DU MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE**

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

2019-2020

Cet ouvrage est édité par le ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation,
Direction générale des ressources humaines – DGRH
72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication : Vincent Soetemont (DGRH)
Rédacteurs en chef : Bruno Reguigne (DGRH A), Emmanuel Carrincazeaux (DGRH C)
Coordonnateurs rédactionnels : Gaëlle Valleur-Bousset (DGRH A), Denis Renard (DGRH C),
Anne-Sophie Beaurenaut (DGRH A)
Édition : Gaëlle Valleur-Bousset et Denis Renard

Réalisation graphique : opixido
Impression : MENU-MESRI (Grenelle)

ISBN : 978-2-11-167433-2
ISBN numérique : 978-2-11-167434-9
Dépôt légal décembre 2021

Avant-propos

Le *Bilan social* des personnels de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation présente des données extraites principalement des différentes bases nationales de gestion ou de diverses enquêtes menées par la DGRH.

Ces données portent sur les personnels titulaires ou contractuels exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements, instituts d'études politiques...), au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires ou dans les directions de l'administration centrale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que depuis 2014, sur les personnels de la recherche en exercice au sein des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux effectifs et ceux liés à la « santé et sécurité au travail ».

Depuis l'édition 2012, le bilan social a été augmenté progressivement d'indicateurs supplémentaires afin de se conformer aux termes de l'arrêté de la Fonction publique du 22 décembre 2017 (portant modification de l'arrêté du 23 décembre 2013), de mesurer l'impact des mesures (telles que les dispositions relatives aux agents contractuels), de mieux caractériser les populations, notamment par la mention systématique du rapport femme/homme et les répartitions par catégorie statutaire.

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel de l'année universitaire 2019-2020, les données issues d'enquêtes mobilisant des ressources humaines conséquentes n'ont pu être mises à jour dans cette édition. Le choix a donc été fait de reprendre les indicateurs du bilan social 2018-2019 pour ces données.

Au vu de ces éléments, le bilan social 2019 présente les données suivantes :

- Introduction générale : données pluriannuelles sur les effectifs de l'enseignement supérieur depuis 2012 et sur les effectifs des EPST depuis 2015.
- Chapitre 1 : données 2019 sur les effectifs des agents titulaires et contractuels en activité parmi les personnels de l'enseignement supérieur (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre, par tranche d'âge, par type d'établissement...), ainsi que sur les recrutements, la mobilité, l'avancement, les fins de fonction comme les départs à la retraite.
- Chapitre 2 : données 2019 sur les effectifs des agents titulaires et contractuels en activité parmi les personnels de la recherche en fonction dans les EPST (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre...), ainsi que sur les recrutements, les avancements, les fins de fonction comme les départs à la retraite.
- Chapitre 3 : données 2019 sur les effectifs rémunérés, la répartition des dépenses de masse salariale, les traitements indiciaires des agents titulaires, la rémunération nette mensuelle des agents, ainsi que sur les régimes indemnitaires dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les EPST (à l'exception des régimes indemnitaires des agents titulaires des EPST dont les données portent sur l'année 2018).
- Chapitre 4 : données 2019 sur les référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur (REME et Référéns III) et données 2018 ou 2019 sur la formation des personnels (type de formation, nombre d'agents formés

et dépenses de formation). Les données portant sur la formation sont pour la plupart issues de l'enquête LAGAF réalisée en 2019 au titre de l'année 2018.

- Chapitre 5 : données 2018 sur la démographie des médecins de prévention, le fonctionnement des instances d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, l'évolution du nombre d'accidents de service ou du travail ainsi que celui des maladies professionnelles, les congés pour raison de santé. Toutes ces données sont issues de deux enquêtes déclaratives réalisées auprès des établissements d'enseignement supérieur et des EPST.
- Chapitre 6 : données 2018 sur les dépenses d'actions sociales effectuées pour les agents titulaires et contractuels dans l'enseignement supérieur. Ces données sont issues d'une enquête déclarative réalisée en 2019 auprès des établissements d'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires.
- Chapitre 7 : données 2019 sur les moyens humains accordés aux syndicats, les résultats des derniers scrutins du CTMESR et du CTU ainsi que sur la répartition des représentants du personnel au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Sommaire

Table des matières	7
1. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur	41
2. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST).....	173
3. Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur et la recherche (EPST)	205
4. Les métiers dans l'enseignement supérieur et la formation des personnels.....	235
5. Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche	253
6. L'action sociale	267
7. Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche	271
Annexes	278

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs / viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et des agents contractuels en activité

- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et des agents contractuels en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe 43 
- ▶ Ensemble des agents titulaires et des agents contractuels en activité répartis par type d'établissement 44

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe 46 
- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe 48 
- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe 51 
- ▶ Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe 54 
- ▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe 56 
- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe 58 
- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe 60 

Par sexe et tranche d'âge

- ▶ L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges 62 
- ▶ L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges 64 

Par tranche d'âge

- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge 66
- ▶ Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge 70
- ▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge 70
- ▶ Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge 71 

Par sexe et par âge

- ▶ Présentation des effectifs de chaque filière par âge et selon le sexe 72 

3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

- ▶ Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe 76 
- ▶ Effectifs des agents titulaires « gérés », répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe 78 

4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

- ▶ Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENJ et du MESRI, répartis par emplois et ventilés par sexe 81 
- ▶ Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe 81 
- ▶ Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe 82 
- ▶ Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur 84
- ▶ Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois 85
- ▶ Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur 86

5. Présentation des agents contractuels

Les agents contractuels BIATSS

- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe 87 
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe 90 
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat 92
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat 93

Les enseignants et enseignants-chercheurs contractuels

- ▶ Effectifs physiques et ETP des enseignants contractuels (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe..... 95 
- ▶ Effectifs physiques et ETP des personnels contractuels hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe 96 
- ▶ Effectifs des enseignants contractuels hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe..... 96 

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

- ▶ Effectifs physiques et ETP des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires..... 100 

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

- ▶ Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe 102 
- ▶ Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par filière et ventilés par sexe 103 
- ▶ Répartition des agents déclarés « travailleurs handicapés » par tranche d'âge..... 104
- ▶ Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio) 105

Recrutement de travailleurs handicapés en 2019

- ▶ Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par filière ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe 106 
- ▶ Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe 110 
- ▶ Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge..... 112
- ▶ Travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap 112
- ▶ Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement dans les filières BIATSS (ratio) 113

B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2019

- ▶ Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade 114
- ▶ Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement 115
- ▶ Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP) 118
- ▶ Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe 120 

▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe	122	
▶ Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)	124	
▶ Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio).....	125	
▶ Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	127	
▶ Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)	130	
▶ Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	131	
▶ Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe....	131	

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2019

▶ Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe	132	
▶ Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe	140	
▶ Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe.....	142	
▶ Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et ventilés par sexe	144	

3. Les autres flux entrants en 2019

▶ Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe.....	146	
--	-----	---

4. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2019

Les départs à la retraite

▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio).....	148	
▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe	152	
▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge	154	
▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge	156	

Les autres départs définitifs

▶ Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe	159	
---	-----	---

5. Les autres départs en 2019 – Départs temporaires

- ▶ Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe..... 161 

C. Parité dans les recrutements en 2019

- ▶ Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2019 164 
- ▶ La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade 168 
- ▶ La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur..... 169 
- ▶ La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade 171 
- ▶ La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur..... 172 

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et des agents contractuels en activité

- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et des agents contractuels en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe..... 175 
- ▶ Ensemble des agents titulaires et des agents contractuels en activité répartis par EPST..... 176

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe 178 
- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe..... 179 
- ▶ Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe..... 181 
- ▶ Effectifs des personnels de soutien à la recherche, répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et par sexe 183 

Par sexe et âge

- ▶ Les âges moyen et médian des agents titulaires par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation des effectifs selon l'âge..... 184 

3. Présentation des effectifs des agents contractuels

Les contractuels chercheurs et ITA

- ▶ Effectifs rémunérés des agents contractuels des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe 186 

Les effectifs d'apprentis ITA

- ▶ Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis selon l'âge et le sexe 188 
- ▶ Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis par niveau de diplôme 189

4. Les travailleurs handicapés au sein de la recherche

- ▶ Recrutement de «travailleurs handicapés» dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe 189 

B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2019

- ▶ Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe 190 
- ▶ Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe 192 
- ▶ Néo-recrutements de chercheurs et d'ingénieurs de recherche permanents, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe 194 

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2019

- ▶ Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe 196 
- ▶ Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe 196 
- ▶ Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps, grade et sexe 198 

3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2019

Les départs à la retraite

- ▶ Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio) 199
- ▶ Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe – Âge moyen de départ à la retraite 201 

Les autres départs définitifs

- ▶ Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe 202 

C. Parité dans les recrutements en 2019

- ▶ La composition des jurys d'admission des concours des chargés de recherche et des directeurs de recherche ventilée par corps 203 
- ▶ La composition des jurys de concours et d'examens professionnels des ITA ventilée par catégorie statutaire et corps/grade 204 

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (EPST)

A. Dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs rémunérés en 2019

- ▶ Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire..... 207

2. Masse salariale et rémunérations en 2019

- ▶ Répartition de la masse salariale relevant des établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération selon le statut Fonction publique et la catégorie de rémunération 209
- ▶ Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière et corps/grade et ventilés par sexe.....212 
- ▶ Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, répartie par catégorie statutaire et ventilée par sexe 218 
- ▶ Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire et par sexe..... 218 

3. Régimes indemnitaires des agents titulaires

- ▶ Primes et indemnités versées aux agents titulaires 219 
- ▶ La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio) 226

B. Dans la recherche (EPST)

1. Effectifs rémunérés en 2019

- ▶ Effectifs des personnels rémunérés dans les EPST, répartis par sexe, selon la catégorie statutaire, le statut, le corps et la quotité de travail 227 

2. Rémunérations des personnels à temps complet en 2019

- ▶ Salaires mensuels moyens des personnels à temps complet des EPST – Décomposition et distribution selon le corps et le statut 228 
- ▶ Salaires mensuels moyens des titulaires à temps complet dans les EPST, par tranche d'âge et filière – Décomposition du salaire brut..... 229 
- ▶ Salaires mensuels moyens des hommes et femmes à temps complet dans les EPST, selon le corps et le statut 230 

3. Régimes indemnitaires des agents titulaires

- ▶ Primes et indemnités versées aux agents titulaires des EPST 232

4. LES MÉTIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers

- ▶ Les répertoires des métiers 236

B. Les formations

- ▶ Formations statutaire et professionnelle des BIATSS – Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe 238 
- ▶ Domaines de formation continue – Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe 242 
- ▶ Consommation au titre du compte personnel de formation (CPF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe 245 

C. Les agents formés

- ▶ Effectifs formés chez les BIATSS – Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe 248 

D. Les dépenses de formation

- ▶ Dépenses pour les BIATSS par type de formation 248

E. La formation chez les enseignants

- ▶ Effectifs formés chez les enseignants..... 250
- ▶ Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010 250
- ▶ Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines 251

▶ Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2015-2016 à 2019-2020) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement.....	251
--	-----

5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé

▶ Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe	254
---	-----



B. La médecine de prévention

▶ Nombre de médecins de prévention en 2018	256
--	-----

C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

▶ Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements.....	257
▶ La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention	257
▶ Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention	258
▶ Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).....	259
▶ Taux de réalisation des documents réglementaires.....	260
▶ Les recours au droit de retrait.....	260
▶ Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident.....	261
▶ Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent.....	262
▶ Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature	263
▶ Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles	264
▶ Les formations en santé et sécurité au travail	266

6. L'ACTION SOCIALE

▶ Les dépenses selon le type d'actions sociales	268
▶ Les dépenses au titre des secours aux agents	269

7. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

- ▶ Les moyens humains accordés aux syndicats 272 
- ▶ Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2018..... 273
- ▶ La répartition par genre des représentants du personnel (titulaires et suppléants) au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur – Année universitaire 2019-2020 276 

Annexes

- ▶ Annexe 1 : Pour en savoir plus 278
- ▶ Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du *Bilan social* 2019..... 279

Introduction générale

Données pluriannuelles sur les effectifs dans l'enseignement supérieur (de 2012 à 2019)

L'objet de cette introduction générale est de montrer au travers des tableaux et graphiques présentés ci-dessous l'évolution des effectifs des personnels dans l'enseignement supérieur depuis 2012. Cependant, il convient d'attirer l'attention du lecteur sur les effets de périmètre engendrés par l'affinement de la définition du périmètre de l'enquête relative au décompte des agents contractuels BIATSS à partir de l'exercice 2017. En effet, les personnels vacataires (soit 28 103 agents en 2017, équivalent à 1 022 ETP ; 32 040 agents en 2018 équivalent à 1 145 ETP ; 27 933 agents en 2019 équivalent à 1 185 ETP) et les contractuels étudiants (25 999 en 2017 ; 27 188 en 2018 et 25 665 en 2019) ont été recensés distinctement, alors que précédemment, ils étaient partiellement inclus dans les effectifs d'agents contractuels BIATSS des établissements d'enseignement supérieur ; cela impacte principalement les fonctions assimilables aux corps de la catégorie C. Par ailleurs, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, certains établissements d'enseignement supérieur n'ont pas renseigné l'enquête sur les agents contractuels BIATSS en 2019 réalisée en mars/mai 2020 ; l'écart d'effectifs est estimé à moins 1 169 contractuels BIATSS en 2019 (-937 ETPT) dont moins 572 contractuels BIATSS (-382 ETPT) liés au processus de dissolution de COMUE.

Malgré les effets de périmètre précités liés aux agents contractuels BIATSS, les effectifs des personnels enseignants et des personnels BIATSS (agents titulaires et contractuels) dans l'enseignement supérieur ont légèrement augmenté entre 2012 et 2019 (+0,8%), passant ainsi de 197 749 à 199 343, les personnels « ouvriers » du réseau des oeuvres universitaires et scolaires n'étant pas inclus dans ces totaux. Néanmoins, cette tendance diffère entre les personnels BIATSS (+1,9%) et les personnels enseignants (-0,3%) (**Tableau 1 et Figure 1**).

Les personnels titulaires ont augmenté progressivement de 1,9% depuis 2012 (+5,8% pour les BIATSS mais -1,3% pour les enseignants) (**Figure 2**). Chez les enseignants, la filière hospitalo-universitaire a connu une augmentation de ses effectifs (+1,9%) alors que la filière universitaire, dont les effectifs sont les plus importants dans l'enseignement supérieur, connaît une baisse (-1,8%). Chez

les BIATSS, la filière des ITRF, dont les effectifs sont les plus élevés, a vu son poids croître de +19,5% alors que celui de la filière administrative a diminué de -22,9% (**Tableau 2**). Plus particulièrement, entre 2018 et 2019, les effectifs ITRF ont crû de +1 370 personnels dont +949 liés à la campagne de fonctionnarisation organisée en 2019 à l'attention des personnels ouvriers du Réseau des oeuvres universitaires et scolaires.

En ce qui concerne les effectifs des personnels contractuels, ceux-ci ont évolué depuis 2012, de façon irrégulière ; une baisse de -1,2% est constatée, celle-ci étant à mettre notamment en corrélation avec le changement de périmètre de l'enquête sur les agents contractuels BIATSS et sur le contexte de l'enquête sur les effectifs 2019 réalisée en 2020 (*cf. supra*). Ainsi, les agents contractuels BIATSS enregistrent mécaniquement une baisse de leurs effectifs de -3,9%, alors que le nombre des enseignants contractuels a augmenté de +2,1% depuis 2012 (avec une hausse de 6,8% entre 2014 et 2018) (**Tableau 3**).

Par conséquent, si le rapport titulaire/contractuel était demeuré quasiment stable entre 2012 et 2016, passant de 64,6%/35,4% en 2012 à 64,8%/35,2% en 2016, il a évolué en 2017 en faveur des agents titulaires pour se rééquilibrer en 2018 à 65%/35% en raison de la progression des contractuels entre 2017 et 2018 (+799, soit +1,2%) (**Tableau 1**). Il est de 65,3%/34,7% en 2019 pour les raisons développées précédemment. Pour la population enseignante, ce rapport est passé de 68,9%/31,1% à 68,1%/31,9% de 2012 à 2019 et pour celle des BIATSS de 60,2%/39,8% à 62,5%/37,5% (**Figures 3 et 4**). Toutefois, le poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS est très variable selon la filière (**Figure 5**).

La part des femmes, qui avait progressé d'année en année, s'est stabilisée en 2019 à 52,7% pour l'ensemble des personnels. Elle est passée entre 2014 et 2019 de 39,5% à 41,8% chez les enseignants et, entre 2012 et 2019, de 63,7% à 64% chez les BIATSS après avoir atteint 64,4% en 2017 (**Tableau 1**). Chez les enseignants titulaires, les effectifs féminins ont évolué de +3,4 points passant de 36,7% des effectifs en 2012 à 40,1% en 2019, alors que chez les titulaires BIATSS, l'évolution n'est que

de 0,5 point (62,7 % à 63,2 % des effectifs) (**Tableau 2**). Chez les contractuels, l'évolution de la part des femmes chez les enseignants (45,3 %) est de + 1,6 point depuis 2014, tandis que la part des femmes contractuelles BIATSS (65,2 %) a diminué de 0,2 point entre 2012 et 2019 (**Tableau 3**).

Les personnels titulaires de catégorie A, qui représentent 68 % des effectifs de titulaires, ont progressé de + 2,7 % entre 2012 et 2019 (+ 2 313), ceux de catégorie B, qui représentent 12,8 % des personnels titulaires, ont augmenté de + 11,9 % (+ 1 773) et ceux de catégorie C, qui représentent 19,2 % des personnels titulaires, ont diminué de - 6,2 % (- 1 642) (**Tableau 4**).

Chez les contractuels, les effectifs de catégorie A ont, sur la même période, augmenté de + 8,7 % (+ 3 923) comme ceux de catégorie B (+ 1 158, soit + 19,6 %) alors que ceux de catégorie C ont diminué de - 30,9 % (- 5 931) (**Tableau 5**); la très forte baisse des effectifs de la catégorie C s'explique en grande partie par l'enquête sur les contractuels BIATSS qui, à partir de 2017, recense séparément les vacataires et les contractuels étudiants, lesquels exercent essentiellement des fonctions de catégorie C.

L'observation de l'évolution des effectifs des enseignants-chercheurs titulaires dans l'enseignement supérieur par discipline (groupe CNU), depuis 2012, montre qu'ils ont baissé de - 1,5 % (- 846 agents, passant de 56 384 à 55 538 agents). Les effectifs ont diminué dans la plupart des disciplines notamment de - 8,5 % en « Langues et littératures », de - 6,5 % en « Odontologie » ou de - 4 % en « Physique », tandis qu'à l'inverse, les effectifs

ont progressé de + 4,7 % en « Interdisciplinaires » et de + 2,9 % en « Sciences économiques et de gestion ». Si la part des femmes progresse dans toutes les disciplines, celles-ci ne sont majoritaires qu'en « Langues et littératures », passant de 58,3 % à 63 % entre 2012 et 2019 et en « Pharmacie » passant de 50,5 % à 52,7 %; à l'inverse, elles ne représentent, en 2019, que 19,6 % en « Sciences de l'ingénieur » (18 % en 2012), 22,5 % en « Physique » (21,9 % en 2012), ou 23,2 % en « Mathématiques et informatique » (22,3 % en 2012) (**Tableau 6**).

Pour ce qui concerne l'évolution des effectifs par branche d'activité professionnelle (BAP) des personnels ITRF, ceux-ci ont augmenté sensiblement entre 2012 et 2019 (+ 7 172 agents, passant de 36 765 agents à 43 937, soit + 19,5 %). Hors effectifs sans BAP spécifiée (particulièrement ceux de 2012), les augmentations les plus fortes concernent la « BAP J - Gestion et pilotage » (80,9 %), la « BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » (76,9 %) et la « BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs » (52 %); sur la même période, la « BAP D - Sciences humaines et sociales » n'a progressé que de + 9,9 %. La part des femmes évolue de façon irrégulière dans les branches d'activité professionnelle. Celles-ci sont majoritaires au sein de la « BAP J - Gestion et pilotage » (86,8 % en 2019), de la « BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement » (67,6 %) et de la « BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs » (54,9 %). À l'inverse, elles ne sont en 2019 que 11,1 % en « BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique » et 16,8 % en « BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique » (**Tableau 7**).

Tableau 1 – Effectifs des agents titulaires et contractuels en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	2012			2014		
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	69 827	36,7	68,9	70 221	37,6	69,7
	Agent contractuel	31 590	ND	31,1	30 597	43,7	30,3
	Total des Personnels enseignants	101 417	ND	-	100 818	39,5	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	57 977	62,7	60,2	59 131	63,2	59,8
	Agent contractuel	38 355	65,4	39,8	39 672	64,4	40,2
	Total des Personnels BIATSS	96 332	63,7	-	98 803	63,7	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		127 804	48,5	64,6	129 352	49,3	64,8
Ensemble des effectifs des agents contractuels		69 945	ND	35,4	70 269	55,4	35,2
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		197 749	ND	-	199 621	51,4	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents contractuels - Sont exclus de ce tableau, les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, les contractuels étudiants, les apprentis, ainsi que les élèves des Ecoles normales supérieures.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et contractuels).

► Les chargés d'enseignement vacataires (CEV) et les agents temporaires vacataires (ATV) délivrant des heures d'enseignement ne sont pas intégrés dans les effectifs des enseignants contractuels, ainsi que les vacataires BIATSS. Pour l'année 2012, la part des femmes chez les personnels enseignants contractuels ne peut être déterminée, les informations étant manquantes pour certaines catégories de contractuels.

Figure 1 – Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2012

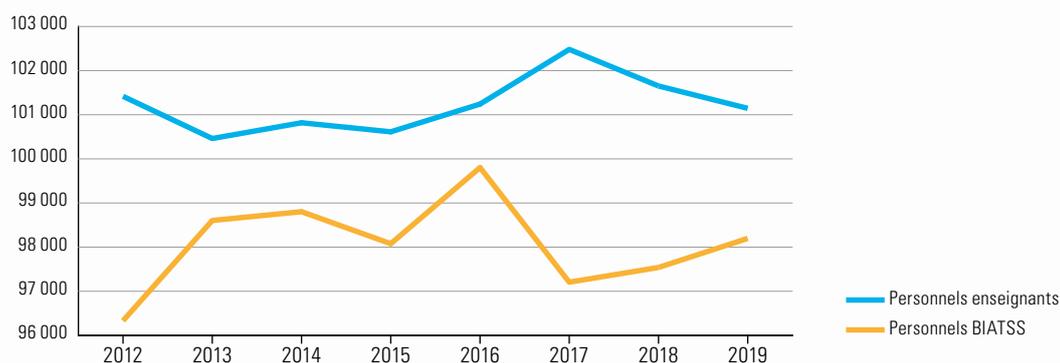
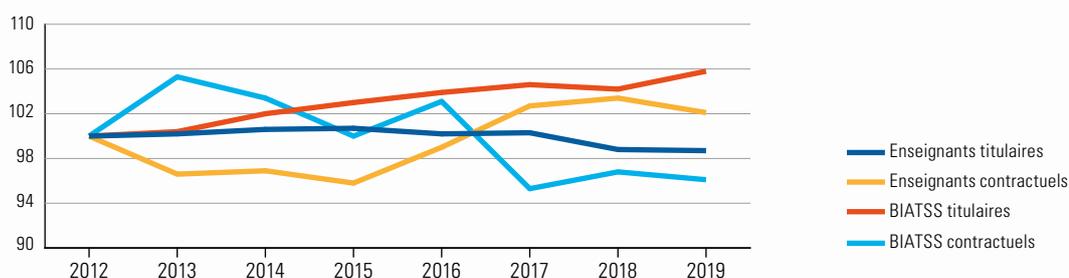


Figure 2 – Évolution des effectifs des personnels selon la catégorie de personnel depuis 2012



► NB : L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2012 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.

2017			2018			2019			Evolution des effectifs entre 2012 et 2019 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
70 025	39,1	68,3	68 977	39,9	67,9	68 905	40,1	68,1	-1,3
32 455	44,8	31,7	32 674	45,2	32,1	32 240	45,3	31,9	2,1
102 480	40,9	-	101 651	41,6	-	101 145	41,8	-	-0,3
60 669	63,4	62,4	60 422	63,3	61,9	61 343	63,2	62,5	5,8
36 537	66,2	37,6	37 117	65,8	38,1	36 855	65,2	37,5	-3,9
97 206	64,4	-	97 539	64,3	-	98 198	64,0	-	1,9
130 694	50,4	65,4	129 399	50,8	65,0	130 248	51,0	65,3	1,9
68 992	56,1	34,6	69 791	56,1	35,0	69 095	55,9	34,7	-1,2
199 686	52,4	-	199 190	52,7	-	199 343	52,7	-	0,8

► Pour plus d'information, veuillez vous reporter aux éditions annuelles du bilan social, volet « enseignement supérieur et recherche ».

► Comme évoqué précédemment dans l'introduction générale, l'affinement de la définition du périmètre de l'enquête relative au décompte des agents contractuels BIATSS à partir de l'exercice 2017 conduit à des effets de périmètre sur les lignes concernant les « personnels BIATSS contractuels », « total des personnels BIATSS », « ensemble des effectifs des agents contractuels » et « ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur » (baisse des effectifs en 2017). Il en est de même, en terme d'impact, de l'enquête réalisée en 2020 sur les effectifs 2019 dans le contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19.

► ND : Données non disponibles

Tableau 2 – Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2014	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Filière universitaire	49 015	36,6	49 208	37,5
	Filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 543	26,2
	Corps spécifiques	1 095	29,2	1 084	30,6
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	285	48,4	314	51,6
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	13 089	43,0	13 005	44,0
	Filière éducation-orientation	50	60,0	45	62,2
	Filière personnel de direction				
	Filière d'inspection	19	26,3	22	27,3
	Total des Personnels enseignants	69 827	36,7	70 221	37,6
	Part des effectifs/Total effectifs (en %)	54,6	-	54,3	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	15 917	83,4	14 925	83,6
	Filière des bibliothèques	4 515	69,3	4 598	69,2
	Filière ITRF	36 765	52,5	38 880	54,3
	Filière sociale et de santé	565	96,3	568	96,7
	Filière technique	215	48,4	160	46,9
	Total des Personnels BIATSS	57 977	62,7	59 131	63,2
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)	45,4	-	45,7	-
Ensemble des effectifs titulaires	127 804	48,5	129 352	49,3	

► Source : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 3 – Effectifs des agents contractuels de l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2014	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Enseignants contractuels (hors HU)	27 031	ND	25 966	41,9
	Enseignants contractuels HU	4 559	ND	4 631	53,7
	Total des Personnels enseignants	31 590	ND	30 597	43,7
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)	45,2	-	43,5	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	4 113	83,7	3 927	82,5
	Filière des bibliothèques	1 020	71,7	899	69,0
	Filière ITRF	32 575	62,6	34 199	61,9
	Filière sociale et de santé	580	78,1	609	80,8
	Filière technique	67	58,2	38	42,1
	Total des Personnels BIATSS	38 355	65,4	39 672	64,4
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)	54,8	-	56,5	-
Ensemble des effectifs contractuels	69 945	ND	70 269	55,4	

► Sources : Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents contractuels.

2017		2018		2019		Évolution des effectifs entre 2012 et 2019 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
49 098	38,8	48 097	39,4	48 114	39,6	-1,8
6 543	28,1	6 398	29,2	6 395	30,0	1,9
1 061	32,6	1 012	33,8	1 029	34,5	-6,0
325	54,2	349	56,2	274	56,6	-3,9
12 934	46,1	13 050	46,8	13 013	47,0	-0,6
51	58,8	60	61,7	73	63,0	46,0
3	33,3	3	33,3	1	0,0	-
10	40,0	8	50,0	6	50,0	-68,4
70 025	39,1	68 977	39,9	68 905	40,1	-1,3
53,6	-	53,3	-	52,9	-	-
13 284	83,0	12 719	82,6	12 268	82,3	-22,9
4 655	69,3	4 524	69,8	4 564	70,0	1,1
42 085	56,1	42 567	56,5	43 937	56,9	19,5
552	97,1	538	96,3	522	96,4	-7,6
93	47,3	74	44,6	52	46,2	-75,8
60 669	63,4	60 422	63,3	61 343	63,2	5,8
46,4	-	46,7	-	47,1	-	-
130 694	50,4	129 399	50,8	130 248	51,0	1,9

2017		2018		2019		Évolution des effectifs entre 2012 et 2019 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
27 789	43,4	28 021	44,0	27 591	44,3	2,1
4 666	53,3	4 653	52,4	4 649	51,4	2,0
32 455	44,8	32 674	45,2	32 240	45,3	2,1
47,0	-	46,8	-	46,7	-	-
2 942	83,4	2 575	84,1	2 800	80,0	-31,9
888	71,4	806	73,0	757	71,5	-25,8
32 124	64,2	33 176	63,9	32 708	63,4	0,4
562	83,1	557	83,7	576	84,7	-0,7
21	38,1	3	66,7	14	42,9	-79,1
36 537	66,2	37 117	65,8	36 855	65,2	-3,9
53,0	-	53,2	-	53,3	-	-
68 992	56,1	69 791	56,1	69 095	55,9	-1,2

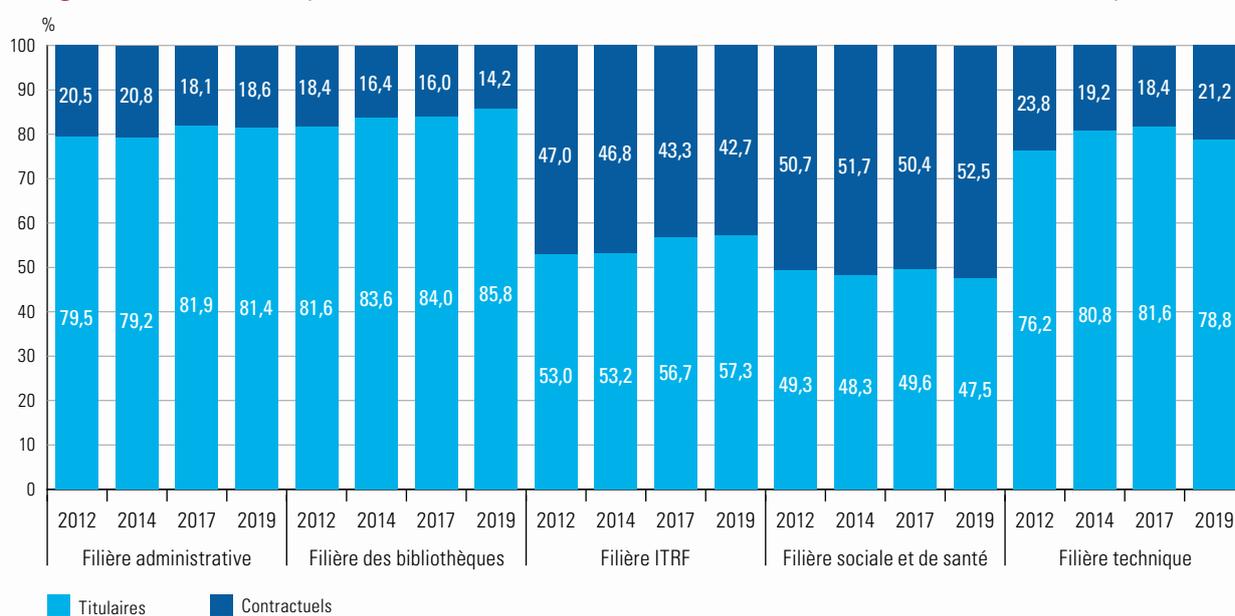
Figure 3 – Évolution du poids des effectifs enseignants titulaires et contractuels depuis 2012



Figure 4 – Évolution du poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS depuis 2012



Figure 5 – Évolution du poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS selon la filière depuis 2012



► N.B : La baisse des effectifs de contractuels de la filière technique est liée au report de ces contractuels sur la filière ITRF.

Tableau 4 – Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2018		2019	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Professeur des universités	15 171	23,4	15 217	24,3	15 013	27,6	15 087	28,0
	Maître de conférences des universités	33 807	42,5	33 961	43,4	33 074	44,8	33 021	44,9
	Maître-assistant	2	50,0	1	0,0				
	Assistant de l'enseignement supérieur	33	36,4	26	38,5	10	40,0	6	50,0
	Assistant non agrégé et assimilé	2	100,0	3	66,7				
	Total de la filière universitaire	49 015	36,6	49 208	37,5	48 097	39,4	48 114	39,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	56,8	-	56,6	-	54,6	-	54,3	-
	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 164	13,8	4 194	15,3	4 097	19,7	4 060	20,4
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	130	32,3	131	39,7	139	42,4	148	45,3
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques			175	29,7	177	35,0	178	36,0
	Professeur des universités de médecine générale					41	19,5	46	21,7
	Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	5	20,0	1	0,0				
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 583	50,3	1 500	50,1	1 394	49,2	1 411	49,5
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	392	31,9	398	33,4	350	38,0	345	38,3
	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.			144	56,9	168	58,9	173	58,4
	Maître de conférences des univ. de médecine générale					32	43,8	34	47,1
	Total de la filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 543	26,2	6 398	29,2	6 395	30,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	7,3	-	7,5	-	7,3	-	7,2	-
	Astronome	104	19,2	105	19,0	101	24,8	104	26,0
	Physicien	39	17,9	36	19,4	39	30,8	42	31,0
	Astronome adjoint	115	25,2	115	26,1	111	27,0	114	28,1
	Physicien adjoint	66	39,4	64	39,1	62	38,7	68	38,2
	Directeur d'études de l'EHESS	118	24,6	116	26,7	110	35,5	113	37,2
	Maître de conférences de l'EHESS	74	39,2	71	40,8	62	43,5	60	40,0
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	136	25,7	138	26,8	137	27,7	136	29,4
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	54,0	94	56,4	85	52,9	89	52,8
	Professeur du Cnam	70	8,6	63	6,3	52	19,2	52	19,2
Sous-directeur du Cnam	1	0,0							
Professeur du Collège de France	41	9,8	45	11,1	37	16,2	32	18,8	
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	100,0	1	100,0	2	50,0	2	50,0	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	60	26,7	76	34,2	71	36,6	74	37,8	
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	134	43,3	141	44,7	139	42,4	140	42,1	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	16	6,3	11	0,0	3	0,0	2	0,0	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	17	23,5	7	14,3	1	0,0	1	0,0	
Sous-directeur de laboratoire des ENS	2	0,0	1	0,0					
Total des corps spécifiques	1 095	29,2	1 084	30,6	1 012	33,8	1 029	34,5	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	1,3	-	1,2	-	1,1	-	1,2	-	
Professeur des écoles	285	48,4	314	51,6	349	56,2	274	56,6	
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré	285	48,4	314	51,6	349	56,2	274	56,6	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,4	-	0,4	-	0,3	-	
Professeur agrégé	7 188	41,6	6 972	42,5	7 165	45,0	7 154	45,4	
Professeur de l'Ensam	210	11,4	173	13,3	112	16,1	98	18,4	
Professeur certifié	4 506	50,3	4 629	51,5	4 540	54,3	4 522	54,3	
Professeur d'EPS	898	25,1	909	25,4	840	25,5	836	25,4	
Professeur de lycée professionnel	269	42,4	307	41,4	385	45,7	396	45,5	

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2018		2019	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Chargé d'enseignement d'EPS	7	0,0	6	0,0	6	16,7	6	16,7
	Professeur de chaire supérieure	3	0,0	2	0,0				
	Professeur d'enseignement général des collèges	7	42,9	6	33,3	2	0,0	1	0,0
	Chef de travaux pratiques de l'Ensam	1	0,0	1	0,0				
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré	13 089	43,0	13 005	44,0	13 050	46,8	13 013	47,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	15,2	-	14,9	-	14,8	-	14,7	-
	Psychologue de l'éducation nationale					3	100,0	12	91,7
	Conseiller d'orientation psychologue	15	66,7	14	71,4				
	Conseiller principal d'éducation	35	57,1	31	58,1	57	59,6	61	57,4
	Total de la filière éducation-orientation	50	60,0	45	62,2	60	61,7	73	63,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-
	Personnel de direction					3	33,3	1	0,0
	Total de la filière personnel de direction					3,0	33,3	1,0	0,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)					0,0	-	0,0	-
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	3	33,3	8	12,5	2	50,0	2	50,0
	Inspecteur de l'éducation nationale	16	25,0	14	35,7	6	50,0	4	50,0
	Total de la filière d'inspection	19	26,3	22	27,3	8	50,0	6	50,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
	Administrateur civil	7	42,9	6	66,7	9	66,7	7	71,4
	Directeur général des services d'EPCSCP	102	36,3	92	41,3	107	42,1	102	40,2
	Directeur général de Crous	28	21,4	28	25,0	26	30,8	26	38,5
	Agent comptable d'EPCSCP	106	50,9	105	43,8	104	32,7	101	33,7
	Agent comptable de Crous	27	44,4	27	48,1	24	37,5	24	37,5
	Administrateur ENESR	192	53,1	181	53,0	196	53,6	201	52,7
	Conseiller d'administration scolaire et universitaire	53	50,9						
	Attaché d'administration de l'Etat	2 285	65,2	2 256	66,9	2 117	66,0	2 110	66,4
	Total de la filière administrative	2 800	61,8	2 695	63,6	2 583	62,1	2 571	62,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	3,2	-	3,1	-	2,9	-	2,9	-
	Conservateur général des bibliothèques	94	55,3	99	51,5	107	60,7	102	64,7
	Conservateur des bibliothèques	837	70,3	810	68,9	740	69,3	738	69,6
	Bibliothécaire	500	77,4	511	76,5	512	76,8	529	75,8
	Total de la filière des bibliothèques	1 431	71,8	1 420	70,4	1 359	71,4	1 369	71,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	1,7	-	1,6	-	1,5	-	1,5	-
	Ingénieur de recherche	2 218	36,0	2 262	36,2	2 493	37,8	2 544	38,8
	Ingénieur d'études	6 604	50,1	6 868	50,8	8 444	52,8	8 667	53,1
	Assistant ingénieur	3 074	47,4	3 175	47,7	3 933	50,9	4 043	51,7
	Total de la filière ITRF	11 896	46,8	12 305	47,3	14 870	49,8	15 254	50,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	13,8	-	14,1	-	16,9	-	17,2	-
	Conseiller technique de service social AE	52	96,2	52	96,2	47	97,9	46	97,8
	Infirmier (Infenes)	297	96,3	297	96,3	269	95,5	251	96,0
	Assistant de service social AE de cat. A							220	96,8
	Total de la filière sociale et de santé	349	96,3	349	96,3	316	95,9	517	96,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,4	-	0,4	-	0,4	-	0,6	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie A	86 303	39,7	86 990	40,6	88 105	42,9	88 616	43,3

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2018		2019	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	4 083	83,8	3 913	84,2	3 410	85,0	3 388	85,5
	Total de la filière administrative	4 083	83,8	3 913	84,2	3 410	85,0	3 388	85,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	27,5	-	25,0	-	20,7	-	20,4	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 321	77,1	1 394	76,8	1 462	77,3	1 466	77,7
	Total de la filière des bibliothèques	1 321	77,1	1 394	76,8	1 462	77,3	1 466	77,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	8,9	-	8,9	-	8,9	-	8,8	-
	Technicien de recherche et formation	9 228	52,0	10 149	54,0	11 392	57,7	11 762	57,9
	Total de la filière ITRF	9 228	52,0	10 149	54,0	11 392	57,7	11 762	57,9
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	62,1	-	64,7	-	69,1	-	70,8	-
	Assistant de service social AE	213	96,2	219	97,3	222	96,8		
	Infirmier (cat. B)	3	100,0					5	80,0
	Total de la filière sociale et de santé	216	96,3	219	97,3	222	96,8	5	80,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	1,5	-	1,4	-	1,3	-	0,0	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie B	14 848	63,6	15 675	64,2	16 486	65,6	16 621	65,3
Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	9 034	89,9	8 317	89,8	6 726	89,2	6 309	88,6
	Total de la filière administrative	9 034	89,9	8 317	89,8	6 726	89,2	6 309	88,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	33,9	-	31,2	-	27,1	-	25,2	-
	Magasinier des bibliothèques	1 763	61,4	1 784	62,3	1 703	62,0	1 729	62,1
	Total de la filière des bibliothèques	1 763	61,4	1 784	62,3	1 703	62,0	1 729	62,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	6,6	-	6,7	-	6,9	-	6,9	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 641	57,1	16 426	59,6	16 305	61,8	16 921	62,0
	Total de la filière ITRF	15 641	57,1	16 426	59,6	16 305	61,8	16 921	62,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	58,7	-	61,6	-	65,7	-	67,7	-
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	215	48,4	160	46,9	74	44,6	52	46,2
	Total de la filière technique	215	48,4	160	46,9	74	44,6	52	46,2
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	0,8	-	0,6	-	0,3	-	0,2	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie C	26 653	68,4	26 687	69,1	24 808	69,2	25 011	68,7	
Ensemble des effectifs	127 804	48,5	129 352	49,3	129 399	50,8	130 248	51,0	

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 5 – Effectifs des agents contractuels en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par fonction correspondant à un corps (ou type de contrat)

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2014		2018		2019	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Doctorant contractuel	13 364	ND	14 195	43,6	16 059	43,5	15 629	43,7
	ATER	5 664	ND	4 872	49,3	4 500	50,8	4 491	50,1
	Contractuel sur emplois du 2 nd degré	701	ND	599	44,1	965	52,7	1 267	53,3
	Lecteur	843	ND	852	60,7	846	67,8	734	68,7
	Maître de langues	190	ND	154	60,4	158	72,2	151	74,8
	Enseignant invité	3 404	ND	2 561	26,7	1 466	26,0	1 429	27,5
	Enseignant associé	2 865	ND	2 733	26,7	2 537	28,5	2 300	29,0
	Contractuels L.954-3	ND	ND	ND	ND	1 490	50,7	1 590	49,9
	Total des filières hors hospitalo-universitaires	27 031	ND	25 966	41,9	28 021	44,0	27 591	44,3
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	60,3	-	57,1	-	57,4	-	56,6	-
	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	196	ND	180	36,1	164	45,7	178	44,9
	Chef de clinique-assistant des hôpitaux (ASM)	3 659	ND	3 624	55,4	3 596	53,7	3 574	52,2
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	415	ND	488	58,4	492	55,5	491	56,2
	Chef de clinique des universités de médecine générale	80	ND	85	63,5	151	56,3	156	60,3
	Personnel associé	209	ND	254	28,7	250	30,0	250	30,0
	Total de la filière hospitalo-universitaire	4 559	ND	4 631	53,7	4 653	52,4	4 649	51,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	10,2	-	10,2	-	9,5	-	9,5	-
	Attaché d'administration de l'Etat	256	71,1	343	70,0	387	72,4	494	67,8
	Total de la filière administrative	256	71,1	343	70,0	387	72,4	494	67,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,6	-	0,8	-	0,8	-	1,0	-
	Conservateur général des bibliothèques	0	0,0	0	0,0	2	0,0	0	-
	Conservateur des bibliothèques	31	77,4	17	58,8	24	62,5	18	72,2
	Bibliothécaire	82	65,9	95	69,5	99	69,7	107	61,7
	Total de la filière des bibliothèques	113	69,0	112	67,9	125	67,2	125	63,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,2	-	0,3	-	0,3	-
	Ingénieur de recherche	3 119	42,9	3 440	40,6	3 154	47,1	3 135	44,7
	Ingénieur d'études	6 598	54,1	7 184	55,3	8 443	59,2	8 836	59,3
	Assistant ingénieur	2 678	63,4	3 252	61,8	3 531	63,0	3 378	63,4
	Total de la filière ITRF	12 395	53,3	13 876	53,2	15 128	57,6	15 349	57,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	27,6	-	30,5	-	31,0	-	31,5	-
	Médecin de l'éducation nationale	201	70,6	224	77,2	218	78,0	272	79,8
	Médecin de prévention	217	72,8	209	74,2	167	81,4	114	81,6
	Infirmier (Infenes)	85	96,5	89	93,3	118	91,5	134	94,8
Conseiller technique de service social AE	4	75,0	10	80,0	7	100,0	3	100,0	
Assistant de service social AE de cat. A							53	90,6	
Total de la filière sociale et de santé	507	75,9	532	78,8	510	82,5	576	84,7	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	1,1	-	1,2	-	1,0	-	1,2	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A	44 861	ND	45 460	47,3	48 824	49,7	48 784	49,8	
Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	722	88,4	698	89,0	608	89,0	601	87,7
	Total de la filière administrative	722	88,4	698	89,0	608	89,0	601	87,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	12,2	-	11,0	-	8,5	-	8,5	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	278	77,0	280	76,4	234	73,1	233	74,2
	Total de la filière des bibliothèques	278	77,0	280	76,4	234	73,1	233	74,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	4,7	-	4,4	-	3,3	-	3,3	-
	Technicien de recherche et formation	4 837	67,1	5 311	68,0	6 246	69,9	6 234	68,7
Total de la filière ITRF	4 837	67,1	5 311	68,0	6 246	69,9	6 234	68,7	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	81,8	-	83,4	-	87,5	-	88,2	-	

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2014		2018		2019	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie B	Assistant de service social AE	73	93,2	77	94,8	47	95,7		
	Total de la filière sociale et de santé	73	93,2	77	94,8	47	95,7		
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	1,2	-	1,2	-	0,7	-	0,0	-
Ensemble des effectifs de la catégorie B		5 910	70,5	6 366	71,0	7 135	71,8	7 068	70,5
Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	3 135	83,6	2 886	82,4	1 580	85,1	1 705	80,8
	Total de la filière administrative	3 135	83,6	2 886	82,4	1 580	85,1	1 705	80,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	16,4	-	15,6	-	11,4	-	12,9	
	Magasinier des bibliothèques	629	69,8	507	65,1	447	74,5	399	72,4
	Total de la filière des bibliothèques	629	69,8	507	65,1	447	74,5	399	72,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	3,3	-	2,7	-	3,2	-	3,0	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 352	68,8	15 012	67,8	11 802	68,7	11 125	69,0
	Total de la filière ITRF	15 352	68,8	15 012	67,8	11 802	68,7	11 125	69,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	80,1	-	81,4	-	85,3	-	84,0	-
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	58	53,4	38	42,1	3	66,7	14	42,9
	Total de la filière technique	58	53,4	38	42,1	3	66,7	14	42,9
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	0,3	-	0,2	-	0,0	-	0,1	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C		19 174	71,2	18 443	70,0	13 832	70,8	13 243
Ensemble des effectifs		69 945	ND	70 269	55,4	69 791	56,1	69 095	55,9

► Sources : Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents contractuels.

► ND : Données non disponibles

Tableau 6 – Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par discipline (groupe CNU) et ventilés par sexe

Libellé des disciplines (groupes CNU)	Sexe	2012	2014	2017	2018	2019	Evolution des effectifs entre 2012 et 2019 (en %)
Droit et Science politique	Hommes	2 213	2 195	2 125	2 050	2 043	-7,7
	Femmes	1 498	1 580	1 687	1 710	1 722	15,0
	Total des effectifs de la discipline	3 711	3 775	3 812	3 760	3 765	1,5
	Part des femmes (en %)	40,4	41,9	44,3	45,5	45,7	-
Sciences économiques et de gestion	Hommes	2 306	2 273	2 193	2 116	2 148	-6,9
	Femmes	1 464	1 565	1 695	1 714	1 733	18,4
	Total des effectifs de la discipline	3 770	3 838	3 888	3 830	3 881	2,9
	Part des femmes (en %)	38,8	40,8	43,6	44,8	44,7	-
Langues et Littératures	Hommes	2 568	2 439	2 278	2 116	2 084	-18,8
	Femmes	3 586	3 660	3 674	3 547	3 545	-1,1
	Total des effectifs de la discipline	6 154	6 099	5 952	5 663	5 629	-8,5
	Part des femmes (en %)	58,3	60,0	61,7	62,6	63,0	-
Sciences humaines	Hommes	3 661	3 648	3 519	3 407	3 418	-6,6
	Femmes	2 733	2 870	3 057	3 076	3 111	13,8
	Total des effectifs de la discipline	6 394	6 518	6 576	6 483	6 529	2,1
	Part des femmes (en %)	42,7	44,0	46,5	47,4	47,6	-
Mathématiques et Informatique	Hommes	5 097	5 160	5 110	4 923	4 941	-3,1
	Femmes	1 465	1 486	1 509	1 478	1 490	1,7
	Total des effectifs de la discipline	6 562	6 646	6 619	6 401	6 431	-2,0
	Part des femmes (en %)	22,3	22,4	22,8	23,1	23,2	-
Physique	Hommes	1 898	1 895	1 870	1 825	1 808	-4,7
	Femmes	532	534	532	523	525	-1,3
	Total des effectifs de la discipline	2 430	2 429	2 402	2 348	2 333	-4,0
	Part des femmes (en %)	21,9	22,0	22,1	22,3	22,5	-
Chimie	Hommes	2 058	2 038	1 963	1 924	1 921	-6,7
	Femmes	1 175	1 197	1 202	1 195	1 188	1,1
	Total des effectifs de la discipline	3 233	3 235	3 165	3 119	3 109	-3,8
	Part des femmes (en %)	36,3	37,0	38,0	38,3	38,2	-
Sciences de la terre	Hommes	959	955	925	907	906	-5,5
	Femmes	362	364	375	364	372	2,8
	Total des effectifs de la discipline	1 321	1 319	1 300	1 271	1 278	-3,3
	Part des femmes (en %)	27,4	27,6	28,8	28,6	29,1	-
Sciences de l'ingénieur	Hommes	5 603	5 670	5 660	5 581	5 553	-0,9
	Femmes	1 231	1 294	1 332	1 351	1 351	9,7
	Total des effectifs de la discipline	6 834	6 964	6 992	6 932	6 904	1,0
	Part des femmes (en %)	18,0	18,6	19,1	19,5	19,6	-
Biologie et Biochimie	Hommes	2 428	2 393	2 350	2 286	2 269	-6,5
	Femmes	1 988	2 064	2 121	2 139	2 137	7,5
	Total des effectifs de la discipline	4 416	4 457	4 471	4 425	4 406	-0,2
	Part des femmes (en %)	45,0	46,3	47,4	48,3	48,5	-
Pharmacie	Hommes	889	867	838	820	807	-9,2
	Femmes	907	906	918	912	900	-0,8
	Total des effectifs de la discipline	1 796	1 773	1 756	1 732	1 707	-5,0
	Part des femmes (en %)	50,5	51,1	52,3	52,7	52,7	-
Médecine	Hommes	4 378	4 303	4 204	4 050	3 996	-8,7
	Femmes	1 376	1 399	1 500	1 515	1 555	13,0
	Total des effectifs de la discipline	5 754	5 702	5 704	5 565	5 551	-3,5
	Part des femmes (en %)	23,9	24,5	26,3	27,2	28,0	-
Odontologie	Hommes	359	345	315	297	294	-18,1
	Femmes	168	185	195	192	199	18,5
	Total des effectifs de la discipline	527	530	510	489	493	-6,5
	Part des femmes (en %)	31,9	34,9	38,2	39,3	40,4	-

Libellé des disciplines (groupes CNU)	Sexe	2012	2014	2017	2018	2019	Evolution des effectifs entre 2012 et 2019 (en %)
Interdisciplinaire	Hommes	1 349	1 363	1 369	1 332	1 323	-1,9
	Femmes	982	1 048	1 077	1 095	1 117	13,7
	Total des effectifs de la discipline	2 331	2 411	2 446	2 427	2 440	4,7
	Part des femmes (en %)	42,1	43,5	44,0	45,1	45,8	-
Autres sections santé	Hommes					2	-
	Femmes						-
	Total des effectifs de la discipline					2	-
	Part des femmes (en %)					0,0	-
Théologie	Hommes	39	37	32	35	36	-7,7
	Femmes	16	16	13	15	15	-6,3
	Total des effectifs de la discipline	55	53	45	50	51	-7,3
	Part des femmes (en %)	29,1	30,2	28,9	30,0	29,4	-
Sans discipline (hors groupe CNU)	Hommes	776	754	717	670	674	-13,1
	Femmes	320	332	347	342	355	10,9
	Total des effectifs de la discipline	1 096	1 086	1 064	1 012	1 029	-6,1
	Part des femmes (en %)	29,2	30,6	32,6	33,8	34,5	-
Ensemble	Hommes	36 581	36 335	35 468	34 339	34 223	-6,4
	Femmes	19 803	20 500	21 234	21 168	21 315	7,6
	Ensemble des effectifs	56 384	56 835	56 702	55 507	55 538	-1,5
	Part des femmes (en %)	35,1	36,1	37,4	38,1	38,4	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Observation : Les enseignants-chercheurs des corps spécifiques et certains assistants de l'enseignement supérieur sont hors groupe CNU.

Tableau 7 – Effectifs des agents titulaires ITRF en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par branche d'activité professionnelle et ventilés par sexe

Libellé des branches d'activités professionnelles	Sexe	2012	2014	2017	2018	2019	Evolution des effectifs entre 2012 et 2019 (en %)
BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	Hommes	832	980	1 077	1 071	1 081	29,9
	Femmes	1 723	2 043	2 221	2 227	2 256	30,9
	Total des effectifs de la BAP	2 555	3 023	3 298	3 298	3 337	30,6
	Part des femmes (en %)	67,4	67,6	67,3	67,5	67,6	-
BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux	Hommes	666	746	766	764	772	15,9
	Femmes	681	782	826	826	821	20,6
	Total des effectifs de la BAP	1 347	1 528	1 592	1 590	1 593	18,3
	Part des femmes (en %)	50,6	51,2	51,9	51,9	51,5	-
BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	Hommes	1 965	2 246	2 252	2 233	2 225	13,2
	Femmes	229	261	273	278	278	21,4
	Total des effectifs de la BAP	2 194	2 507	2 525	2 511	2 503	14,1
	Part des femmes (en %)	10,4	10,4	10,8	11,1	11,1	-
BAP D - Sciences humaines et sociales	Hommes	168	175	182	184	189	12,5
	Femmes	197	206	205	205	212	7,6
	Total des effectifs de la BAP	365	381	387	389	401	9,9
	Part des femmes (en %)	54,0	54,1	53,0	52,7	52,9	-
BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique	Hommes	3 123	3 562	3 899	3 922	3 958	26,7
	Femmes	750	800	835	805	802	6,9
	Total des effectifs de la BAP	3 873	4 362	4 734	4 727	4 760	22,9
	Part des femmes (en %)	19,4	18,3	17,6	17,0	16,8	-
BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs	Hommes	1 107	1 431	1 455	1 492	1 632	47,4
	Femmes	1 272	1 565	1 749	1 834	1 985	56,1
	Total des effectifs de la BAP	2 379	2 996	3 204	3 326	3 617	52,0
	Part des femmes (en %)	53,5	52,2	54,6	55,1	54,9	-
BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	Hommes	3 999	5 888	6 095	6 059	6 553	63,9
	Femmes	1 735	3 022	3 137	3 101	3 593	107,1
	Total des effectifs de la BAP	5 734	8 910	9 232	9 160	10 146	76,9
	Part des femmes (en %)	30,3	33,9	34,0	33,9	35,4	-
BAP J - Gestion et pilotage	Hommes	1 226	1 593	2 029	2 112	2 249	83,4
	Femmes	8 205	11 417	13 775	14 212	14 812	80,5
	Total des effectifs de la BAP	9 431	13 010	15 804	16 324	17 061	80,9
	Part des femmes (en %)	87,0	87,8	87,2	87,1	86,8	-
BAP non spécifiée	Hommes	4 389	1 156	711	669	293	-93,3
	Femmes	4 498	1 007	598	573	226	-95,0
	Total des effectifs de la BAP	8 887	2 163	1 309	1 242	519	-94,2
	Part des femmes (en %)	50,6	46,6	45,7	46,1	43,5	-
Ensemble	Hommes	17 475	17 777	18 466	18 506	18 952	8,5
	Femmes	19 290	21 103	23 619	24 061	24 985	29,5
	Ensemble des effectifs	36 765	38 880	42 085	42 567	43 937	19,5
	Part des femmes (en %)	52,5	54,3	56,1	56,5	56,9	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

Données pluriannuelles sur les effectifs dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST (de 2015 à 2019)

L'objet de cette introduction générale est de montrer à travers des tableaux et graphiques présentés ci-dessous l'évolution des effectifs des personnels dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) depuis 2015.

Entre 2015 et 2019, les effectifs titulaires et contractuels des personnels chercheurs et des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) dans les EPST ont diminué de - 1 %, passant ainsi de 57 471 à 56 905 (-566 agents). Cette tendance résulte exclusivement de la baisse des effectifs ITA (-4,8 %) alors que les effectifs de chercheurs progressent (+4,2) **(Tableau 1 et Figure 1)**.

Les effectifs de personnels titulaires ont baissé légèrement (-1,7 %, soit -703 agents) depuis 2015 en raison de la tendance constatée chez les personnels ITA (-3,3 % pour les ITA, soit -853 agents, contre +0,9 % pour les chercheurs, soit +150 agents) **(Tableau 1 et Figure 2)**.

En revanche, en ce qui concerne les effectifs des personnels contractuels, on constate, sur la même période, une légère hausse de +0,9 % (soit +137 agents), la diminution des effectifs ITA contractuels (-9,4 %) à hauteur de -735 agents, étant compensée par l'augmentation du nombre de chercheurs contractuels (+872 agents, soit une hausse des effectifs de +12,2 % **(Tableau 1 et Figure 2)**.

Par conséquent, le rapport titulaires/contractuels dans les EPST a très légèrement évolué en faveur des contractuels entre 2015 et 2019, passant de 74%/26 % à 73,5%/26,5 % **(Tableau 1)**. Pour la population des ITA, ce ratio est passé de 76,6%/23,4 % à 77,8%/22,2 % alors que celui des chercheurs a évolué en faveur des contractuels passant de 70,5%/29,5 % à 68,2%/31,8 % **(Figures 3 et 4)**.

La part des femmes a faiblement progressé depuis 2015, passant de 47 % à 47,3 % des effectifs en 2019. Sur cette période, elle est passée de 37,8 % à 38,6 % chez les chercheurs et de 53,7 % à 54,3 % chez les personnels ITA **(Tableau 1)**. Chez les ITA, cette évolution est plus marquée pour les contractuels (+1,7 point) que pour les titulaires (+0,4 point) **(Tableau 1)**.

Les personnels titulaires de catégorie A, qui représentent, en 2019, 80,9 % des effectifs de titulaires dont 50,6 % pour les chercheurs, ont progressé de 2,8 % entre 2015 et 2019 (+913). En revanche, les titulaires de catégorie B, qui représentent, en 2019, 16,5 % des personnels titulaires, voient leurs effectifs diminuer de -12,8 % (-1 013) tout comme ceux de catégorie C, qui représentent 2,6 % des personnels titulaires (-35,7 %, soit -603 agents) **(Tableau 4)**.

Chez les contractuels, une des évolutions les plus marquantes est la hausse de 23,6 % des effectifs des doctorants rémunérés pour conduire une thèse, passant de 3 479 en 2015 à 4 301 en 2019 dont +653 agents sur la dernière année (+17,9 %). Dans le même temps, les effectifs des directeurs de recherche contractuels ont diminué de -20 %, ceux des contractuels ingénieur de recherche de -12,5 % et ceux des agents contractuels exerçant des fonctions autres que celles afférentes au corps des ingénieurs de recherche de -8,5 % **(Tableau 3)**.

L'observation de l'évolution des effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants dans les EPST par discipline d'activité, depuis 2015, montre qu'ils ont augmenté de +3,4 % (+1 065 agents, passant de 30 964 à 32 029 agents). Dix disciplines voient leurs effectifs augmenter, de +1,2 % en « Sciences physiques » à +8,1 % en « Gestion de la recherche et du développement ». En revanche, les effectifs baissent respectivement de -3,4 % et de -15,5 % en « Sciences de l'ingénieur 2 » et en « Sciences médicales et odontologie ». En 2019, la part des femmes progresse dans la moitié des disciplines d'activité, mais celles-ci ne sont majoritaires qu'en « Sciences médicales et odontologie » (54,4 % en 2019), en « Sciences humaines » (53,4 %) et en « Gestion de la recherche et du développement » (51,8 %). La parité est atteinte en « Sciences de l'agriculture et de l'alimentation ». Les femmes sont largement minoritaires en « Mathématiques et informatique » (21,9 %), en « Sciences physiques » (23,3 %) et en « Sciences de l'ingénieur 1 » (25,9 %) **(Tableau 5)**.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs par branche d'activité professionnelle (BAP) des personnels de sou-

tien à la recherche dans les EPST, ceux-ci ont diminué dans toutes les BAP entre 2015 et 2019 (- 1 371 agents, passant de 25 795 agents à 24 424, soit - 5,3%). La part des femmes évolue quant à elle de manière hétérogène selon les branches d'activité professionnelle. Ainsi, malgré de légères baisses, les femmes restent largement majoritaires dans la « BAP J - Gestion et pilotage»

(83,9%) et dans la « BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs» (74,7%). À l'inverse, malgré de légères progressions, la part des femmes dans la « BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique» et dans la « BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique» reste faible (respectivement 14,8% et 23,6%) (**Tableau 6**).

Figure 1 – Évolution des effectifs des personnels des EPST depuis 2015

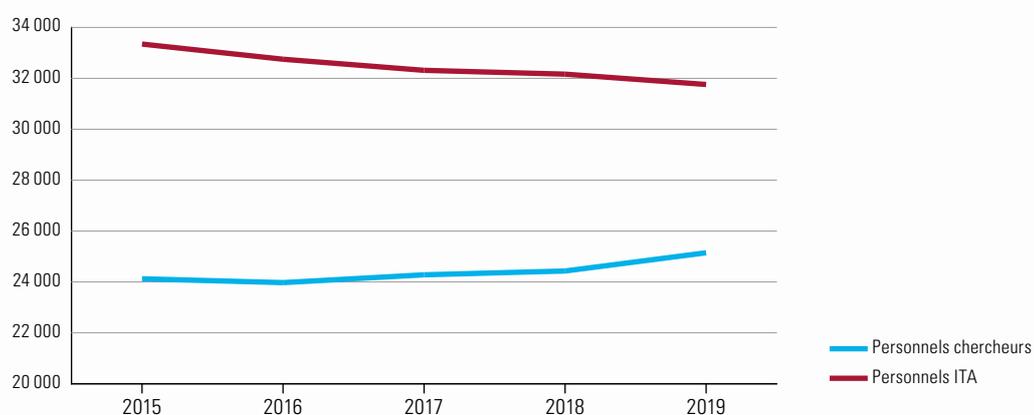
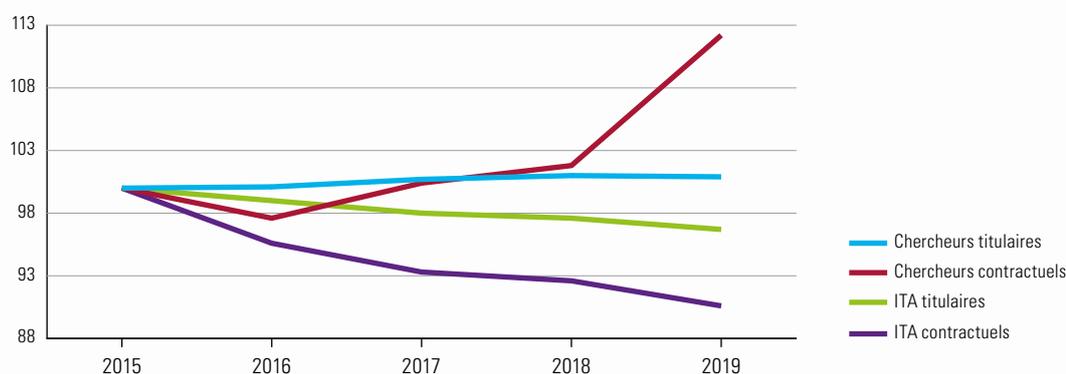


Figure 2 – Évolution des effectifs des personnels selon la catégorie de personnel depuis 2015



► NB : L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2015 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.

Tableau 1 – Effectifs des agents titulaires et contractuels en activité dans les EPST depuis 2015, répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	2015			2016			2017		
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels chercheurs	Agent titulaire	16 999	36,1	70,5	17 017	36,4	71,0	17 123	36,4	70,5
	Agent contractuel	7 125	41,9	29,5	6 956	41,8	29,0	7 157	42,2	29,5
	Total des Personnels chercheurs	24 124	37,8	-	23 973	37,9	-	24 280	38,2	-
Personnels ITA	Agent titulaire	25 551	53,5	76,6	25 295	53,6	77,2	25 043	53,7	77,5
	Agent contractuel	7 796	54,2	23,4	7 456	53,8	22,8	7 272	54,8	22,5
	Total des Personnels ITA	33 347	53,7	-	32 751	53,6	-	32 315	53,9	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		42 550	46,6	74,0	42 312	46,6	74,6	42 166	46,7	74,5
Ensemble des effectifs des agents contractuels		14 921	48,4	26,0	14 412	48,0	25,4	14 429	48,6	25,5
Ensemble des effectifs dans les EPST		57 471	47,0	-	56 724	47,0	-	56 595	47,2	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

► Effectifs physiques rémunérés au 31/12.

► La catégorie des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR), les chargés de recherche (CR) et les corps assimilés ; les «ITA» regroupent les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE), les assistants ingénieurs (AI), les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

► Agents titulaires : fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires, contrats Pacte, titulaires d'autres organismes accueillis sur contrat.

► Agents contractuels : contractuels (dont les doctorants), contrats aidés : apprentis, contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), vacataires, volontaires civils ou militaires ; non compris les stagiaires.

Tableau 2 – Effectifs des agents titulaires en activité dans les EPST depuis 2015, répartis par filière

Filière	2015		2016		2017		2018	
	Effectifs	Part des femmes (en %)						
Chercheurs	16 999	36,1	17 017	36,4	17 123	36,4	17 176	36,6
Part/Ensemble des effectifs (en %)	40,0	-	40,2	-	40,6	-	40,8	-
Ingénieurs	15 960	49,0	16 058	49,2	16 186	49,5	16 472	50,0
Techniciens	9 591	61,1	9 237	61,1	8 857	61,3	8 476	61,1
Total des personnels IT	25 551	53,5	25 295	53,6	25 043	53,7	24 948	53,8
Part/Ensemble des effectifs (en %)	60,0	-	59,8	-	59,4	-	59,2	-
Ensemble des effectifs titulaires des EPST	42 550	46,6	42 312	46,6	42 166	46,7	42 124	46,8

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique

Tableau 3 – Effectifs des agents contractuels des EPST depuis 2015, répartis par fonction exercée correspondant à un corps

Fonction exercée correspondant à un corps	2015		2016		2017		2018	
	Effectifs	Part des femmes (en %)						
Directeur de recherche	70	32,9	63	34,9	52	38,5	57	35,1
Chargé de recherche	3 576	41,2	3 485	40,6	3 668	41,6	3 549	41,4
Doctorant rémunéré pour conduire une thèse	3 479	42,8	3 408	43,2	3 437	43	3 648	43,2
Ingénieur de recherche	1 814	41,8	1 731	41,1	1 580	44,7	1 607	46,4
Autres corps de titulaires : IE, AI, technicien, AT	5 982	58	5 725	57,7	5 692	57,6	5 610	57,1
Ensemble des effectifs contractuels	14 921	48,4	14 412	48,0	14 429	48,6	14 471	48,5

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

2018			2019			Evolution des effectifs entre 2015 et 2019 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
17 176	36,6	70,3	17 149	36,8	68,2	0,9
7 254	42,3	29,7	7 997	42,4	31,8	12,2
24 430	38,3	-	25 146	38,6	-	4,2
24 948	53,8	77,6	24 698	53,9	77,8	-3,3
7 217	54,7	22,4	7 061	55,9	22,2	-9,4
32 165	54,0	-	31 759	54,3	-	-4,8
42 124	46,8	74,4	41 847	46,8	73,5	-1,7
14 471	48,5	25,6	15 058	48,7	26,5	0,9
56 595	47,2	-	56 905	47,3	-	-1,0

2019		Evolution des effectifs entre 2015 et 2019 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	
17 149	36,8	0,9
41,0	-	-
16 723	50,2	4,8
7 975	61,4	-16,8
24 698	53,9	-3,3
59,0	-	-
41 847	46,8	-1,7

2019		Evolution des effectifs entre 2015 et 2019 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	
56	35,7	-20,0
3 640	41,1	1,8
4 301	43,6	23,6
1 588	45,6	-12,5
5 473	58,9	-8,5
15 058	48,7	0,9

Figure 3 – Évolution du poids des effectifs chercheurs titulaires et contractuels depuis 2015



Tableau 4 – Effectifs des agents titulaires en activité dans les EPST depuis 2015, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2015		2016		2017	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Directeur de recherche	7 171	29,8	7 291	30,1	7 493	30,6
	Chargé de recherche	9 828	40,7	9 726	41,0	9 630	41,0
	Total de la filière des chercheurs	16 999	36,1	17 017	36,4	17 123	36,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	51,6	-	51,4	-	51,4	-
	Ingénieur de recherche	5 026	35,7	5 115	36,4	5 135	36,6
	Ingénieur d'études	6 056	51,7	6 080	52,1	6 153	52,3
	Assistant ingénieur	4 878	59,3	4 863	59,0	4 898	59,6
	Total de la filière des ingénieurs	15 960	48,9	16 058	49,2	16 186	49,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	48,4	-	48,6	-	48,6	-
Ensemble des effectifs de la catégorie A		32 959	42,3	33 075	42,6	33 309	42,8
Part des effectifs de la catégorie A / Ensemble des effectifs		77,5	-	78,2	-	79,0	-
Catégorie B	Technicien de la recherche	7 902	63,9	7 708	63,8	7 463	63,8
Ensemble des effectifs de la catégorie B		7 902	63,9	7 708	63,8	7 463	63,8
Part des effectifs de la catégorie B / Ensemble des effectifs		18,6	-	18,2	-	17,7	-
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	1 689	48,1	1 529	47,7	1 394	47,8
Ensemble des effectifs de la catégorie C		1 689	48,1	1 529	47,7	1 394	47,8
Part des effectifs de la catégorie C / Ensemble des effectifs		4,0	-	3,6	-	3,3	-
Ensemble des effectifs		42 550	46,6	42 312	46,6	42 166	46,7

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

Figure 4 – Évolution du poids des effectifs ITA titulaires et contractuels depuis 2015



2018		2019	
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
7 597	31,1	7 676	31,6
9 579	40,9	9 473	41,0
17 176	36,6	17 149	36,8
51,0	-	50,6	-
5 244	36,9	5 295	37,5
6 287	52,8	6 460	52,9
4 941	60,3	4 968	60,4
16 472	50,0	16 723	50,2
49,0	-	49,4	-
33 648	43,1	33 872	43,4
79,9	-	80,9	-
7 223	63,4	6 889	63,7
7 223	63,4	6 889	63,7
17,1	-	16,5	-
1 253	47,6	1 086	47,0
1 253	0,0	1 086	47,0
3,0	-	2,6	-
42 124	46,8	41 847	46,8

Tableau 5 – Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants dans les EPST depuis 2015, répartis par discipline d'activité et ventilés par sexe

Discipline d'activité exercée	Sexe	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution des effectifs entre 2015 et 2019 (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	Hommes	2 798	2 822	2 855	2 910	2 901	3,7
	Femmes	756	775	793	844	815	7,8
	Total des effectifs de la discipline	3 554	3 597	3 648	3 754	3 716	4,6
	Part des femmes (en %)	21,3	21,5	21,7	22,5	21,9	-
Sciences physiques	Hommes	2 629	2 736	2 723	2 725	2 665	1,4
	Femmes	802	806	799	822	808	0,7
	Total des effectifs de la discipline	3 431	3 542	3 522	3 547	3 473	1,2
	Part des femmes (en %)	23,4	22,8	22,7	23,2	23,3	-
Chimie	Hommes	1 867	1 847	1 816	1 832	1 899	1,7
	Femmes	992	1 003	1 035	1 038	1 080	8,9
	Total des effectifs de la discipline	2 859	2 850	2 851	2 870	2 979	4,2
	Part des femmes (en %)	34,7	35,2	36,3	36,2	36,3	-
Sciences de l'ingénieur 1 : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	Hommes	821	688	768	721	845	2,9
	Femmes	243	219	261	231	296	21,8
	Total des effectifs de la discipline	1 064	907	1 029	952	1 141	7,2
	Part des femmes (en %)	22,8	24,1	25,4	24,3	25,9	-
Sciences de l'ingénieur 2 : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	Hommes	1 143	1 089	1 062	1 034	1 075	-5,9
	Femmes	430	408	412	426	444	3,3
	Total des effectifs de la discipline	1 573	1 497	1 474	1 460	1 519	-3,4
	Part des femmes (en %)	27,3	27,3	28,0	29,2	29,2	-
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	Hommes	2 037	2 053	2 042	2 073	2 134	4,8
	Femmes	1 000	1 010	1 005	1 064	1 054	5,4
	Total des effectifs de la discipline	3 037	3 063	3 047	3 137	3 188	5,0
	Part des femmes (en %)	32,9	33,0	33,0	33,9	33,1	-
Sciences de l'agriculture et alimentation	Hommes	71	61	63	69	69	-2,8
	Femmes	62	62	58	71	69	11,3
	Total des effectifs de la discipline	133	123	121	140	138	3,8
	Part des femmes (en %)	46,6	50,4	47,9	50,7	50,0	-
Sciences de la vie et biologie fondamentale	Hommes	5 485	5 464	5 447	5 504	5 575	1,6
	Femmes	4 969	4 953	5 018	5 026	5 217	5,0
	Total des effectifs de la discipline	10 454	10 417	10 465	10 530	10 792	3,2
	Part des femmes (en %)	47,5	47,5	48,0	47,7	48,3	-
Sciences médicales et odontologie	Hommes	237	242	235	211	202	-14,8
	Femmes	287	276	276	278	241	-16,0
	Total des effectifs de la discipline	524	518	511	489	443	-15,5
	Part des femmes (en %)	54,8	53,3	54,0	56,9	54,4	-
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	Hommes	805	801	809	827	824	2,4
	Femmes	704	706	719	721	770	9,4
	Total des effectifs de la discipline	1 509	1 507	1 528	1 548	1 594	5,6
	Part des femmes (en %)	46,7	46,8	47,0	46,6	48,3	-
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	Hommes	784	764	779	768	794	1,3
	Femmes	834	845	870	885	909	9,0
	Total des effectifs de la discipline	1 618	1 609	1 649	1 653	1 703	5,3
	Part des femmes (en %)	51,5	52,5	52,8	53,5	53,4	-
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	Hommes	593	584	544	469	616	3,9
	Femmes	590	605	606	529	663	12,4
	Total des effectifs de la discipline	1 183	1 189	1 150	998	1 279	8,1
	Part des femmes (en %)	49,9	50,9	52,7	53,0	51,8	-
Non renseigné	Hommes	16	0	0	15	27	68,8
	Femmes	9	0	0	10	37	311,1
	Total des effectifs de la discipline	25	0	0	25	64	156,0
	Part des femmes (en %)	36,0	-	-	40,0	57,8	-
Ensemble	Hommes	19 286	19 151	19 143	19 158	19 626	1,8
	Femmes	11 678	11 668	11 852	11 945	12 403	6,2
	Ensemble des effectifs	30 964	30 819	30 995	31 103	32 029	3,4
	Part des femmes (en %)	37,7	37,9	38,2	38,4	38,7	-

► Sources MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

► Personnels de niveau directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur de recherche et doctorants, tous statuts et contrats confondus

Tableau 6 – Effectifs des personnels de soutien à la recherche dans les EPST depuis 2015, répartis par branche d'activité professionnelle et ventilés par sexe

Libellé des branches d'activités professionnelles	Sexe	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution des effectifs entre 2015 et 2019 (en %)
BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	Hommes	3 114	2 963	2 966	2 935	2 831	-9,1
	Femmes	4 495	4 403	4 389	4 368	4 416	-1,8
	Total des effectifs de la BAP	7 609	7 366	7 355	7 303	7 247	-4,8
	Part des femmes (en %)	59,1	59,8	59,7	59,8	60,9	-
BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux	Hommes	697	641	645	695	636	-8,8
	Femmes	726	674	682	732	679	-6,5
	Total des effectifs de la BAP	1 423	1 315	1 327	1 427	1 315	-7,6
	Part des femmes (en %)	51,0	51,3	51,4	51,3	51,6	-
BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	Hommes	1 971	2 029	2 000	1 912	1 881	-4,6
	Femmes	277	286	306	276	327	18,1
	Total des effectifs de la BAP	2 248	2 315	2 306	2 188	2 208	-1,8
	Part des femmes (en %)	12,3	12,4	13,3	12,6	14,8	-
BAP D - Sciences humaines et sociales	Hommes	279	315	286	252	260	-6,8
	Femmes	388	418	354	324	329	-15,2
	Total des effectifs de la BAP	667	733	640	576	589	-11,7
	Part des femmes (en %)	58,2	57,0	55,3	56,3	55,9	-
BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique	Hommes	2 133	2 087	2 081	2 080	2 004	-6,0
	Femmes	584	602	616	609	619	6,0
	Total des effectifs de la BAP	2 717	2 689	2 697	2 689	2 623	-3,5
	Part des femmes (en %)	21,5	22,4	22,8	22,6	23,6	-
BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs	Hommes	359	343	332	345	330	-8,1
	Femmes	1 078	1 051	1 037	1 023	974	-9,6
	Total des effectifs de la BAP	1 437	1 394	1 369	1 368	1 304	-9,3
	Part des femmes (en %)	75,0	75,4	75,7	74,8	74,7	-
BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	Hommes	976	975	1 005	952	920	-5,7
	Femmes	311	330	331	296	319	2,6
	Total des effectifs de la BAP	1 287	1 305	1 336	1 248	1 239	-3,7
	Part des femmes (en %)	24,2	25,3	24,8	23,7	25,7	-
BAP J - Gestion et pilotage	Hommes	1 122	1 132	1 129	1 193	1 263	12,6
	Femmes	6 869	6 747	6 701	6 683	6 582	-4,2
	Total des effectifs de la BAP	7 991	7 879	7 830	7 876	7 845	-1,8
	Part des femmes (en %)	86,0	85,6	85,6	84,9	83,9	-
BAP non spécifiée	Hommes	243	165	24	8	23	-90,5
	Femmes	173	72	36	21	31	-82,1
	Total des effectifs de la BAP	416	237	60	29	54	-87,0
	Part des femmes (en %)	41,6	30,4	60,0	72,4	57,4	-
Ensemble	Hommes	10 894	10 650	10 468	10 372	10 148	-6,8
	Femmes	14 901	14 583	14 452	14 332	14 276	-4,2
	Ensemble des effectifs	25 795	25 233	24 920	24 704	24 424	-5,3
	Part des femmes (en %)	57,8	57,8	58,0	58,0	58,5	-

► Sources MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique.

► Personnels de niveau ingénieur d'études, assistant ingénieur, technicien de recherche et adjoint technique de la recherche titulaires et contractuels hors emplois de formation et vacataires.

► La répartition par sexe des personnels titulaires ou contractuels de niveau ingénieur de recherche n'est pas disponible.

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs / viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur	43
B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires	114
C. Parité dans les recrutements en 2019	164

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et contractuels en activité parmi les personnels de l'enseignement supérieur (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre, par tranche d'âge, par type d'établissement...), ainsi que les recrutements, la mobilité, l'avancement, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2019. Des données pluriannuelles sont également présentes dans l'introduction générale à ce bilan social.

► L'effectif total dans l'enseignement supérieur (agents titulaires et contractuels) en 2019 est de 215 219 agents (dont 15 876 personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires), contre 217 743 en 2018.

La comparaison des effectifs, hors personnels « ouvriers » (2019 : 199 343, 2018 : 199 190) montre une légère augmentation des effectifs de 0,1 % par rapport à l'année 2018 ; en 2012, les effectifs étaient de 197 749 agents titulaires et contractuels.

La part des femmes (hors personnels « ouvriers ») est de 52,7 %, comme en 2018.

► Les agents titulaires dans l'enseignement supérieur représentent 65,3 % des effectifs (hors personnels « ouvriers » des CROUS), et leur nombre a augmenté de 0,7 % par rapport à 2018 (130 248 en 2019, 129 399 agents en 2018) ; en 2012, les effectifs de titulaires étaient de 127 804 agents.

Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 51 % des effectifs (+ 0,2 point par rapport à 2018), soit + 4 482 agents depuis 2012. Entre 2018 et 2019, la part des femmes a augmenté chez les personnels enseignants (de 39,9 % à 40,1 %) tandis que chez les personnels BIATSS, elle est passée de 63,3 % à 63,2 %.

Parmi ces personnels, 68 % relèvent de la catégorie A (parmi l'ensemble des titulaires, 52,9 % sont des enseignants ou enseignants-chercheurs) contre 68,1 % en 2018. La part des femmes de catégorie A a progressé de 39,7 % en 2012 à 43,3 % en 2019.

L'âge moyen pour les personnels enseignants est passé de 48 ans et 7 mois en 2018 à 49 ans en 2019 (48 ans en 2012) et celui des BIATSS de 47 ans et 4 mois en 2018 à 47 ans et 7 mois en 2019 (45 ans et 11 mois en 2012).

► Les agents contractuels (hormis les 15 876 personnels « ouvriers ») représentent 34,7 % des effectifs contre 35 % en 2018 (69 095 agents en 2019, 69 791 en 2018) ; en 2012, les effectifs de contractuels étaient de 69 945 agents. Cette relative stabilité des effectifs par rapport à 2012 étant toutefois à mettre en corrélation avec le changement de périmètre de l'enquête des agents contractuels BIATSS ; en effet, à partir de l'exercice 2017, les personnels vacataires (soit 27 933 agents en 2019, ayant effectué 1 904 619 heures, équivalent à 1 185 ETP) et les contractuels étudiants (25 665 en 2019) sont recensés distinctement, alors que

précédemment, ils étaient partiellement inclus dans les effectifs d'agents contractuels BIATSS des établissements d'enseignement supérieur (- 3 021 agents en 2017).

Par ailleurs, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, certains établissements d'enseignement supérieur n'ont pas renseigné l'enquête sur les agents contractuels BIATSS en 2019 réalisée en mars/mai 2020 ; l'écart d'effectifs est estimé à moins 1 169 contractuels BIATSS en 2019 (- 937 ETPT) dont moins 572 contractuels BIATSS (- 382 ETPT) liés au processus de dissolution de COMUE.

Les effectifs des enseignants contractuels ont diminué de - 1,3 %, passant de 32 674 en 2018 à 32 240 en 2019.

Chez les personnels contractuels BIATSS, la part des CDI est passée de 16,9 % en 2012 à 18,4 % en 2019, leurs effectifs passant de 6 464 à 6 763 sur cette période.

Au sein des agents contractuels, la part des femmes est de 55,9 % contre 56,1 % en 2018 ; pour les personnels enseignants, elle est de 45,3 % contre 45,2 % et chez les personnels BIATSS, de 65,2 % contre 65,8 %.

- ▶ Parmi les personnels en situation de handicap, les agents de catégorie C restent prépondérants (42,5 %), mais leur part dans les effectifs a diminué par rapport à 2012 (53,3 %) ; sur la même période, la part des femmes a augmenté de + 7,2 points (62,8 %). 48,3 % des travailleurs handicapés appartiennent à la filière ITRF (45,2 % en 2012).
- ▶ Le recrutement des agents titulaires (y compris les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire et hors recrutements réservés) : 4 928 postes ont été offerts au sein de l'enseignement supérieur en 2019, soit 2 183 postes d'enseignants-chercheurs (2 349 en 2018, 2 511 en 2017 et 3 589 en 2012) et 2 745 postes de BIATSS (2 252 en 2018, 2 541 en 2017 et 2 559 en 2012) dont 86,4 % d'ITRF.
- ▶ Parmi les personnels BIATSS, la part des femmes parmi les agents promus dans un grade supérieur en 2019 est de 66,3 % contre 66,5 % en 2018 (66,9 % en 2017, 63,8 % en 2012), soit 3,1 points de plus que la part des femmes titulaires dans cette population. Pour les enseignants-chercheurs, la part des femmes promues est de 40,2 % en 2019 contre 38,3 % en 2018 (34,8 % en 2017, 32 % en 2012) ; cependant cette proportion est plus faible dans les grades les plus élevés.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2019, toutes filières confondues, est de 2 619 (2 773 en 2018, 2 448 en 2017, 3 014 en 2012), soit 2 % des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur.

A. Caractéristiques générales des effectifs / viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et des agents contractuels en activité

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et des agents contractuels en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe



Tableau 1.1 – Effectifs dans l'enseignement supérieur hors personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP*	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agents titulaires	41 276	27 629	68 905	68 441,3	40,1	68,1
	Agents contractuels	17 624	14 616	32 240	29 232,1	45,3	31,9
	Total des Personnels enseignants	58 900	42 245	101 145	97 673,5	41,8	-
Personnels BIATSS	Agents titulaires	22 546	38 797	61 343	60 621,0	63,2	62,5
	Agents contractuels	12 839	24 016	36 855	25 648,5	65,2	37,5
	Total des Personnels BIATSS	35 385	62 813	98 198	86 269,5	64,0	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		63 822	66 426	130 248	129 062,3	51,0	65,3
Ensemble des effectifs des agents contractuels		30 463	38 632	69 095	54 880,6	55,9	34,7
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		94 285	105 058	199 343	183 943,0	52,7	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (BIATSS et enseignants : décembre 2019) - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents contractuels - Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (6 696 CDI et 9 180 CDD, soit 15 876 agents) sont exclus du champ de ce tableau comme de celui du bilan social (hormis l'indicateur suivant et celui spécifique aux personnels « ouvriers »). Les élèves des Écoles normales supérieures (2 855 agents en décembre 2019) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social tout comme les contractuels étudiants (25 665 sur le programme 150) et les apprentis (439 dont 340 sur le P150 et 99 sur le P231).

► En outre, au-delà des 32 240 enseignants contractuels mentionnés dans le tableau, 127 952 chargés d'enseignement vacataires (CEV) et agents temporaires vacataires (ATV) délivrent des heures d'enseignement (données sur les vacataires remontées par 84 % des établissements). Par ailleurs, aux 36 855 agents contractuels BIATSS s'ajoutent 27 933 agents vacataires, décomptés en 2019, ayant effectué 1 904 619 heures, équivalent à 1 185 ETP.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et contractuels).

► Observation : En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, certains établissements d'enseignement supérieur n'ont pas renseigné l'enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2019 réalisée en mars/mai 2020 ; l'écart d'effectifs est estimé à moins 1 169 contractuels BIATSS en 2019 (- 937 ETPT) dont moins 572 contractuels BIATSS (- 382 ETPT) liés au processus de dissolution de COMUE.

► * Les données relatives aux personnels contractuels sont formulées en ETP pour les enseignants (l'ETP est similaire à l'ETPT, les contrats étant conclus sur une base annuelle) et en ETP travaillé (ETPT) pour les BIATSS (la notion d'ETP n'étant pas présente dans l'enquête sur les agents contractuels BIATSS). L'ETPT peut être défini comme la proratisation de la quotité de service d'un agent en fonction de la durée effective de son activité (ex : 1 agent ayant une quotité de service de 80 % mais n'est rémunéré que sur 15 jours dans le mois, son ETPT sera de $0,8 / 2 = 0,4$) ; l'ETPT peut être calculé mensuellement ou annuellement.

► Pour information, l'ETP correspond à la quotité de service des agents (ex : pour 2 agents ayant un temps de travail de 80 % correspond un ETP de 1,6).

Tableau 1.2 – Effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Type de contrat	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP
CDI	2 976	3 720	6 696	6 457,4
CDD	4 525	4 655	9 180	1 699,6
Ensemble des effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires	7 501	8 375	15 876	8 157,0

► Sources : Données extraites du bilan social du CNOUS 2019.

Dans l'enseignement supérieur, si l'on inclut les effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, l'ensemble des effectifs représente 215 219 agents et 192 099,9 ETP. La part des agents titulaires représente 60,5 % des effectifs.

Si l'on exclut ces personnels « ouvriers » (effectifs contractuels), la part des agents titulaires représente

alors quasiment les deux tiers des effectifs (65,3 %). Elle est de 68,1 % chez les personnels enseignants et de 62,5 % chez les personnels BIATSS.

Les femmes qui représentent 52,7 % de la totalité des effectifs, sont bien moins représentées chez les personnels enseignants (41,8 %) que chez les personnels BIATSS (64 %).

► Ensemble des agents titulaires et des agents contractuels en activité répartis par type d'établissement

Tableau 1.3

Dans l'enseignement supérieur	Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
	Titulaires	Contractuels	Sous total	Titulaires	Contractuels	Sous total
Univ. pluridisciplinaires et de santé	17 956	10 223	28 179	12 545	7 881	20 426
Univ. pluridisciplinaires hors santé	8 465	2 737	11 202	6 526	3 864	10 390
Univ. scientifiques	6 240	2 815	9 055	4 679	2 368	7 047
Univ. droit et économie	2 258	1 906	4 164	2 182	1 211	3 393
Univ. lettres et sciences humaines	5 421	2 262	7 683	4 225	2 206	6 431
Établissements fusionnés	22 155	8 469	30 624	18 662	11 515	30 177
Écoles d'ingénieurs	4 029	1 955	5 984	3 687	3 563	7 250
Grands établissements	1 845	1 394	3 239	3 469	2 590	6 059
Instituts d'études politiques	365	354	719	224	277	501
Autres typologies d'établissement	136	114	250	510	233	743
COMUE		11	11	145	923	1 068
Œuvres universitaires et scolaires			0	3 656	15 876	19 532
Hors typologie d'établissement	35		35	833	224	1 057
Ensemble des agents en activité	68 905	32 240	101 145	61 343	52 731	114 074

► Sources : Bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents contractuels.

► *Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (6 696 CDI et 9 180 CDD, soit 15 876 agents) sont inclus dans le champ de cet indicateur mais exclus du périmètre des autres indicateurs du bilan social (hormis l'indicateur spécifique aux personnels « ouvriers »), ceux-ci étant directement gérés et rémunérés par le réseau (absence des données dans les SIRH ministériels).

Les élèves des Écoles normales supérieures (2 855 agents en décembre 2019) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social tout comme les contractuels étudiants (25 665 sur le programme 150) et les apprentis (439 dont 340 sur le P150 et 99 sur le P231).

► Les enseignants hospitalo-universitaires contractuels (4 649 recensés en 2019, y compris les chefs de clinique de médecine générale (CCUMG) recrutés sous contrat) ont été rattachés par convention à la typologie « pluridisciplinaires et de santé ».

► Dans la typologie « hors typologie d'établissement », outre l'administration centrale du ministère en charge de l'enseignement supérieur, sont regroupés notamment les effectifs rattachés à des chancelleries d'université.

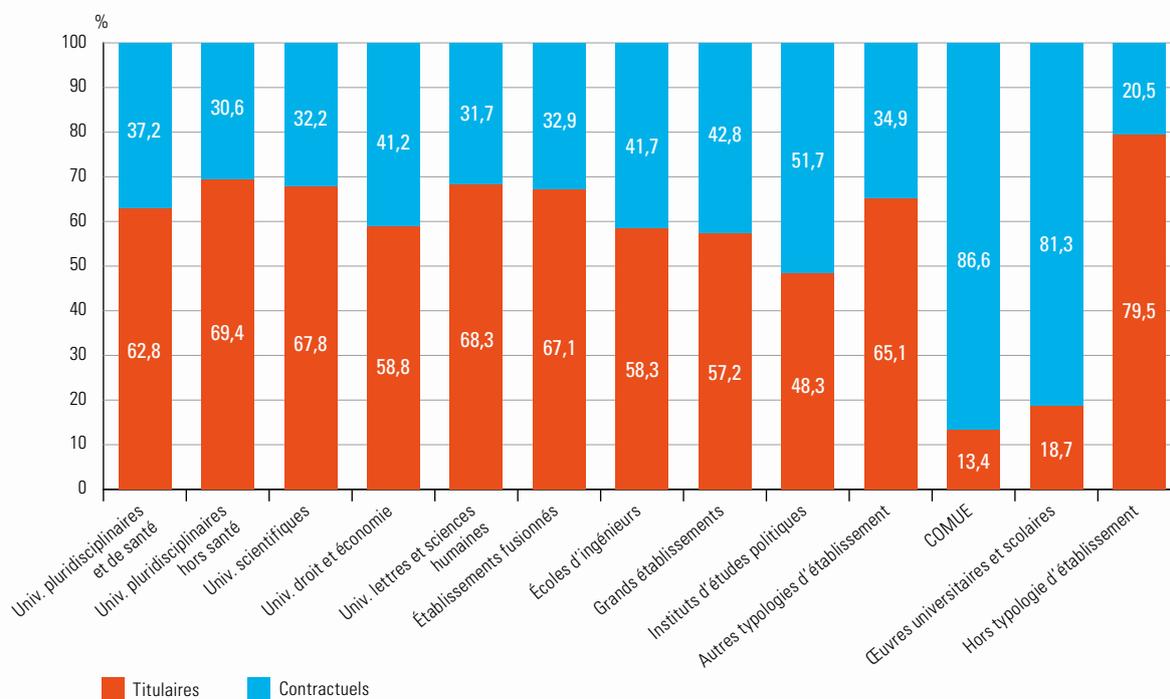
Ce sont dans les établissements fusionnés que l'on compte le plus d'agents (titulaires et contractuels), avec 28,3 % des effectifs. Viennent ensuite les universités pluridisciplinaires et de santé avec 22,6 % des agents puis les universités pluridisciplinaires hors santé (10 %).

Si 9,1 % des agents sont en fonction dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, il faut signaler que 81,3 % d'entre eux sont des agents contractuels.

Alors que les agents titulaires représentent 60,5 % des effectifs (lorsqu'on inclut les personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires) et 65,3 % des effectifs (sans ces personnels « ouvriers »), leur part est supérieure à ces moyennes dans les universités pluridisciplinaires hors santé (69,4 %) et les universités lettres et sciences humaines (68,3 %). À l'inverse, les agents titulaires au sein des instituts d'études politiques sont sous représentés (48,3 %) ainsi que dans les COMUE (13,4 %) en raison du contexte particulier de leur récente création.

Ensemble			Part de la typologie d'établissement / Ensemble (en %)			Part par statut au sein de chacune des typologies d'établissement (en %)	
Titulaires	Contractuels	Ensemble	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Non titulaires
30 501	18 104	48 605	23,4	21,3	22,6	62,8	37,2
14 991	6 601	21 592	11,5	7,8	10,0	69,4	30,6
10 919	5 183	16 102	8,4	6,1	7,5	67,8	32,2
4 440	3 117	7 557	3,4	3,7	3,5	58,8	41,2
9 646	4 468	14 114	7,4	5,3	6,6	68,3	31,7
40 817	19 984	60 801	31,3	23,5	28,3	67,1	32,9
7 716	5 518	13 234	5,9	6,5	6,1	58,3	41,7
5 314	3 984	9 298	4,1	4,7	4,3	57,2	42,8
589	631	1 220	0,5	0,7	0,6	48,3	51,7
646	347	993	0,5	0,4	0,5	65,1	34,9
145	934	1 079	0,1	1,1	0,5	13,4	86,6
3 656	15 876	19 532	2,8	18,7	9,1	18,7	81,3
868	224	1 092	0,7	0,3	0,5	79,5	20,5
130 248	84 971	215 219	100,0	100,0	100,0	60,5	39,5

Figure 1.1 – Les effectifs des agents en activité dans l'enseignement supérieur ventilés par typologie d'établissement selon leur statut Fonction publique



2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe



Tableau 1.4

Catégorie de personnel	Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Personnels enseignants	Filière universitaire	29 073	19 041	48 114	47 900,9	39,6	
	Filière hospitalo-universitaire	4 476	1 919	6 395	6 391,0	30,0	
	Corps spécifiques	674	355	1 029	1 024,3	34,5	
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	119	155	274	272,8	56,6	
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	6 903	6 110	13 013	12 779,9	47,0	
	Filière éducation-orientation	27	46	73	65,5	63,0	
	Filière personnel de direction	1		1	1,0	0,0	
	Filière d'inspection	3	3	6	6,0	50,0	
	Total des Personnels enseignants		41 276	27 629	68 905	68 441,3	40,1
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)		64,7	41,6	52,9	-	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	2 177	10 091	12 268	11 859,9	82,3	
	Filière des bibliothèques	1 370	3 194	4 564	4 508,6	70,0	
	Filière ITRF	18 952	24 985	43 937	43 715,1	56,9	
	Filière sociale et de santé	19	503	522	485,6	96,4	
	Filière technique	28	24	52	51,8	46,2	
	Total des Personnels BIATSS		22 546	38 797	61 343	60 621,0	63,2
Part des effectifs / Total effectifs (en %)		35,3	58,4	47,1	-	-	
Ensemble des effectifs		63 822	66 426	130 248	129 062,3	51,0	

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Dans l'enseignement supérieur, 52,9 % des personnels titulaires sont des personnels enseignants et 47,1 % des personnels BIATSS. Chez les enseignants, la filière universitaire est la plus représentée avec 69,8 % des effectifs, suivie de la filière enseignante des corps du 2nd degré avec 18,9 %. Chez les personnels BIATSS, la filière ITRF rassemble 71,6 % des agents et la filière administrative 20 %. Si 51 % des effectifs de titulaires sont des femmes, elles ne représentent que 40,1 % des enseignants alors qu'elles atteignent un taux de 63,2 % chez les BIATSS.

Figure 1.2 – Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie de personnel

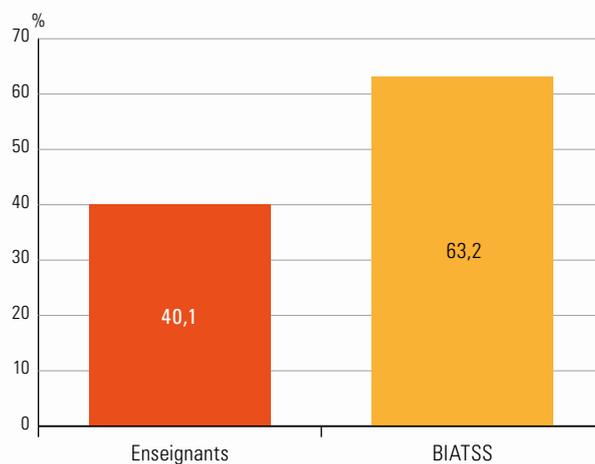
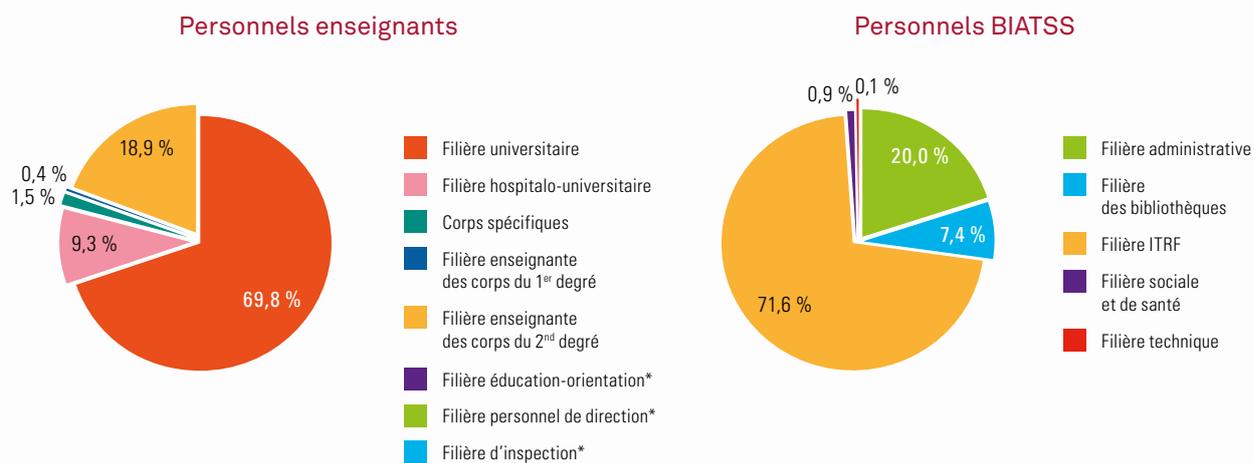


Figure 1.3 – Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories de personnel



► *Les filières éducation-orientation, inspection et personnel de direction n'apparaissent pas dans le graphique car leurs parts respectives représentent moins de 0,1 %.



► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe

Tableau 1.5

Filière	Catégorie statutaire	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/Cat statutaire (en %)
Filière universitaire	Catégorie A	29 073	19 041	48 114	47 900,9	39,6	69,8
Filière hospitalo-universitaire		4 476	1 919	6 395	6 391,0	30,0	9,3
Corps spécifiques		674	355	1 029	1 024,3	34,5	1,5
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		119	155	274	272,8	56,6	0,4
Filière enseignante des corps du 2 nd degré		6 903	6 110	13 013	12 779,9	47,0	18,9
Filière éducation-orientation		27	46	73	65,5	63,0	0,1
Filière personnel de direction		1		1	1,0	0,0	0,0
Filière d'inspection		3	3	6	6,0	50,0	0,0
Total des effectifs de personnels enseignants		41 276	27 629	68 905	68 441,3	40,1	-
Filière administrative	Catégorie A	964	1 607	2 571	2 545,2	62,5	13,0
	Catégorie B	491	2 897	3 388	3 276,9	85,5	20,4
	Catégorie C	722	5 587	6 309	6 037,8	88,6	25,2
Total de la filière administrative		2 177	10 091	12 268	11 859,9	82,3	-
Filière des bibliothèques	Catégorie A	388	981	1 369	1 353,3	71,7	6,9
	Catégorie B	327	1 139	1 466	1 444,1	77,7	8,8
	Catégorie C	655	1 074	1 729	1 711,2	62,1	6,9
Total de la filière des bibliothèques		1 370	3 194	4 564	4 508,6	70,0	-
Filière ITRF	Catégorie A	7 572	7 682	15 254	15 217,9	50,4	77,4
	Catégorie B	4 952	6 810	11 762	11 718,3	57,9	70,8
	Catégorie C	6 428	10 493	16 921	16 778,9	62,0	67,7
Total de la filière ITRF		18 952	24 985	43 937	43 715,1	56,9	-
Filière sociale et de santé	Catégorie A	18	499	517	480,6	96,5	2,6
	Catégorie B	1	4	5	5,0	80,0	0,0
Total de la filière sociale et de santé		19	503	522	485,6	96,4	-
Filière technique	Catégorie C	28	24	52	51,8	46,2	0,2
Total de la filière technique		28	24	52	51,8	46,2	-
Total des effectifs en catégorie A (BIATSS)		8 942	10 769	19 711	19 597,0	54,6	-
Total des effectifs en catégorie B		5 771	10 850	16 621	16 444,3	65,3	-
Total des effectifs en catégorie C		7 833	17 178	25 011	24 579,7	68,7	-
Total des effectifs de personnels BIATSS		22 546	38 797	61 343	60 621,0	63,2	-
Ensemble des effectifs enseignants et BIATSS		63 822	66 426	130 248	129 062,3	51,0	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Le poids de la filière rapporté à la catégorie statutaire est calculé d'une part pour les différentes filières enseignantes par rapport à l'effectif total des personnels enseignants, et d'autre part, pour les différentes filières BIATSS par rapport à l'effectif total BIATSS de chaque catégorie statutaire.

Dans l'enseignement supérieur, 68% des personnels titulaires sont de catégorie A, 12,8% de catégorie B et 19,2% de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels enseignants représentent 77,8% des agents.

Chez les personnels BIATSS, 32,1% relèvent de la catégorie A, 27,1% de la catégorie B et 40,8% de la catégorie C, les ITRF représentant 77,4% de la catégorie A, 70,8% de la catégorie B et 67,7% de la catégorie C.

Figure 1.4 – Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

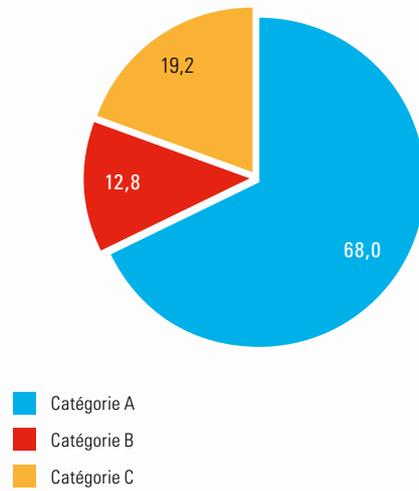


Figure 1.5 – Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière

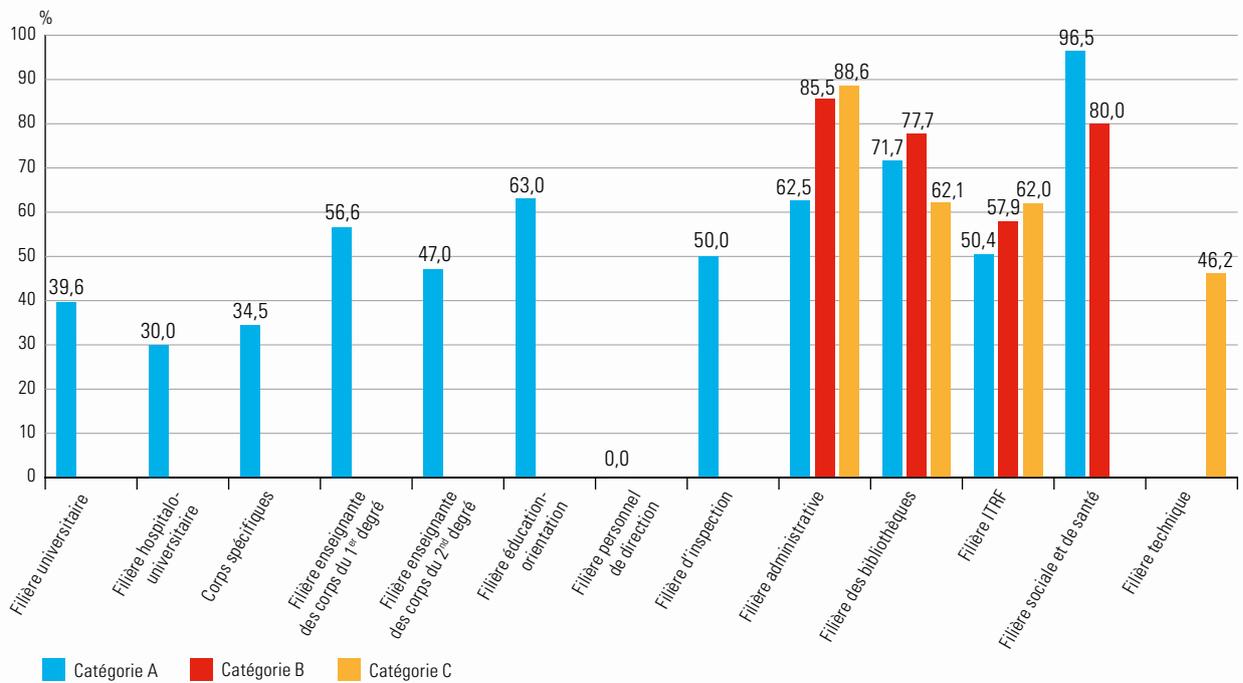
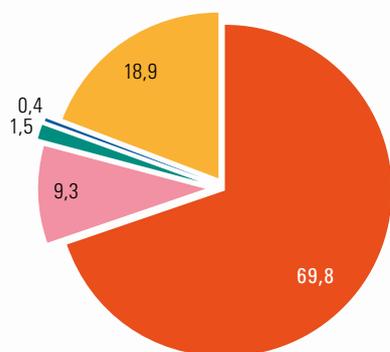
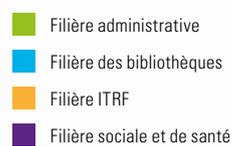
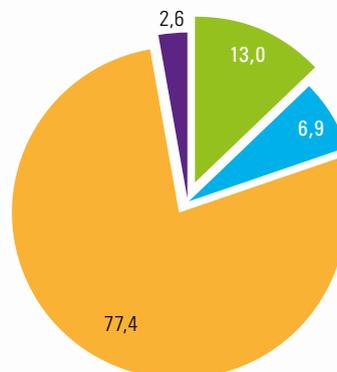


Figure 1.6 – Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories statutaires (en %)

Catégorie A – Enseignants

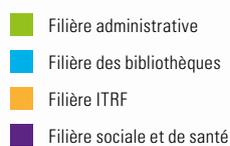
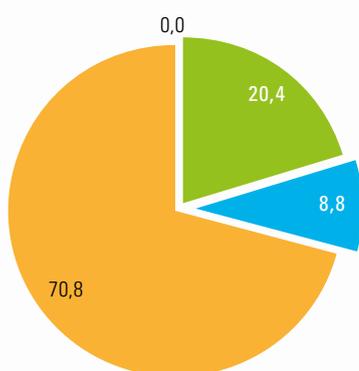


Catégorie A – BIATSS

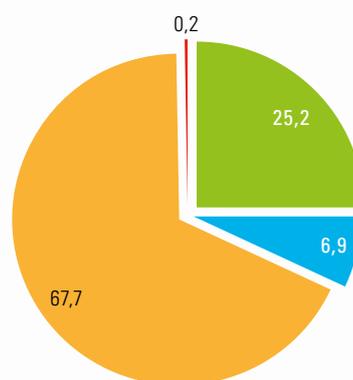


► *Les filières éducation-orientation, inspection et personnel de direction n'apparaissent pas dans le graphique car leurs parts respectives représentent moins de 0,1 %.

Catégorie B – BIATSS



Catégorie C – BIATSS



► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe



Tableau 1.6

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	10 864	4 223	15 087	15 052,9	28,0	
		Maître de conférences des universités	18 206	14 815	33 021	32 842,1	44,9	
		Assistant de l'enseignement supérieur	3	3	6	5,8	50,0	
	Total de la filière universitaire			29 073	19 041	48 114	47 900,8	39,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			57,9	49,6	54,3	-	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 230	830	4 060	4 059,5	20,4	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	81	67	148	147,5	45,3	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	114	64	178	178,0	36,0	
		Professeur des universités de médecine générale	36	10	46	46,0	21,7	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	712	699	1 411	1 409,0	49,5	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	213	132	345	344,5	38,3	
		Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	72	101	173	172,5	58,4	
		Maître de conférences des univ. de médecine générale	18	16	34	34,0	47,1	
	Total de la filière hospitalo-universitaire			4 476	1 919	6 395	6 391,0	30,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			8,9	5,0	7,2	-	-
	Corps spécifiques	Astronome	77	27	104	103,3	26,0	
		Physicien	29	13	42	41,8	31,0	
		Astronome adjoint	82	32	114	113,6	28,1	
		Physicien adjoint	42	26	68	67,1	38,2	
		Directeur d'études de l'EHESS	71	42	113	112,5	37,2	
		Maître de conférences de l'EHESS	36	24	60	59,5	40,0	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	96	40	136	136,0	29,4	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	42	47	89	88,5	52,8	
		Professeur du Cnam	42	10	52	52,0	19,2	
		Professeur du Collège de France	26	6	32	32,0	18,8	
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	1	1	2	2,0	50,0	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	46	28	74	74,0	37,8	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	81	59	140	139,5	42,1	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	2		2	1,5	0,0	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	1		1	1,0	0,0	
	Total des corps spécifiques			674	355	1 029	1 024,3	34,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			1,3	0,9	1,2	-	-
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	119	155	274	272,8	56,6	
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			119	155	274	272,8	56,6	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			0,2	0,4	0,3	-	-	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	3 909	3 245	7 154	7 036,1	45,4		
	Professeur de l'Ensam	80	18	98	98,0	18,4		
	Professeur certifié	2 068	2 454	4 522	4 426,5	54,3		
	Professeur d'EPS	624	212	836	828,1	25,4		
	Professeur de lycée professionnel	216	180	396	384,2	45,5		
	Chargé d'enseignement d'EPS	5	1	6	6,0	16,7		
	Professeur d'enseignement général des collèges	1		1	1,0	0,0		
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			6 903	6 110	13 013	12 779,9	47,0	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			13,7	15,9	14,7	-	-	
Filière éducation-orientation	Conseiller principal d'éducation	26	35	61	54,7	57,4		
	Psychologue de l'éducation nationale	1	11	12	10,8	91,7		
Total de la filière éducation-orientation			27	46	73	65,5	63,0	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			0,1	0,1	0,1	-	-	

Tableau 1.6 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière personnel de direction	Personnel de direction	1		1	1,0	0,0	
	Total de la filière personnel de direction		1	0	1	1,0	0,0	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-	
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1	1	2	2,0	50,0	
		Inspecteur de l'éducation nationale	2	2	4	4,0	50,0	
	Total de la filière d'inspection		3	3	6	6,0	50,0	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-	
	Filière administrative		Administrateur civil	2	5	7	7,0	71,4
			Directeur général des services d'EPCSCP	61	41	102	102,0	40,2
			Directeur général de Crous	16	10	26	26,0	38,5
			Agent comptable d'EPCSCP	67	34	101	101,0	33,7
			Agent comptable de Crous	15	9	24	24,0	37,5
			Administrateur ENESR	95	106	201	201,0	52,7
			Attaché d'administration de l'État	708	1 402	2 110	2 084,2	66,4
	Total de la filière administrative		964	1 607	2 571	2 545,2	62,5	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		1,9	4,2	2,9	-	-	
	Filière des bibliothèques		Conservateur général des bibliothèques	36	66	102	101,5	64,7
			Conservateur des bibliothèques	224	514	738	728,1	69,6
			Bibliothécaire	128	401	529	523,7	75,8
		Total de la filière des bibliothèques		388	981	1 369	1 353,3	71,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,8	2,6	1,5	-	-	
	Filière ITRF		Ingénieur de recherche	1 557	987	2 544	2 538,6	38,8
			Ingénieur d'études	4 063	4 604	8 667	8 645,4	53,1
			Assistant ingénieur	1 952	2 091	4 043	4 033,9	51,7
		Total de la filière ITRF		7 572	7 682	15 254	15 217,9	50,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		15,1	20,0	17,2	-	-	
	Filière sociale et de santé		Infirmier (Infenes)	10	241	251	230,2	96,0
		Conseiller technique de service social AE	1	45	46	44,9	97,8	
		Assistant de service social AE de cat. A	7	213	220	205,5	96,8	
Total de la filière sociale et de santé		18	499	517	480,6	96,5		
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	1,3	0,6	-	-		
Ensemble des effectifs de la catégorie A			50 218	38 398	88 616	88 038,3	43,3	
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	491	2 897	3 388	3 276,9	85,5	
	Total de la filière administrative		491	2 897	3 388	3 276,9	85,5	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		8,5	26,7	20,4	-	-	
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	327	1 139	1 466	1 444,1	77,7	
	Total de la filière des bibliothèques		327	1 139	1 466	1 444,1	77,7	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		5,7	10,5	8,8	-	-	
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	4 952	6 810	11 762	11 718,3	57,9	
	Total de la filière ITRF		4 952	6 810	11 762	11 718,3	57,9	
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		85,8	62,8	70,8	-	-	
	Filière sociale et de santé	Infirmier (cat. B)	1	4	5	5,0	80,0	
Total de la filière sociale et de santé		1	4	5	5,0	80,0		
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-		
Ensemble des effectifs de la catégorie B			5 771	10 850	16 621	16 444,3	65,3	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	722	5 587	6 309	6 037,8	88,6
	Total de la filière administrative		722	5 587	6 309	6 037,8	88,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		9,2	32,5	25,2	-	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	655	1 074	1 729	1 711,2	62,1
	Total de la filière des bibliothèques		655	1 074	1 729	1 711,2	62,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		8,4	6,3	6,9	-	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	6 428	10 493	16 921	16 778,9	62,0
	Total de la filière ITRF		6 428	10 493	16 921	16 778,9	62,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		82,1	61,1	67,7	-	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	28	24	52	51,8	46,2
	Total de la filière technique		28	24	52	51,8	46,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		0,4	0,1	0,2	-	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C			7 833	17 178	25 011	24 579,7
Ensemble des effectifs titulaires dans l'enseignement supérieur			63 822	66 426	130 248	129 062,3	51,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Plus des 2/3 des agents titulaires de l'enseignement supérieur relèvent de la catégorie A (68 %) : 77,8 % sont des personnels enseignants et 22,2 % des personnels BIATSS; les catégories B et C (uniquement des BIATSS) représentent le 1/3 restant.

Plus la catégorie statutaire est élevée et plus le taux de féminisation décroît (68,7 % en catégorie C, 65,3 % en catégorie B et 43,3 % en catégorie A).

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe



Tableau 1.7

Libellé long du corps	Sexe	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	BAP non spécifiée	Total
Ingénieur de recherche	Hommes	152	139	287	48	593	50	109	164	15	1 557
	Femmes	183	82	55	45	139	63	47	364	9	987
	Total des effectifs du corps	335	221	342	93	732	113	156	528	24	2 544
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	13,2	8,7	13,4	3,7	28,8	4,4	6,1	20,8	0,9	100,0
Ingénieur d'études	Hommes	197	198	546	111	1 569	415	355	642	30	4 063
	Femmes	433	184	84	141	426	788	157	2 353	38	4 604
	Total des effectifs du corps	630	382	630	252	1 995	1 203	512	2 995	68	8 667
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	7,3	4,4	7,3	2,9	23,0	13,9	5,9	34,6	0,8	100,0
Assistant ingénieur	Hommes	109	99	364	11	620	211	319	214	5	1 952
	Femmes	272	84	42	11	91	304	54	1 219	14	2 091
	Total des effectifs du corps	381	183	406	22	711	515	373	1 433	19	4 043
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	9,4	4,5	10,0	0,5	17,6	12,7	9,2	35,4	0,5	100,0
Technicien de recherche et formation	Hommes	293	207	787	19	1 099	602	1 269	629	47	4 952
	Femmes	761	278	70	15	130	515	218	4 779	44	6 810
	Total des effectifs du corps	1 054	485	857	34	1 229	1 117	1 487	5 408	91	11 762
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	9,0	4,1	7,3	0,3	10,4	9,5	12,6	46,0	0,8	100,0
Adjoint technique de recherche et formation	Hommes	330	129	241		77	354	4 501	600	196	6 428
	Femmes	607	193	27		16	315	3 117	6 097	121	10 493
	Total des effectifs du corps	937	322	268	0	93	669	7 618	6 697	317	16 921
	Part des effectifs de la BAP / Effectifs du corps (en %)	5,5	1,9	1,6	0,0	0,5	4,0	45,0	39,6	1,9	100,0
Ensemble des effectifs		3 337	1 593	2 503	401	4 760	3 617	10 146	17 061	519	43 937
Part des effectifs de la BAP/Ensemble de la filière (en %)		7,6	3,6	5,7	0,9	10,8	8,2	23,1	38,8	1,2	100,0
Part des femmes de la BAP/Effectifs de la BAP (en %)		67,6	51,5	11,1	52,9	16,8	54,9	35,4	86,8	43,5	56,9

► Sources : Bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage.

La branche d'activité professionnelle « Gestion et pilotage » (BAP J) concentre à elle seule 38,8 % des effectifs de la filière ITRF ; vient ensuite la branche d'activité professionnelle « Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » (BAP G) avec 23,1 %, puis la BAP E « Informatique, statistiques et calcul scientifique » (10,8 %). 1,2 % des agents ITRF ne peuvent être rattachés à une BAP en raison de l'absence de la spécification de celle-ci dans les systèmes d'information ministériels, et parmi ces agents, 61,1 % sont des adjoints techniques de recherche et de formation.

La part des femmes d'une branche d'activité professionnelle à l'autre est très variable ; c'est encore dans la BAP J que le taux de féminisation est le plus important (86,8 %). Celui de la branche d'activité professionnelle « Science du vivant, de la terre et de l'environnement » (BAP A) est aussi supérieur (67,6 %) à la part moyenne des femmes au sein de la filière ITRF (56,9 %). Le taux de féminisation le plus bas concerne la BAP C « Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique », avec seulement 11,1 % des effectifs.

Figure 1.7 – Le poids des effectifs de chaque BAP au sein de la filière ITRF (en %)

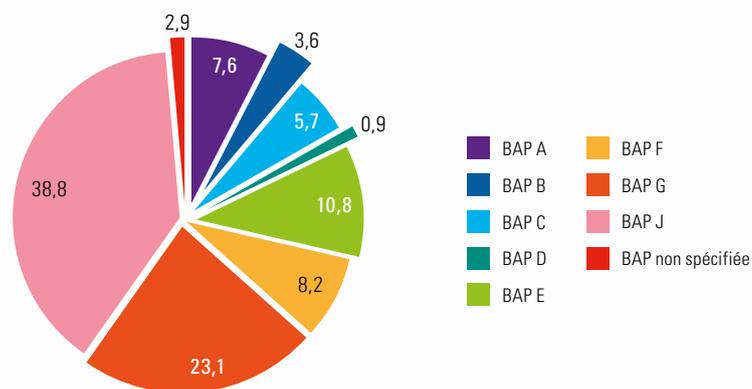
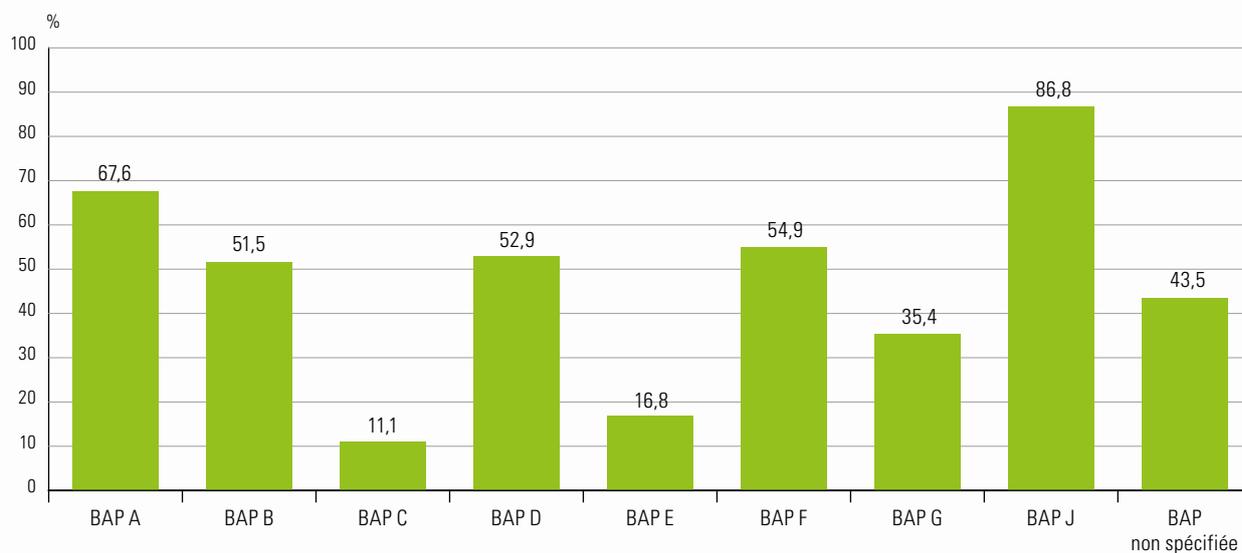


Figure 1.8 – Le taux de féminisation des BAP (en %)



► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe



Tableau 1.8

Filière	Sexe	Droit et Science politique	Sciences économiques et de gestion	Langues et Littératures	Sciences humaines	Mathématiques et Informatique	Physique
Filière universitaire	Hommes	2 043	2 148	2 084	3 418	4 941	1 808
	Femmes	1 722	1 733	3 545	3 111	1 490	525
	Total des effectifs de la filière	3 765	3 881	5 629	6 529	6 431	2 333
	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	7,8	8,1	11,7	13,6	13,4	4,8
Filière hospitalo-universitaire	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Corps spécifiques	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des effectifs		3 765	3 881	5 629	6 529	6 431	2 333
Part des effectifs de la discipline / Ensemble des effectifs (en %)		6,8	7,0	10,1	11,8	11,6	4,2
Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)		45,7	44,7	63,0	47,6	23,2	22,5

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

* Le Décret n° 2019-1107 du 30 octobre 2019 modifiant le décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 a modifié la composition du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques afin d'intégrer les trois nouvelles filières d'enseignants-chercheurs créées dans les disciplines « Maïeutique » (section 90), « Sciences de la rééducation et de la réadaptation » (section 91) et « Sciences infirmières » (section 92). Ces trois nouvelles sections sont regroupées dans le groupe disciplinaire « Autres sections de santé ».

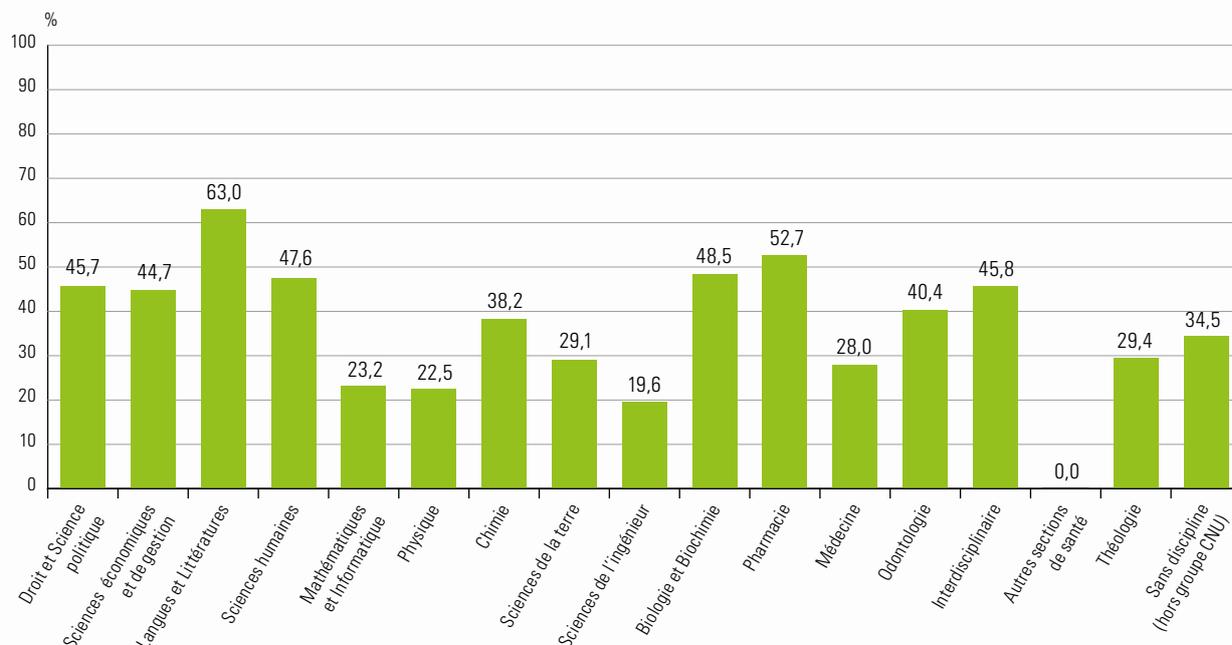
La filière universitaire est largement majoritaire avec 86,6 % d'enseignants chercheurs, suivie de la filière hospitalo-universitaire (11,5 %) et des corps spécifiques (1,9 %).

Les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre, les « Sciences de l'ingénieur » (14,3 %), les « Sciences humaines » (13,6 %) et les « Mathématiques et informatique » (13,4 %) étant les trois groupes de la filière universitaire les plus importants. Dans la filière hospitalo-universitaire, la médecine regroupe 86,8 % des effectifs.

Les femmes sont plus nombreuses en « Langues et Littératures » avec un taux de 63 % ou encore en « Pharmacie » avec 52,7 % ; elles le sont beaucoup moins en « Sciences de l'ingénieur », en « Physique » ou en « Mathématiques et Informatique » avec des taux compris entre 19,6 % et 23,2 %, ou bien en médecine avec un taux de 28 % des effectifs.

Chimie	Sciences de la terre	Sciences de l'ingénieur	Biologie et Biochimie	Pharmacie	Médecine	Odontologie	Interdisciplinaire	Autres sections de santé*	Théologie	Sans discipline (hors groupe CNU)	Ensemble
1 921	906	5 553	2 269	621			1 323	2	36		29 073
1 188	372	1 351	2 137	735			1 117		15		19 041
3 109	1 278	6 904	4 406	1 356	0	0	2 440	2	51	0	48 114
6,5	2,7	14,3	9,2	2,8	0,0	0,0	5,1	0,0	0,1	0,0	100,0
				186	3 996	294					4 476
				165	1 555	199					1 919
0	0	0	0	351	5 551	493	0	0	0	0	6 395
0,0	0,0	0,0	0,0	5,5	86,8	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
										674	674
										355	355
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 029	1 029
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
3 109	1 278	6 904	4 406	1 707	5 551	493	2 440	2	51	1 029	55 538
5,6	2,3	12,4	7,9	3,1	10,0	0,9	4,4	0,0	0,1	1,9	100,0
38,2	29,1	19,6	48,5	52,7	28,0	40,4	45,8	0,0	29,4	34,5	38,4

Figure 1.9 – Le taux de féminisation des disciplines CNU (en %)



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe



Tableau 1.9

Quotité de service	Sexe	Filière universitaire	Filière hospitalo-universitaire	Corps spécifiques	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Filière éducation-orientation
50 %	Hommes	79	2	3	1	147	3
	Femmes	97	6	2		169	9
	Total des effectifs	176	8	5	1	316	12
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,4	0,1	0,5	0,4	2,4	16,4
60 %	Hommes	21				8	
	Femmes	28				15	
	Total des effectifs	49	0	0	0	23	0
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
70 %	Hommes	19		1		6	1
	Femmes	28			2	22	
	Total des effectifs	47	0	1	2	28	1
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,1	0,0	0,1	0,7	0,2	1,4
80 %	Hommes	100		5	1	51	
	Femmes	306		3		178	2
	Total des effectifs	406	0	8	1	229	2
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,8	0,0	0,8	0,4	1,8	2,7
90 %	Hommes	17		1		4	
	Femmes	86		2		18	
	Total des effectifs	103	0	3	0	22	0
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	0,2	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0
100 %	Hommes	28 837	4 474	664	117	6 687	23
	Femmes	18 496	1 913	348	153	5 708	35
	Total des effectifs	47 333	6 387	1 012	270	12 395	58
	Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)	98,4	99,9	98,3	98,5	95,3	79,5
Ensemble des effectifs		48 114	6 395	1 029	274	13 013	73

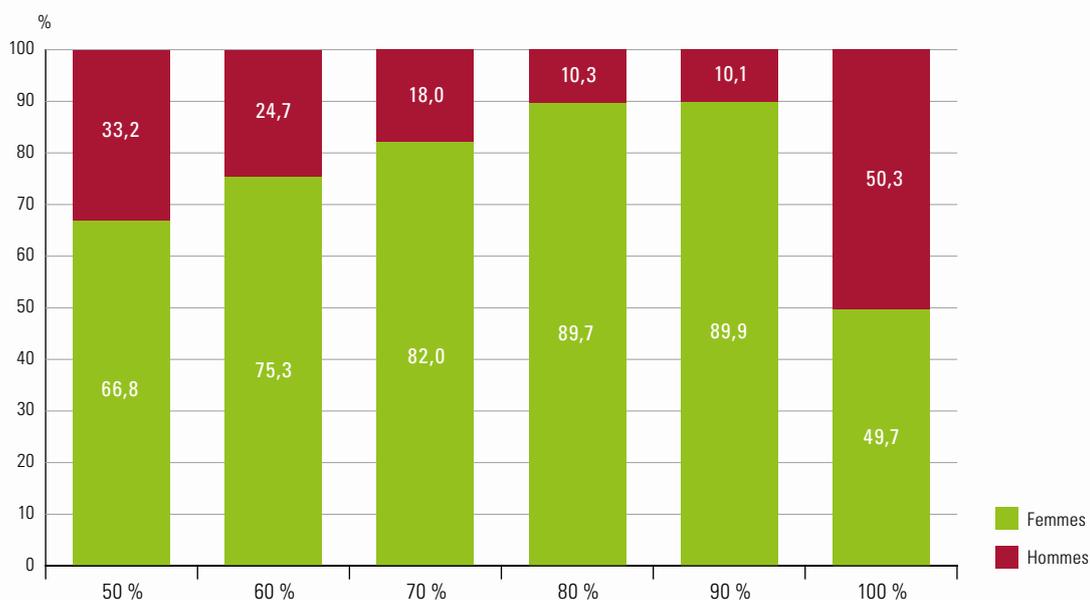
► Sources : Bases et annuaires des personnels.

96,4 % des personnels titulaires, toutes filières confondues, exercent leurs fonctions à temps plein, 2,4 % les exercent à 80 %. Parmi les agents qui exercent des fonctions à temps partiel, une grande majorité sont des BIATSS.

Si les femmes représentent 49,7 % des effectifs exerçant leurs fonctions à temps plein, leur part dans les effectifs exerçant à temps partiel est de 85,2 %.

Filière personnel de direction	Filière d'inspection	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Filière technique	Ensemble	Part par sexe (en %)
		12	1	8			256	33,2
		144	12	55	20		514	66,8
0	0	156	13	63	20	0	770	100,0
0,0	0,0	1,3	0,3	0,1	3,8	0,0	0,6	-
		4	2	6			41	24,7
		50	8	18	6		125	75,3
0	0	54	10	24	6	0	166	100,0
0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	1,1	0,0	0,1	-
		1		3			31	18,0
		43	7	32	7		141	82,0
0	0	44	7	35	7	0	172	100,0
0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	1,3	0,0	0,1	-
		61	16	82	1		317	10,3
		1 299	178	703	94	1	2 764	89,7
0	0	1 360	194	785	95	1	3 081	100,0
0,0	0,0	11,1	4,3	1,8	18,2	1,9	2,4	-
		11	6	17	1		57	10,1
		222	34	116	28		506	89,9
0	0	233	40	133	29	0	563	100,0
0,0	0,0	1,9	0,9	0,3	5,6	0,0	0,4	-
1	3	2 088	1 345	18 836	17	28	63 120	50,3
	3	8 333	2 955	24 061	348	23	62 376	49,7
1	6	10 421	4 300	42 897	365	51	125 496	100,0
100,0	100,0	84,9	94,2	97,6	69,9	98,1	96,4	-
1	6	12 268	4 564	43 937	522	52	130 248	-

Figure 1.10 - La répartition des effectifs par quotité de service selon le sexe



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe

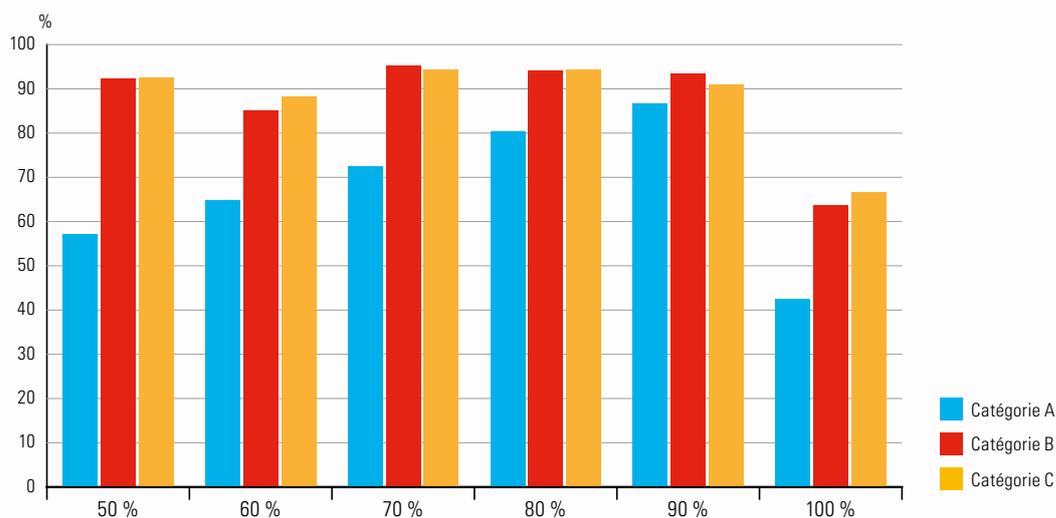


Tableau 1.10

Quotité de service	Catégorie A				Catégorie B			
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)
50 % – Part des effectifs/	240	319	559	57,1	4	48	52	92,3
Ensemble des effectifs (en %)	0,5	0,8	0,6	-	0,1	0,4	0,3	-
60 % – Part des effectifs/	31	57	88	64,8	4	23	27	85,2
Ensemble des effectifs (en %)	0,1	0,1	0,1	-	0,1	0,2	0,2	-
70 % – Part des effectifs/	27	71	98	72,4	1	20	21	95,2
Ensemble des effectifs (en %)	0,1	0,2	0,1	-	0,0	0,2	0,1	-
80 % – Part des effectifs/	197	806	1 003	80,4	35	564	599	94,2
Ensemble des effectifs (en %)	0,4	2,1	1,1	-	0,6	5,2	3,6	-
90 % – Part des effectifs/	30	198	228	86,8	9	129	138	93,5
Ensemble des effectifs (en %)	0,1	0,5	0,3	-	0,2	1,2	0,8	-
100 % – Part des effectifs/	49 693	36 947	86 640	42,6	5 718	10 066	15 784	63,8
Ensemble des effectifs (en %)	99,0	96,2	97,8	-	99,1	92,8	95,0	-
Ensemble des effectifs	50 218	38 398	88 616	43,3	5 771	10 850	16 621	65,3
Part des temps partiel/Effectifs de la cat. stat. (en %)	0,6	1,6	2,2	-	0,3	4,7	5,0	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

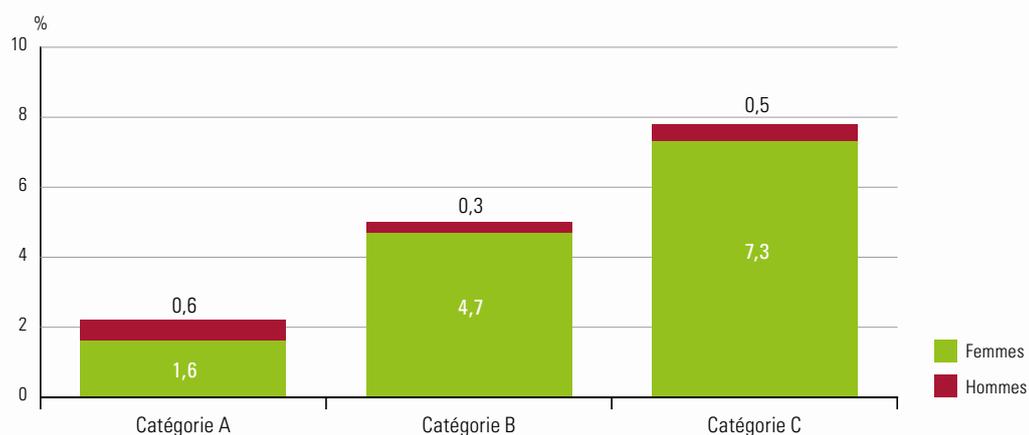
Figure 1.11 – Le taux de féminisation par quotité de service selon la catégorie statutaire



Catégorie C				Ensemble
Hommes	Femmes	S/ Total	Part des femmes (en %)	
12	147	159	92,5	770
0,2	0,9	0,6	-	0,6
6	45	51	88,2	166
0,1	0,3	0,2	-	0,1
3	50	53	94,3	172
0,0	0,3	0,2	-	0,1
85	1 394	1 479	94,3	3 081
1,1	8,1	5,9	-	2,4
18	179	197	90,9	563
0,2	1,0	0,8	-	0,4
7 709	15 363	23 072	66,6	125 496
98,4	89,4	92,2	-	96,4
7 833	17 178	25 011	68,7	130 248
0,5	7,3	7,8	-	3,6

Plus la catégorie statutaire est élevée, plus la part des effectifs à temps partiel diminue (7,8 % des effectifs de la catégorie C exercent à temps partiel alors qu'ils ne sont que 2,2 % en catégorie A). La part des femmes exerçant à temps partiel est largement majoritaire quelle que soit la catégorie.

Figure 1.12 – La part des agents à temps partiel par sexe selon la catégorie statutaire (en %)



Par sexe et tranche d'âge

► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges



Tableau 1.11

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans 8 mois	48 ans	49 ans
Personnels BIATSS	47 ans 6 mois	47 ans 7 mois	47 ans 7 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 11 mois	47 ans 9 mois	48 ans 4 mois

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.12

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans 7 mois	47 ans 7 mois	48 ans 9 mois
Personnels BIATSS	47 ans 8 mois	47 ans 10 mois	47 ans 6 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 10 mois	47 ans 9 mois	48 ans 3 mois

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

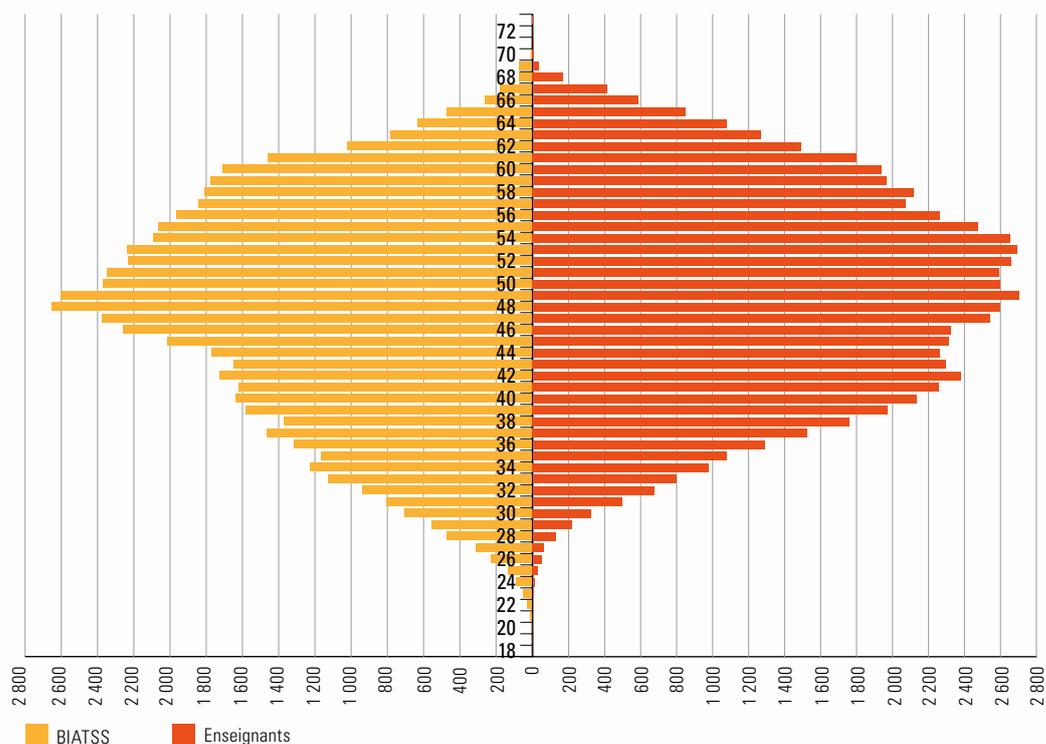
L'âge moyen chez les personnels enseignants (49 ans) est supérieur à celui des personnels BIATSS (47 ans 7 mois).

Toutefois, l'âge moyen des femmes, comparé à celui des hommes, est relativement proche chez les enseignants et les BIATSS (autour de 48 ans).

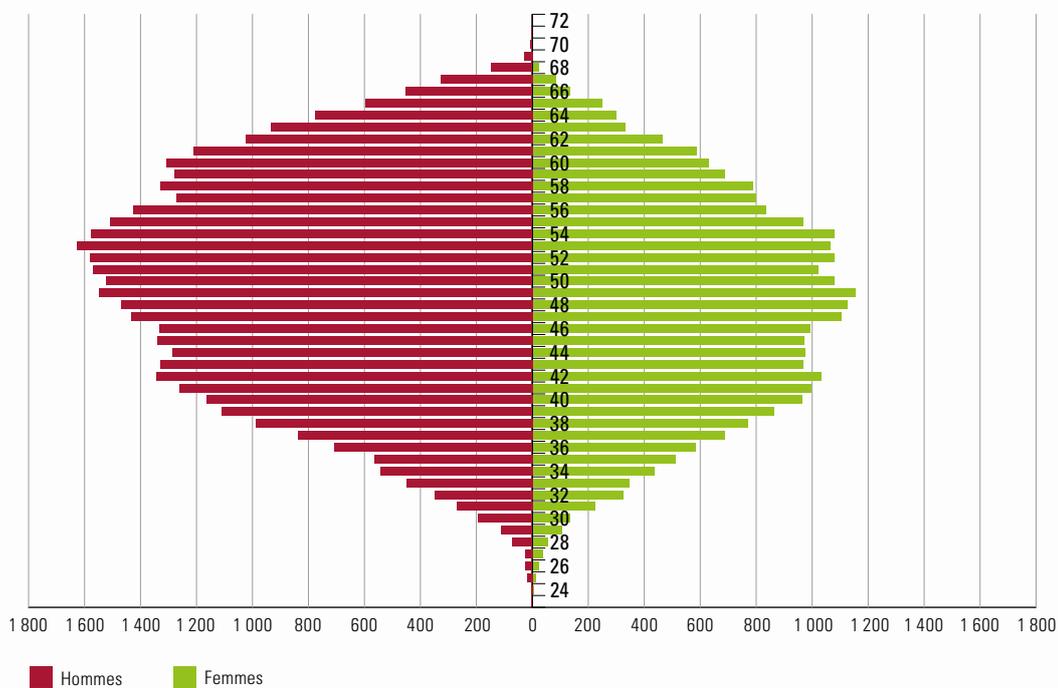
Le constat est sensiblement le même pour l'âge médian.

Figure 1.13

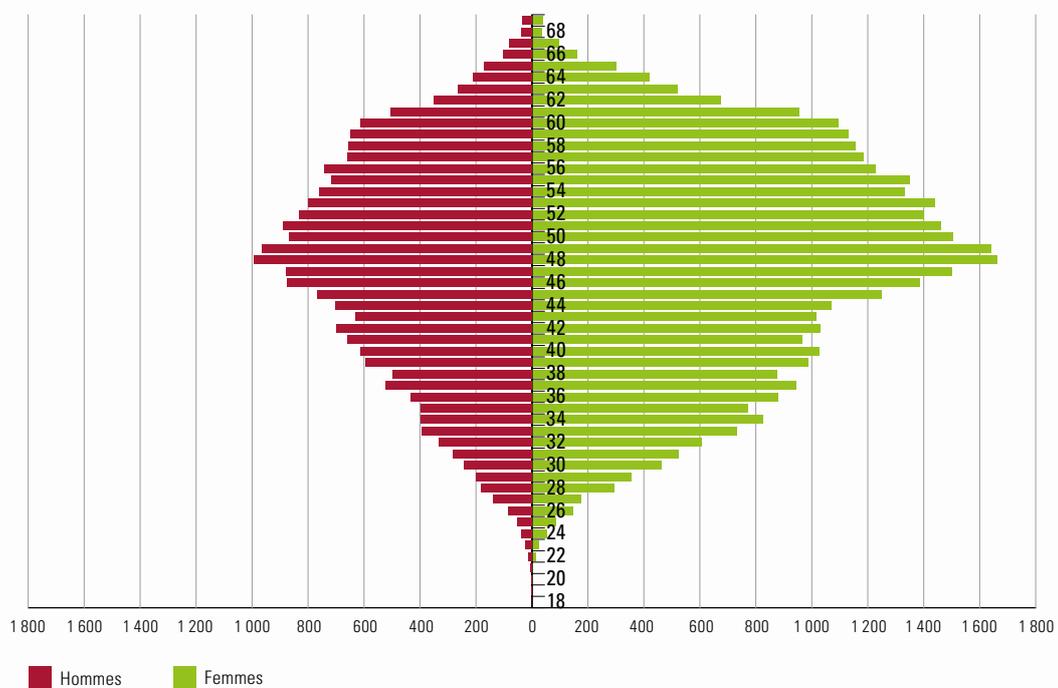
a. Pyramide des âges des personnels enseignants et BIATSS



b. Pyramide des âges des personnels enseignants selon le sexe



c. Pyramide des âges des personnels BIATSS selon le sexe



► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges



Tableau 1.13

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	49 ans 3 mois	47 ans 9 mois	48 ans 7 mois
Catégorie B	47 ans 3 mois	46 ans 11 mois	47 ans
Catégorie C	47 ans 11 mois	48 ans 3 mois	48 ans 2 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 11 mois	47 ans 9 mois	48 ans 4 mois

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.14

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	49 ans	47 ans 4 mois	48 ans 3 mois
Catégorie B	47 ans 4 mois	47 ans 2 mois	47 ans 3 mois
Catégorie C	48 ans 10 mois	49 ans	48 ans 12 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 10 mois	47 ans 9 mois	48 ans 3 mois

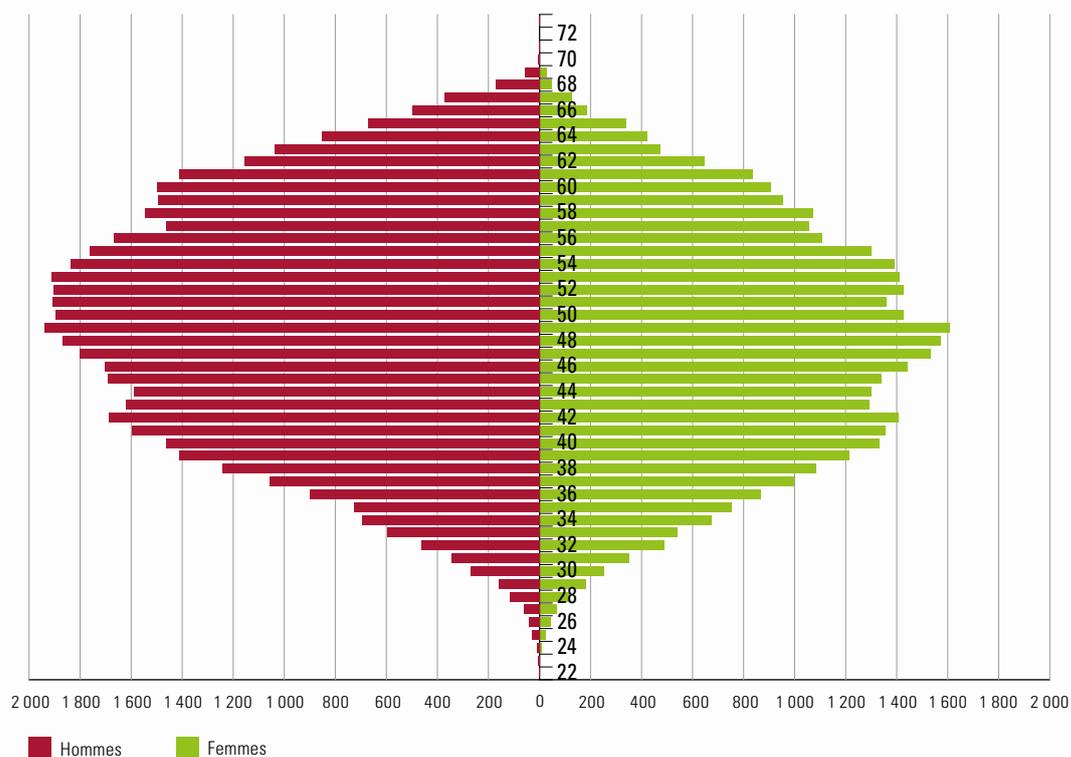
► Sources : Bases et annuaires des personnels

C'est en catégorie A que l'âge moyen est le plus élevé (48 ans 7 mois), sachant que 77,8% des agents de cette catégorie sont des personnels enseignants. Et c'est en catégorie B qu'il est le plus bas (47 ans).

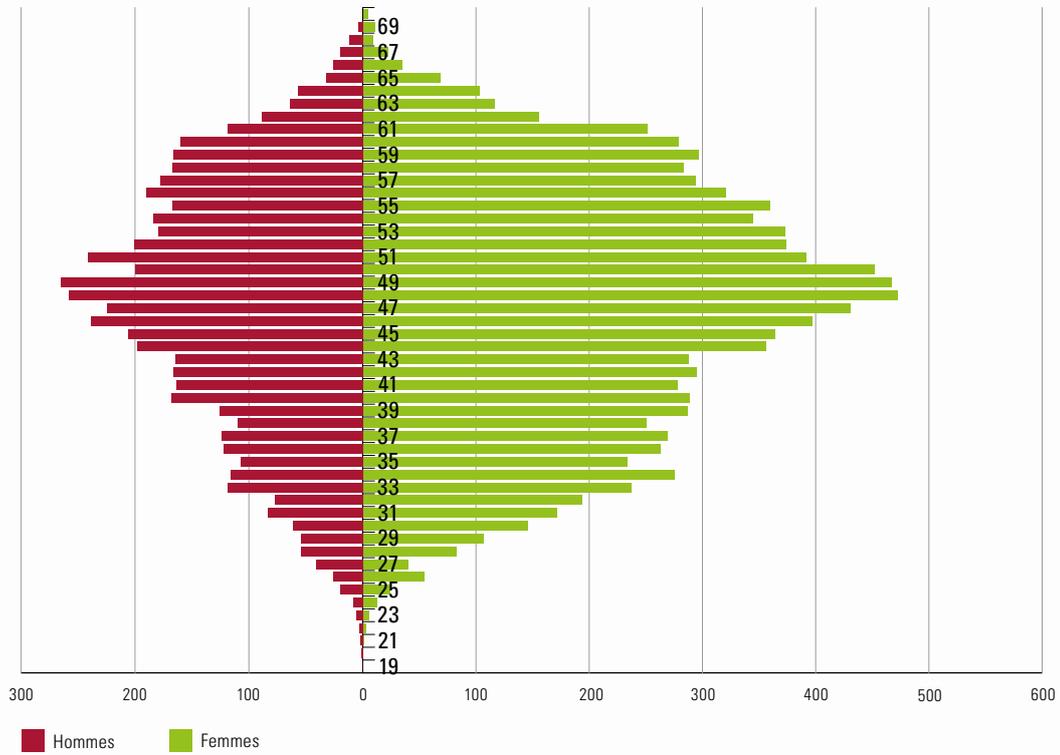
Le constat est un peu différent pour l'âge médian, qui est le plus élevé en catégorie C.

Figure 1.14

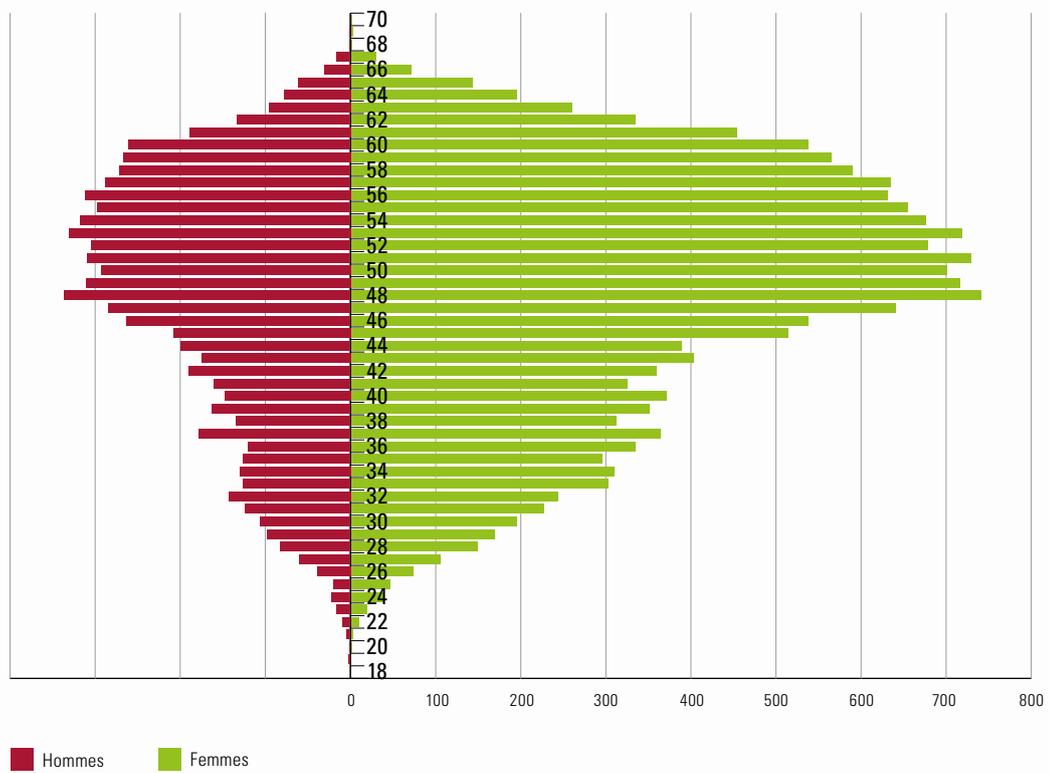
a. Pyramide des âges des personnels de catégorie A



b. Pyramide des âges des personnels de catégorie B



c. Pyramide des âges des personnels de catégorie C



Par tranche d'âge

► Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge

Figure 1.15 – La répartition par tranche d'âge des agents titulaires

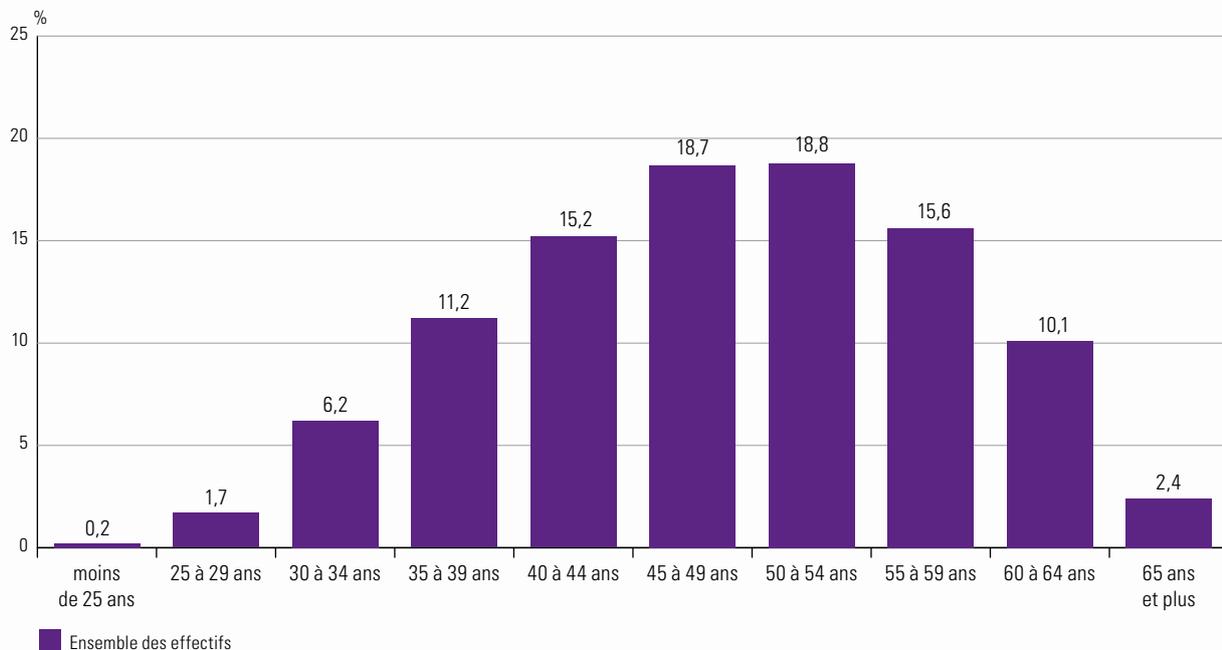


Figure 1.16 – Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge

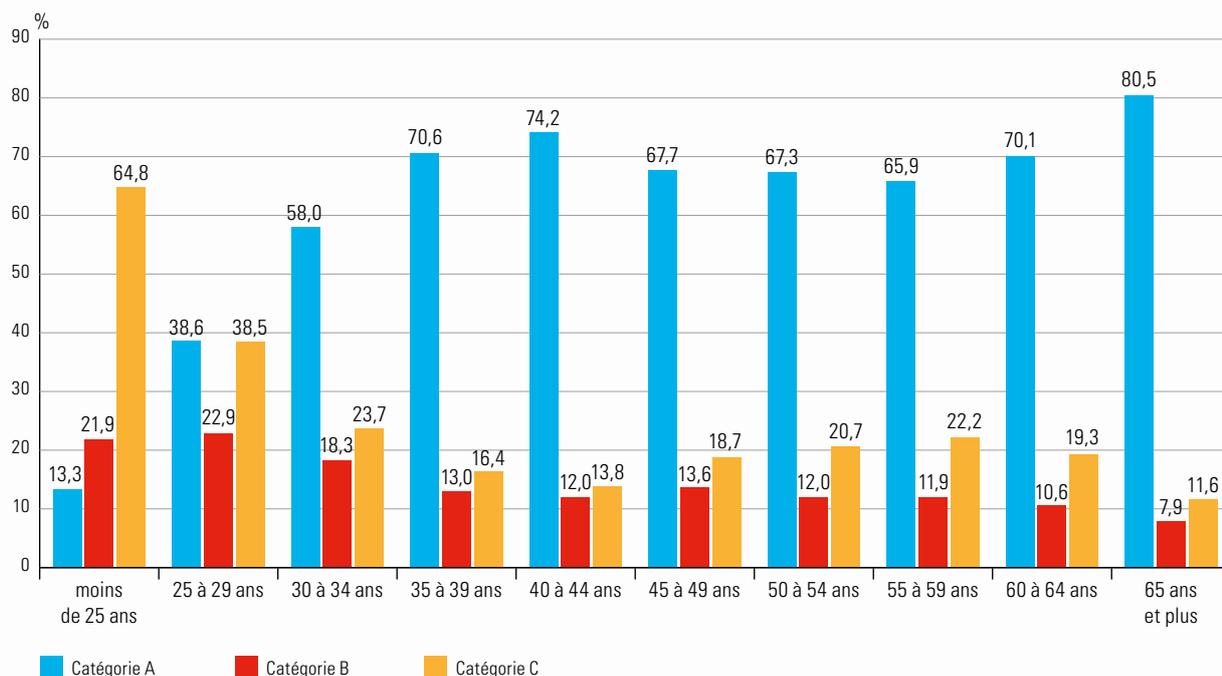


Tableau 1.15

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités			53	352	1 283	2 832	3 785	3 417	2 539	826	15 087	
		Maître de conférences des universités		219	2 463	5 421	7 052	6 013	5 415	3 809	2 139	490	33 021	
		Assistant de l'enseignement supérieur								1	5			6
	Total de la filière universitaire			0	219	2 516	5 773	8 335	8 845	9 200	7 227	4 683	1 316	48 114
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	25,8	53,7	56,3	56,9	53,6	55,8	53,8	50,7	52,3	54,3
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier				1	75	411	583	778	966	853	393	4 060
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD					5	17	14	22	33	42	15	148
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques					1	14	24	49	46	36	8	178
		Professeur des universités de médecine générale					3	2	1	3	11	17	9	46
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier				53	391	372	195	134	116	109	41	1 411
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD				34	41	52	41	44	42	76	15	345
		Maître de conf. des univ.-PH des disciplines pharma.				13	49	41	25	20	19	4	2	173
		Maître de conférences des univ. de médecine générale				2	14	11			5	2		34
	Total de la filière hospitalo-universitaire			0	0	103	579	920	883	1 050	1 238	1 139	483	6 395
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	2,2	5,6	6,3	5,4	6,4	9,2	12,3	19,2	7,2
	Corps spécifiques	Astronome						7	23	22	22	24	6	104
		Physicien						6	8	8	6	9	5	42
		Astronome adjoint		1	13	31	26	14	13	12	4			114
		Physicien adjoint			3	18	15	20	4	5	3			68
		Directeur d'études de l'EHESS				1	3	19	19	24	29	18		113
		Maître de conférences de l'EHESS				9	15	17	7	7	4	1		60
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				2	7	25	37	26	28	11		136
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO		1	6	11	25	13	15	11	5	2		89
		Professeur du Cnam							8	8	13	12	11	52
		Professeur du Collège de France								4	2	8	18	32
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France								1		1		2
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle					1	4	11	13	20	14	11	74
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle					5	27	36	26	16	17	12	1	140	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.										1		1	2	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.											1	1		
Total des corps spécifiques			0	2	27	100	144	184	168	165	155	84	1 029	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,2	0,6	1,0	1,0	1,1	1,0	1,2	1,7	3,3	1,2	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles		1	8	12	12	34	49	40	72	44	2	274	
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			1	8	12	12	34	49	40	72	44	2	274	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			3,8	0,9	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2	0,5	0,5	0,1	0,3	

Tableau 1.15 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	10	221	434	748	1 034	1 332	1 395	1 131	774	75	7 154	
		Professeur de l'Ensam							28	25	38	7	98	
		Professeur certifié	2	26	146	321	641	916	1 041	807	550	72	4 522	
		Professeur d'EPS		9	25	50	141	143	174	156	129	9	836	
		Professeur de lycée professionnel			7	36	59	105	83	56	44	6	396	
		Chargé d'enseignement d'EPS								2	4		6	
		Professeur d'enseignement général des collèges										1	1	
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			12	256	612	1 155	1 875	2 496	2 721	2 177	1 539	170	13 013
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			46,2	30,2	13,1	11,3	12,8	15,1	16,5	16,2	16,7	6,8	14,7
	Filière éducation-orientation	Conseiller principal d'éducation				2	6	14	13	12	8	6		61
		Psychologue de l'éducation nationale						2	3	1	5	1		12
		Total de la filière éducation-orientation	0	0	2	6	16	16	13	13	13	7	0	73
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
	Filière personnel de direction	Personnel de direction								1				1
	Total de la filière personnel de direction			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie- Insp. pédagogique régional								2				2
		Inspecteur de l'éducation nationale										3	1	4
		Total de la filière d'inspection	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	1	6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Filière administrative	Administrateur civil			1	1	3					2		7
		Directeur général des services d'EPCSCP				2	12	33	22	19	13	1		102
		Directeur général de Crous					2	6	7	7	3	1		26
		Agent comptable d'EPCSCP				1	7	23	27	28	15			101
		Agent comptable de Crous					4	10	2	2	6			24
		Administrateur ENESR			1	6	26	60	52	32	22	2		201
		Attaché d'administration de l'État	2	26	102	214	327	470	368	347	234	20		2 110
Total de la filière administrative			2	26	104	224	381	602	478	435	295	24	2 571	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			7,7	3,1	2,2	2,2	2,6	3,6	2,9	3,2	3,2	1,0	2,9	
Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques					3	13	27	31	25	3		102	
	Conservateur des bibliothèques		26	80	101	126	137	121	83	57	7		738	
	Bibliothécaire		23	41	63	90	104	82	56	61	9		529	
Total de la filière des bibliothèques			0	49	121	164	219	254	230	170	143	19	1 369	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	5,8	2,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,3	1,5	0,8	1,5	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1	8	66	259	431	507	513	395	276	88		2 544	
	Ingénieur d'études	5	146	718	1 344	1 536	1 753	1 348	954	611	252		8 667	
	Assistant ingénieur	5	119	374	591	689	843	620	462	268	72		4 043	
Total de la filière ITRF			11	273	1 158	2 194	2 656	3 103	2 481	1 811	1 155	412	15 254	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			42,3	32,2	24,7	21,4	18,1	18,8	15,1	13,5	12,5	16,4	17,2	
Filière sociale et de santé	Infirmier (Infenes)		2	7	19	30	33	48	60	49	3		251	
	Conseiller technique de service social AE			1	2	6	5	15	9	8			46	
	Assistant de service social AE de cat. A		13	18	28	30	34	30	45	22			220	
Total de la filière sociale et de santé			0	15	26	49	66	72	93	114	79	3	517	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	1,8	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,8	0,9	0,1	0,6	
Ensemble des effectifs de la catégorie A			26	848	4 681	10 256	14 646	16 504	16 477	13 422	9 242	2 514	88 616	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	7	74	273	347	472	687	609	578	319	22	3 388	
	Total de la filière administrative		7	74	273	347	472	687	609	578	319	22	3 388	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		16,3	14,7	18,4	18,3	19,9	20,7	20,7	23,8	22,9	8,9	20,4	
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	3	39	126	163	237	362	269	165	97	5	1 466	
	Total de la filière des bibliothèques		3	39	126	163	237	362	269	165	97	5	1 466	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		7,0	7,7	8,5	8,6	10,0	10,9	9,1	6,8	6,9	2,0	8,8	
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	33	391	1 082	1 383	1 657	2 275	2 063	1 679	980	219	11 762	
	Total de la filière ITRF		33	391	1 082	1 383	1 657	2 275	2 063	1 679	980	219	11 762	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		76,7	77,6	73,1	73,1	70,0	68,4	70,1	69,3	70,2	89,0	70,8	
	Filière sociale et de santé	Infirmier (cat. B)					1	1	1	2				5
	Total de la filière sociale et de santé		0	0	0	0	1	1	1	2	0	0		5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0		0,0
Ensemble des effectifs de la catégorie B			43	504	1 481	1 893	2 367	3 325	2 942	2 424	1 396	246	16 621	
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	20	169	424	507	646	1 207	1 356	1 226	676	78	6 309	
	Total de la filière administrative		20	169	424	507	646	1 207	1 356	1 226	676	78	6 309	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		15,7	20,0	22,2	21,3	23,7	26,5	26,8	27,2	26,6	21,5	25,2	
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	9	82	120	153	199	402	347	252	143	22	1 729	
	Total de la filière des bibliothèques		9	82	120	153	199	402	347	252	143	22	1 729	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		7,1	9,7	6,3	6,4	7,3	8,8	6,9	5,6	5,6	6,1	6,9	
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	98	595	1 365	1 721	1 874	2 939	3 340	3 015	1 713	261	16 921	
	Total de la filière ITRF		98	595	1 365	1 721	1 874	2 939	3 340	3 015	1 713	261	16 921	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		77,2	70,3	71,5	72,3	68,8	64,6	66,0	66,8	67,4	72,1	67,7	
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseign.					3	5	16	19	8	1	52	
	Total de la filière technique		0	0	0	0	3	5	16	19	8	1	52	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	
Ensemble des effectifs de la catégorie C			127	846	1 909	2 381	2 722	4 553	5 059	4 512	2 540	362	25 011	
Total général des effectifs			196	2 198	8 071	14 530	19 735	24 382	24 478	20 358	13 178	3 122	130 248	

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Toutes catégories statutaires confondues, les 2 tranches d'âge qui comptent le plus d'effectifs sont celles des 50 à 54 ans (18,8%) et 45 à 49 ans (18,7%) et ce constat est le même pour les 3 catégories statutaires.

Si les agents de moins de 25 ans sont majoritairement des agents de catégorie B et C, au-delà de 60 ans, ils sont pour 72,1 % des agents de catégorie A et atteignent même 80,5% au-delà de 65 ans.

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge

Tableau 1.16

BAP	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
BAP A	23	172	368	481	506	602	463	399	256	67	3 337
BAP B	4	64	157	234	245	315	253	168	110	43	1 593
BAP C	7	71	185	301	382	483	464	351	199	60	2 503
BAP D		8	37	62	64	57	64	55	32	22	401
BAP E	8	74	302	580	905	981	832	613	375	90	4 760
BAP F	7	80	309	489	547	739	609	490	263	84	3 617
BAP G	50	294	605	799	1 020	1 792	2 120	2 086	1 188	192	10 146
BAP J	33	465	1 594	2 296	2 461	3 250	3 007	2 271	1 374	310	17 061
BAP non spécifiée	10	31	48	56	57	98	72	72	51	24	519
Ensemble des effectifs	142	1 259	3 605	5 298	6 187	8 317	7 884	6 505	3 848	892	43 937
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,3	2,9	8,2	12,1	14,1	18,9	17,9	14,8	8,8	2,0	100,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique; BAP D - Sciences humaines et sociales; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention; BAP J - Gestion et pilotage.

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des agents titulaires de la filière ITRF sont celles des 45/49 ans et des 50/54 ans, qui concentrent 36,9% des effectifs de la filière; les 55 ans et plus constituent un peu plus d'un quart des effectifs (25,6%).

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge

Tableau 1.17

Discipline (groupe CNU)	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Droit et Science politique			9	308	552	612	772	686	422	281	123	3 765
Sciences économiques et de gestion			38	282	505	649	750	722	493	317	125	3 881
Langues et Littératures			5	188	532	859	955	1090	990	763	247	5 629
Sciences humaines			18	290	790	1059	1098	1217	1010	810	237	6 529
Mathématiques et Informatique			57	478	862	1129	1097	1120	935	589	164	6 431
Physique			6	71	224	461	480	477	348	217	49	2 333
Chimie			11	112	384	603	652	717	417	182	31	3 109
Sciences de la terre			6	51	159	258	260	234	177	102	31	1 278
Sciences de l'ingénieur			44	408	872	1169	1188	1360	1099	633	131	6 904
Biologie et Biochimie			6	118	407	855	922	936	720	371	71	4 406
Pharmacie			2	91	216	339	303	286	246	168	56	1 707
Médecine				56	483	796	779	915	1098	981	443	5 551
Odontologie				34	46	69	55	66	75	118	30	493
Interdisciplinaire			17	132	317	392	410	412	424	278	58	2 440
Autres sections Santé					2							2
Théologie					1	5	7	12	11	12	3	51
Sans discipline (hors groupe CNU)			2	27	100	144	184	168	165	155	84	1 029
Ensemble des effectifs	0	221	2 646	6 452	9 399	9 912	10 418	8 630	5 977	1 883	55 538	
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,0	0,4	4,8	11,6	16,9	17,8	18,8	15,5	10,8	3,4	100,0	

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Les corps des enseignants-chercheurs répertoriés « Sans discipline (hors groupe CNU) » sont : les astronomes et physiciens, les astronomes adjoints et les physiciens adjoints, les directeurs d'études et les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des enseignants-chercheurs titulaires sont celles des 45/49 ans et 50/54 ans (36,6% des effectifs); on note cependant quelques exceptions comme en

« Médecine » où les 2 tranches d'âge comptant le plus d'effectifs sont celles des 55/59 ans et 60/64 ans.

Les 65 ans et plus concernent 3,4% des effectifs.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge



Tableau 1.18

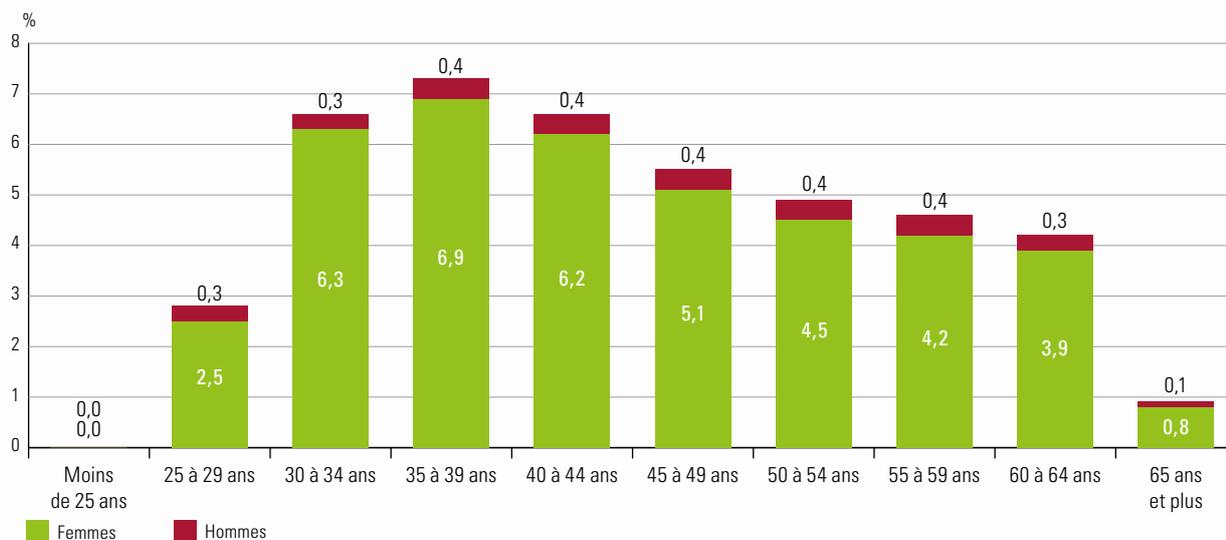
Tranche d'âge	Sexe/Quotité de service	50%	60%	70%	80%	90%	100%	Total	Part des agents à temps partiel (en %)
Moins de 25 ans	Hommes						83	83	0,0
	Femmes						100	100	0,0
	Total des effectifs	0	0	0	0	0	183	183	0,0
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	-	-	-	-	-	54,6	54,6	-
25 à 29 ans	Hommes		1		4		650	655	0,3
	Femmes	2	1		36	3	1 016	1 058	2,5
	Total des effectifs	2	2	0	40	3	1 666	1 713	2,7
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	100,0	50,0	-	90,0	100,0	61,0	61,8	-
30 à 34 ans	Hommes		1	1	10	1	1 635	1 648	0,3
	Femmes	15	4	9	257	17	2 849	3 151	6,3
	Total des effectifs	15	5	10	267	18	4 484	4 799	6,6
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	100,0	80,0	90,0	96,3	94,4	63,5	65,7	-
35 à 39 ans	Hommes	2	1		23	5	2 414	2 445	0,4
	Femmes	15	10	15	391	44	3 985	4 460	6,9
	Total des effectifs	17	11	15	414	49	6 399	6 905	7,3
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	88,2	90,9	100,0	94,4	89,8	62,3	64,6	-
40 à 44 ans	Hommes	2		1	28	6	3 267	3 304	0,4
	Femmes	35	11	14	379	79	4 589	5 107	6,2
	Total des effectifs	37	11	15	407	85	7 856	8 411	6,6
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	94,6	100,0	93,3	93,1	92,9	58,4	60,7	-
45 à 49 ans	Hommes	4	3		34	8	4 425	4 474	0,4
	Femmes	37	15	23	432	103	6 825	7 435	5,1
	Total des effectifs	41	18	23	466	111	11 250	11 909	5,5
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	90,2	83,3	100,0	92,7	92,8	60,7	62,4	-
50 à 54 ans	Hommes	5	2	2	23	9	4 106	4 147	0,4
	Femmes	56	19	11	344	77	6 629	7 136	4,5
	Total des effectifs	61	21	13	367	86	10 735	11 283	4,9
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	91,8	90,5	84,6	93,7	89,5	61,8	63,2	-
55 à 59 ans	Hommes	5	2		25	4	3 383	3 419	0,4
	Femmes	38	15	8	286	46	5 654	6 047	4,2
	Total des effectifs	43	17	8	311	50	9 037	9 466	4,5
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	88,4	88,2	100,0	92,0	92,0	62,6	63,9	-
60 à 64 ans	Hommes	3	1		13	2	1 926	1 945	0,3
	Femmes	32	7	9	142	31	3 442	3 663	3,9
	Total des effectifs	35	8	9	155	33	5 368	5 608	4,3
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	91,4	87,5	100,0	91,6	93,9	64,1	65,3	-
65 ans et plus	Hommes		1				425	426	0,1
	Femmes	1			8		631	640	0,8
	Total des effectifs	1	1	0	8	0	1 056	1 066	0,9
	Part des femmes /Effectifs de la quotité de service (en %)	100,0	0,0	-	100,0	-	59,8	60,0	-
Ensemble des effectifs		252	94	93	2 435	435	58 034	61 343	5,4

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les effectifs à temps partiel (principalement à 80 %), très majoritairement des femmes, sont les plus nombreux entre 30 et 49 ans (26 %), et moins nombreux entre 50 et 64 ans (13,7 %).

Les moins de 25 ans et les plus de 65 ans sont très peu concernés par le temps partiel.

Figure 1.17 – La part des personnels BIATSS à temps partiel par sexe selon la tranche d'âge



Par sexe et par âge

► Présentation des effectifs de chaque filière par âge et selon le sexe



Figure 1.18

Filière universitaire

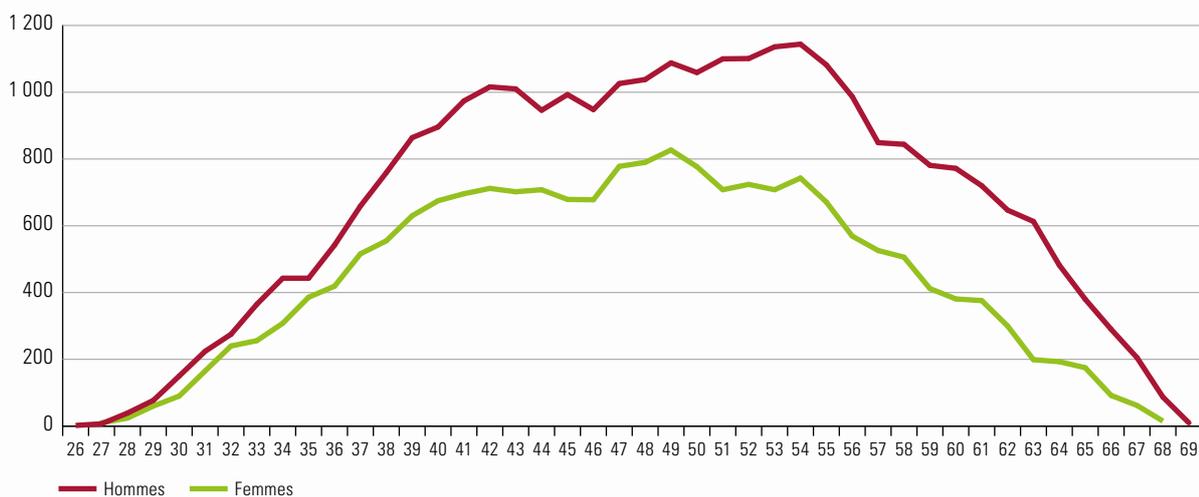
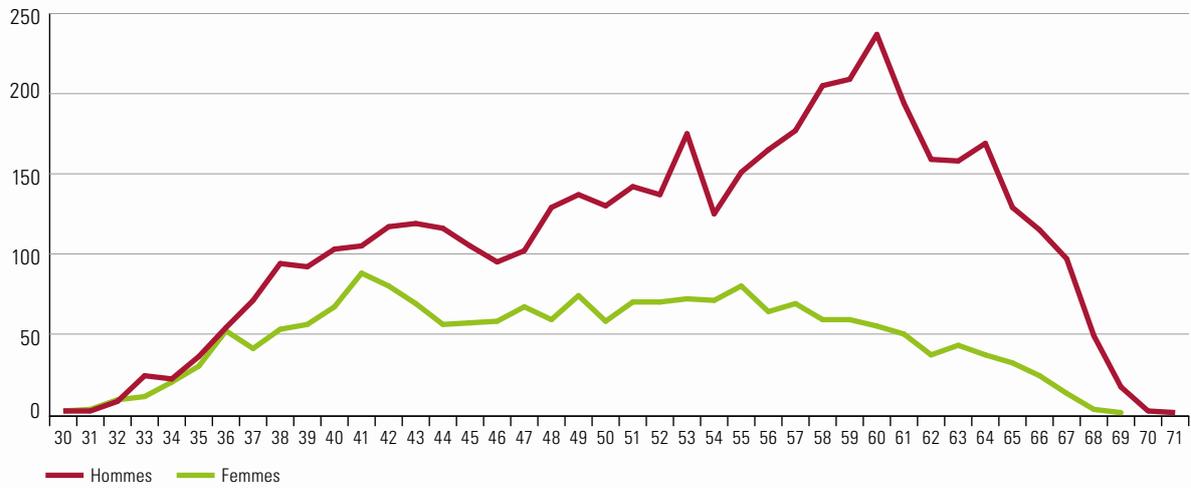


Figure 1.18 (suite)

Filière hospitalo-universitaire



Filière des corps spécifiques

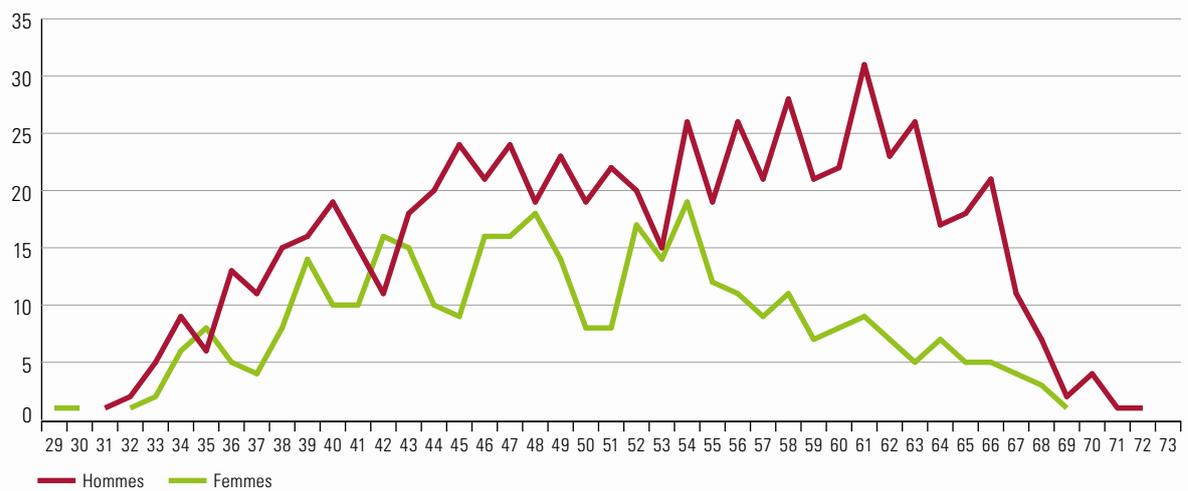
Filière enseignante des corps du 2nd degré

Figure 1.18 (suite)

Filière administrative



Filière des bibliothèques



Filière ITRF



Figure 1.18 (suite)

Filière sociale et de santé



3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe



Tableau 1.19

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs « gérés » / Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Administrateur civil	2	5	7		1	1	2	6	8	12,5
	Administrateur ENESR	95	106	201				95	106	201	0,0
	Agent comptable de Crous	15	9	24				15	9	24	0,0
	Agent comptable d'EPCSCP	67	34	101				67	34	101	0,0
	Assistant de l'enseignement supérieur	3	3	6		2	2	3	5	8	25,0
	Assistant de service social AE de cat. A	7	213	220		53	53	7	266	273	19,4
	Assistant ingénieur	1 952	2 091	4 043	43	57	100	1 995	2 148	4 143	2,4
	Astronome	77	27	104	3		3	80	27	107	2,8
	Astronome adjoint	82	32	114	2		2	84	32	116	1,7
	Attaché d'administration de l'État	708	1 402	2 110	54	87	141	762	1 489	2 251	6,3
	Bibliothécaire	128	401	529	5	12	17	133	413	546	3,1
	Chargé d'enseignement d'EPS	5	1	6				5	1	6	0,0
	Conseiller principal d'éducation	26	35	61				26	35	61	0,0
	Conseiller technique de service social AE	1	45	46		5	5	1	50	51	9,8
	Conservateur des bibliothèques	224	514	738	16	24	40	240	538	778	5,1
	Conservateur général des bibliothèques	36	66	102	1	3	4	37	69	106	3,8
	Directeur d'études de l'EHESS	71	42	113		1	1	71	43	114	0,9
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	96	40	136	1	0	1	97	40	137	0,7
	Directeur général de Crous	16	10	26				16	10	26	0,0
	Directeur général des services d'EPCSCP	61	41	102				61	41	102	0,0
	Infirmier (Infenes)	10	241	251	9	162	171	19	403	422	40,5
	Ingénieur de recherche	1 557	987	2 544	65	45	110	1 622	1 032	2 654	4,1
	Ingénieur d'études	4 063	4 604	8 667	128	205	333	4 191	4 809	9 000	3,7
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1	1	2		1	1	1	2	3	33,3
	Inspecteur de l'éducation nationale	2	2	4	1	1	2	3	3	6	33,3
	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	72	101	173	1	1	2	73	102	175	1,1
	Maître de conf. des univ.- praticien hosp. des CSERD	213	132	345	5	9	14	218	141	359	3,9
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	81	59	140		2	2	81	61	142	1,4
	Maître de conférences de l'EHESS	36	24	60	1	3	4	37	27	64	6,3
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	42	47	89	1		1	43	47	90	1,1
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	18	16	34	3		3	21	16	37	8,1
	Maître de conférences des univ.- praticien hospitalier	712	699	1 411	22	29	51	734	728	1 462	3,5
	Maître de conférences des universités	18 206	14 815	33 021	761	555	1 316	18 967	15 370	34 337	3,8
	Personnel de direction	1		1				1	0	1	0,0
	Physicien	29	13	42	2	1	3	31	14	45	6,7
	Physicien adjoint	42	26	68	2	1	3	44	27	71	4,2
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	114	64	178	1		1	115	64	179	0,6
	Professeur agrégé	3 909	3 245	7 154				3 909	3 245	7 154	0,0
	Professeur certifié	2 068	2 454	4 522				2 068	2 454	4 522	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	2		2				2	0	2	0,0
Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	1		1				1	0	1	0,0	
Professeur de l'Ensam	80	18	98				80	18	98	0,0	
Professeur de lycée professionnel	216	180	396				216	180	396	0,0	
Professeur d'enseignement général des collèges	1		1				1	0	1	0,0	

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs « gérés » / Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Professeur d'EPS	624	212	836				624	212	836	0,0
	Professeur des écoles	119	155	274				119	155	274	0,0
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	81	67	148	3		3	84	67	151	2,0
	Professeur des universités	10 864	4 223	15 087	379	98	477	11 243	4 321	15 564	3,1
	Professeur des universités de médecine générale	36	10	46				36	10	46	0,0
	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 230	830	4 060	69	13	82	3 299	843	4 142	2,0
	Professeur du Cnam	42	10	52	1		1	43	10	53	1,9
	Professeur du Collège de France	26	6	32				26	6	32	0,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	46	28	74				46	28	74	0,0
	Psychologue de l'éducation nationale	1	11	12				1	11	12	0,0
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	1	1	2				1	1	2	0,0	
Catégorie B	Bibliothécaire assistant spécialisé	327	1 139	1 466	5	25	30	332	1 164	1 496	2,0
	Infirmier (cat. B)	1	4	5	1	1	2	2	5	7	28,6
	Secrétaire administratif (Saenes)	491	2 897	3 388	31	146	177	522	3 043	3 565	5,0
	Technicien de recherche et formation	4 952	6 810	11 762	90	129	219	5 042	6 939	11 981	1,8
Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	722	5 587	6 309	25	259	284	747	5 846	6 593	4,3
	Adjoint technique de recherche et formation	6 428	10 493	16 921	94	201	295	6 522	10 694	17 216	1,7
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	28	24	52	1	1	2	29	25	54	3,7
	Magasinier des bibliothèques	655	1 074	1 729	12	20	32	667	1 094	1 761	1,8
Total général		63 822	66 426	130 248	1 838	2 153	3 991	65 660	68 579	134 239	3,0
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		49,0	51,0	-	46,1	53,9	-	48,9	51,1	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration) mais sont assimilés aux effectifs « gérés » en raison de leur absence d'activité. Par ailleurs, les agents détachés dans un emploi fonctionnel figurent parmi les agents « en activité » mais ne sont pas comptabilisés dans les agents « gérés » en ce qui concerne leurs corps d'origine.

► Les données relatives aux agents « gérés » ne comprennent pas les corps des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi que ceux des filières d'inspection et d'éducation-orientation, ces derniers réintégrant l'enseignement scolaire dès lors qu'ils cessent leur activité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les effectifs des agents « gérés », c'est-à-dire placés principalement en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental..., ne représentent que 3% de l'ensemble des agents titulaires. La part des femmes dans ces effectifs est de 53,9%.

► Effectifs des agents titulaires « gérés », répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe



Tableau 1.20

Catégorie statutaire	Position administrative Libellé long corps	Congé longue durée			Congé parental			Détachement		
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Catégorie A	Administrateur civil			0			0		1	1
	Assistant de l'enseignement supérieur			0			0			0
	Assistant de service social AE de cat. A		11	11		4	4		14	14
	Assistant ingénieur	1	1	2		4	4	22	15	37
	Assistant non agrégé et assimilé			0			0			0
	Astronome			0			0	2		2
	Astronome adjoint			0			0	1		1
	Attaché d'administration de l'État	1	7	8	1	6	7	43	51	94
	Bibliothécaire	1		1		1	1	3	6	9
	Conseiller technique de service social AE			0			0		1	1
	Conservateur des bibliothèques		1	1		2	2	11	10	21
	Conservateur général des bibliothèques			0			0	1	2	3
	Directeur d'études de l'EHESS			0			0		1	1
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			0			0	1		1
	Infirmier (Infenes)	2	46	48		11	11	1	22	23
	Ingénieur de recherche			0	1		1	53	34	87
	Ingénieur d'études	3	1	4	2	7	9	69	124	193
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional			0			0		1	1
	Inspecteur de l'éducation nationale			0			0	1	1	2
	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.			0			0			0
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			0		1	1	1		1
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle			0			0		1	1
	Maître de conférences de l'EHESS			0			0		1	1
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			0			0			0
	Maître de conférences des univ. de médecine générale			0	1		1			0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			0		1	1	11	5	16
	Maître de conférences des universités			0	3	28	31	387	223	610
	Physicien			0			0	2	1	3
	Physicien adjoint			0			0		1	1
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques			0			0	1		1
Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD			0			0	1		1	
Professeur des universités			0		1	1	265	66	331	
Professeur des universités-praticien hospitalier			0			0	20	2	22	
Professeur du Cham			0			0	1		1	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle			0			0			0	
Catégorie B	Infirmier (cat. B)	1	1	2						
	Bibliothécaire assistant spécialisé		3	3		2	2	4	10	14
	Secrétaire administratif (Saenes)	7	17	24		6	6	15	55	70
	Technicien de recherche et formation	1	2	3		4	4	47	72	119
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	5	54	59		21	21	4	46	50
	Adjoint technique de recherche et formation	1	2	3		14	14	20	45	65
	Adjoint technique des établissements		1	1			0	1		1
	Magasinier des bibliothèques	3	3	6	3	2	5	1	2	3
Total général		26	150	176	11	115	126	989	813	1 802
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		14,8	85,2	-	8,7	91,3	-	54,9	45,1	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels. Ne sont mentionnés dans ce tableau que les corps où il y a des agents « gérés ».

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration) mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité.

► Les agents « gérés » appartenant aux filières des enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux filières d'inspection et d'éducation-orientation relèvent de l'enseignement scolaire.

Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
		0			0			0	0	1	1	100,0
	2	2			0			0	0	2	2	100,0
	24	24			0			0	0	53	53	100,0
20	37	57			0			0	43	57	100	57,0
		0			0			0	0	0	0	-
1		1			0			0	3	0	3	0,0
1		1			0			0	2	0	2	0,0
9	23	32			0			0	54	87	141	61,7
1	5	6			0			0	5	12	17	70,6
	4	4			0			0	0	5	5	100,0
5	11	16			0			0	16	24	40	60,0
	1	1			0			0	1	3	4	75,0
		0			0			0	0	1	1	100,0
		0			0			0	1	0	1	0,0
6	75	81			0		8	8	9	162	171	94,7
11	11	22			0			0	65	45	110	40,9
54	73	127			0			0	128	205	333	61,6
		0			0			0	0	1	1	100,0
		0			0			0	1	1	2	50,0
1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
4	8	12			0			0	5	9	14	64,3
	1	1			0			0	0	2	2	100,0
1	2	3			0			0	1	3	4	75,0
1		1			0			0	1	0	1	0,0
2		2			0			0	3	0	3	0,0
11	23	34			0			0	22	29	51	56,9
370	300	670	1		1		4	4	761	555	1 316	42,2
		0			0			0	2	1	3	33,3
2		2			0			0	2	1	3	33,3
		0			0			0	1	0	1	0,0
2		2			0			0	3	0	3	0,0
114	31	145			0			0	379	98	477	20,5
49	11	60			0			0	69	13	82	15,9
		0			0			0	1	0	1	0,0
		0			0			0	0	0	0	-
									1	1	2	50,0
1	10	11			0			0	5	25	30	83,3
9	68	77			0			0	31	146	177	82,5
42	51	93			0			0	90	129	219	58,9
16	137	153			0		1	1	25	259	284	91,2
70	140	210			0	3		3	94	201	295	68,1
		0			0			0	1	1	2	50,0
5	13	18			0			0	12	20	32	62,5
808	1 062	1 870	1	0	1	3	13	16	1 838	2 153	3 991	53,9
43,2	56,8	-	100,0	0,0	-	18,8	81,3	-	46,1	53,9	-	-

La disponibilité et le détachement sont les 2 positions, hormis « l'activité », les plus fréquentes chez les agents titulaires (92%). Les hommes ont davantage recours au détachement (54,9%) et les femmes à la disponibilité (56,8%). Le congé de longue durée et le congé parental concernent très majoritairement les femmes.

Figure 1.19 – Les effectifs des agents titulaires « gérés » selon la position administrative (en %)

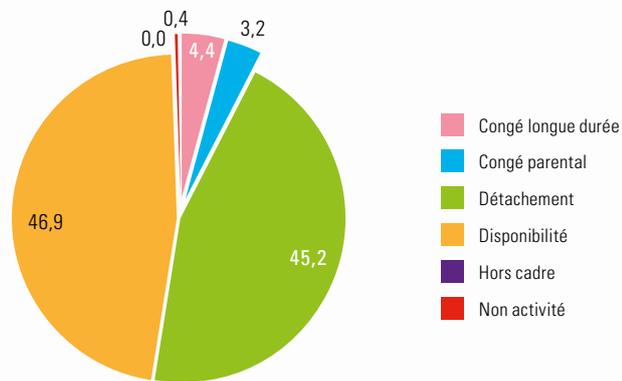
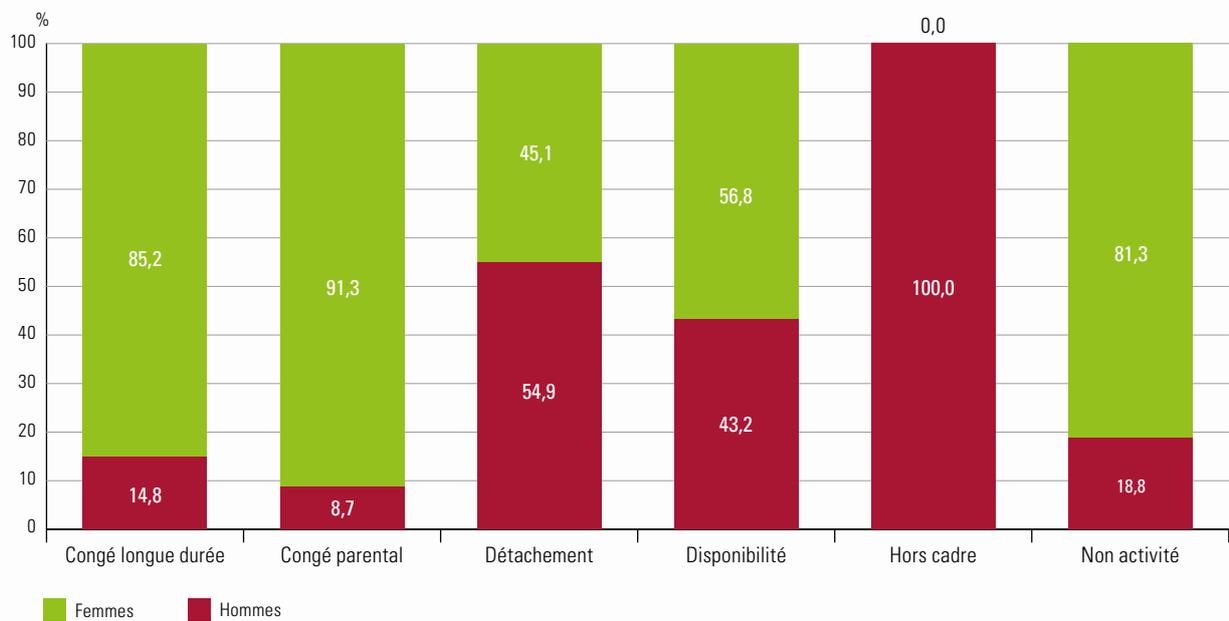


Figure 1.20 – La répartition des effectifs « gérés » par position administrative selon le sexe



4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

► Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENJ et du MESRI, répartis par emplois et ventilés par sexe



Tableau 1.21

Fonction exercée correspondant à un emploi de...	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Recteur	15	14	29	48,3
Directeur ou SG	4	6	10	60,0
Chef de service	17	6	23	26,1
Sous-directeur	23	15	38	39,5
Directeur de projet	4	5	9	55,6
Expert de haut niveau	7	2	9	22,2
Total	70	48	118	40,7

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement au 31/12/2019.

► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe



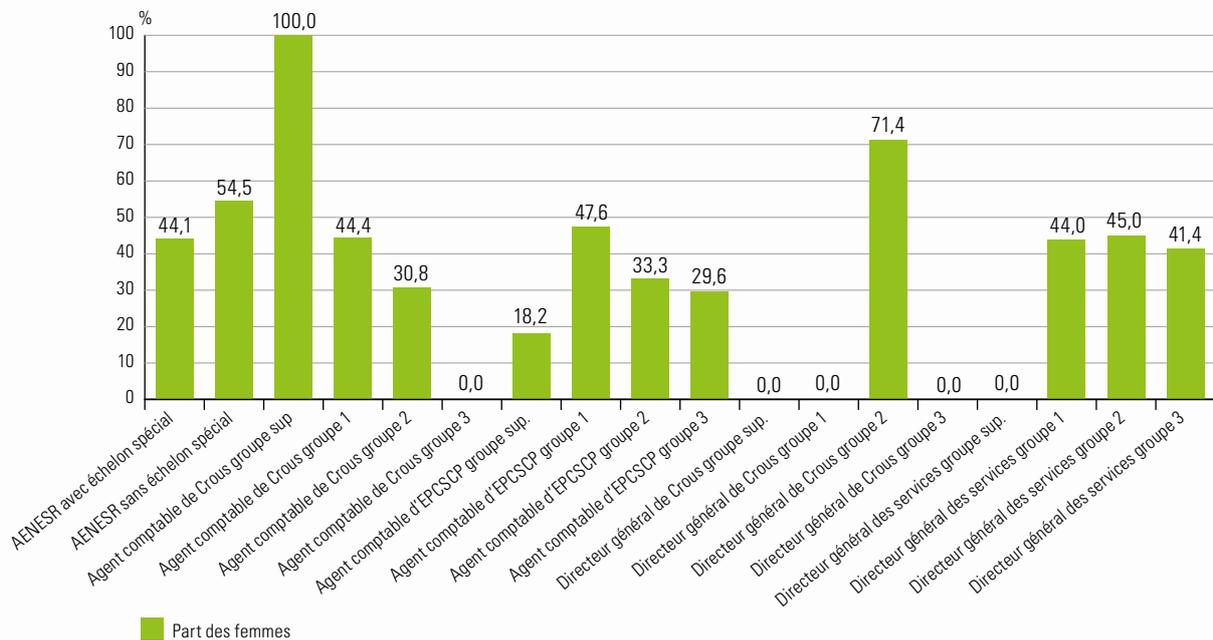
Tableau 1.22

Libellé du grade	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
AENESR avec échelon spécial	19	15	34	44,1
AENESR sans échelon spécial	76	91	167	54,5
Agent comptable de Crous groupe sup		1	1	100,0
Agent comptable de Crous groupe 1	5	4	9	44,4
Agent comptable de Crous groupe 2	9	4	13	30,8
Agent comptable de Crous groupe 3	1		1	0,0
Agent comptable d'EPCSCP groupe sup.	9	2	11	18,2
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	11	10	21	47,6
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	28	14	42	33,3
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	19	8	27	29,6
Directeur général de Crous groupe sup.	1		1	0,0
Directeur général de Crous groupe 1	9		9	0,0
Directeur général de Crous groupe 2	4	10	14	71,4
Directeur général de Crous groupe 3	2		2	0,0
Directeur général des services groupe sup.	8		8	0,0
Directeur général des services groupe 1	14	11	25	44,0
Directeur général des services groupe 2	22	18	40	45,0
Directeur général des services groupe 3	17	12	29	41,4
Ensemble	254	200	454	44,1

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les administrateurs ENESR représentent 44,3 % des agents sur emplois fonctionnels et 52,7 % sont des femmes. Celles-ci sont moins bien représentées dans les emplois fonctionnels de directeur général de Crous (38,5%) ou d'agent comptable d'EPCSCP (33,7%).

Figure 1.21 – Le taux de féminisation des agents de l'encadrement administratif supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon l'emploi fonctionnel



► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe



Tableau 1.23

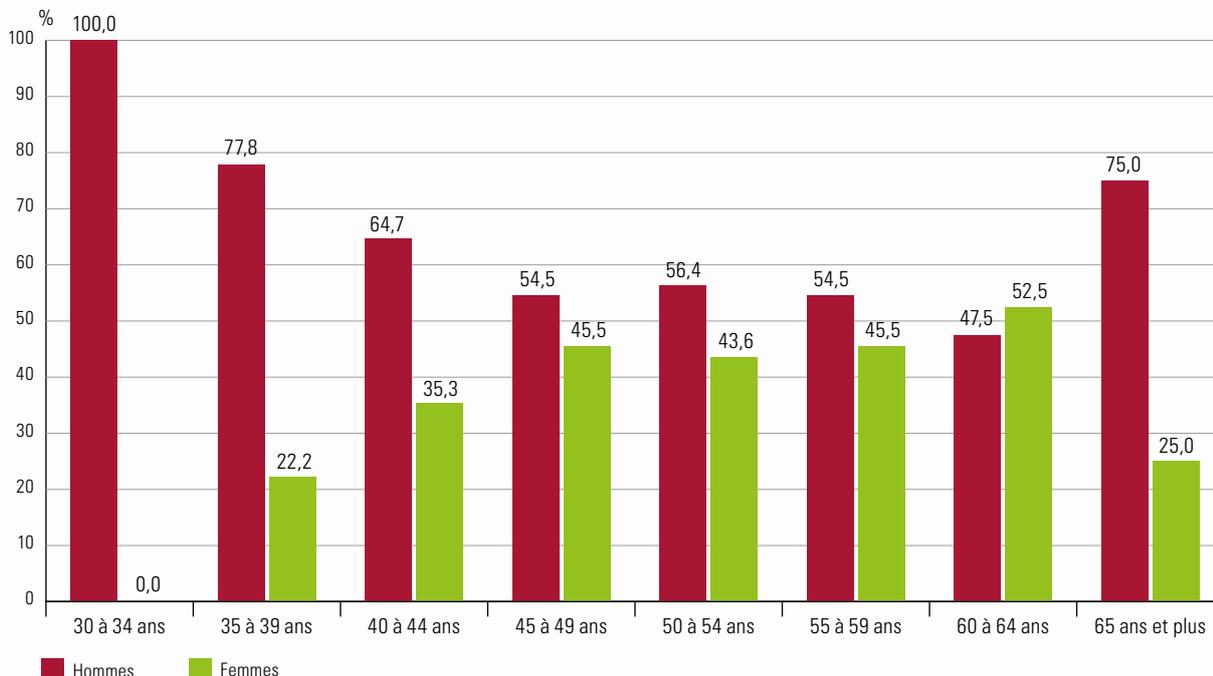
Libellé du grade	30 à 34 ans			35 à 39 ans			40 à 44 ans		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
AENESR avec échelon spécial			0			0	1	2	3
AENESR sans échelon spécial	1		1	4	2	6	16	7	23
Agent comptable de Crous groupe sup			0			0			0
Agent comptable de Crous groupe 1			0			0	1	1	2
Agent comptable de Crous groupe 2			0			0	2		2
Agent comptable de Crous groupe 3			0			0			0
Agent comptable d'EPCSCP groupe sup.			0			0			0
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1			0			0	1		1
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2			0	1		1	3	1	4
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3			0			0	1	1	2
Directeur général de Crous groupe sup.			0			0			0
Directeur général de Crous groupe 1			0			0	1		1
Directeur général de Crous groupe 2			0			0		1	1
Directeur général de Crous groupe 3			0			0			0
Directeur général des services groupe sup.			0	1		1	1		1
Directeur général des services groupe 1			0			0	1	1	2
Directeur général des services groupe 2			0			0	4	3	7
Directeur général des services groupe 3			0	1		1	1	1	2
Total général	1	0	1	7	2	9	33	18	51
Part des effectifs par sexe/Effectifs de la tranche d'âge (en %)	100,0	0,0	-	77,8	22,2	-	64,7	35,3	-
Part des effectifs de la tranche d'âge/Ensemble des effectifs (en %)	-	-	0,2	-	-	2,0	-	-	11,2

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les trois tranches d'âge les plus représentées parmi les personnels de l'encadrement administratif sur emplois fonctionnels sont celles des 45 à 49 ans (29,1 %), des 50 à 54 ans (24,2 %) et des 55 à 59 ans (19,4 %). Les effectifs sont majoritairement masculins dans toutes les tranches d'âge, à l'exception des 60 à 64 ans.

45 à 49 ans			50 à 54 ans			55 à 59 ans			60 à 64 ans			65 ans et plus			Ensemble
H	F	S/Total	H	F	S/Total										
5	2	7	7	6	13	4	3	7	2	2	4			0	34
21	32	53	17	22	39	9	16	25	7	11	18	1	1	2	167
	1	1			0			0			0			0	1
		0	1		1	1	1	2	2	2	4			0	9
4	4	8	1		1			0	2		2			0	13
1		1			0			0			0			0	1
		0	3	1	4	4		4	2	1	3			0	11
3	1	4	2	2	4	3	4	7	2	3	5			0	21
8	1	9	6	4	10	8	4	12	2	4	6			0	42
6	4	10	8	1	9	3	2	5	1		1			0	27
		0			0			0			0	1		1	1
2		2	3		3	2		2	1		1			0	9
	3	3	1	3	4	2	2	4	1	1	2			0	14
1		1			0	1		1			0			0	2
2		2	2		2			0	2		2			0	8
4	3	7	3		3	3	4	7	2	3	5	1		1	25
8	5	13	5	6	11	4	3	7	1	1	2			0	40
7	4	11	3	3	6	4	1	5	1	3	4			0	29
72	60	132	62	48	110	48	40	88	28	31	59	3	1	4	454
54,5	45,5	-	56,4	43,6	-	54,5	45,5	-	47,5	52,5	-	75,0	25,0	-	-
-	-	29,1	-	-	24,2	-	-	19,4	-	-	13,0	-	-	0,9	-

Figure 1.22 – Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon le sexe et la tranche d'âge



► Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.24

Origine (FP, corps/grade, filière) des agents nommés sur emplois fonctionnels	Effectifs	Part par origine/ensemble des agents (en %)
Fonction publique État :		
IGAENR	2	0,4
Administrateur civil	7	1,5
Directeur de service	4	0,9
Attaché d'administration - hors classe - Attaché principal d'administration	214	47,1
Corps de la filière ITRF	58	12,8
Inspecteurs divisionnaires des finances publiques - inspecteurs des finances publiques	110	24,2
Fonction publique territoriale :		
Administrateur territorial - Attaché territorial principal - Directeur territorial - Ingénieur en chef territorial	45	9,9
Fonction publique hospitalière :		
Directeur d'hôpital	1	0,2
Autres	13	2,9
Ensemble des agents	454	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement. Sont concernés l'ensemble des emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (AENESR, DGS, agent comptable d'EPSCP, agent comptable de CROUS, directeur général de CROUS). Date d'observation : 31/12/2019.

Le corps des AAE reste le principal vivier des personnels nommés sur emplois fonctionnels et représente 48 % de ces emplois.

► Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois

Tableau 1.25

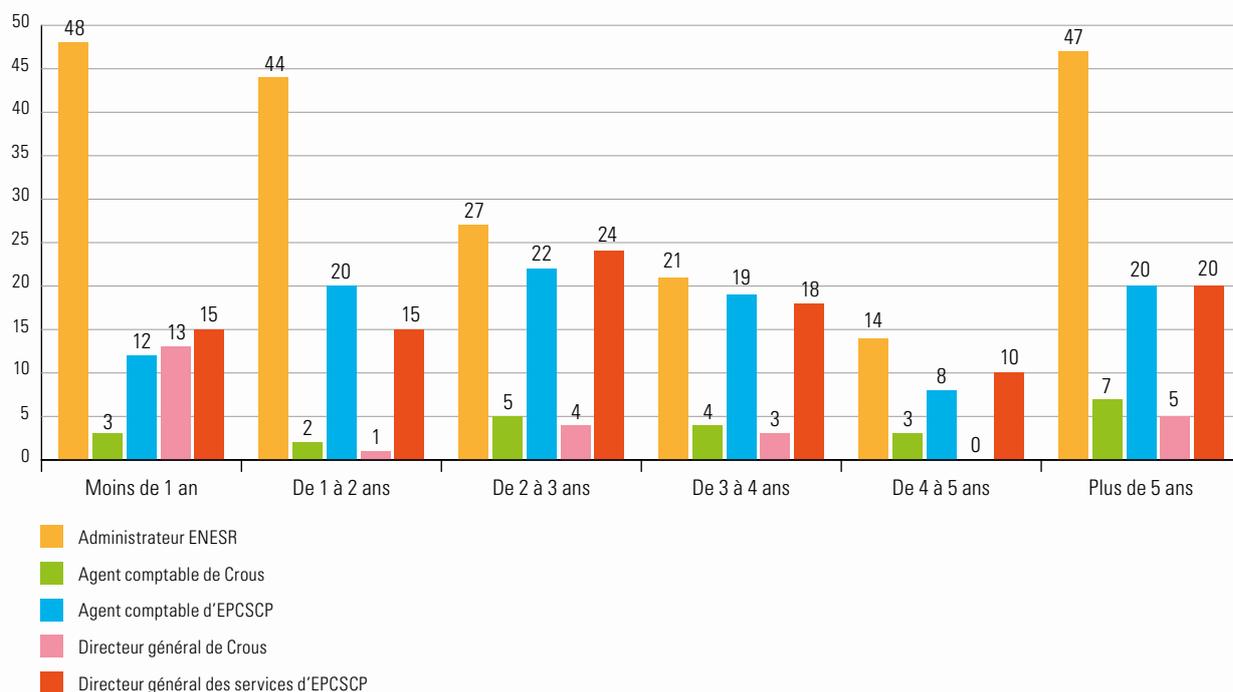
Type d'emplois	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Administrateur ENESR	48	44	27	21	14	47	201
Agent comptable de Crous	3	2	5	4	3	7	24
Agent comptable d'EPCSCP	12	20	22	19	8	20	101
Directeur général de Crous	13	1	4	3	0	5	26
Directeur général des services d'EPCSCP	15	15	24	18	10	20	102
Ensemble des agents	91	82	82	65	35	99	454
Part par ancienneté des agents (en %)	20,0	18,1	18,1	14,3	7,7	21,8	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► Date d'observation : 31/12/2019.

En 2019, 56,2% des agents occupant un emploi fonctionnel ont une ancienneté sur cet emploi inférieure à trois ans. Ce pourcentage est en légère baisse (58% en 2018).

Figure 1.23 – Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois



► Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.26

Type de fonction	Effectifs	Part par type de fonction (en %)
Adjoint au directeur général des services	23	11,4
Adjoint au directeur général des services, directeur des ressources humaines	22	10,9
Adjoint au DGS, chargé de la formation et de la vie étudiante	7	3,5
Adjoint - autres fonctions*	41	20,4
Adjoint au directeur général de Crous	18	9,0
Directeur des ressources humaines	20	10,0
Directeur des affaires financières	6	3,0
Directeur de Clous	9	4,5
Contrôle de gestion	0	0,0
Chargé de mission à l'administration centrale	0	0,0
Secrétaire général	5	2,5
Autres**	50	24,9
Ensemble	201	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► * « Adjoints - autres fonctions » : ces fonctions correspondent par exemple à celles de directeur de la recherche, du pilotage, du patrimoine, d'adjoint au directeur des affaires financières...

► ** « Autres » : cette rubrique regroupe les AENESR exerçant, par exemple, des fonctions de chargé de mission auprès du directeur général des services des établissements d'enseignement supérieur, de pilotage, de chef de division...

► Date d'observation : 31/12/2019.

En 2019, 46,3 % des personnels sur des emplois d'AENESR occupent des fonctions d'adjoint au DGS.

► Parmi les agents contractuels répondant à un besoin permanent, on distingue notamment les agents en CDI relevant des articles 4 et 6 bis de la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984, de l'article 13 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction publique, de l'article 8 de la loi n° 2012-347 modifiée (« Sauvadet ») du 12 mars 2012, de l'article L. 954-3 1° du code de l'éducation applicable dans les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE), et ceux relevant des articles L. 123-5 et L. 711-1 du code de l'éducation et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 applicables aux agents contractuels recrutés dans les services d'activités industrielles et commerciales (SAIC) des établissements d'enseignement supérieur.

► Les contrats répondant à un besoin temporaire (missions temporaires) sont liés au remplacement d'un fonctionnaire pour des absences limitativement énumérées par la loi (temps partiel, congés maladies, maternité, parental...), à une vacance temporaire d'emploi lorsque celui-ci ne peut être pourvu immédiatement par un titulaire, à un besoin occasionnel (accroissement temporaire d'activité) ou bien un besoin saisonnier.

5. Présentation des agents contractuels

Les agents contractuels BIATSS

► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe



Tableau 1.27 – Effectifs physiques en 2019

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents contractuels BIATSS			
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	Part des femmes (en %)
A	Assistant de service social AE de cat. A	3	12	15	2	26	28	0	10	10	5	48	53	90,6
	Assistant ingénieur	331	471	802	662	1 140	1 802	243	531	774	1 236	2 142	3 378	63,4
	Attaché d'administration de l'État	26	68	94	84	155	239	49	112	161	159	335	494	67,8
	Bibliothécaire	15	39	54	18	19	37	8	8	16	41	66	107	61,7
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	3	3	100,0
	Conservateur des bibliothèques	0	4	4	4	5	9	1	4	5	5	13	18	72,2
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
	Infirmier (Infenes)	2	30	32	3	63	66	2	34	36	7	127	134	94,8
	Ingénieur d'études	1 131	1 434	2 565	1 919	2 824	4 743	547	981	1 528	3 597	5 239	8 836	59,3
	Ingénieur de recherche	584	411	995	766	614	1 380	384	376	760	1 734	1 401	3 135	44,7
	Médecin de l'éducation nationale	4	12	16	17	75	92	34	130	164	55	217	272	79,8
	Médecin de prévention	0	6	6	10	21	31	11	66	77	21	93	114	81,6
Total et part en % de la catégorie A	2 096	2 487	4 583	3 485	4 945	8 430	1 279	2 252	3 531	6 860	9 684	16 544	58,5	
	38,3	25,2	29,8	65,4	52,6	57,2	62,9	47,6	52,2	53,4	40,3	44,9	-	
B	Bibliothécaire assistant spécialisé	30	96	126	24	60	84	6	17	23	60	173	233	74,2
	Secrétaire administratif (Saenes)	46	213	259	19	154	173	9	160	169	74	527	601	87,7
	Technicien de recherche et formation	1 040	2 054	3 094	690	1 498	2 188	224	728	952	1 954	4 280	6 234	68,7
	Total et part en % de la catégorie B	1 116	2 363	3 479	733	1 712	2 445	239	905	1 144	2 088	4 980	7 068	70,5
	20,4	23,9	22,7	13,8	18,2	16,6	11,8	19,1	16,9	16,3	20,7	19,2	-	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	263	809	1 072	50	345	395	15	223	238	328	1 377	1 705	80,8
	Adjoint technique des établissements	3	4	7	3	1	4	2	1	3	8	6	14	42,9
	Adjoint technique de recherche et formation	1 948	4 049	5 997	1 009	2 315	3 324	488	1 316	1 804	3 445	7 680	11 125	69,0
	Magasinier des bibliothèques	52	166	218	47	91	138	11	32	43	110	289	399	72,4
	Total et part en % de la catégorie C	2 266	5 028	7 294	1 109	2 752	3 861	516	1 572	2 088	3 891	9 352	13 243	70,6
	41,4	50,9	47,5	20,8	29,2	26,2	25,4	33,2	30,9	30,3	38,9	35,9	-	
Ensemble des agents contractuels BIATSS		5 478	9 878	15 356	5 327	9 409	14 736	2 034	4 729	6 763	12 839	24 016	36 855	65,2
Part par sexe (en %)		35,7	64,3	-	36,1	63,9	-	30,1	69,9	-	34,8	65,2	-	-
Part par type de contrat (en %)		-	-	41,7	-	-	40,0	-	-	18,4	-	-	-	-

► Sources : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2019 réalisée en mars/mai 2020. En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, certains établissements d'enseignement supérieur n'ont pas renseigné l'enquête; l'écart d'effectifs est estimé à moins 1 169 contractuels BIATSS en 2019 (- 937 EPT) dont moins 572 contractuels BIATSS (- 382 EPT) liés au processus de dissolution de COMUE.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (25 665) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires; 27 933 agents vacataires ont été décomptés en 2019, ayant effectué 1 904 619 heures, équivalent à 1 185 ETP.

► Les contrats répondant à un besoin permanent (missions permanentes) correspondent à des emplois relevant des catégories A, B et C lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires, à des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ainsi qu'à des emplois de tous niveaux lorsque les caractéristiques du poste imposent une quotité de temps de travail inférieure ou égale à 70 % (articles 4 à 8 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

Tableau 1.28 – Effectifs en ETPT en 2019

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes	CDI	Total des ETPT
A	Assistant de service social AE de cat. A	8,5	13,0	9,0	30,5
	Assistant ingénieur	513,8	1 309,2	713,2	2 536,3
	Attaché d'administration de l'État	70,8	178,8	145,6	395,2
	Bibliothécaire	31,8	30,1	14,8	76,7
	Conseiller technique de service social AE	0,0	1,8	0,0	1,8
	Conservateur des bibliothèques	2,7	5,9	4,8	13,4
	Conservateur général des bibliothèques	0,0	0,0	0,0	0,0
	Infirmier (Infenes)	19,9	41,2	27,4	88,5
	Ingénieur d'études	1 562,5	3 273,6	1 385,0	6 221,2
	Ingénieur de recherche	620,8	966,5	704,1	2 291,4
	Médecin de l'éducation nationale	4,8	41,6	114,1	160,5
	Médecin de prévention	2,2	14,9	57,5	74,6
	Total et part en % de la catégorie A	2 837,8	5 876,7	3 175,5	11 890,1
	31,7	55,3	52,4	46,4	
B	Bibliothécaire assistant spécialisé	84,3	63,1	20,7	168,1
	Secrétaire administratif (Saenes)	166,6	142,6	149,8	458,9
	Technicien de recherche et formation	2 016,7	1 673,5	870,7	4 560,9
	Total et part en % de la catégorie B	2 267,6	1 879,1	1 041,1	5 187,9
	25,3	17,7	17,2	20,2	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	517,3	280,3	207,0	1 004,7
	Adjoint technique des établissements	5,5	2,9	3,0	11,3
	Adjoint technique de recherche et formation	3 184,9	2 495,5	1 597,8	7 278,2
	Magasinier des bibliothèques	143,4	96,7	36,3	276,4
	Total et part en % de la catégorie C	3 851,1	2 875,5	1 844,0	8 570,6
	43,0	27,0	30,4	33,4	
Total des ETPT des agents contractuels BIATSS		8 956,6	10 631,3	6 060,7	25 648,5
Part par type de contrat (en %)		34,9	41,4	23,6	100,0

44,9 % des agents contractuels BIATSS dans l'enseignement supérieur ont été recrutés pour exercer des fonctions correspondant à des agents titulaires de catégorie A, 19,2 % de catégorie B et 35,9 % de catégorie C, alors que parmi les agents titulaires, 32,1 % relèvent de la catégorie A, 27,1 % de la catégorie B et 40,8 % de la catégorie C.

En 2019, les agents contractuels BIATSS sont majoritairement des femmes : 65,2 %. Ce taux de féminisation est légèrement supérieur à celui observé pour les agents titulaires (63,2 %). Les femmes contractuelles sont particulièrement représentées dans les catégories B et C (70,5 % et 70,6 %) contre respectivement 65,3 % et 68,7 % chez les titulaires ; en catégorie A, leur part (58,5 % contre 54,6 % chez les titulaires) est plus proche de celle des hommes.

Sur les 36 855 personnes physiques (25 648,5 ETPT) exerçant en qualité d'agent contractuel BIATSS dans les établissements d'enseignement supérieur, 30 092 sont des agents en CDD (19 587,9 ETPT), soit 81,7 % de l'ensemble des agents contractuels BIATSS (41,7 % CDD sur missions temporaires et 40 % sur missions permanentes). Les CDI représentent 18,4 % des agents contractuels.

Par ailleurs, 21 499 agents contractuels (16 692,0 ETPT) répondent à des besoins permanents (contre 15 356 effectuant des missions temporaires de remplacement, soit 8 956,6 ETPT), dont 6 763 en CDI (6 060,7 ETPT). Leur poids correspond à 35 % des effectifs des personnels BIATSS titulaires et 26 % de l'ensemble des effectifs BIATSS titulaires et contractuels sur emplois répondant à des besoins permanents.

Figure 1.24 – Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le sexe

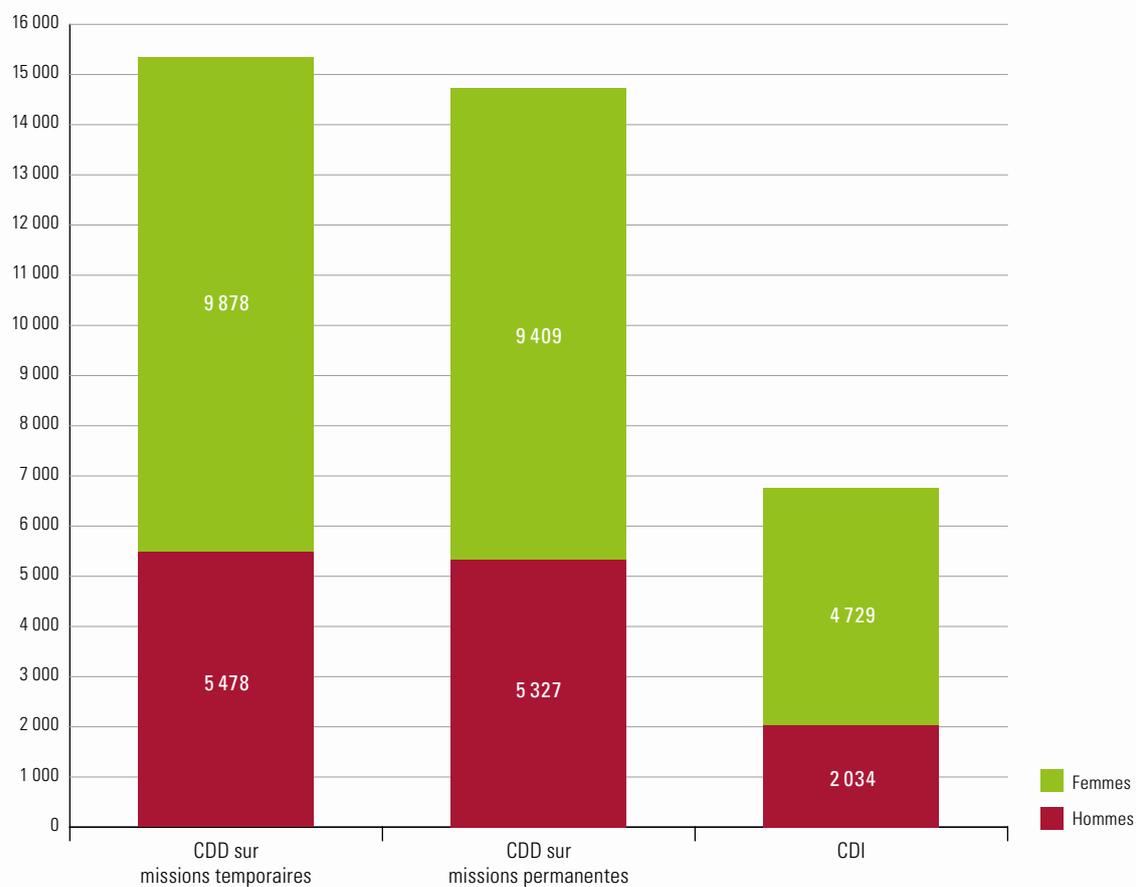


Figure 1.25 – Les agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire (en %)

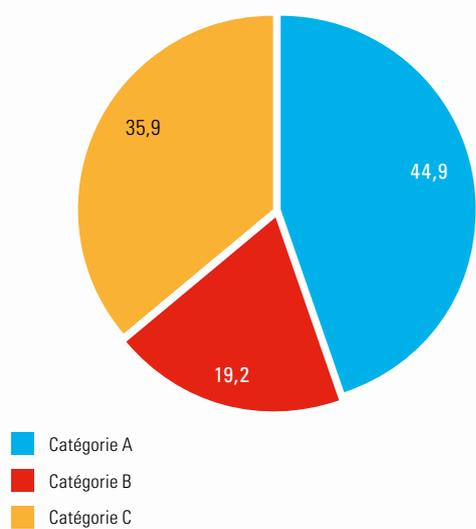
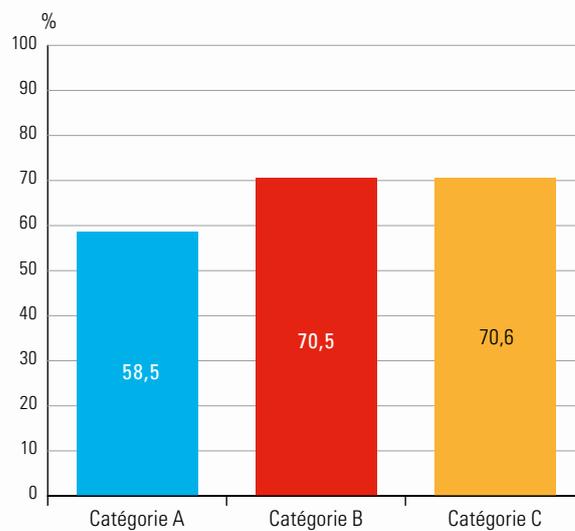


Figure 1.26 – Le taux de féminisation des agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe



Tableau 1.29

Filière	Fonction exercée correspondant à un corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	159	335	494	67,8
	Secrétaire administratif (Saenes)	74	527	601	87,7
	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	328	1 377	1 705	80,8
	Total et part en % de la filière administrative	561	2 239	2 800	80,0
		4,4	9,3	7,6	
Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	-
	Conservateur des bibliothèques	5	13	18	72,2
	Bibliothécaire	41	66	107	61,7
	Bibliothécaire assistant spécialisé	60	173	233	74,2
	Magasinier des bibliothèques	110	289	399	72,4
	Total et part en % de la filière des bibliothèques	216	541	757	71,5
		1,7	2,3	2,1	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1 734	1 401	3 135	44,7
	Ingénieur d'études	3 597	5 239	8 836	59,3
	Assistant ingénieur	1 236	2 142	3 378	63,4
	Technicien de recherche et formation	1 954	4 280	6 234	68,7
	Adjoint technique de recherche et formation	3 445	7 680	11 125	69,0
	Total et part en % de la filière ITRF	11 966	20 742	32 708	63,4
		93,2	86,4	88,7	
Filière sociale et de santé	Médecin de l'éducation nationale	55	217	272	79,8
	Médecin de prévention	21	93	114	81,6
	Infirmier (Infenes)	7	127	134	94,8
	Conseiller technique de service social AE	0	3	3	100,0
	Assistant de service social AE de cat. A	5	48	53	90,6
	Total et part en % de la filière sociale et de santé	88	488	576	84,7
		0,7	2,0	1,6	
Filière technique	Adjoint technique des établissements	8	6	14	42,9
	Total et part en % de la filière technique	8	6	14	42,9
		0,1	0,0	0,0	
Ensemble des agents contractuels BIATSS		12 839	24 016	36 855	65,2

► Sources : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2019 réalisée en mars/mai 2020. En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, certains établissements d'enseignement supérieur n'ont pas renseigné l'enquête ; l'écart d'effectifs est estimé à moins 1 169 contractuels BIATSS en 2019 (- 937 ETP) dont moins 572 contractuels BIATSS (- 382 ETP) liés au processus de dissolution de COMUE.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (25 665) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires ; 27 933 agents vacataires ont été décomptés en 2019, ayant effectué 1 904 619 heures, équivalent à 1 185 ETP.

Sur les 36 855 agents contractuels BIATSS, 32 708 exercent des fonctions correspondant à la filière des personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) soit 88,7 % des agents contractuels BIATSS relevant de l'enseignement supérieur (les agents titulaires ITRF représentant 71,6 % des BIATSS), tandis que la filière administrative représente 7,6 % des agents contractuels (20 % chez les titulaires) et celle des personnels de bibliothèques 2,1 % (contre 7,4 % parmi les agents titulaires). Les autres filières représentent ensemble moins de 2 % des agents contractuels BIATSS.

Figure 1.27 – Les agents contractuels BIATSS par corps selon le sexe

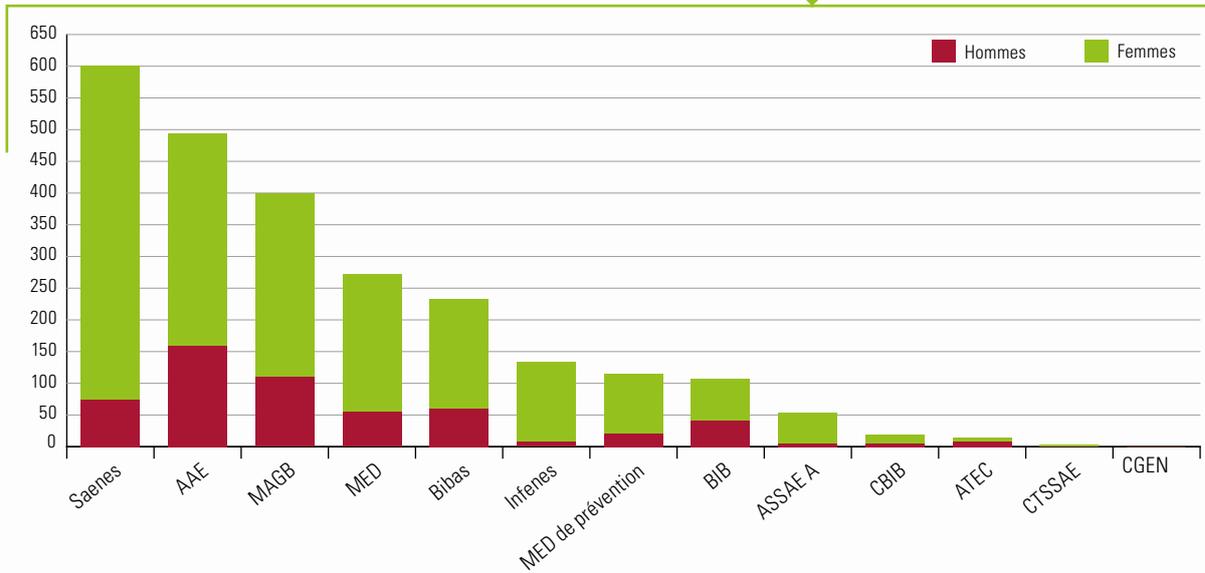
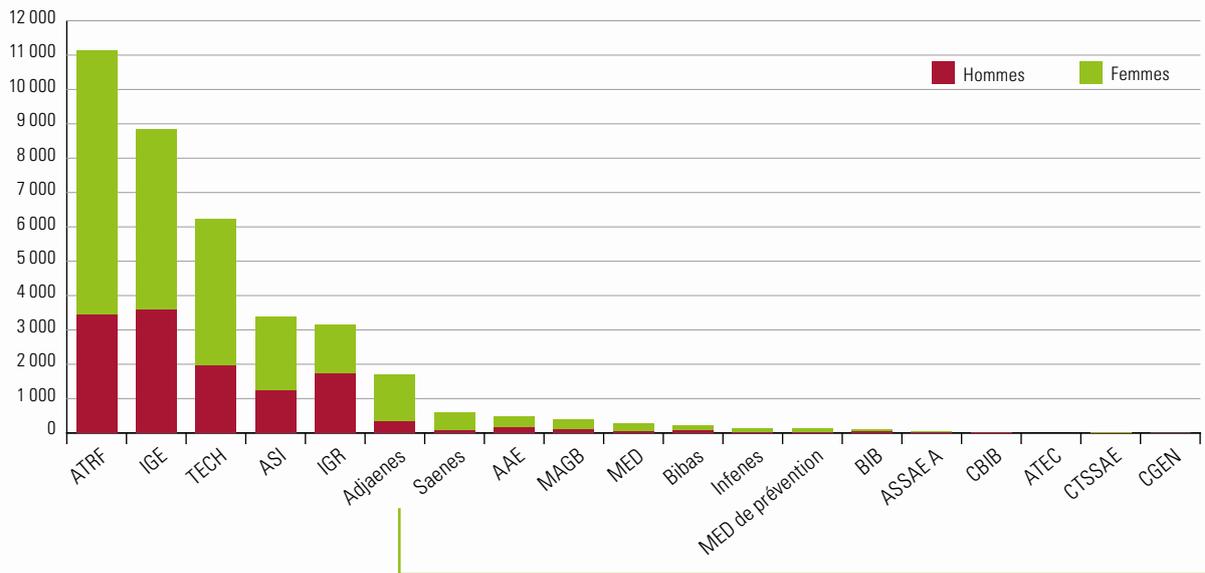
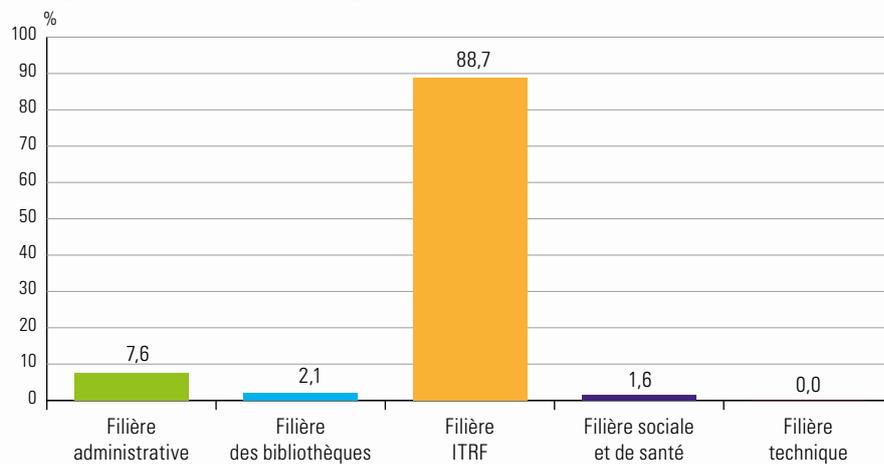


Figure 1.28 – La part des agents contractuels BIATSS selon la filière



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat

Tableau 1.30

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	Moins de 1 an	1 à moins de 2 ans	2 à moins de 3 ans	3 à moins de 4 ans	4 à moins de 5 ans	5 à moins de 6 ans	6 ans et plus	Total
A	Assistant de service social AE de cat. A	18	13	4	4	3	0	11	53
	Assistant ingénieur	977	699	401	302	202	124	673	3 378
	Attaché d'administration de l'État	128	119	60	37	41	16	93	494
	Bibliothécaire	45	18	11	8	5	3	17	107
	Conseiller technique de service social AE	2	1	0	0	0	0	0	3
	Conservateur des bibliothèques	5	4	4	2	1	0	2	18
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
	Infirmier (Infenes)	39	24	21	13	7	6	24	134
	Ingénieur d'études	3 191	1 897	1 056	697	476	321	1 198	8 836
	Ingénieur de recherche	913	700	360	257	176	113	616	3 135
	Médecin de l'éducation nationale	46	30	21	18	14	11	132	272
	Médecin de prévention	15	14	13	14	9	6	43	114
	Total et part en % de la catégorie A		5 379	3 519	1 951	1 352	934	600	2 809
		42,3	46,4	45,8	47,9	47,8	44,4	45,6	44,9
B	Bibliothécaire assistant spécialisé	73	50	34	18	14	10	34	233
	Secrétaire administratif (Saenes)	146	103	61	49	30	35	177	601
	Technicien de recherche et formation	2 110	1 351	779	430	375	221	968	6 234
	Total et part en % de la catégorie B		2 329	1 504	874	497	419	266	1 179
		18,3	19,8	20,5	17,6	21,4	19,7	19,1	19,2
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	679	349	190	104	77	64	242	1 705
	Adjoint technique des établissements	4	3	1	1	1	1	3	14
	Adjoint technique de recherche et formation	4 188	2 112	1 200	841	508	404	1 872	11 125
	Magasinier des bibliothèques	142	99	47	25	17	16	53	399
	Total et part en % de la catégorie C		5 013	2 563	1 438	971	603	485	2 170
		39,4	33,8	33,7	34,4	30,8	35,9	35,2	35,9
Ensemble des agents contractuels BIATSS		12 721	7 586	4 263	2 820	1 956	1 351	6 158	36 855
Part par ancienneté de contrat (en %)		34,5	20,6	11,6	7,7	5,3	3,7	16,7	100,0

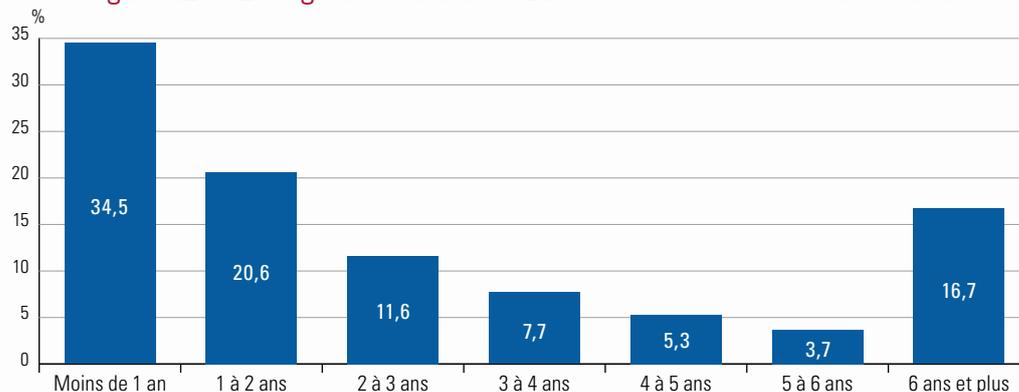
► Sources : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2019 réalisée en mars/mai 2020. En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, certains établissements d'enseignement supérieur n'ont pas renseigné l'enquête; l'écart d'effectifs est estimé à moins 1 169 contractuels BIATSS en 2019 (- 937 EPT) dont moins 572 contractuels BIATSS (- 382 EPT) liés au processus de dissolution de COMUE.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (25 665) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires; 27 933 agents vacataires ont été décomptés en 2019, ayant effectué 1 904 619 heures, équivalent à 1 185 ETP.

► Au-delà de six ans d'ancienneté, les contractuels sont majoritairement en CDI.

Sur les 55,1 % des agents contractuels BIATSS (CDD et CDI) qui totalisent au maximum deux ans d'ancienneté dans leur établissement d'enseignement supérieur, 34,5% ont moins d'une année d'exercice.

Figure 1.29 – Les agents contractuels BIATSS selon l'ancienneté de contrat



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat

Figure 1.30 – Les agents contractuels BIATSS selon le type de financement (en %)

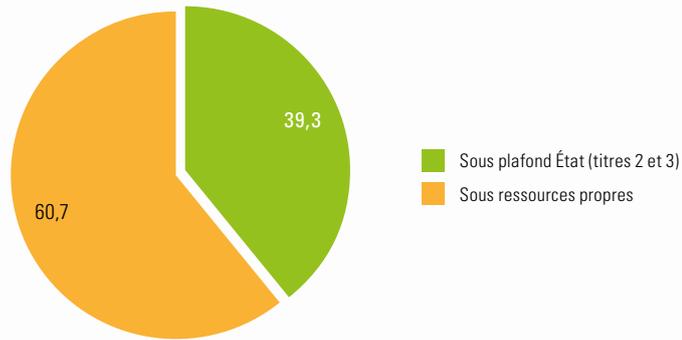


Figure 1.31 – Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le type de financement

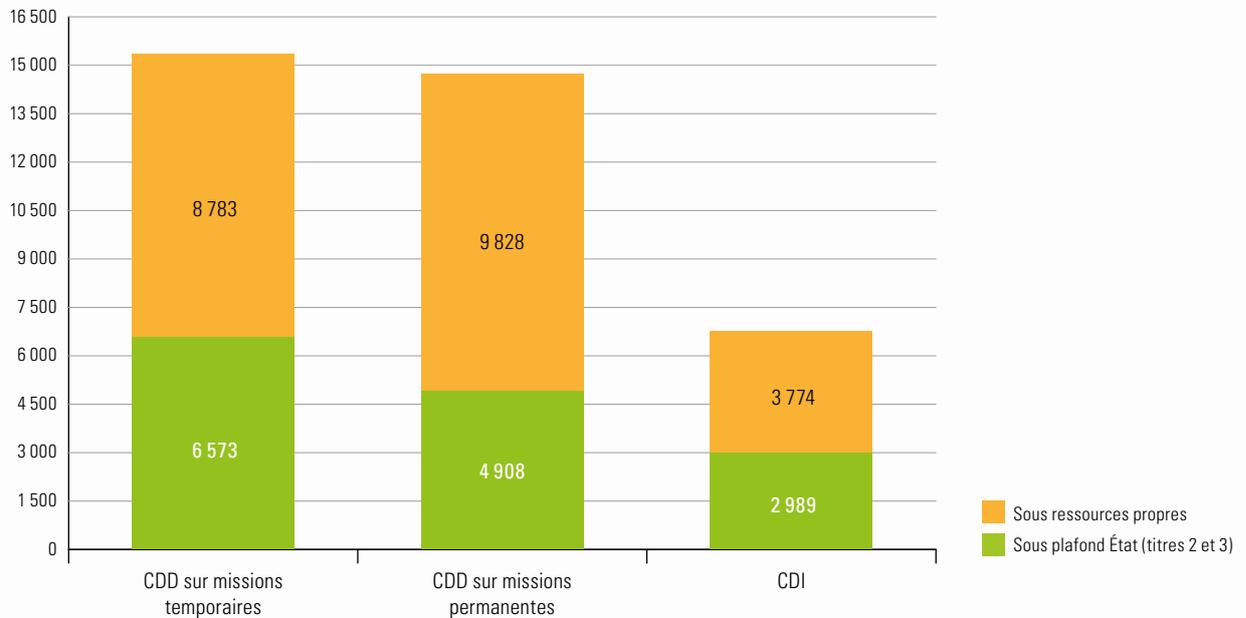


Tableau 1.31

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents contractuels BIATSS		
		Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total général	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres
A	Assistant de service social AE de cat. A	15	10	5	28	9	19	10	5	5	53	24	29
	Assistant ingénieur	802	265	537	1 802	446	1 356	774	290	484	3 378	1 001	2 377
	Attaché d'administration de l'État	94	29	65	239	131	108	161	125	36	494	285	209
	Bibliothécaire	54	36	18	37	23	14	16	10	6	107	69	38
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	3	2	1	0	0	0	3	2	1
	Conservateur des bibliothèques	4	2	2	9	7	2	5	4	1	18	13	5
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Infirmier (Infenes)	32	17	15	66	26	40	36	18	18	134	61	73
	Ingénieur d'études	2 565	550	2 015	4 743	1 218	3 525	1 528	620	908	8 836	2 388	6 448
	Ingénieur de recherche	995	50	945	1 380	211	1 169	760	309	451	3 135	570	2 565
	Médecin de l'éducation nationale	16	5	11	92	23	69	164	62	102	272	90	182
	Médecin de prévention	6	2	4	31	13	18	77	31	46	114	46	68
Total et part en % de la catégorie A	4 583	966	3 617	8 430	2 109	6 321	3 531	1 474	2 057	16 544	4 549	11 995	
	29,8	14,7	41,2	57,2	43,0	64,3	52,2	49,3	54,5	44,9	31,4	53,6	
B	Bibliothécaire assistant spécialisé	126	73	53	84	52	32	23	6	17	233	131	102
	Secrétaire administratif (Saenes)	259	162	97	173	112	61	169	123	46	601	397	204
	Technicien de recherche et formation	3 094	1 518	1 576	2 188	858	1 330	952	399	553	6 234	2 775	3 459
	Total et part en % de la catégorie B	3 479	1 753	1 726	2 445	1 022	1 423	1 144	528	616	7 068	3 303	3 765
	22,7	26,7	19,7	16,6	20,8	14,5	16,9	17,7	16,3	19,2	22,8	16,8	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	1 072	772	300	395	177	218	238	122	116	1 705	1 071	634
	Adjoint technique des établissements	7	7	0	4	4	0	3	2	1	14	13	1
	Adjoint technique de recherche et formation	5 997	2 908	3 089	3 324	1 507	1 817	1 804	833	971	11 125	5 248	5 877
	Magasinier des bibliothèques	218	167	51	138	89	49	43	30	13	399	286	113
	Total et part en % de la catégorie C	7 294	3 854	3 440	3 861	1 777	2 084	2 088	987	1 101	13 243	6 618	6 625
	47,5	58,6	39,2	26,2	36,2	21,2	30,9	33,0	29,2	35,9	45,7	29,6	
Ensemble des agents contractuels BIATSS	15 356	6 573	8 783	14 736	4 908	9 828	6 763	2 989	3 774	36 855	14 470	22 385	
Part par type de financement (en %)	-	42,8	57,2	-	33,3	66,7	-	44,2	55,8	-	39,3	60,7	

► Sources : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2019 réalisée en mars/mai 2020. En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, certains établissements d'enseignement supérieur n'ont pas renseigné l'enquête; l'écart d'effectifs est estimé à moins 1 169 contractuels BIATSS en 2019 (- 937 ETP) dont moins 572 contractuels BIATSS (- 382 ETP) liés au processus de dissolution de COMUE.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (25 665) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires; 27 933 agents vacataires ont été décomptés en 2019, ayant effectué 1 904 619 heures, équivalent à 1 185 ETP.

60,7 % des agents contractuels (22 385) sont rémunérés sur les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur.

Les enseignants et enseignants-chercheurs contractuels

► Effectifs physiques et ETP des enseignants contractuels (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe



Dans les enseignants contractuels, il convient de distinguer les agents qui relèvent d'une politique de vivier (doctorants contractuels, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs et maîtres de langues) ou d'expertise (enseignants associés et professeurs invités) des agents recrutés en qualité de chargé d'enseignement ou d'agent temporaire vacataire qui ne figurent pas dans ces tableaux (dans le cadre de l'enquête annuelle sur les enseignants contractuels, 84 % des établissements ont communiqué des données sur les enseignants vacataires et cela représente 127 952 agents).

Tableau 1.32

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Effectifs/ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Doctorants contractuels	8 801	6 828	15 629	15 629,0	56,6	43,7
	ATER	2 239	2 252	4 491	3 947,0	16,3	50,1
	Contractuels sur emplois du 2 nd degré	592	675	1 267	1 267,0	4,6	53,3
	Lecteurs	230	504	734	734,0	2,7	68,7
	Maîtres de langues	38	113	151	151,0	0,5	74,8
	Enseignants invités	1 036	393	1 429	178,6	5,2	27,5
	Enseignants associés	1 634	666	2 300	1 192,5	8,3	29,0
	Contractuels L. 954-3	796	794	1 590	1 590,0	5,8	49,9
Ensemble des enseignants contractuels		15 366	12 225	27 591	24 689,1	100,0	44,3

► Sources : Enquête enseignants contractuels, DGRH A1-1, 2018-2019.

► À noter : sur les 15 629 doctorants contractuels, 8 710 n'assurent aucun service d'enseignement. Les 1 590 contractuels relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation appelés contractuels LRU exercent uniquement des fonctions d'enseignement (1 124) ou des fonctions d'enseignement et de recherche (466).

► Pour le calcul en ETP, les doctorants contractuels sont décomptés par convention de la manière suivante : 1 agent = 1 ETP ; il en est de même pour les contractuels L.954-3 ; les invités sont comptés pour 1/8 compte tenu de leur durée moyenne égale à un mois et demi ; les ATER à temps plein pour 1 et les ATER à mi-temps pour 1/2 ; les associés à temps plein pour 1 et les associés à mi-temps pour 1/2.

Près de trois-quarts des enseignants contractuels sont doctorants contractuels ou ATER.

La part des femmes varie selon la population. Elle est très importante chez les lecteurs et maîtres de langues (autour de 70%). La parité femmes/hommes est observée pour les ATER et les contractuels L.954-3. Au sein de la population doctorale, les femmes sont moins bien représentées (43,7%). La part de femmes la plus basse concerne la population des associés et des invités (moins de 30%).

► Effectifs physiques et ETP des personnels contractuels hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe



Tableau 1.33

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Effectifs/ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	98	80	178	178,0	3,8	44,9
	Chef de clinique - assistant des hôpitaux (ASM)	1 708	1 866	3 574	3 574,0	76,9	52,2
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	215	276	491	491,0	10,6	56,2
	Chef de clinique des universités de médecine générale (CCUMG)	62	94	156	156,0	3,4	60,3
	Personnel associé	175	75	250	144,0	5,4	30,0
Ensemble des personnels contractuels hospitalo-universitaires		2 258	2 391	4 649	4 543,0	100,0	51,4

► Source : Enquête sur les personnels HU contractuels, DGRH A2-3 de 2019.

► Pour le calcul en ETP, les associés à temps plein (38) sont comptés pour 1 et les associés à mi-temps (212) pour 1/2.

Les chefs de clinique-assistants des hôpitaux et les assistants hospitaliers universitaires représentent la majorité des personnels contractuels de la filière hospitalo-universitaire (87,4 %).

Le taux de féminisation varie selon le type de fonctions mais est globalement au-dessus de la moyenne (51,4 %), notamment chez les deux populations les plus importantes précitées. Le taux de féminisation le plus haut concerne les chefs de clinique des universités de médecine générale (60,3 %) et le plus bas les personnels associés (30 %).

► Effectifs des enseignants contractuels hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe



Tableau 1.34

Libellé groupe CNU	Doctorants contractuels*			ATER								
				Mi-temps			Temps-plein			Total ATER		
	H	F	Ensemble	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble
Droit et Science politique	386	431	817	173	160	333	248	225	473	421	385	806
Sciences économiques et de gestion	332	258	590	91	71	162	179	141	320	270	212	482
Langues et Littératures	216	437	653	10	24	34	143	346	489	153	370	523
Sciences humaines	764	1 017	1 781	86	104	190	256	359	615	342	463	805
Mathématiques et Informatique	1 151	342	1 493	58	35	93	310	149	459	368	184	552
Physique	639	231	870	10	5	15	23	12	35	33	17	50
Chimie	746	516	1 262	11	9	20	38	43	81	49	52	101
Sciences de la terre	346	221	567	12	27	39	31	22	53	43	49	92
Sciences de l'ingénieur	1 324	544	1 868	32	20	52	217	87	304	249	107	356
Biologie et Biochimie	737	1 002	1 739	21	33	54	58	98	156	79	131	210
Pharmacie	147	193	340				22	28	50	22	28	50
Interdisciplinaire	135	164	299	15	17	32	113	142	255	128	159	287
Théologie	5	7	12		1	1		1	1		2	2
Non renseigné	1 873	1 465	3 338	31	32	63	51	61	112	82	93	175
Total	8 801	6 828	15 629	550	538	1 088	1 689	1 714	3 403	2 239	2 252	4 491
Part des femmes (en %)	-	-	43,7	-	-	49,4	-	-	50,4	-	-	50,1

► DGRH A1-1 / Enquête enseignants contractuels 2018-2019.

► *Y compris les doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement.

Associés									Total par groupe CNU
Mi-temps			Temps-plein			Total Associés			
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
237	67	304	4	2	6	241	69	310	1 933
428	149	577	7	6	13	435	155	590	1 662
24	36	60	5	7	12	29	43	72	1 248
227	138	365	14	11	25	241	149	390	2 976
121	11	132				121	11	132	2 177
5	9	14	1		1	6	9	15	935
11	6	17	5		5	16	6	22	1 385
17		17				17		17	676
179	18	197	4	1	5	183	19	202	2 426
38	19	57		1	1	38	20	58	2 007
45	34	79	1		1	46	34	80	470
173	103	276	4	8	12	177	111	288	874
									14
82	38	120	2	2	4	84	40	124	3 637
1 587	628	2 215	47	38	85	1 634	666	2 300	22 420
-	-	28,4	-	-	44,7	-	-	29,0	43,5

La répartition des agents contractuels par groupe CNU et par sexe n'a été réalisée que sur les 3 plus importantes populations d'agents enseignants contractuels, dont les données sont bien remontées et non estimées.

Les enseignants associés sont à mi-temps dans leur très grande majorité (96,3 %) alors que les ATER sont à 75,8 % à temps plein.

La part des femmes chez les enseignants contractuels varie entre 28,4 % pour les enseignants associés à mi-temps et 50,4 % pour les ATER à temps plein.

Figure 1.32 – Effectifs des enseignants contractuels (hors HU) par groupe de discipline selon les populations

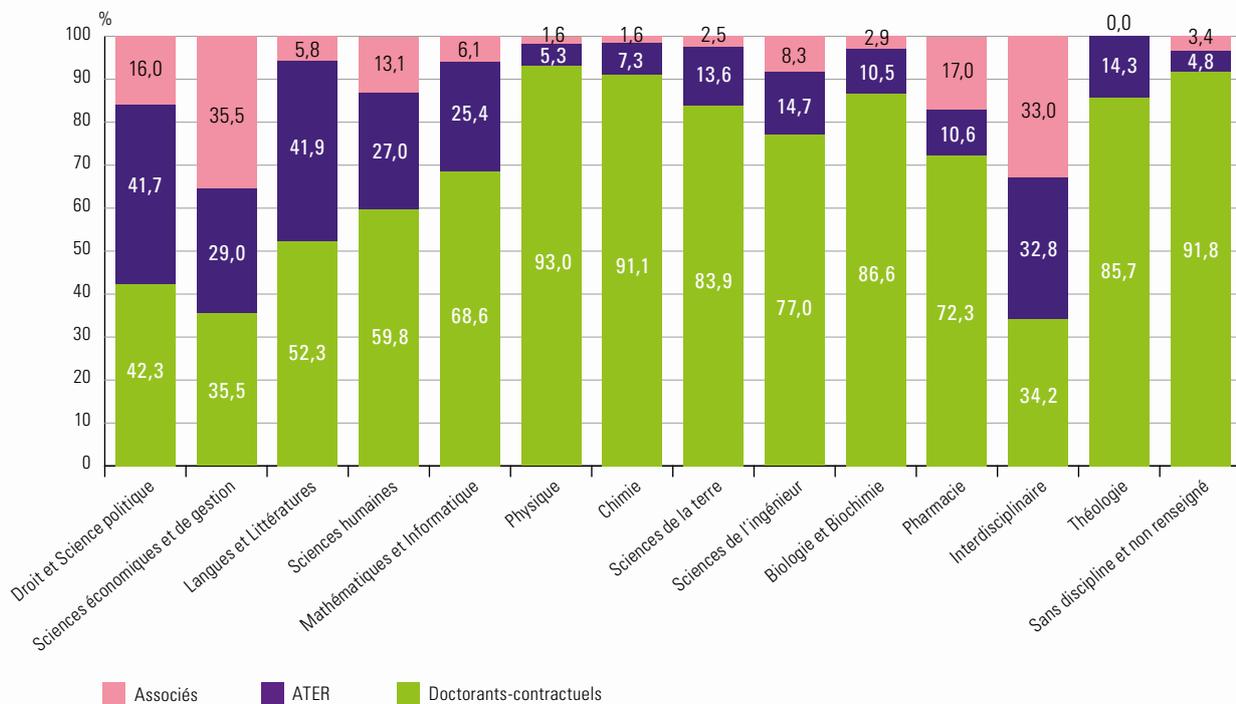


Figure 1.33 – Part des femmes parmi les enseignants contractuels (hors HU) selon leur population

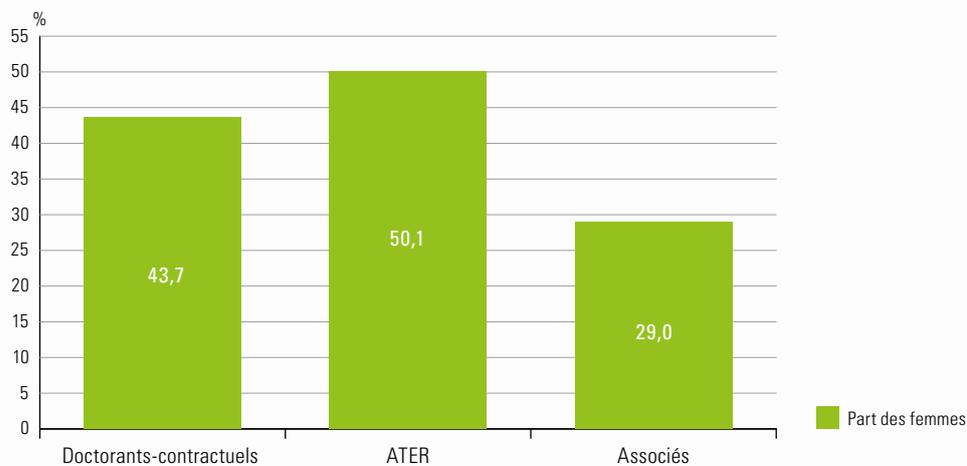
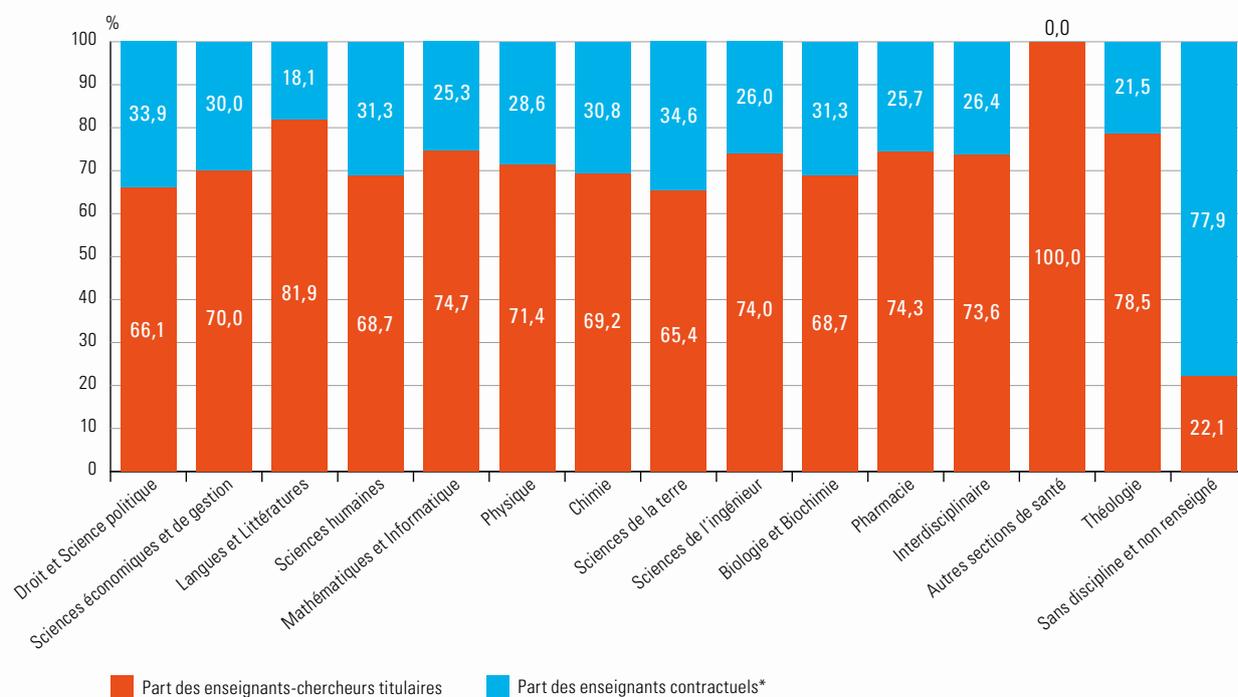


Figure 1.34 – Répartition par statut Fonction publique des enseignants-chercheurs (hors HU) ventilés par groupe de discipline



► *Seules les données concernant les doctorants-contractuels, les ATER et les enseignants associés sont représentées (sont donc exclus du périmètre les contractuels sur emplois du 2nd degré, les lecteurs/maîtres de langues et les enseignants invités).

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

► Effectifs physiques et ETP des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires



Tableau 1.35 – Les personnels ouvriers en CDI

Échelle	Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids du secteur d'activité/ Ensemble des effectifs (en %)
8	Restauration	26	3	29	29,0	10,3	0,4
	Hébergement	0	0	0	0,0	-	0,0
	Services généraux	0	0	0	0,0	-	0,0
Total de l'échelle		26	3	29	29,0	10,3	-
7	Restauration	192	30	222	221,0	13,5	3,3
	Hébergement	31	8	39	36,0	20,5	0,6
	Services généraux	22	4	26	24,8	15,4	0,4
Total de l'échelle		245	42	287	281,8	14,6	-
6	Restauration	345	124	469	464,0	26,4	7,0
	Hébergement	91	94	185	180,0	50,8	2,8
	Services généraux	45	39	84	79,5	46,4	1,3
Total de l'échelle		481	257	738	723,5	34,8	-
5	Restauration	750	377	1 127	1 106,1	33,5	16,8
	Hébergement	481	309	790	763,7	39,1	11,8
	Services généraux	60	56	116	112,4	48,3	1,7
Total de l'échelle		1 291	742	2 033	1 982,2	36,5	-
4	Restauration	298	1 081	1 379	1 327,7	78,4	20,6
	Hébergement	371	184	555	536,3	33,2	8,3
	Services généraux	12	13	25	23,7	52,0	0,4
Total de l'échelle		681	1 278	1 959	1 887,6	65,2	-
3	Restauration	209	633	842	800,2	75,2	12,6
	Hébergement	39	758	797	742,5	95,1	11,9
	Services généraux	4	7	11	10,6	63,6	0,2
Total de l'échelle		252	1 398	1 650	1 553,3	84,7	-
Total par secteur	Restauration	1 820	2 248	4 068	3 948,0	55,3	60,8
	Hébergement	1 013	1 353	2 366	2 258,4	57,2	35,3
	Services généraux	143	119	262	251,0	45,4	3,9
Ensemble des effectifs		2 976	3 720	6 696	6 457,4	55,6	-

► Sources : Données extraites du bilan social du CNOUS 2019 (année civile) - Tableaux 1A31 ; 1A32 ; 1A33.

Tableau 1.36 – Les personnels ouvriers en CDD

Origine des CDD	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Étudiants	2 857	2 587	5 444	561,0	47,5
Autres	1 668	2 068	3 736	1 138,5	55,4
Ensemble des effectifs	4 525	4 655	9 180	1 699,6	50,7

► Sources : Données extraites du bilan social du CNOUS 2019 (année civile) - Tableau 1A41.

► Observation : Afin d'anticiper les potentielles difficultés liées au gel des DAP00US, certains CROUS ont choisi de mettre en place des CDD de longue durée d'où le fait qu'il y ait encore des CDD PO qui arrivent en fin de contrat en 2019. Néanmoins, il est fort probable que ce ne soit plus le cas pour l'année 2020.

Par ailleurs, les contrats étudiants sont régis par une réglementation qui leur est propre et non par les DAP00US, ainsi, les contrats étudiants comptabilisés ici ne regroupent que les contrats signés pour des missions relevant de la filière ouvrière.

L'abrogation de l'annexe du décret n° 84-38 par le décret n° 2017-41 ne permet plus au Réseau des œuvres universitaires et scolaires de recruter des personnels ouvriers régis par les dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires (DAP00US) depuis le 1^{er} avril 2018. Le nombre d'agents est donc logiquement inférieur à l'effectif de l'année précédente.

À cela s'ajoute une campagne de fonctionnarisation organisée en 2019 à l'attention des PO et leur permettant d'être titularisé ITRF. Les lauréats de la première session ont été nommés au 01/09/2019 et se répartissent comme tels :

- 179 PO ont été titularisés adjoints techniques de recherche et formation (ATRF C1) ;
- 571 PO ont été titularisés adjoints techniques principaux de recherche et formation de seconde classe (ATRF C2) ;
- 155 PO ont été titularisés techniciens de classe normale ;
- 44 PO ont été titularisés techniciens de classe supérieure.

La répartition des effectifs personnels ouvriers (PO) en CDI tient compte de la classification des métiers dans les échelles de rémunération fixée en 2015 par les dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires (DAP00US). Elle ne reflète pas le niveau de rémunération supérieure dont bénéficient ces personnels lorsqu'ils sont promus par tableau d'avancement. En 2019, 22,9 % des 6 696 agents étaient rémunérés à l'échelle immédiatement supérieure à celle du métier exercé (21,8 % en 2018).

La répartition par activité est très similaire aux années précédentes (-0,07 % en restauration, +0,29 % en hébergement et -0,19 % en services généraux).

Depuis le 1^{er} avril 2018, tous les contrats CDD relèvent des dispositions de droit commun des agents contractuels. Le nombre d'agents et d'étudiants est donc logiquement inférieur aux données 2018 ; proportionnellement, le « poids étudiant » est relativement stable à 59,3 %.

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

► Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe



Tableau 1.37

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Effectif par sexe		Ensemble	%		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des effectifs « TH » en %
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Assistant ingénieur	75	62	137	54,7	45,3	2,2
	Attaché d'administration de l'État	15	49	64	23,4	76,6	1,0
	Bibliothécaire	6	17	23	26,1	73,9	0,4
	Conseiller technique de service social AE	0	3	3	0,0	100,0	0,0
	Conservateur des bibliothèques	5	10	15	33,3	66,7	0,2
	Enseignant du primaire	4	5	9	44,4	55,6	0,1
	Enseignant du secondaire	129	160	289	44,6	55,4	4,6
	Enseignant du supérieur	376	324	700	53,7	46,3	11,2
	Infirmier (Infenes)	2	26	28	7,1	92,9	0,4
	Ingénieur d'études	97	137	234	41,5	58,5	3,8
	Ingénieur de recherche	28	29	57	49,1	50,9	0,9
	Médecin de l'EN	3	0	3	100,0	0,0	0,0
	S/Total de la catégorie A	740	822	1 562	47,4	52,6	25,1
Poids de la catégorie A/Total général (%)		32,0	21,0	25,1	-	-	-
B	Assistant de service social des adm. de l'État*	0	5	5	0,0	100,0	0,1
	Bibliothécaire assistant spécialisé	18	51	69	26,1	73,9	1,1
	Secrétaire administratif (Saenes)	33	153	186	17,7	82,3	3,0
	Technicien de recherche et formation	286	358	644	44,4	55,6	10,3
	S/Total de la catégorie B	337	567	904	37,3	62,7	14,5
Poids de la catégorie B/Total général (%)		14,6	14,5	14,5	-	-	-
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	100	475	575	17,4	82,6	9,2
	Adjoint technique de recherche et formation	687	1247	1934	35,5	64,5	31,1
	Magasinier des bibliothèques	51	87	138	37,0	63,0	2,2
	S/Total de la catégorie C	838	1 809	2 647	31,7	68,3	42,5
Poids de la catégorie C/Total général (%)		36,2	46,3	42,5	-	-	-
Agents contractuels	Agents contractuels BIATSS	291	597	888	32,8	67,2	14,3
	Agents contractuels enseignants	109	113	222	49,1	50,9	3,6
	S/Total des agents contractuels	400	710	1 110	36,0	64,0	17,8
Poids des contractuels / Total général (%)		17,3	18,2	17,8	-	-	-
Ensemble des effectifs		2 315	3 908	6 223	37,2	62,8	100,0

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » s'élève à 92 % des établissements. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectué en 2020 (situation observée au 1^{er} janvier 2019) pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE*.

► Les établissements passés aux RCE, ou à gestion comparable, (au nombre de 107 au 1^{er} janvier 2019) effectuent, depuis 2015, leur déclaration directement auprès du FIPHP sur l'ensemble de leurs effectifs. S'agissant des établissements n'ayant pas accédé aux RCE (au nombre de 45 au 1^{er} janvier 2019), le recensement s'effectue sur la base des seuls agents rémunérés sous plafond État pour lesquels la déclaration auprès du FIPHP est faite par la DGRH du ministère (les établissements non RCE effectuent leur propre déclaration auprès du FIPHP pour leurs personnels rémunérés sur ressources propres).

► 6 022 BOE ont été recensés dans les établissements RCE et 201 BOE l'ont été pour les établissements non RCE.

► * Hors réseau des œuvres universitaires et scolaires.

► * La date d'observation de l'enquête « Recensement » est au 01/01/2019, c'est pourquoi le changement de catégorie (de B en A) des assistants de service social intervenu le 01/02/2019 n'a pas été pris en considération.

62,8 % des 6 223 agents déclarés «travailleurs handicapés» dans l'enseignement supérieur sont des femmes ; cette proportion est en constante augmentation (59,1 % au 1^{er} janvier 2015).

Parmi les travailleurs handicapés recensés, les agents titulaires de la catégorie C sont toujours les plus nombreux, même si une certaine décroissance est observée

(45,4 % au 1^{er} janvier 2015). Ils représentent 42,5 %, alors que sur l'ensemble des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur, le ratio est seulement de 19,2 % (ou bien 40,8 % si l'on prend comme référence uniquement la population BIATSS).

La proportion d'agents non titulaires, qui représentent 17,8 %, continue à baisser progressivement (19,5 % au 1^{er} janvier 2015).

► Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par filière et ventilés par sexe



Tableau 1.38

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	148	677	825	17,9	82,1
poids de la filière / total (%)	6,4	17,3	13,3	-	-
Filière des bibliothèques	80	165	245	32,7	67,3
poids de la filière / total (%)	3,5	4,2	3,9	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	133	165	298	44,6	55,4
poids de la filière / total (%)	5,7	4,2	4,8	-	-
Filière enseignante du supérieur	376	324	700	53,7	46,3
poids de la filière / total (%)	16,2	8,3	11,2	-	-
Filière ITRF	1 173	1 833	3 006	39,0	61,0
poids de la filière / total (%)	50,7	46,9	48,3	-	-
Filière sociale et de santé	5	34	39	12,8	87,2
poids de la filière / total (%)	0,2	0,9	0,6	-	-
Agents contractuels	400	710	1 110	36,0	64,0
poids des contractuels / total (%)	17,3	18,2	17,8	-	-
Ensemble des effectifs	2 315	3 908	6 223	37,2	62,8
dont % de titulaires	82,7	81,8	82,2	-	-

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » s'élève à 92 % des établissements. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectué en 2020 (situation observée au 1^{er} janvier 2019) pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE*.

► Les établissements passés aux RCE, ou à gestion comparable, (au nombre de 107 au 1^{er} janvier 2019) effectuent, depuis 2015, leur déclaration directement auprès du FIPHFP sur l'ensemble de leurs effectifs. S'agissant des établissements n'ayant pas accédé aux RCE (au nombre de 45 au 1^{er} janvier 2019), le recensement s'effectue sur la base des seuls agents rémunérés sous plafond État pour lesquels la déclaration auprès du FIPHFP est faite par la DGRH du ministère (les établissements non RCE effectuent leur propre déclaration auprès du FIPHFP pour leurs personnels rémunérés sur ressources propres).

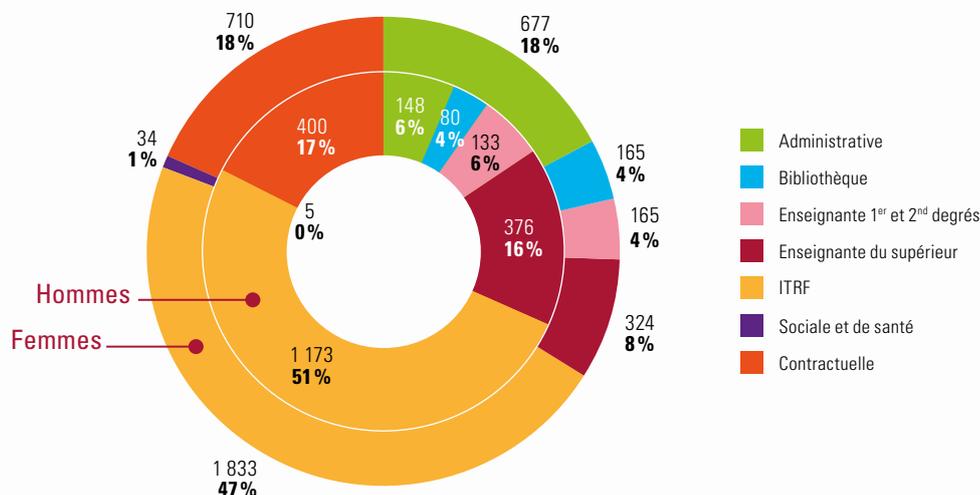
► 6 022 BOE ont été recensés dans les établissements RCE et 201 BOE l'ont été pour les établissements non RCE.

►* Hors réseau des œuvres universitaires et scolaires.

48,3 % de l'ensemble des agents déclarés «travailleurs handicapés» appartiennent à la filière ITRF (+ 2,6 points depuis le 1^{er} janvier 2015); outre les agents contractuels pouvant relever de cette filière, le poids des titulaires de cette filière est de 22 % de l'ensemble des effectifs

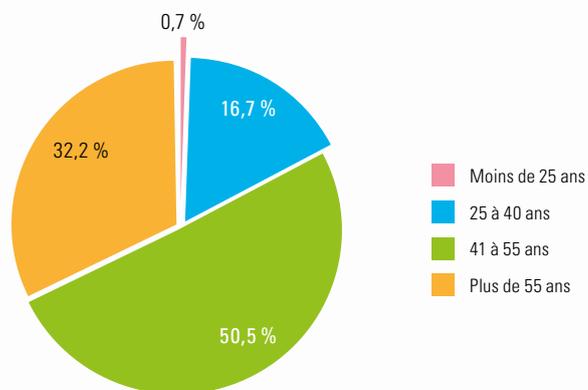
titulaires et contractuels de l'enseignement supérieur hors personnels «ouvriers». La filière «administration» est celle qui accuse la plus forte diminution (- 2,8 points depuis le 1^{er} janvier 2015) alors que celle des enseignants continue sa progression (+ 2,2 points depuis le 1^{er} janvier 2015).

Figure 1.35 – Les effectifs de «travailleurs handicapés» répartis par filière et selon le sexe



► Répartition des agents déclarés «travailleurs handicapés» par tranche d'âge

Figure 1.36



► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » s'élève à près de 92 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectué en 2020 pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2019).

► % des effectifs cumulés de «travailleurs handicapés» titulaires et contractuels.

La proportion de personnels recensés de « + 55 ans » croît naturellement (+4,1 points depuis le 1^{er} janvier 2015) alors que celle des autres tranches d'âges baisse (-2,5 points pour les « 41-55 ans »), les situations de handicap intervenant le plus souvent à plus de 50 ans.

► Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio)

Tableau 1.39 – Établissements RCE

	2010*	2012*	2014*	2015*	2016*
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	1 405	2 495	3 265	4 334	4 862
Ensemble des effectifs rémunérés** au sein de l'enseignement supérieur	150 012	153 781	140 807	162 053	168 969
Calcul du ratio (en %)	0,94	1,62	2,32	2,67	2,88
	2017*	2018*	2019*		
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	5 318	5 818	6 022		
Ensemble des effectifs rémunérés** au sein de l'enseignement supérieur	170 233	169 842	165 416		
Calcul du ratio (en %)	3,12	3,43	3,64		

► Effectifs cumulés des agents titulaires et contractuels.

► * Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée (N-1 par rapport à l'année de la déclaration). À partir de 2015, le taux tient compte des nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE ; l'assiette est élargie à l'ensemble des effectifs de chaque établissement (personnels rémunérés sous plafond État + personnels rémunérés sur ressources propres). Le périmètre des établissements RCE, ou à gestion comparable, comptabilisés dans l'enquête est de 107 établissements au 1^{er} janvier 2019.

► ** Attention, « effectif total rémunéré (ETR) » s'entend au sens de la déclaration auprès du FIPFHP : certains personnels ne sont pas comptabilisés dans l'assiette, comme, par exemple, les agents contractuels n'ayant pas été rémunérés sur une période au moins égale à 6 mois sur l'année N-2 de la déclaration.

Tableau 1.40 – Établissements non RCE

	2010	2012	2014*	2015*	2016*
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »			140	186	189
Ensemble des effectifs rémunérés** au sein de l'enseignement supérieur			7 941	7 121	7 206
Calcul du ratio (en %)			1,76	2,61	2,62
	2017*	2018*	2019*		
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	195	205	201		
Ensemble des effectifs rémunérés** au sein de l'enseignement supérieur	7 239	6 903	6 724		
Calcul du ratio (en %)	2,69	2,97	2,99		

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » s'élève à près de 92 % des établissements. Les données sont celles de la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectuée en 2020 pour l'ensemble des établissements (situation observée au 1^{er} janvier 2019).

► Effectifs cumulés des agents titulaires et contractuels.

► * Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée (N-1 par rapport à l'année de la déclaration). Pour les établissements non RCE, l'assiette porte uniquement sur les agents rémunérés sous plafond État. Le périmètre des établissements non RCE comptabilisés dans l'enquête est de 45 établissements au 1^{er} janvier 2019.

► ** Attention, « effectif total rémunéré (ETR) » s'entend au sens de la déclaration auprès du FIPFHP : certains personnels ne sont pas comptabilisés dans l'assiette, comme, par exemple, les agents contractuels n'ayant pas été rémunérés sur une période au moins égale à 6 mois sur l'année N-2 de la déclaration.

Si l'obligation légale de 6 % reste l'objectif à atteindre, une progression régulière du taux d'emploi direct des « travailleurs handicapés » est constatée. Le taux moyen direct 2019 s'élève à 3,64 % pour les établissements passés aux RCE et à 2,99 % pour les établissements n'ayant pas accédé aux RCE. Il convient d'observer que les établissements inclus dans le champ sont de taille et de structure extrêmement diverses (instituts, écoles d'ingénieurs, universités...).

37,7 % de personnels en plus se sont déclarés auprès de leur établissement entre les 1^{er} janvier 2015 et 1^{er} janvier 2019.

Le taux légal des établissements (= taux direct majoré par les dépenses consacrées au handicap) est obligatoirement supérieur ; il est calculé par le FIPFHP pour les établissements RCE, ainsi que pour les établissements non RCE mais uniquement pour leurs personnels rémunérés sur ressources propres.

Recrutement de travailleurs handicapés en 2019

► Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par filière ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe



Tableau 1.41 – Recrutements au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	1	17	18	5,6	94,4
pois de la filière / total (%)	3,1	17,3	13,8	-	-
Filière des bibliothèques	1	2	3	33,3	66,7
pois de la filière / total (%)	3,1	2,0	2,3	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	0	2	2	0,0	100,0
pois de la filière / total (%)	0,0	2,0	1,5	-	-
Filière enseignante du supérieur	2	2	4	50,0	50,0
pois de la filière / total (%)	6,3	2,0	3,1	-	-
Filière ITRF	28	75	103	27,2	72,8
pois de la filière / total (%)	87,5	76,5	79,2	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	-	-
pois de la filière / total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Ensemble	32	98	130	24,6	75,4

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Le taux de retour de l'enquête «recrutement» s'élève à 89 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions postulées. Les BOE sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont fait la preuve de leur aptitude professionnelle. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné ou du conseil académique pour les enseignants-chercheurs.

Tableau 1.42 – Recrutements par concours

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	0	5	5	0,0	100,0
poids de la filière / total (%)	0,0	27,8	20,8	-	-
Filière des bibliothèques	0	1	1	0,0	100,0
poids de la filière / total (%)	0,0	5,6	4,2	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	0	0	0	-	-
poids de la filière / total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Filière enseignante du supérieur	1	2	3	33,3	66,7
poids de la filière / total (%)	16,7	11,1	12,5	-	-
Filière ITRF	5	10	15	33,3	66,7
poids de la filière / total (%)	83,3	55,6	62,5	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	-	-
poids de la filière / total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Ensemble	6	18	24	25,0	75,0

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » s'élève à 89 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Ce tableau prend en compte les recrutements d'agents titularisables, par le biais des recrutements classiques (concours externes, internes...), qui ont déclaré leur handicap au moment des épreuves pour pouvoir bénéficier d'un aménagement ou qui ont présenté un justificatif au moment de leur affectation pour bénéficier éventuellement d'un aménagement de poste.

Les modes de recrutement de «travailleurs handicapés» des deux tableaux ci-dessus mettent en évidence une prédominance des recrutements dans la filière ITRF qui atteignent des taux élevés que ce soit au titre du décret du 25 août 1995 (79,2 %) ou par concours (62,5 %). Les recrutements dans les autres filières sont de ce fait

peu importants mais il convient de noter la progression du recrutement des maîtres de conférences par la voie contractuelle (4 recrutements en 2019 comme en 2018). Les femmes représentent 75 % des personnes recrutées par la voie contractuelle et par concours.

Tableau 1.43 – Recrutements au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	12	17	29	41,4	58,6
B	10	18	28	35,7	64,3
C	27	59	86	31,4	68,6
Ensemble	49	94	143	34,3	65,7

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » s'élève à près de 89 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Les données concernent les recrutements de contractuels au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984. Elles ne sont pas disponibles par filière.

Tableau 1.44 – Recrutements au titre de contrat PACTE

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
C		1	1	0,0	100,0

Tableau 1.45 – Recrutements au titre de contrat «LRU» art. 954-3 code éducation

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A		2	2	0,0	100,0

Tableau 1.46 – Recrutements de doctorants contractuels

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	20	23	43	46,5	53,5

Tableau 1.47 – Recrutements d'apprentis

	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
	7	3	10	70,0	30,0

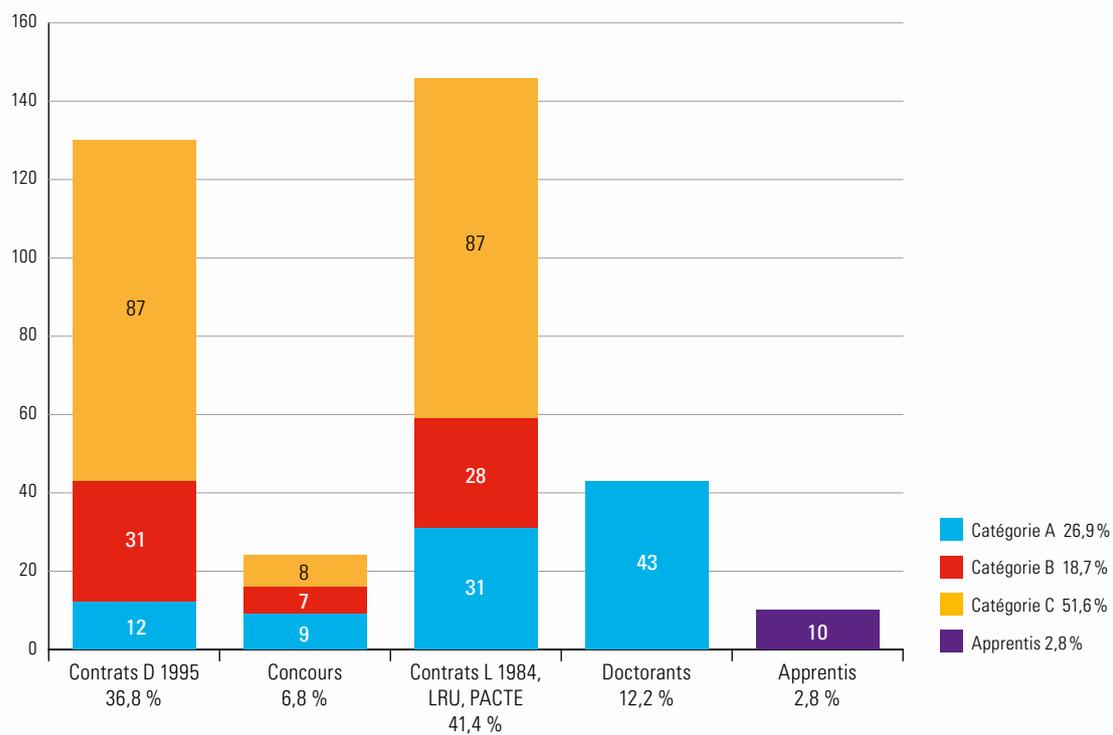
► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » s'élève à 89 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Les données concernant les recrutements de contractuels au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ne sont pas disponibles par filière. Il a été fait mention d'autres types de recrutements (contrat «LRU», contrat PACTE) qui ont été mis en évidence.

Sur les 146 agents contractuels recrutés en 2019 (contre 145 en 2018 et 127 en 2017), 87 l'ont été en catégorie C (dont 1 contrat PACTE signalé), ce qui représente 59,6 % de ces recrutements (contre 64,1 % en 2018, 66 % en 2017 et 62 % en 2016). La proportion de contractuels de catégorie A recrutés (dont 2 contrats LRU signalés) représente 21,2 % (contre 14,5 % en 2018, 17,3 % en 2017 et 19 % en 2016) et celle de catégorie B s'élève à 19,2 % (contre 21,4 % en 2018, 16,5 % en 2017 et 19 % en 2016).

À ces contractuels qui relèvent de différentes lois, s'ajoutent 43 doctorants contractuels (contre 50 en 2018 et 43 en 2017) et 10 apprentis (contre 16 en 2018 et 8 en 2017), qui s'appuient sur des dispositifs de recrutement prioritairement à destination des étudiants. Sur ces 10 apprentis, 6 ont été recrutés au niveau 4 (BAC), 1 au niveau 5 (BTS, DUT), 1 au niveau 6 (master 1) et 2 au niveau 7 (master 2, ingénieur...).

Figure 1.37 – Effectifs de « travailleurs handicapés » recrutés par type de contrat et ventilés par catégorie statutaire



► Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe



Tableau 1.48

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutements au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995					Recrutement	
		Effectif par sexe		Ensemble	%		Effectif par sexe	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	Assistant ingénieur	1	0	1	100,0	0,0	1	1
	Attaché d'administration de l'État			0	-	-	0	2
	Bibliothécaire			0	-	-		
	Conseiller technique de service social AE			0	-	-		
	Conservateur des bibliothèques			0	-	-		
	Enseignant du primaire			0	-	-		
	Enseignant du secondaire	0	2	2	0,0	100,0		
	Enseignant du supérieur	2	2	4	50,0	50,0	1	2
	Infirmier (Infenes)			0	-	-		
	Ingénieur d'études	2	3	5	40,0	60,0	0	2
	Ingénieur de recherche			0	-	-		
	Médecin de l'EN			0	-	-		
S/Total de la catégorie	5	7	12	41,7	58,3	2	7	
Poids de la catégorie / Total général (%)		15,6	7,1	9,2	-	-	33,3	38,9
B	Assistant de service social des adm. de l'État*			0	-	-		
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1	0	1	100,0	0,0	0	1
	Secrétaire administratif (Saenes)	0	1	1	0,0	100,0	0	1
	Technicien de recherche et formation	5	24	29	17,2	82,8	1	4
	S/Total de la catégorie	6	25	31	19,4	80,6	1	6
Poids de la catégorie / Total général (%)		18,8	25,5	23,8	-	-	16,7	33,3
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	1	16	17	5,9	94,1	0	2
	Adjoint technique de recherche et formation	20	48	68	29,4	70,6	3	3
	Magasinier des bibliothèques	0	2	2	0,0	100,0		
	S/Total de la catégorie	21	66	87	24,1	75,9	3	5
Poids de la catégorie / Total général (%)		65,6	67,3	66,9	-	-	50,0	27,8
Ensemble des recrutements		32	98	130	24,6	75,4	6	18

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » s'élève à 89 % des établissements.

► * La date d'observation de l'enquête « Recensement » est au 01/01/2019, c'est pourquoi le changement de catégorie (de B en A) des assistants de service social intervenu le 01/02/2019 n'a pas été pris en considération.

1. Les recrutements TH considérés ne prennent pas en compte les 146 recrutements (49 hommes et 97 femmes) effectués au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, de la loi LRU ou contrat PACTE, ni les 43 doctorants contractuels (20 hommes et 23 femmes), ni les 10 apprentis (7 hommes et 3 femmes), dont les données recensées ne permettent pas la ventilation par corps. Par ailleurs, ces recrutements n'entrent pas dans le cadre des corps ayant vocation à être titularisés.

► Ce tableau prend en compte :

- les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions postulées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et sont titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leur aptitude professionnelle. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné ou du conseil académique pour les enseignants-chercheurs ;

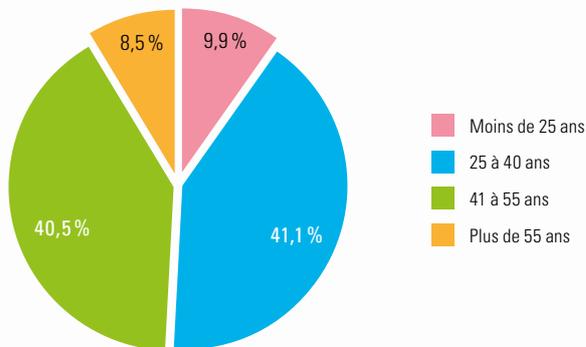
- les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre des concours externes ou internes qui ont fait connaître leur handicap au moment de leur inscription au concours pour pouvoir bénéficier d'un aménagement des épreuves ou qui ont produit un justificatif lors de leur affectation pour bénéficier éventuellement d'un aménagement de poste.

par concours			Poids des effectifs ventilés par sexe sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹
Ensemble	%		Hommes	Femmes	
	Hommes	Femmes			
2	50,0	50,0	66,7	33,3	1,9
2	0,0	100,0	0,0	100,0	1,3
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	0,0	100,0	1,3
3	33,3	66,7	42,9	57,1	4,5
0	-	-	-	-	0,0
2	0,0	100,0	28,6	71,4	4,5
0	-	-	-	-	0,0
0	-	-	-	-	0,0
9	22,2	77,8	33,3	66,7	13,6
37,5	-	-	18,4	12,1	-
0	-	-	-	-	0,0
1	0,0	100,0	50,0	50,0	1,3
1	0,0	100,0	0,0	100,0	1,3
5	20,0	80,0	17,6	82,4	22,1
7	14,3	85,7	18,4	81,6	24,7
29,2	-	-	18,4	26,7	-
2	0,0	100,0	5,3	94,7	12,3
6	50,0	50,0	31,1	68,9	48,1
0	-	-	0,0	100,0	1,3
8	37,5	62,5	25,3	74,7	61,7
33,3	-	-	63,2	61,2	-
24	25,0	75,0	24,7	75,3	100,0

Il est recensé 154 recrutements d'agents handicapés ayant vocation à être titularisés (contre 143 en 2018 et 144 en 2017), dont 95 en catégorie C, ce qui représente un ratio de 61,7 %. La proportion de recrutements en catégorie A baisse en 2019 (13,6 %) contrairement à la courbe ascendante des années antérieures (passée de 7 % en 2015 à 16,8 % en 2018). La proportion en catégorie B se maintient avec 24,7 % des recrutements (28 % en 2018, 22 % en 2017 et 25 % auparavant). Les femmes représentent toujours un taux élevé (75,3 % contre 65 % en 2018, 71,5 % en 2017, 67 % en 2016 et 68 % en 2015).

► Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge

Figure 1.38



► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » s'élève à 89% des établissements.

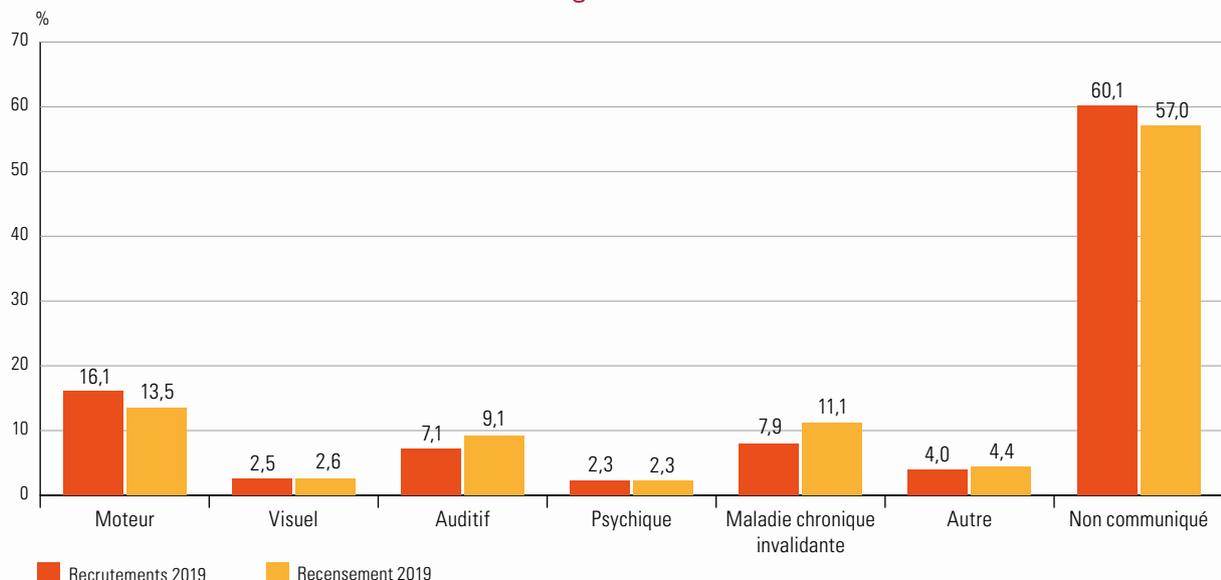
► Cet indicateur porte sur l'ensemble des recrutements effectués de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, de la loi LRU ou contrat PACTE, par concours ainsi que sur les recrutements de doctorants contractuels et d'apprentis.

S'agissant de l'observation des recrutements annuels, la proportion entre chaque tranche d'âges est différente chaque année suivant la nature des postes ouverts. Au regard des cinq dernières années, avec 8,5% d'agents

recrutés, la tranche des « plus de 55 ans » connaît la plus forte évolution alors que la tranche des « moins de 25 ans » (9,9%) confirme le rajeunissement des recrutements grâce aux doctorants et apprentis.

► Travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap

Figure 1.39



► Source : Enquêtes réalisées par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements publics d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 et le recensement effectué en 2020 (situation observée au 1^{er} janvier 2019). Le taux de retour de l'enquête « recrutement » s'élève à 89% des établissements et celui de l'enquête « recensement » à 92%.

► Cet indicateur porte à la fois sur le « flux » (nouveaux recrutements effectués de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, de la loi LRU ou contrat PACTE, par concours ainsi que sur les recrutements de doctorants contractuels et d'apprentis) et sur le « stock » (recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi).

Il convient de signaler que certaines personnes peuvent être porteuses de handicaps multiples mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois. Par ailleurs, en raison du caractère sensible et confidentiel de la donnée, la communication de celle-ci n'est pas obligatoire.

► Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement dans les filières BIATSS (ratio)

Tableau 1.49

En 2015	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	40	5	90	1	136
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	361	129	1 882	24	2 396
Calcul du ratio	9,98	3,73	4,56	4,00	5,37

Tableau 1.50

En 2016	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : période 1 ^{er} oct 2015 au 31 déc 2016*	29	8	115	0	152
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : seule année 2016*	20	7	93	0	120
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	433	140	1 901	15	2 489
Calcul du ratio pour la seule année 2016*	4,42	4,76	4,66	0,00	4,60

Tableau 1.51

En 2017	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	18	6	94	0	118
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	388	188	1 791	12	2 379
Calcul du ratio	4,43	3,09	4,99	0,00	4,73

Tableau 1.52

En 2018	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	9	3	107	0	119
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	324	125	1 597	2	2 048
Calcul du ratio	2,70	2,34	6,28	0,00	5,49

Tableau 1.53

En 2019	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	18	3	103	0	124
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	289	122	1 990	16	2 417
Calcul du ratio	5,86	2,40	4,92	0,00	4,88

► Sources : MIPH et bureau DGRH C1-1 (Annuaire des personnels dont extraction de juin 2019 de l'occupation des emplois, et bureaux de gestion notamment pour les personnels de la filière des bibliothèques). Dans les recrutements classiques sont intégrés les recrutements par concours externe, interne, unique, sur titre, direct, les PACTE et les ERD.

► Le ratio se calcule de la façon suivante : nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 rapporté au total des recrutements BIATSS (recrutements au titre des BOE et recrutements par concours).

► *En 2016, l'enquête réalisée par la MIPH a été volontairement décalée dans le temps afin de couvrir, désormais, une année civile complète. Pour cette année intermédiaire, le tableau présente l'année 2016 seule et l'année 2016 y compris le dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente. En revanche, le calcul du ratio est présenté uniquement sur les recrutements de l'année 2016.

Depuis 2015, la part des agents BIATSS recrutés dans l'enseignement supérieur, au titre du décret de 1995, fluctue selon les années entre 4,60 % et 5,49 %. L'ensemble des recrutements BIATSS observé s'entend hors procédure de détachements ou d'intégrations.

B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2019

► Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade

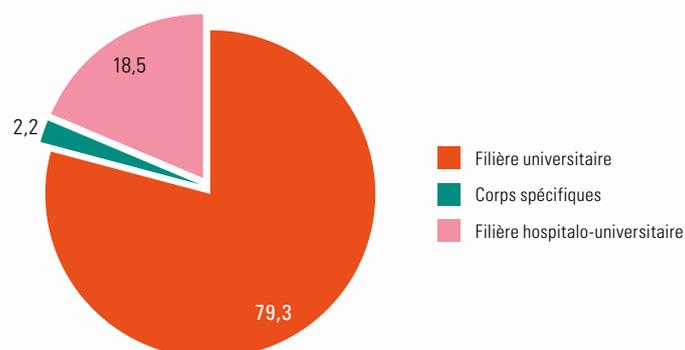
Tableau 1.54

Filière	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours unique
Filière universitaire	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	0
	PR de 1 ^{re} classe	3
	PR de 2 ^e classe	658
	Maître de conférences de classe normale	1 070
	Total des postes offerts de la filière	1 731
	Part de la filière / Ensemble des postes (en %)	79,3
Corps spécifiques	Astronome de 2 ^e classe	2
	Physicien de 2 ^e classe	1
	Astronome adjoint de classe normale	4
	Physicien adjoint de classe normale	3
	DIRH de 2 ^e classe	6
	MCFH de classe normale	3
	DIRP de 2 ^e classe	8
	MCFP de classe normale	4
	PRCM de classe normale	5
	Professeur du Collège de France	4
	PRMU de 2 ^e classe	5
	MCMU de classe normale	3
	Total des postes offerts de la filière	48
	Part de la filière / Ensemble des postes (en %)	2,2
Filière hospitalo-universitaire	PUPH de 2 ^e classe	165
	PUPHO de 2 ^e classe	12
	PUPHP de 2 ^e classe	15
	PRMG de 2 ^e classe	3
	MCPH de 2 ^e classe	166
	MCPHO de 2 ^e classe	21
	MCPHP de 2 ^e classe	12
	MCMG de 2 ^e classe	10
	Total des postes offerts de la filière	404
	Part de la filière / Ensemble des postes (en %)	18,5
Ensemble des postes Enseignants-Chercheurs offerts	2 183	

Les postes d'enseignants-chercheurs de la filière universitaire, proposés au recrutement en 2019, représentent 79,3 % des postes offerts contre 18,5 % pour la filière hospitalo-universitaire et 2,2 % pour les corps spécifiques.

► Sources : Base ATRIA 2019.
 ► Applications Antée pour « la session synchronisée » et Fidis pour « le fil de l'eau » (GALAXIE) dans le cadre des recrutements des enseignants chercheurs de la filière universitaire.
 ► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

Figure 1.40 – La répartition du volume de postes offerts au recrutement des enseignants-chercheurs selon la filière (en %)



► Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement

Figure 1.41 – La répartition du volume de postes offerts au recrutement selon la filière (en %)

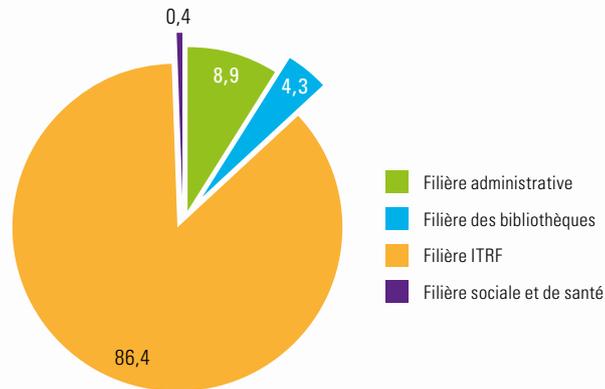


Figure 1.42 – La répartition du volume de postes BIATSS offerts au recrutement par filière selon la modalité de recrutement

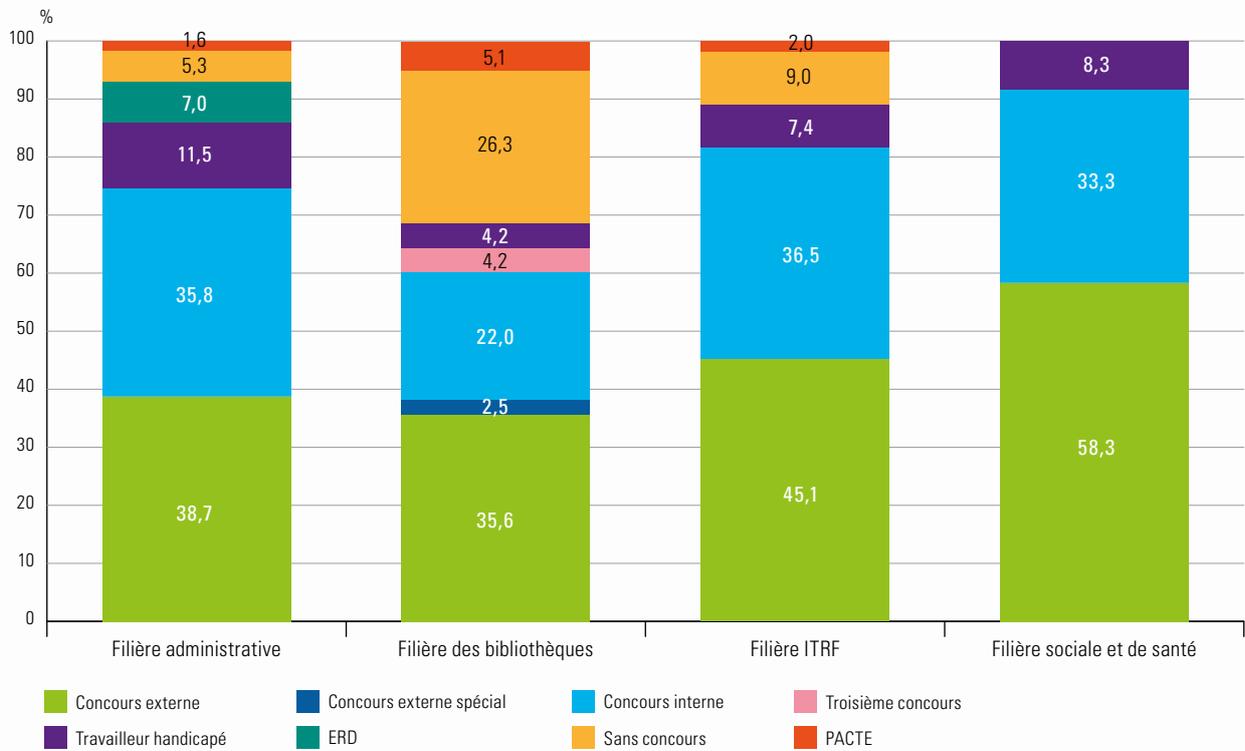


Tableau 1.55

Filière	Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours externe	Concours externe spécial	Concours interne	Troisième concours
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	24		16	
	B	Saenes classe supérieure	5		2	
		Saenes classe normale	27		19	
	C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	38		50	
		Adjoint administratif				
Total des postes offerts de la filière			94	0	87	0
Postes par nature de recrutement / Postes offerts de la filière (en %)			38,7	0,0	35,8	0,0
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	10	2	3	5
		Bibliothécaire	5	1	4	
	B	Bibas classe supérieure	2		1	
		Bibas classe normale	8		9	
	C	MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe MAG des bibliothèques	17		9	
Total des postes offerts de la filière			42	3	26	5
Postes par nature de recrutement / Postes offerts de la filière (en %)			35,6	2,5	22,0	4,2
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche hors classe	3			
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	3			
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	48		57	
		Ingénieur d'études classe normale	244		148	
		Assistant ingénieur	139		177	
	B	TECHRF classe supérieure	5		4	
		TECHRF classe normale	363		284	
	C	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	265		196	
		Adjoint technique de RF				
	Total des postes offerts de la filière			1 070	0	866
Postes par nature de recrutement / Postes offerts de la filière (en %)			45,1	0,0	36,5	0,0
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			2	
		Assistant de service social cl. normale de cat. A	6		2	
		Infirmier (Infenes) classe normale	1			
	Total des postes offerts de la filière			7	0	4
Postes par nature de recrutement / Postes offerts de la filière (en %)			58,3	0,0	33,3	0,0
Ensemble des postes BIATSS offerts			1 213	3	983	5
Postes par nature de recrutement / Ensemble des postes BIATSS (en %)			44,2	0,1	35,8	0,2

► Sources : Base ATRIA 2019 et tableau de synthèse des postes offerts.

► *ERD : Emploi réservé défense; PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État.

► Pour les attachés d'administration de l'État, le volume de postes au concours externe correspond à celui des postes offerts au titre des IRA, pour les infirmiers à celui du concours unique; pour les conservateurs des bibliothèques, le volume au titre du 3^e concours correspond à celui des Chartistes. Les postes de travailleur handicapé sont offerts au recrutement dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

Plus de 4 postes BIATSS sur 5 offerts au recrutement en 2019, sont des postes de la filière ITRF (86,4 %).

La part du concours externe dans le recrutement reste majeure (44,2 % des postes offerts), tandis que celle des concours internes est de 35,8 % des postes offerts, toutes filières confondues.

Les postes de travailleur handicapé concernent essentiellement les filières administrative et ITRF et représentent 7,6 % des postes BIATSS offerts.

Travailleur handicapé	ERD*	Sans concours	PACTE*	Total	Part/Total des postes (en %)
				40	1,5
				7	0,3
4	6			56	2,0
	9			97	3,5
24	2	13	4	43	1,6
28	17	13	4	243	8,9
11,5	7,0	5,3	1,6	100,0	-
				20	0,7
				10	0,4
				3	0,1
2				19	0,7
1				27	1,0
2		31	6	39	1,4
5	0	31	6	118	4,3
4,2	0,0	26,3	5,1	100,0	-
				3	0,1
				3	0,1
2				107	3,9
14				406	14,8
5				321	11,7
				9	0,3
43				690	25,1
53				514	18,7
58		214	47	319	11,6
175	0	214	47	2 372	86,4
7,4	0,0	9,0	2,0	100,0	-
				2	0,1
1				9	0,3
				1	0,0
1	0	0	0	12	0,4
8,3	0,0	0,0	0,0	100,0	-
209	17	258	57	2 745	100,0
7,6	0,6	9,4	2,1	100,0	-

► Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)

Figure 1.43 – Le poids des postes de la filière ITRF proposés au recrutement selon la BAP (en %)

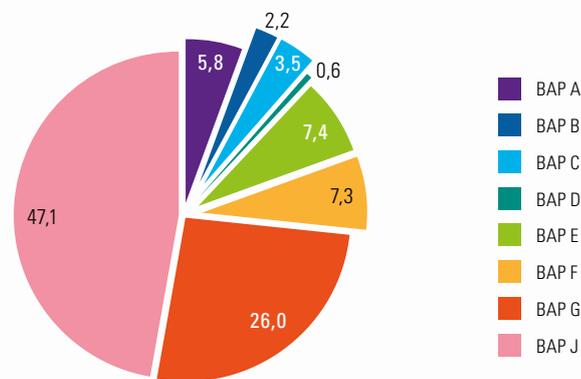


Figure 1.44 – La répartition par BAP des postes proposés au recrutement selon le corps

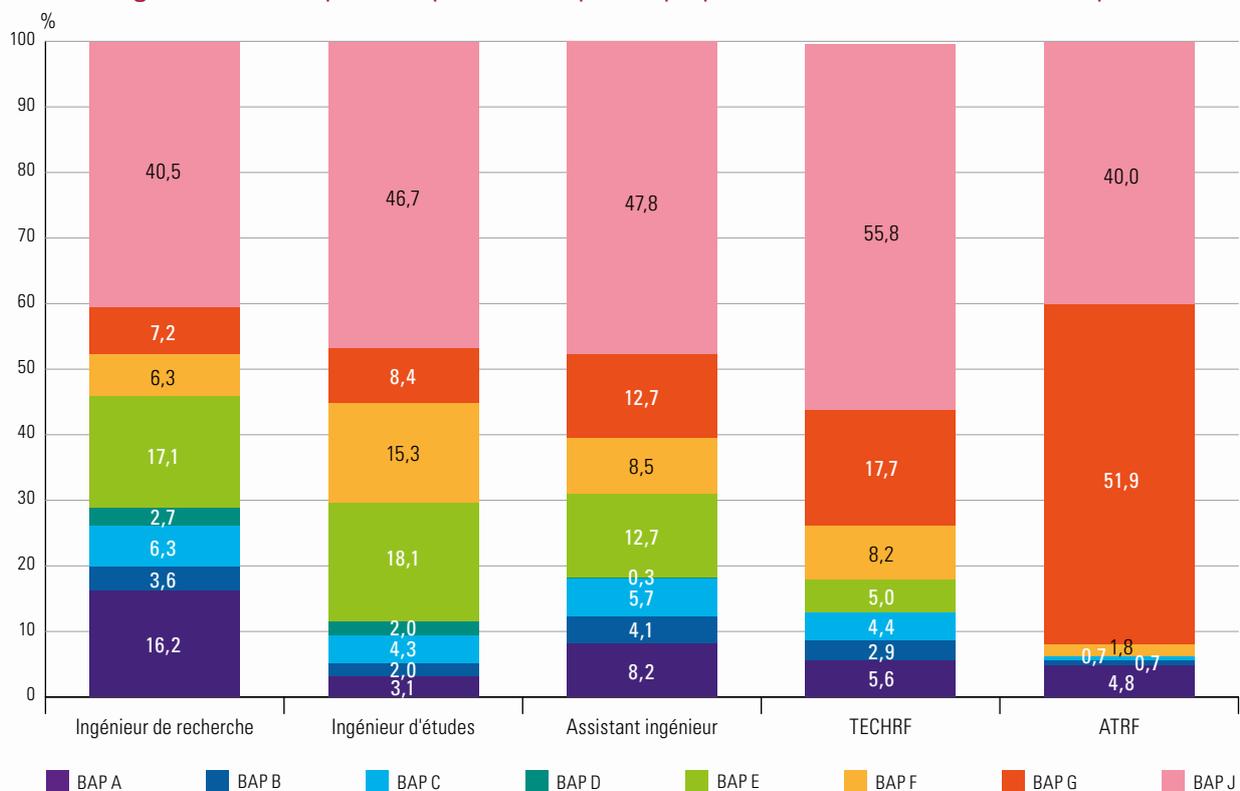


Tableau 1.56

Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/ Branche d'activité professionnelle	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	Total de postes
A	Ingénieur de recherche hors classe							1	2	3
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	1					1	1		3
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	17	4	7	3	19	6	6	43	105
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	16,2	3,6	6,3	2,7	17,1	6,3	7,2	40,5	100,0
	Ingénieur d'études classe normale	12	8	17	8	71	60	33	183	392
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	3,1	2,0	4,3	2,0	18,1	15,3	8,4	46,7	100,0
	Assistant ingénieur	26	13	18	1	40	27	40	151	316
Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	8,2	4,1	5,7	0,3	12,7	8,5	12,7	47,8	100,0	
B	TECHRF classe supérieure							5	4	9
	TECHRF classe normale	37	19	29	2	33	54	111	362	647
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	5,6	2,9	4,4	0,3	5,0	8,2	17,7	55,8	100,0
C	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	30	3	4			7	266	151	461
	Adjoint technique de RF	5	2	1			6	109	138	261
	Postes par BAP / Total postes par corps (en %)	4,8	0,7	0,7	0,0	0,0	1,8	51,9	40,0	100,0
Ensemble des postes ITRF offerts		128	49	76	14	163	161	572	1 034	2 197
Postes par BAP/ Ensemble des postes (en %)		5,8	2,2	3,5	0,6	7,4	7,3	26,0	47,1	100,0

► Source : Base COLORITARF 2019.

► Le volume de la ventilation par BAP des postes offerts d'ITRF diffère de l'indicateur des postes BIATSS proposés au recrutement car l'ensemble des postes « travailleur handicapé » ne sont plus colorés en BAP et en emplois-types.

► Dénomination des BAP : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage.

47,1 % des postes offerts aux recrutements en 2019 dans les différents corps de la filière ITRF concernent la BAP J « Gestion et pilotage » alors que cette BAP ne concentre que 38,8 % des effectifs au sein de la filière ITRF. Cependant le poids de cette BAP est plus prégnant pour les techniciens de recherche et formation (55,8 % des postes) que pour les corps de catégorie A, IGR et IGE (40,5 % et 46,7 % des postes) pour lesquels des recrutements se font également fortement dans la BAP E « Informatique, statistiques et calcul scientifique » (17,1 % et 18,1 %), mais aussi tout particulièrement pour les IGR dans les BAP à vocation scientifique (A et C principalement).

La BAP G « Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » représente la seconde BAP en volume de postes proposés aux recrutements en 2019 (26 %).

Au sein de la catégorie C, cette BAP représente 51,9 % des postes offerts, contre 28,7 % en 2018 en raison de la forte augmentation des postes liés aux métiers de l'hébergement et de la restauration offerts aux recrutements par le Réseau des œuvres universitaires et scolaires consécutivement au dispositif de fonctionnarisation des « personnels ouvriers ».

Par ailleurs, 37,3 % des postes offerts aux recrutements en 2019 au sein de la filière ITRF relèvent des corps de la catégorie A alors que le poids de celle-ci au sein de la population des titulaires est de 34,7 %. De la même façon, 29,9 % des postes offerts sont de catégorie B contre 26,8 % de titulaires de cette catégorie. À l'inverse, pour la catégorie C, on dénombre 32,9 % de postes proposés aux recrutements pour un poids de 38,5 % parmi les titulaires.

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe



Figure 1.45 – Le taux de recrutement des enseignants-chercheurs par corps selon la modalité de recrutement

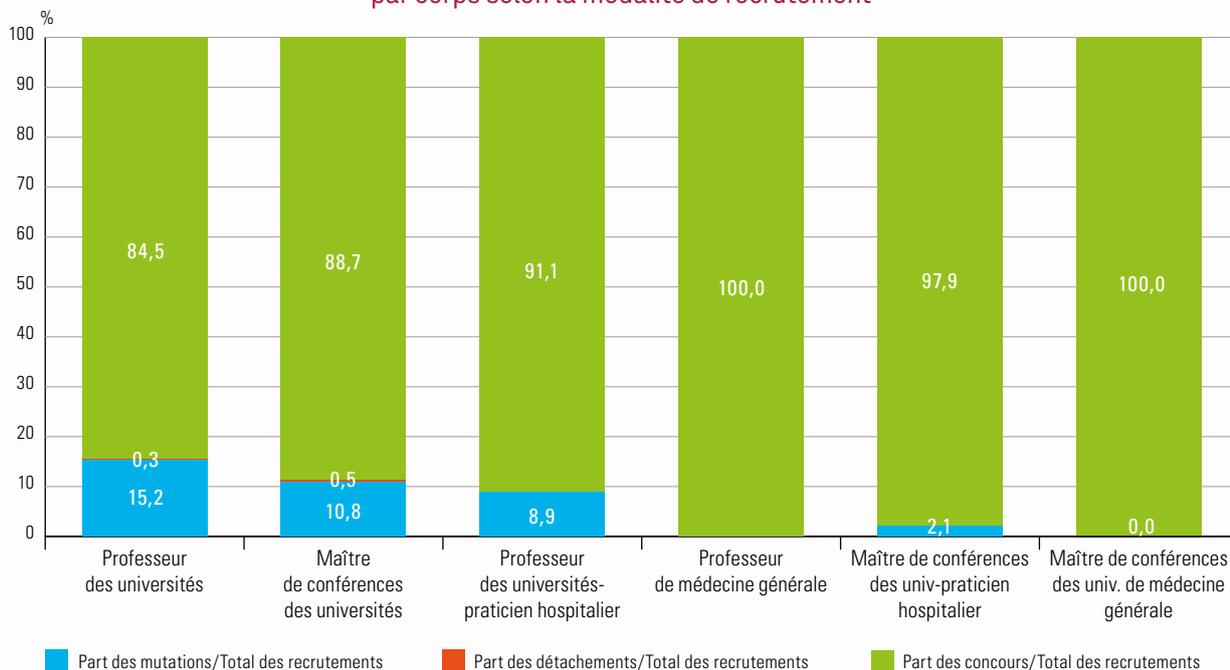


Tableau 1.57

Filière	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Mutation				Part mut/ Total recrut (en %)
		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Filière universitaire	Professeur des universités	61	32	93	34,4	15,2
	Maître de conférences des universités	48	62	110	56,4	10,8
	Total des recrutements de la filière	109	94	203	46,3	12,5
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)	53,7	46,3	100	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	12	4	16	25	8,9
	Professeur de médecine générale	0	0	0	-	0
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	0	4	4	100	2,1
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	0	0	0	-	0
	Total des recrutements de la filière	12	8	20	40	5,2
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)	60	40	100	-	-	
Ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs		121	102	223	45,7	11,1
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		54,3	45,7	100	-	-

► Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

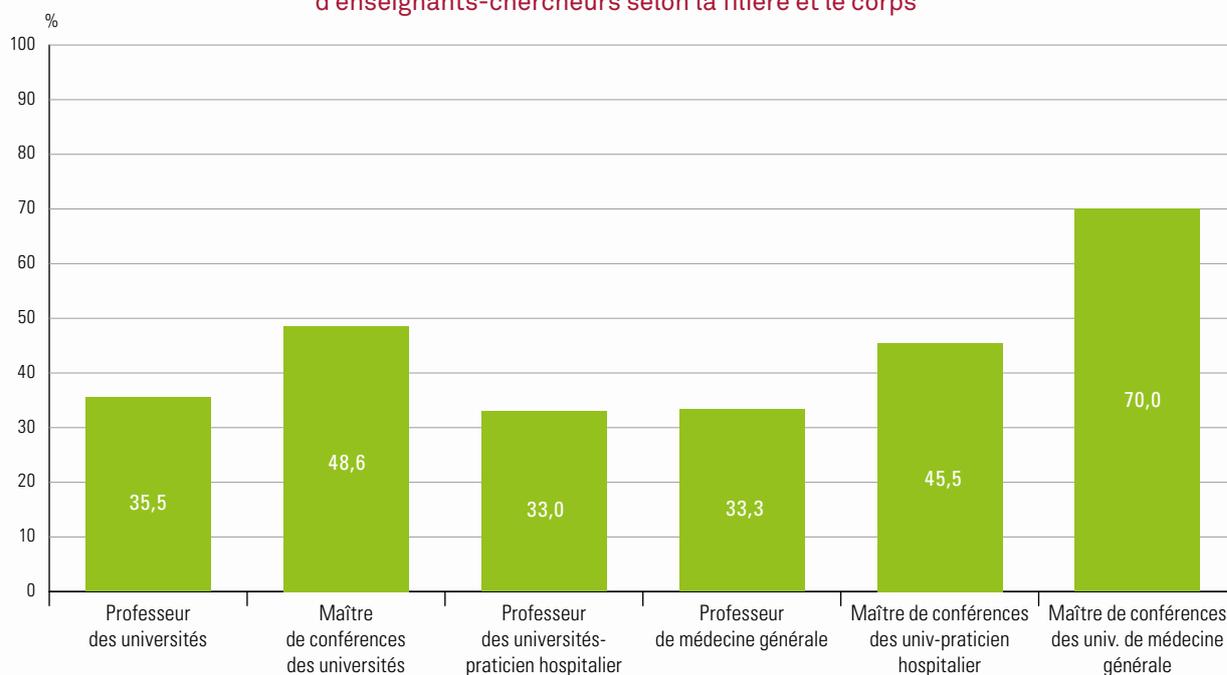
► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Le concours est la modalité principale de recrutement qui permet de pourvoir, selon la filière, environ 87 à 95 % des postes alors que la mutation ne représente qu'entre 5 et 13 % environ du recrutement. La part des détachements reste mineure dans la filière universitaire.

Si la part des femmes dans l'ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs est de 43 %, elle est

en moyenne de 35 % dans les corps des professeurs des universités et de 48 % dans les corps des maîtres de conférences. Pour mémoire, les femmes représentent 38,5 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs titulaires des filières universitaire et hospitalo-universitaire (26,6 % pour les PR et 45,1 % pour les MCF).

Figure 1.46 – Le taux de féminisation des recrutements d'enseignants-chercheurs selon la filière et le corps



Détachement				Part dét/ Total recrut (en %)	Concours				Part Conc/ Total recrut (en %)	Total recru- tement	Part des femmes (en %)
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)			
2	0	2	0	0,3	331	185	516	35,9	84,5	611	35,5
2	3	5	60	0,5	473	430	903	47,6	88,7	1 018	48,6
4	3	7	42,9	0,4	804	615	1 419	43,3	87,1	1 629	43,7
57,1	42,9	100,0	-	-	56,7	43,3	100	-	-	-	-
-	-	-	-	-	108,0	55,0	163	33,7	91,1	179	33,0
-	-	-	-	-	2	1	3	33,3	100	3	33,3
-	-	-	-	-	103,0	82,0	185	44,3	97,9	189	45,5
-	-	-	-	-	3	7	10	70	100	10	70
0	0	0	-	0	216	145	361	40,2	94,8	381	40,2
0	0	0	-	-	59,8	40,2	100	-	-	-	-
4	3	7	42,9	0,3	1 020	760	1 780	42,7	88,6	2 010	43,0
57,1	42,9	100,0	-	-	57,3	42,7	100	-	-	-	-

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe



Tableau 1.58 – Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation

Filière	Libellé du corps/sexe	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part mut/ Total recrut (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	61	32	93	34,4	15,2
	Maître de conférences des universités	48	62	110	56,4	10,8
	Total des mobilités de la filière	109	94	203	46,3	12,5
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	12	4	16	25,0	8,9
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	0	4	4	100,0	2,1
	Total des mobilités de la filière	12	8	20	40,0	5,4
Total des mobilités		121	102	223	45,7	11,2

- Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.
- Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.
- Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.
- Les résultats dans la colonne « Part des mutations/Total des recrutements » de ce tableau peuvent différer du précédent indicateur car il peut arriver selon les années qu'il n'y ait pas de recrutement dans un corps via la modalité de « la mutation ».

La part des mobilités des enseignants-chercheurs consécutives à des demandes de mutation dans le total des recrutements est de 12,5% dans la filière universitaire et seulement de 5,4% dans la filière hospitalo-universitaire.

Ce taux est plus important pour les femmes que pour les hommes dans les corps de maîtres de conférences (57,9% en moyenne pour les deux filières) et moins important dans ceux de professeurs des universités (33%).

Tableau 1.59 – Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à un recrutement (hors HU et corps spécifiques)

Le tableau ne concerne que les maîtres de conférences recrutés en qualité de professeur des universités.

Corps	Type de mobilité											
	Recrutement dans le même établissement*				Mobilité extra-académique*				Mobilité dans l'académie (hors région parisienne)*			
	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Professeur des universités	136	93	229	40,6	79	38	117	32,5	4	1	5	20,0
Part des recrutés / Total recrutés	35,1	24,0	59,2	-	20,4	9,8	30,2	-	1,0	0,3	1,3	-

- Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.
- Note de lecture :
 - * Recrutement dans le même établissement : MCF recruté PR dans son établissement (pas de mobilité)
 - * Mobilité extra-académique : MCF recruté PR dans une autre académie : MCF Lille → PR Toulouse
 - * Mobilité dans l'académie (hors région parisienne) : MCF d'une académie recruté PR dans la même académie mais dans un établissement différent : MCF Lyon 1 → PR Lyon 2
 - * Mobilité dans la région parisienne : MCF Paris 1 → PR Paris 8
- À noter : Le mode de calcul de l'endorecrutement (59,2% dans ce tableau) est différent de celui utilisé dans d'autres documents comme les études et notes de la DGRH (campagne de recrutement des enseignants-chercheurs) qui prend en compte la totalité des modalités de recrutement de PR (mutation, détachement, concours).

Lors du recrutement des professeurs des universités, 40,8% des maîtres de conférences nommés professeurs, ont effectué une mobilité extra-académique ou intra-académique. 9,3% d'entre eux l'ont effectué au sein d'établissements de la région parisienne.

Parmi ces MCF recrutés PR ayant effectué une mobilité, 31,6% sont des femmes.

Mobilité dans la région parisienne*				Total des recrutements			
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
25	11	36	30,6	244	143	387	37,0
6,5	2,8	9,3	-	63,0	37,0	100	-

Tableau 1.60 – Le taux de mobilité des enseignants-chercheurs dans la filière universitaire

Corps	Taux de mobilité (en %)		
	H	F	Total
PR	1,6 %	1,9 %	1,7 %
MCF	0,3 %	0,4 %	0,3 %
Ensemble	0,7 %	0,8 %	0,8 %

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des enseignants-chercheurs de la filière universitaire ayant effectué une mobilité géographique (mutations + recrutement avec mobilité géographique) à l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)

Tableau 1.61

Filière	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par mutation, détachement et concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	661	611	92,4
	Maître de conférences des universités	1 070	1 018	95,1
	Total des postes de la filière	1 731	1 629	94,1
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	192	179	93,2
	Professeur de médecine générale	3	3	100,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	199	189	95,0
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	10	10	100,0
	Total des postes de la filière	404	381	94,3
Corps spécifiques	Corps assimilés aux professeurs des universités*	31	30	96,8
	Corps assimilés aux maîtres de conférences des universités*	17	17	100,0
	Total des postes de la filière	48	47	97,9
Ensemble des recrutements enseignants-chercheurs		2 183	2 057	94,2

► Sources : Bases Gesup et application Antée-Fidis pour les enseignants-chercheurs (hors HU). Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► * Les corps assimilés aux professeurs des universités sont les corps d'astronome et de physicien, les directeurs d'études de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

► * Les corps assimilés aux maîtres de conférences des universités sont les corps d'astronome adjoint et de physicien adjoint, les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

94,2% des postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement en 2019 sont pourvus. Seul un poste sur les 48 proposés au recrutement dans les corps spécifiques n'a pas été pourvu.

► Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)



Tableau 1.62 – Dans le corps des MCF

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/ Nombre de postes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit et science politique	116	398	350	748	3,4	3,0	6,4
Sciences économiques et de gestion	132	365	281	646	2,8	2,1	4,9
Langues et littératures	141	556	1 056	1 612	3,9	7,5	11,4
Sciences humaines	180	1 317	1 344	2 661	7,3	7,5	14,8
Mathématiques et informatique	129	672	273	945	5,2	2,1	7,3
Physique	15	182	64	246	12,1	4,3	16,4
Chimie	29	175	111	286	6,0	3,8	9,9
Sciences de la terre	15	103	52	155	6,9	3,5	10,3
Sciences de l'ingénieur	114	580	217	797	5,1	1,9	7,0
Biologie et biochimie	62	287	334	621	4,6	5,4	10,0
Interdisciplinaire	114	387	500	887	3,4	4,4	7,8
Théologie	0	0	0	0	-	-	-
Pharmacie	23	110	99	209	4,8	4,3	9,1
Total	1 070	4 189*	3 769*	7 958*	3,9	3,5	7,4

► Sources : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2019.

► *Les nombres 4 189, 3 769 et 7 958 ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats au concours de MCF. En effet, un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 7 958 candidats ont déposé 39 682 candidatures, soit près de 37 candidatures par poste.

En 2019, sur les 1 070 emplois publiés au recrutement de MCF, 7 958 candidats ont déposé 39 682 dossiers de candidature. Le taux de pression, égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes, est ainsi de 7,4. Ce taux varie d'une discipline à l'autre et donc d'un groupe de discipline à l'autre. Cependant, il faut rappeler qu'un candidat peut l'être dans plusieurs sections différentes. On constate néanmoins que le taux de pression est le plus bas dans les disciplines de « Sciences économiques et de gestion » et le plus haut dans celles de « Physique ».

Tableau 1.63 – Dans le corps des PR

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/ Nombre de postes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit et science politique	50	52	39	91	1,0	0,8	1,8
Sciences économiques et de gestion	54	93	64	157	1,7	1,2	2,9
Langues et littératures	93	133	164	297	1,4	1,8	3,2
Sciences humaines	98	205	159	364	2,1	1,6	3,7
Mathématiques et informatique	75	346	85	431	4,6	1,1	5,7
Physique	20	81	20	101	4,1	1,0	5,1
Chimie	16	60	17	77	3,8	1,1	4,8
Sciences de la terre	14	33	14	47	2,4	1,0	3,4
Sciences de l'ingénieur	63	228	40	268	3,6	0,6	4,3
Biologie et biochimie	34	63	30	93	1,9	0,9	2,7
Interdisciplinaire	35	62	49	111	1,8	1,4	3,2
Théologie	0	0	0	0	-	-	-
Pharmacie	14	17	12	29	1,2	0,9	2,1
Total	566	1 255*	653*	1 908*	2,2	1,2	3,4

► Sources : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2019, hors art 46.3 et agrégation.

► *Les nombres 1 255, 653 et 1 908 ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats au concours de PR. En effet, un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 1 908 candidats ont déposé 4 271 candidatures, soit 8 candidatures par poste.

Sur les 566 emplois publiés au recrutement de PR, 1 908 candidats ont déposé 4 271 dossiers de candidature. Le taux de pression est ainsi de 3,4 pour les postes de PR. Ce taux qui varie d'un groupe de discipline à l'autre, est le plus bas dans les disciplines de «Droit et science politique». C'est en «Mathématiques et informatique» puis en «Physique» qu'il est le plus haut.

► Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe



Figure 1.47 – La répartition par sexe des recrutements BIATSS selon la modalité de recrutement et la catégorie statutaire



Figure 1.48 – Le taux de féminisation des recrutements BIATSS selon la filière et le corps

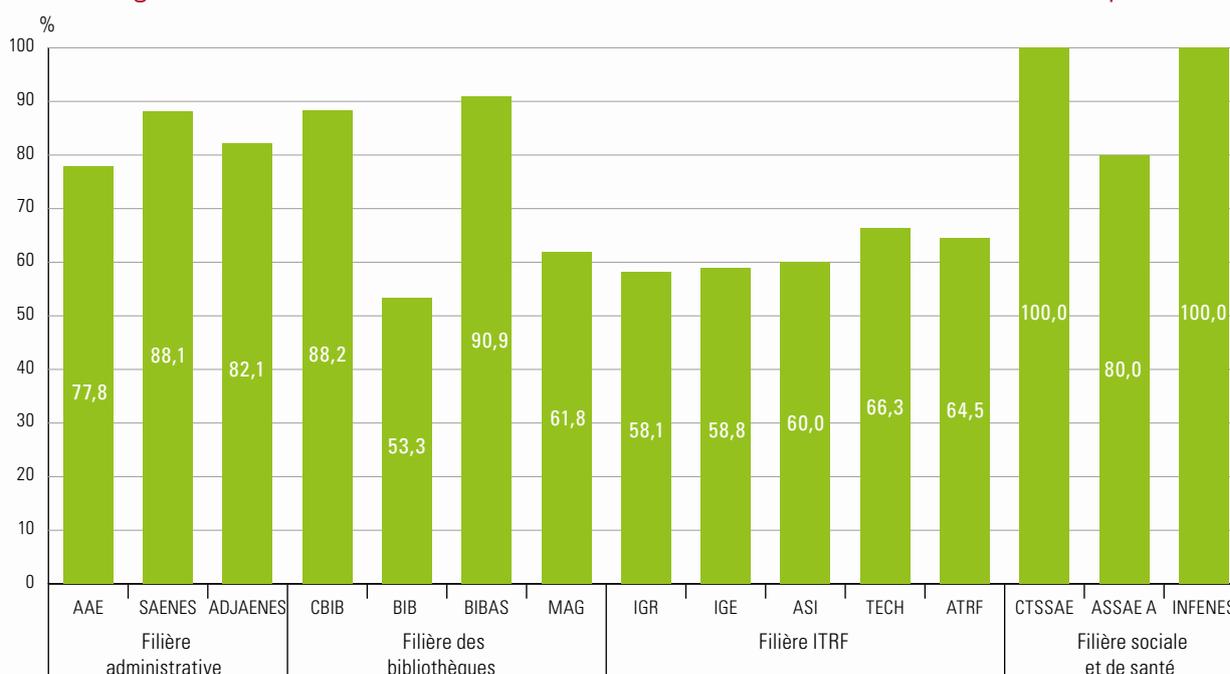


Tableau 1.64

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours externe			Concours interne		
			H	F	S/Total	H	F	S/Total
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État			0	4	14	18
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	8	41	49	4	53	57
	C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	15	43	58	11	68	79
	Total des postes pourvus de la filière		23	84	107	19	135	154
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		21,5	78,5	-	12,3	87,7	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques		10	10	1	3	4
		Bibliothécaire	5	4	9	2	4	6
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé		11	11	2	9	11
	C	Magasinier des bibliothèques	8	10	18	1	9	10
	Total des postes pourvus de la filière		13	35	48	6	25	31
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		27,1	72,9	-	19,4	80,6	-	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	23	23	46	16	31	47
		Ingénieur d'études	95	112	207	41	82	123
		Assistant ingénieur	43	58	101	63	101	164
	B	Technicien de recherche et formation	108	180	288	85	199	284
	C	Adjoint technique de recherche et formation	84	102	186	81	158	239
	Total des postes pourvus de la filière		353	475	828	286	571	857
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		42,6	57,4	-	33,4	66,6	-
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			0		5	5
		Assistant de service social AE de cat. A	2	8	10			0
		Infirmier (Infenes)		1	1			0
	Total des postes pourvus de la filière		2	9	11	0	5	5
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)		18,2	81,8	-	-	-	-
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			391	603	994	311	736	1 047
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)			39,3	60,7	-	29,7	70,3	-

- Sources : Bases et annuaires des personnels (février et octobre 2020) et bureau de gestion pour les personnels de la filière des bibliothèques.
- Périmètre : Des nominations dans un corps intervenues sur l'année N suite à un concours peuvent relever de concours s'étant déroulés en année N-1. Les recrutements par concours unique des infirmiers sont assimilés au concours externe. Pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, on prend en compte les effectifs sortants de l'ENSSIB et affectés à l'issue de la formation dans leur établissement ; le 3^e concours correspond aux chartistes. Pour les attachés d'administration, les entrées par la voie des IRA après l'année de formation, se répartissent entre l'externe et l'interne.
- Les agents handicapés recrutés en 2019 dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont mentionnés dans la partie « travailleurs handicapés » du bilan social.

Sur les 2 417 agents BIATSS nommés en 2019 suite à un concours, 66,2 % sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population BIATSS titulaire (63,2 %). Si dans la filière « administrative », les femmes représentent 84,1 % des recrutements par concours, elles ne sont que 63,2 % dans la filière ITRF, en raison du taux de féminisation compris entre 58 et 60 % pour les corps de catégorie A (ASI, IGE et IGR) ; ce taux est néanmoins supérieur de 6,3 points à la part des femmes dans la population « ITRF » titulaire (56,9 %).

L'analyse par modalité de concours fait apparaître que les concours externes représentent 41,1 % de l'ensemble des recrutements par concours en 2019.

Troisième concours			Sans concours			PACTE			ERD			Total	Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total		
		0			0			0			0	18	77,8
		0			0			0	1	2	3	109	88,1
		0	1	14	15		2	2	2	6	8	162	82,1
0	0	0	1	14	15	0	2	2	3	8	11	289	84,1
-	-	-	6,7	93,3	-	0,0	100,0	-	27,3	72,7	-	-	-
1	2	3			0			0			0	17	88,2
		0			0			0			0	15	53,3
		0			0			0			0	22	90,9
		0	14	23	37	3	0	3			0	68	61,8
1	2	3	14	23	37	3	0	3	0	0	0	122	69,7
33,3	66,7	-	37,8	62,2	-	100,0	0,0	-	-	-	-	-	-
		0			0			0			0	93	58,1
		0			0			0			0	330	58,8
		0			0			0			0	265	60,0
		0			0			0			0	572	66,3
		0	85	207	292	9	4	13			0	730	64,5
0	0	0	85	207	292	9	4	13	0	0	0	1 990	63,2
-	-	-	29,1	70,9	-	69,2	30,8	-	-	-	-	-	-
		0			0			0			0	5	100,0
		0			0			0			0	10	80,0
		0			0			0			0	1	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	87,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	2	3	100	244	344	12	6	18	3	8	11	2 417	66,2
33,3	66,7	-	29,1	70,9	-	66,7	33,3	-	27,3	72,7	-	-	-

► Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)

Tableau 1.65

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	40	18	45,0
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	53	106	200,0
	C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	105	154	146,7
	Total des postes de la filière		198	278	140,4
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	20	17	85,0
		Bibliothécaire	10	15	150,0
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	20	22	110,0
	C	Magasinier des bibliothèques	63	68	107,9
	Total des postes de la filière		113	122	108,0
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	111	93	83,8
		Ingénieur d'études	392	330	84,2
		Assistant ingénieur	316	265	83,9
	B	Technicien de recherche et formation	656	572	87,2
	C	Adjoint technique de recherche et formation	722	730	101,1
	Total des postes de la filière		2 197	1 990	90,6
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE	2	5	250,0
		Assistant de service social AE de cat. A	8	10	125,0
		Infirmier (Infenes)	1	1	100,0
	Total des postes de la filière		11	16	145,5
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			2 519	2 406	95,5

► Sources : Base ATRIA 2019 et tableau de synthèse des postes offerts - Bases et annuaires des personnels (février et octobre 2020) et bureau de gestion pour les personnels de la filière des bibliothèques.

► Les volumes au titre des recrutements de travailleur handicapé dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont neutralisés tout comme ceux des emplois réservés défense en raison de leurs procédures particulières.

Le volume de postes pourvus pour un corps peut être supérieur au volume initialement offert en raison des postes non publiés mais déclarés vacants en cours d'année et pourvus via la liste complémentaire. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année N suite à un concours peuvent également relever de concours s'étant déroulés en année N-1, celles-ci ne pouvant être distinguées dans les bases RH.

En outre, un poste offert au titre d'une modalité de recrutement peut également être pourvu via la liste complémentaire d'une autre modalité de concours en cas de procédure infructueuse.

Certaines académies ouvrent également les recrutements dans certains corps (filières « administrative » et « sociale et de santé ») une année sur deux en raison du faible nombre de postes qu'elles proposent annuellement.

Par ailleurs, pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, il s'agit des effectifs reçus aux concours N-1 et affectés à l'issue de leur scolarité à l'ENSSIB.

En conséquence, l'analyse de ce ratio des postes offerts/pourvus montre que globalement, dans la filière ITRF, la plus importante chez les personnels BIATSS, plus de 9 postes sur 10 mis aux concours sont pourvus dans l'enseignement supérieur.

► Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe



Tableau 1.66 – Nominations en 2019 incluant les renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	35	41	76	53,9
Agent comptable de Crous	5	3	8	37,5
Agent comptable d'EPCSCP	19	6	25	24,0
Directeur général de Crous	2	3	5	60,0
Directeur général des services (DGS)	10	15	25	60,0
Ensemble	71	68	139	48,9

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► Ce tableau comprend l'ensemble des nominations sur les emplois fonctionnels, y compris les changements d'emplois fonctionnels (ex : d'AENESR à directeur général des services).

► Date d'observation : 31/12/2019.

Tableau 1.67 – Nombre de renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels en 2019

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	13	15	28	53,6
Agent comptable de Crous	2	2	4	50,0
Agent comptable d'EPCSCP	6	2	8	25,0
Directeur général de Crous	1	0	1	0,0
Directeur général des services (DGS)	3	6	9	66,7
Ensemble	25	25	50	50,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► Ce tableau recense le nombre de renouvellements sur les différents emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur effectués au cours de l'année 2019 (ex : sur 76 nominations d'AENESR en 2019, 28 étaient des renouvellements).

► Date d'observation : 31/12/2019.

En 2019, la part des femmes nommées et renouvelées dans les emplois fonctionnels a augmenté de 9,7 points par rapport à 2018 qui avait connu une forte baisse de ce taux de féminisation.

► Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe



Tableau 1.68

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	18	17	35	48,6
Agent comptable de Crous	1	0	1	0,0
Agent comptable d'EPCSCP	7	4	11	36,4
Directeur général de Crous	2	1	3	33,3
Directeur général des services d'EPCSCP	4	4	8	50,0
Ensemble	32	26	58	44,8

► Source : Bases de données locales du service de l'encadrement - Année 2019.

► Première nomination sur emploi fonctionnel.

En 2019, la parité des primo-nominations des femmes est atteinte uniquement dans les emplois de DGS.

La parité des primo-nominations des femmes tend néanmoins à se stabiliser dans les emplois d'AENESR.

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2019

► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe



Tableau 1.69

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	130	57	187	30,5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	284	145	429	33,8
		PR de 1 ^{er} classe	256	171	427	40,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	343	292	635	46,0
		Maître de conférences éch. exceptionnel	64	64	128	50,0
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	129	35	164	21,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	219	89	308	28,9
		PR de 1 ^{er} classe	218	147	365	40,3
	MCF	Maître de conférences hors classe	337	319	656	48,6
		Maître de conférences éch. exceptionnel	107	84	191	44,0
Langues et Littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	115	99	214	46,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	238	290	528	54,9
		PR de 1 ^{er} classe	243	296	539	54,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	435	799	1 234	64,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	125	222	347	64,0
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	212	73	285	25,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	425	218	643	33,9
		PR de 1 ^{er} classe	425	304	729	41,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	550	547	1 097	49,9
		Maître de conférences éch. exceptionnel	125	113	238	47,5
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	307	67	374	17,9
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	623	98	721	13,6
		PR de 1 ^{er} classe	495	87	582	14,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	824	271	1 095	24,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	236	93	329	28,3
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	159	19	178	10,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	298	47	345	13,6
		PR de 1 ^{er} classe	161	44	205	21,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	385	123	508	24,2
		Maître de conférences éch. exceptionnel	67	31	98	31,6
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	153	35	188	18,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	281	105	386	27,2
		PR de 1 ^{er} classe	190	79	269	29,4
	MCF	Maître de conférences hors classe	368	294	662	44,4
		Maître de conférences éch. exceptionnel	58	68	126	54,0
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	75	11	86	12,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	118	23	141	16,3
		PR de 1 ^{er} classe	85	25	110	22,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	181	107	288	37,2
		Maître de conférences éch. exceptionnel	24	13	37	35,1
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	394	47	441	10,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	681	114	795	14,3
		PR de 1 ^{er} classe	514	87	601	14,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	930	291	1 221	23,8
		Maître de conférences éch. exceptionnel	249	67	316	21,2

Promotions en 2019											
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./promouv b/a (en %)	Ratio promu/promouv c/a (en %)	Ratio promu/cand c/b (en %)	
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)				
38	12	50	24,0	23	5	28	17,9	26,7	15,0	56,0	
78	32	110	29,1	32	16	48	33,3	25,6	11,2	43,6	
68	56	124	45,2	27	30	57	52,6	29,0	13,3	46,0	
43	76	119	63,9	27	50	77	64,9	18,7	12,1	64,7	
24	28	52	53,8	20	22	42	52,4	40,6	32,8	80,8	
38	11	49	22,4	16	5	21	23,8	29,9	12,8	42,9	
70	25	95	26,3	22	16	38	42,1	30,8	12,3	40,0	
90	52	142	36,6	32	22	54	40,7	38,9	14,8	38,0	
103	96	199	48,2	42	55	97	56,7	30,3	14,8	48,7	
54	48	102	47,1	35	40	75	53,3	53,4	39,3	73,5	
50	42	92	45,7	16	19	35	54,3	43,0	16,4	38,0	
89	90	179	50,3	30	37	67	55,2	33,9	12,7	37,4	
96	117	213	54,9	39	48	87	55,2	39,5	16,1	40,8	
101	232	333	69,7	50	121	171	70,8	27,0	13,9	51,4	
45	79	124	63,7	34	68	102	66,7	35,7	29,4	82,3	
83	32	115	27,8	29	17	46	37,0	40,4	16,1	40,0	
135	56	191	29,3	56	27	83	32,5	29,7	12,9	43,5	
144	104	248	41,9	48	45	93	48,4	34,0	12,8	37,5	
135	156	291	53,6	80	93	173	53,8	26,5	15,8	59,5	
47	39	86	45,3	36	35	71	49,3	36,1	29,8	82,6	
119	15	134	11,2	40	6	46	13,0	35,8	12,3	34,3	
194	25	219	11,4	64	13	77	16,9	30,4	10,7	35,2	
214	38	252	15,1	70	16	86	18,6	43,3	14,8	34,1	
240	86	326	26,4	109	43	152	28,3	29,8	13,9	46,6	
110	46	156	29,5	75	37	112	33,0	47,4	34,0	71,8	
48	7	55	12,7	24	4	28	14,3	30,9	15,7	50,9	
73	12	85	14,1	35	5	40	12,5	24,6	11,6	47,1	
64	13	77	16,9	24	6	30	20,0	37,6	14,6	39,0	
119	41	160	25,6	46	20	66	30,3	31,5	13,0	41,3	
30	18	48	37,5	19	17	36	47,2	49,0	36,7	75,0	
56	8	64	12,5	25	6	31	19,4	34,0	16,5	48,4	
86	26	112	23,2	37	13	50	26,0	29,0	13,0	44,6	
62	34	96	35,4	25	19	44	43,2	35,7	16,4	45,8	
136	94	230	40,9	54	45	99	45,5	34,7	15,0	43,0	
23	31	54	57,4	16	29	45	64,4	42,9	35,7	83,3	
20	2	22	9,1	8	0	8	0,0	25,6	9,3	36,4	
28	6	34	17,6	12	4	16	25,0	24,1	11,3	47,1	
33	11	44	25,0	10	3	13	23,1	40,0	11,8	29,5	
45	27	72	37,5	21	19	40	47,5	25,0	13,9	55,6	
13	8	21	38,1	10	6	16	37,5	56,8	43,2	76,2	
145	14	159	8,8	66	8	74	10,8	36,1	16,8	46,5	
211	23	234	9,8	92	13	105	12,4	29,4	13,2	44,9	
213	41	254	16,1	71	15	86	17,4	42,3	14,3	33,9	
320	104	424	24,5	128	47	175	26,9	34,7	14,3	41,3	
122	35	157	22,3	85	26	111	23,4	49,7	35,1	70,7	

Tableau 1.69 (suite)

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	160	46	206	22,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	293	137	430	31,9
		PR de 1 ^{re} classe	207	143	350	40,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	521	633	1 154	54,9
		Maître de conférences éch. exceptionnel	88	91	179	50,8
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	41	26	67	38,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	64	57	121	47,1
		PR de 1 ^{re} classe	68	41	109	37,6
	MCF	Maître de conférences hors classe	120	169	289	58,5
		Maître de conférences éch. exceptionnel	21	38	59	64,4
Inter-disciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	59	22	81	27,2
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	121	48	169	28,4
		PR de 1 ^{re} classe	108	84	192	43,8
	MCF	Maître de conférences hors classe	253	227	480	47,3
		Maître de conférences éch. exceptionnel	42	33	75	44,0
Théologie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	4	1	5	20,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	4	2	6	33,3
		PR de 1 ^{re} classe	10	3	13	23,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	4	3	7	42,9
		Maître de conférences éch. exceptionnel	0	0	0	
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2^e échelon	1 938	538	2 476	21,7
		PR de classe exceptionnelle 1^{er} échelon	3 649	1 373	5 022	27,3
		PR de 1^{re} classe	2 980	1 511	4 491	33,6
	MCF	Maître de conférences hors classe	5 251	4 075	9 326	43,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	1 206	917	2 123	43,2
	Total PR et MCF			15 024	8 414	23 438

► Source : Application ELECTRA.

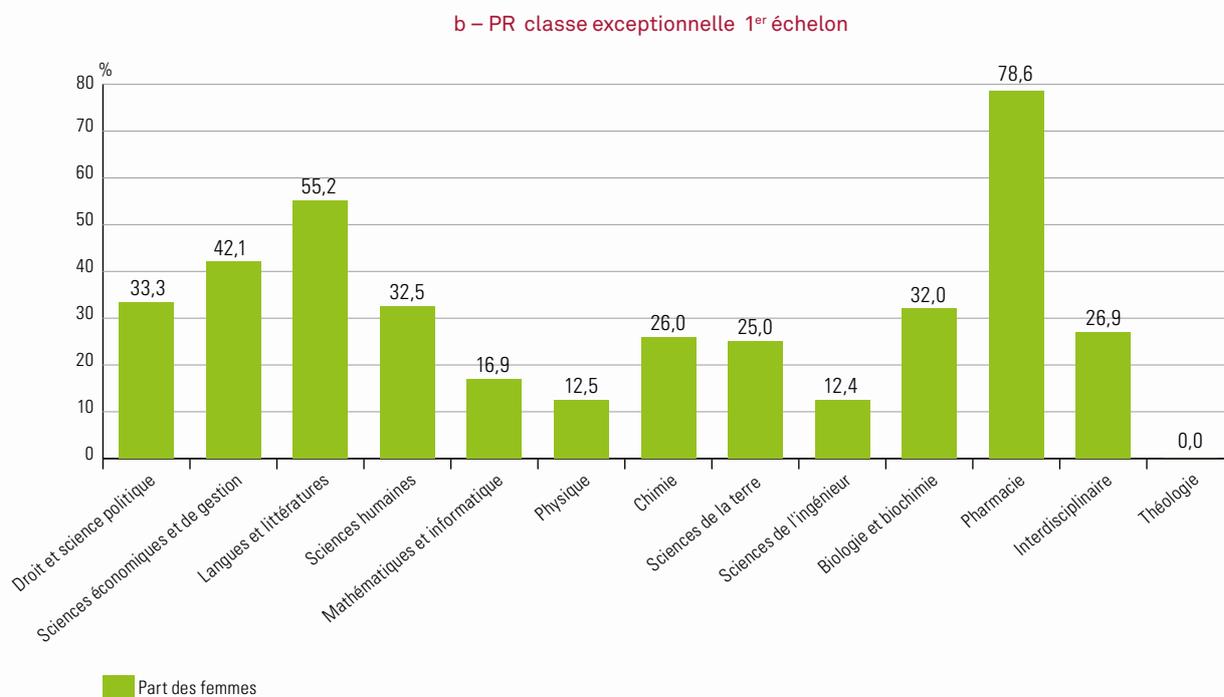
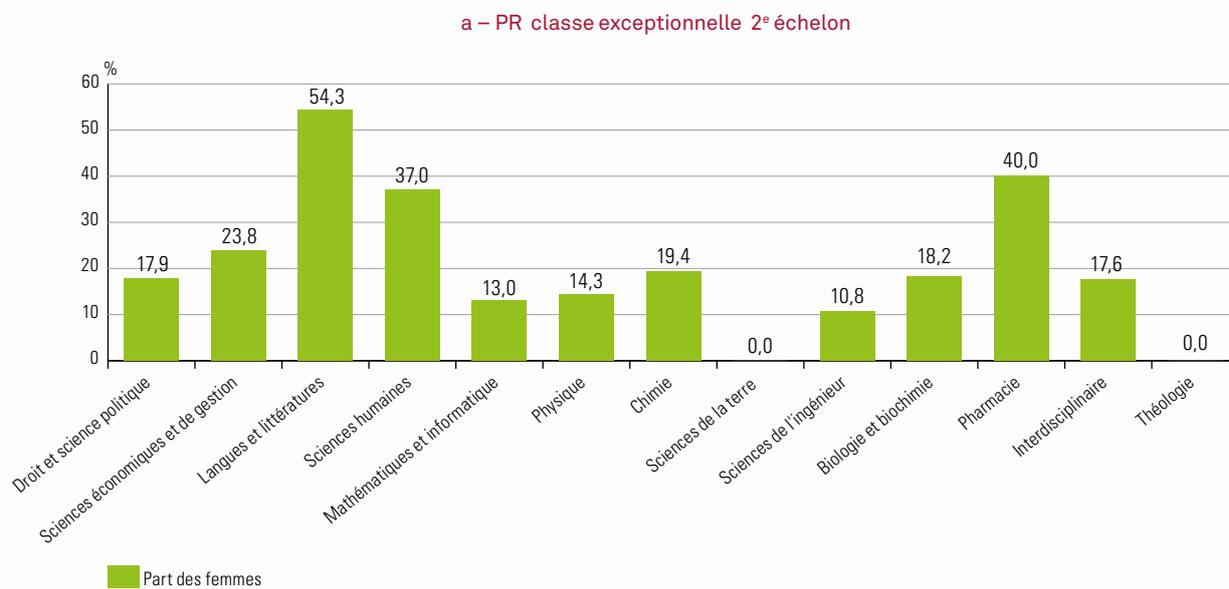
Devant faire acte de candidature pour être promu, les enseignants-chercheurs promouvables de chaque grade ne sont qu'un tiers à se porter candidat avec des différences selon le grade d'accès et le groupe de disciplines. Ainsi, ils sont 29,9% à candidater dans le grade de MCF hors classe, 43,7% à l'échelon exceptionnel de la hors classe des MCF (échelon créé en 2017) et 29,5% à 38% dans les divers grades de professeur. La part des femmes promues varie d'un groupe de discipline à l'autre et décroît, en général, avec la progression des avancements de grade, de la hors classe des MCF (48,5%) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des professeurs (21,9%). Tous grades confondus, les femmes candidatent un peu moins que les hommes (32,8% contre 33,4%). Cependant, 53,7% des candidates sont promues contre 43,9% pour les hommes.

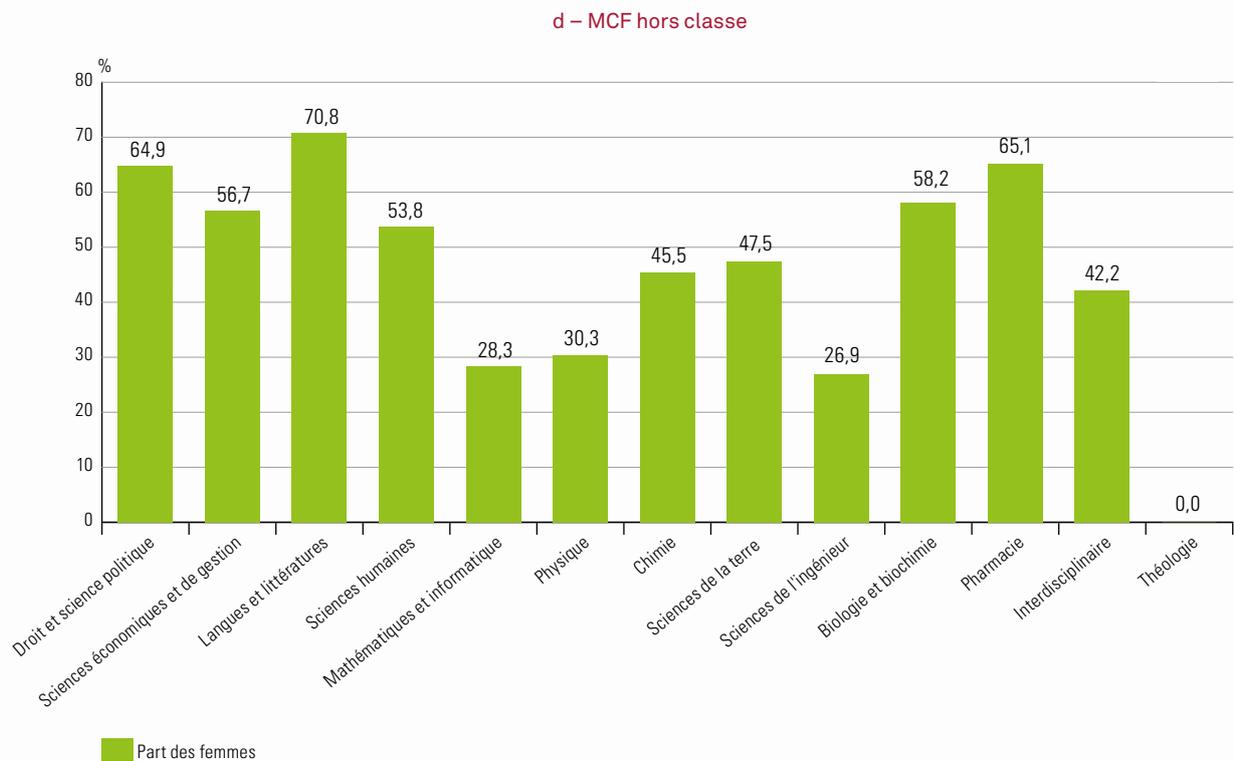
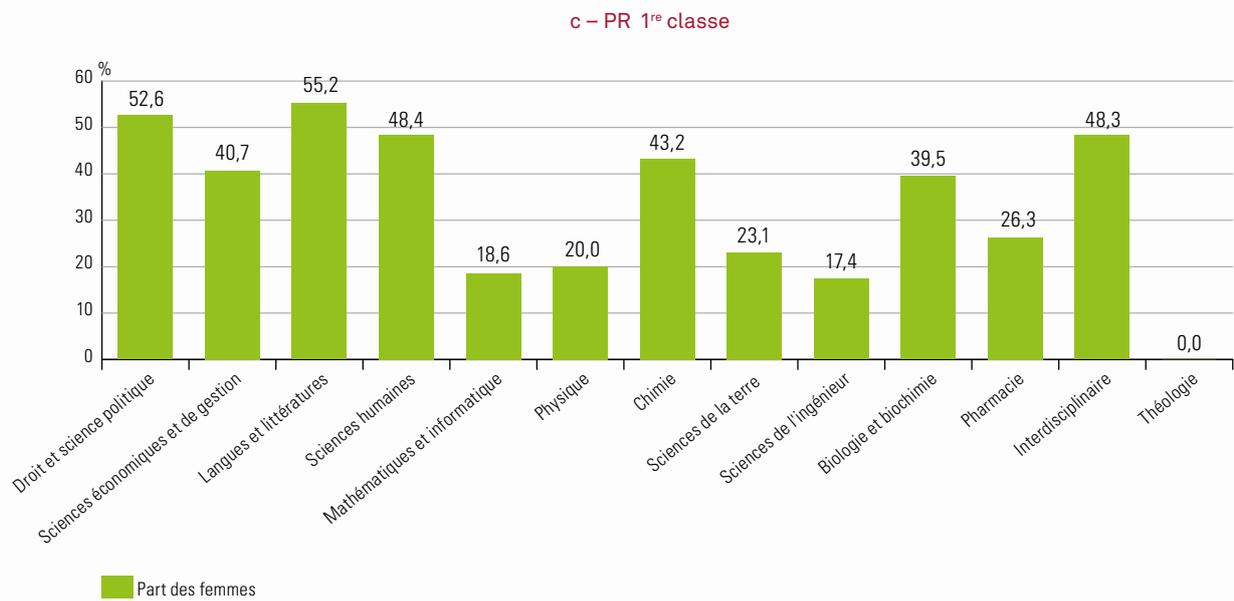
Promotions en 2019										
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./promouv b/a (en %)	Ratio promu/promouv c/a (en %)	Ratio promu/cand c/b (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)			
52	17	69	24,6	27	6	33	18,2	33,5	16,0	47,8
77	37	114	32,5	34	16	50	32,0	26,5	11,6	43,9
76	47	123	38,2	26	17	43	39,5	35,1	12,3	35,0
170	214	384	55,7	66	92	158	58,2	33,3	13,7	41,1
39	39	78	50,0	33	31	64	48,4	43,6	35,8	82,1
17	7	24	29,2	6	4	10	40,0	35,8	14,9	41,7
17	21	38	55,3	3	11	14	78,6	31,4	11,6	36,8
29	17	46	37,0	14	5	19	26,3	42,2	17,4	41,3
36	57	93	61,3	15	28	43	65,1	32,2	14,9	46,2
7	15	22	68,2	3	12	15	80,0	37,3	25,4	68,2
28	7	35	20,0	14	3	17	17,6	43,2	21,0	48,6
50	14	64	21,9	19	7	26	26,9	37,9	15,4	40,6
46	39	85	45,9	15	14	29	48,3	44,3	15,1	34,1
90	65	155	41,9	48	35	83	42,2	32,3	17,3	53,5
16	11	27	40,7	13	9	22	40,9	36,0	29,3	81,5
2	0	2	0,0	2	0	2	0,0	40,0	40,0	100,0
3	1	4	25,0	1	0	1	0,0	66,7	16,7	25,0
2	1	3	33,3	2	0	2	0,0	23,1	15,4	66,7
1	0	1	0,0	1	0	1	0,0	14,3	14,3	100,0
0	0	0		0	0	0				
696	174	870	20,0	296	83	379	21,9	35,1	15,3	43,6
1 111	368	1 479	24,9	437	178	615	28,9	29,5	12,2	41,6
1 137	570	1 707	33,4	403	240	643	37,3	38,0	14,3	37,7
1 539	1 248	2 787	44,8	687	648	1 335	48,5	29,9	14,3	47,9
530	397	927	42,8	379	332	711	46,7	43,7	33,5	76,7
5 013	2 757	7 770	35,5	2 202	1 481	3 683	40,2	33,2	15,7	47,4

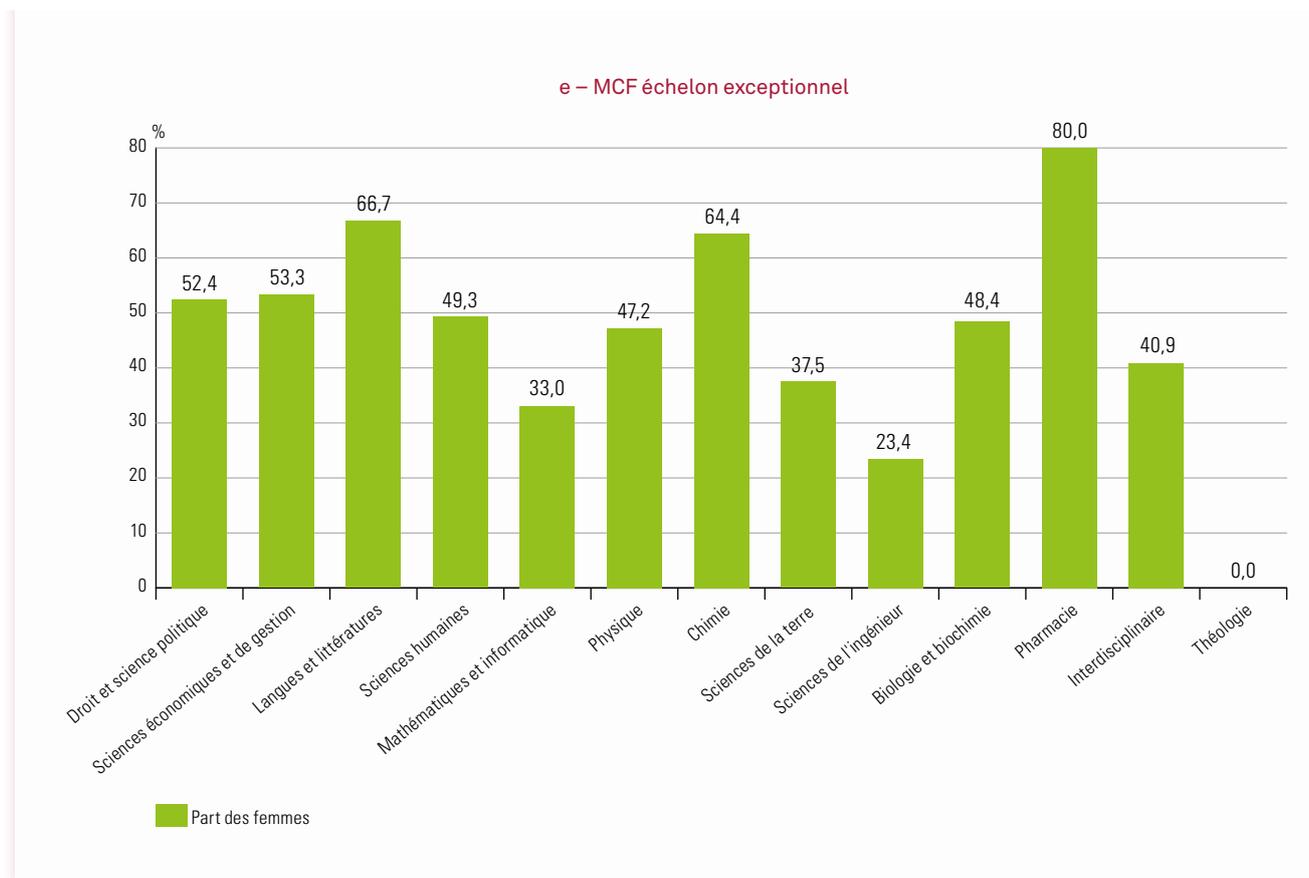
Figure 1.49 – Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promouvables, candidats et promu, par grade



Figure 1.50 – Taux de féminisation des promus par grade et groupes de disciplines CNU







► Nombre de promovables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe



Tableau 1.70

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promotions en 2019								ratio promus/promouvables (en %)	
			Promouvables				Promus					
			Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		
Médecine	PUPH	PUPH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	500	83	583	14,2	104	19	123	15,4	21,1	
		PUPH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 040	243	1 283	18,9	160	31	191	16,2	14,9	
		PUPH de 1 ^{re} classe	995	341	1 336	25,5	149	52	201	25,9	15,0	
	PUMG	PUMG classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	8	1	9	11,1	2		2		22,2	
		PUMG de 1 ^{re} classe	24	5	29	17,2	3	2	5	40,0	17,2	
	MCPH	Maître de conférences - PH- hors classe	57	55	112	49,1	15	12	27	44,4	24,1	
		Maître de conférences - PH- 1 ^{re} classe	266	182	448	40,6	53	41	94	43,6	21,0	
MCMG	Maître de conférences - MG- 1 ^{re} classe	11	10	21	47,6	2	2	4	50,0	19,0		
Odontologie	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 2 ^e échelon	14	8	22	36,4	3	1	4	25,0	18,2	
		PUPHO classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	18	17	35	48,6	5	1	6	16,7	17,1	
		PUPHO de 1 ^{re} classe	29	22	51	43,1	2	5	7	71,4	13,7	
	MCPHO	MCPHO hors classe	49	18	67	26,9	9	3	12	25,0	17,9	
		MCPHO 1 ^{re} classe	28	22	50	44,0	13	5	18	27,8	36,0	
Pharmacie	PUPHP	PUPHP classe exceptionnelle 2 ^e échelon	19	9	28	32,1	4	1	5	20,0	17,9	
		PUPHP classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	28	18	46	39,1	4	2	6	33,3	13,0	
		PUPHP de 1 ^{re} classe	39	24	63	38,1	4	4	8	50,0	12,7	
	MCPHP	MCPHP hors classe	9	20	29	69,0	1	4	5	80,0	17,2	
		MCPHP 1 ^{re} classe	21	28	49	57,1	6	6	12	50,0	24,5	
Total général enseignants-chercheurs HU	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	533	100	633	15,8	111	21	132	15,9	20,9	
		PUPH de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 086	278	1 364	20,4	169	34	203	16,7	14,9	
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 063	387	1 450	26,7	155	61	216	28,2	14,9	
	PUMG	PUMG de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	8	1	9	11,1	2		2		22,2	
		PUMG de 1 ^{re} classe	24	5	29	17,2	3	2	5	40,0	17,2	
	MCPH	MCPH hors classe	115	93	208	44,7	25	19	44	43,2	21,2	
		MCPH 1 ^{re} classe	315	232	547	42,4	72	52	124	41,9	22,7	
	MCMG	MCMG 1 ^{re} classe	11	10	21	47,6	2	2	4	50,0	19,0	
	Total PUPH PUMG MCPH et MCMG			3 155	1 106	4 261	26,0	539	191	730	26,2	17,1

► Sources : Données du département DGRH A2-3.

Les taux de promus varient de 19 à 22,7% dans les grades de maîtres de conférences hospitalo-universitaires (HU) et de médecine générale et de 14,9 à 22,2% dans les grades de professeur HU et de médecine générale.

Le taux des femmes promues (26,2%), presque identique à celui des femmes promovables, est en légère baisse par rapport à 2018 (28,4%). Par ailleurs, il décroît avec la progression des avancements dans les grades, de la hors classe des MCPH (43,2%) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des PUPH (15,9%).

Figure 1.51 – Répartition par sexe des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus par grade



► Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

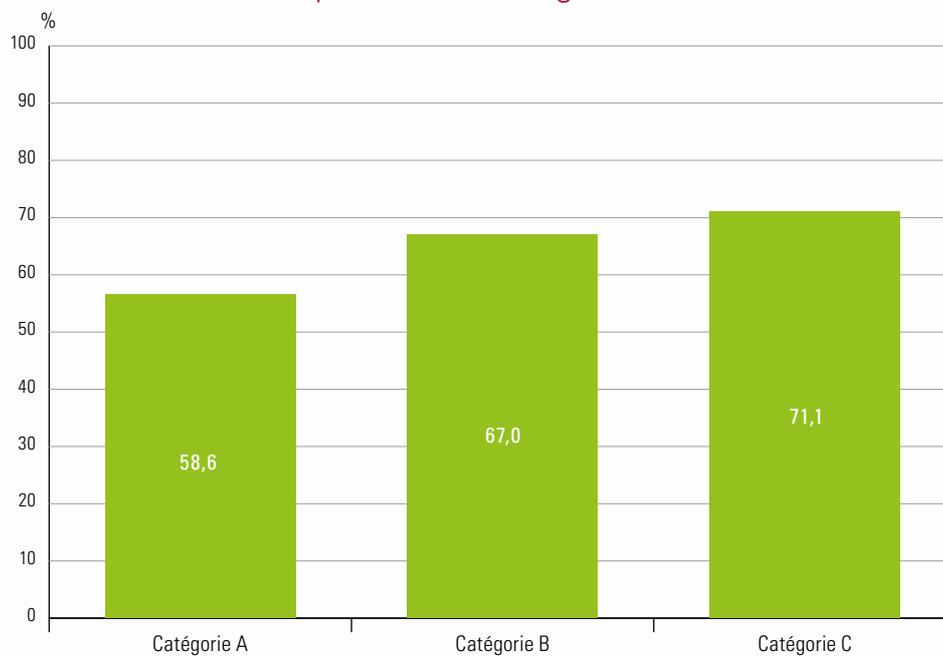


Tableau 1.71

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Effectifs promus en 2019							
				Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)			Ensemble	Part des femmes (en %)
				Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total		
Filière administrative	A	AAE	Attaché d'administration hors classe				4	8	12	12	66,7
			Attaché principal d'administration	12	42	54	5	13	18	72	76,4
	B	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	3	33	36	9	40	49	85	85,9
			Saenes classe supérieure	6	32	38	8	46	54	92	84,8
	C	Adjaenes	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe				27	238	265	265	89,8
			Adjoint administratif principal de 2 ^e classe				5	65	70	70	92,9
	Total des promotions de la filière				21	107	128	58	410	468	596
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				16,4	83,6	-	12,4	87,6	-	-	-
Filière des bibliothèques	A	CGBIB	Conservateur général des bibliothèques				2	9	11	11	81,8
			Conservateur en chef des bibliothèques				12	25	37	37	67,6
		BIB	Bibliothécaire hors classe	5	13	18	6	17	23	41	73,2
	B	Bibas	Bibas classe exceptionnelle	3	23	26	3	18	21	47	87,2
			Bibas classe supérieure	3	15	18	5	9	14	32	75,0
	C	MAG	MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe				20	29	49	49	59,2
			MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe				18	29	47	47	61,7
Total des promotions de la filière				11	51	62	66	136	202	264	-
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				17,7	82,3	-	32,7	67,3	-	-	-
Filière des ITRF	A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe	41	27	68	19	18	37	105	42,9
			Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				71	67	138	138	48,6
		IGE	Ingénieur d'études hors classe				158	160	318	318	50,3
	B	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	52	84	136	51	74	125	261	60,5
			TECHRF classe supérieure	108	162	270	91	158	249	519	61,7
	C	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe				159	277	436	436	63,5
			Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	77	106	183	103	260	363	546	67,0
Total des promotions de la filière				278	379	657	652	1 014	1 666	2 323	-
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				42,3	57,7	-	39,1	60,9	-	-	-
Filière sociale et de santé	A	ASSAE A	Assistant principal de service social de cat. A				0	24	24	24	100,0
			Assistant de service social cl. supérieure de cat. A				0	4	4	4	100,0
		Infenes	Infirmier (Infenes) hors classe				1	8	9	9	88,9
			Infirmier (Infenes) classe supérieure				0	4	4	4	100,0
	Total des promotions de la filière				0	0	0	1	40	41	-
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				-	-	-	2,4	97,6	-	-	
Filière technique	C	ATEC	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.				2	5	7	7	71,4
			Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.				0	0	0	0	-
	Total des promotions de la filière				0	0	0	2	5	7	-
Part par sexe / Total des promotions par modalité (en %)				-	-	-	28,6	71,4	-	-	
Ensemble des promotions de grade				310	537	847	779	1 605	2 384	3 231	66,3
Part par sexe / Total des promotions de grade (en %)				36,6	63,4	-	32,7	67,3	-	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février et octobre 2020) et bureau de gestion pour certains personnels de la filière des bibliothèques.

Figure 1.52 – La part des femmes parmi les agents titulaires BIATSS promus selon la catégorie statutaire



Sur les 3 231 agents BIATSS promus en 2019 dans un grade supérieur au sein de l'enseignement supérieur, 2 323 agents (71,9 %) relèvent de la filière « ITRF » et 596 (18,4 %) de la filière « administrative ». 24 % des promus appartiennent à la catégorie A, 32,1 % à la catégorie B et 43,9 % à la catégorie C, alors qu'ils représentent dans l'ensemble des effectifs BIATSS titulaires respectivement 32,1 %, 27,1 % et 40,8 %.

La part des femmes parmi les agents promus en 2019 est de 66,3 %, soit 3,1 points de plus que celle observée dans la population des agents titulaires BIATSS (63,2 %).

► Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et ventilés par sexe



Tableau 1.72

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours interne			Liste d'aptitude			Ensemble	Part des femmes (en %)
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total		
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	4	14	18	2	22	24	42	85,7
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	4	53	57	3	51	54	111	93,7
	C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	11	68	79			0	79	86,1
	Total de la filière		19	135	154	5	73	78	232	89,7
	Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		12,3	87,7	-	6,4	93,6	-	-	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	1	3	4	1	5	6	10	80,0
		Bibliothécaire	2	4	6	4	2	6	12	50,0
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	2	9	11	6	12	18	29	72,4
	C	Magasinier des bibliothèques	1	9	10			0	10	90,0
	Total de la filière		6	25	31	11	19	30	61	72,1
Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		19,4	80,6	-	36,7	63,3	-	-	-	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	16	31	47	12	12	24	71	60,6
		Ingénieur d'études	41	82	123	76	75	151	274	57,3
		Assistant ingénieur	63	101	164	53	92	145	309	62,5
	B	Technicien de recherche et formation	85	199	284	58	125	183	467	69,4
	C	Adjoint technique de recherche et formation	81	158	239			0	239	66,1
Total de la filière		286	571	857	199	304	503	1 360	64,3	
Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		33,4	66,6	-	39,6	60,4	-	-	-	
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE		5	5			0	5	100,0
		Assistant de service social AE de cat. A			0			0	0	-
	Total de la filière		0	5	5	0	0	0	5	-
Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		-	-	-	-	-	-	-	-	
Ensemble des promotions internes des BIATSS selon la modalité d'accès			311	736	1 047	215	396	611	1 658	68,3
Part par sexe / Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			29,7	70,3	-	35,2	64,8	-	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février et octobre 2020) et bureau de gestion pour les personnels de la filière des bibliothèques.

Alors que les femmes représentent 63,2 % des effectifs BIATSS, leur part dans les changements de corps liés aux promotions internes (concours interne ou liste d'aptitude) en 2019 est de 68,3 %. Toutefois, dans la filière ITRF, cette part est plus faible (64,3 %) et elle est même de l'ordre de 60 % dans la catégorie A (comprise entre 57,3 et 62,5 %). Néanmoins, cette part pour la filière ITRF est supérieure au taux de féminisation de l'ensemble des agents titulaires de la filière ITRF (56,9 %).

Figure 1.53 – La répartition par sexe des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la modalité d'accès et la catégorie statutaire

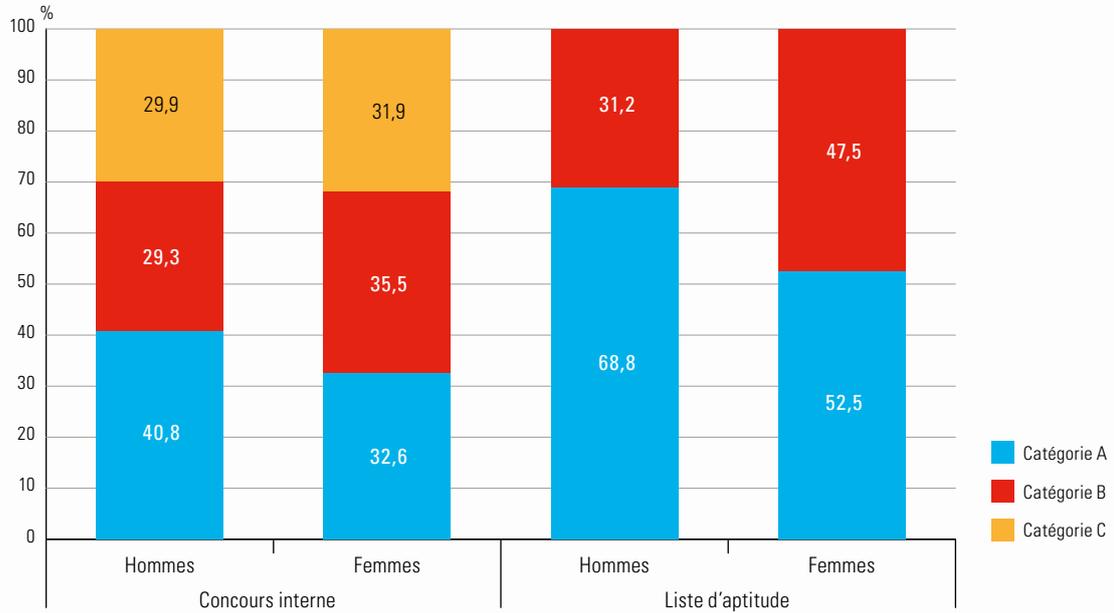
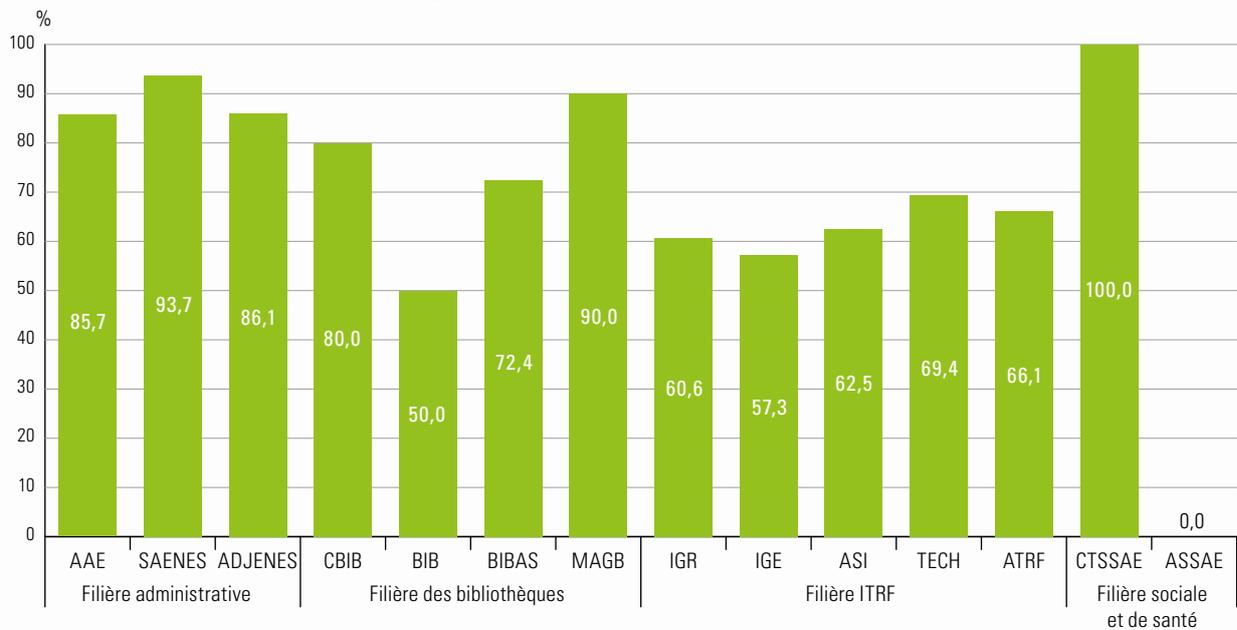


Figure 1.54 – Le taux de féminisation des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la filière et le corps



3. Les autres flux entrants en 2019

► Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe



Tableau 1.73 – Personnels BIATSS

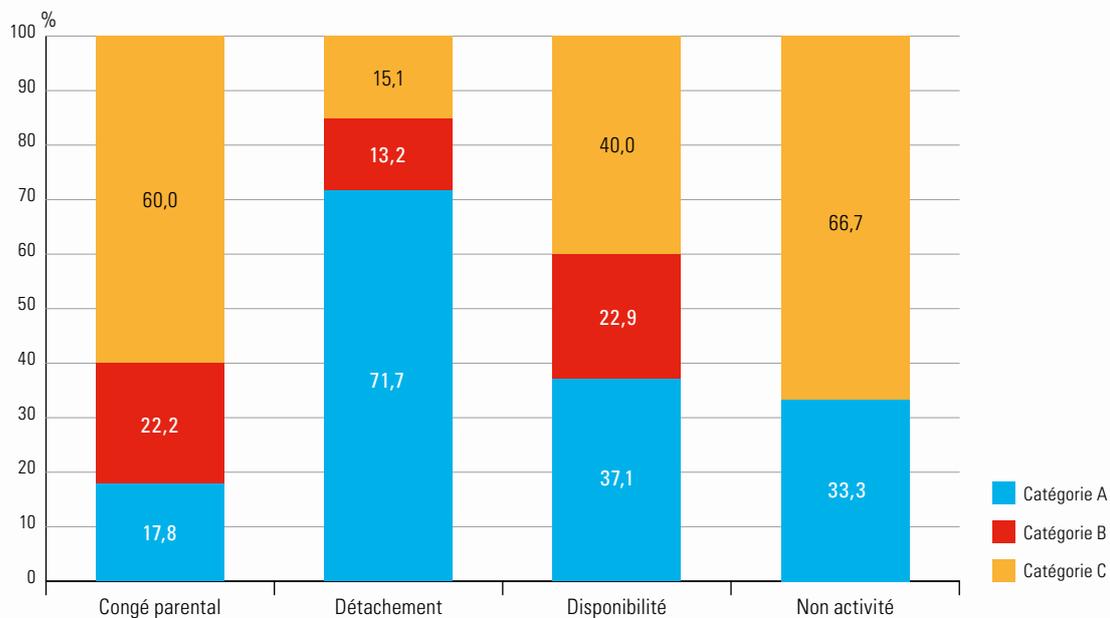
Catégorie statutaire	Libellé court du corps/ Position administrative occupée avant le retour en activité/Sexe	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Non-activité			Total général			Part des femmes (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
Catégorie A	AAE		2	2	5	12	17	1		1			0	6	14	20	70,0
	ASI		2	2	2		2	3		3			0	5	2	7	28,6
	BIB								1	1			0	0	1	1	100,0
	CBIB		1	1	1	1	2		1	1			0	1	3	4	75,0
	IGE		3	3	2	6	8	1	5	6		1	1	3	15	18	83,3
	IGR				6	3	9		1	1			0	6	4	10	40,0
Total de la catégorie A		0	8	8	16	22	38	5	8	13	0	1	1	21	39	60	65,0
Effectifs par sexe / Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		0,0	100,0	-	42,1	57,9	-	38,5	61,5	-	-	-	-	35,0	65,0	-	-
Catégorie B	Bibas		1	1					1	1			0	0	2	2	100,0
	Saenes		2	2	1	2	3	2		2			0	3	4	7	57,1
	TECH		7	7	3	1	4	2	3	5			0	5	11	16	68,8
Total de la catégorie B		0	10	10	4	3	7	4	4	8	0	0	0	8	17	25	68,0
Effectifs par sexe / Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		0,0	100,0	-	57,1	42,9	-	50,0	50,0	-	-	-	-	32,0	68,0	-	-
Catégorie C	Adjaenes		11	11	2	3	5		3	3			0	2	17	19	89,5
	ATRF	1	14	15	1	2	3	1	9	10	1	1	2	4	26	30	86,7
	MAGB		1	1					1	1			0	0	2	2	100,0
Total de la catégorie C		1	26	27	3	5	8	1	13	14	1	1	2	6	45	51	88,2
Effectifs par sexe / Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		3,7	96,3	-	37,5	62,5	-	7,1	92,9	-	50,0	50,0	-	11,8	88,2	-	-
Ensemble des effectifs		1	44	45	23	30	53	10	25	35	1	2	3	35	101	136	74,3
Effectifs par sexe / Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		2,2	97,8	-	43,4	56,6	-	28,6	71,4	-	33,3	66,7	-	25,7	74,3	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels

► Les effectifs de la catégorie de personnels « enseignants » ont été neutralisés de cet indicateur car les modes d'accès aux différents corps/grades sont inexistantes ou mal renseignés dans les bases de gestion.

En 2019, 136 agents BIATSS ont réintégré la position administrative « d'activité » au sein de l'enseignement supérieur : 39 % reviennent après un détachement (56,6 % de femmes), 33,1 % après un congé parental (97,8 % de femmes) et 25,7 % après une disponibilité (71,4 % de femmes).

Figure 1.55 – Les effectifs des agents titulaires revenant en position administrative « d'activité » selon la catégorie statutaire et la position administrative précédemment occupée



4. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2019

Les départs à la retraite

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Figure 1.56 – Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la catégorie statutaire

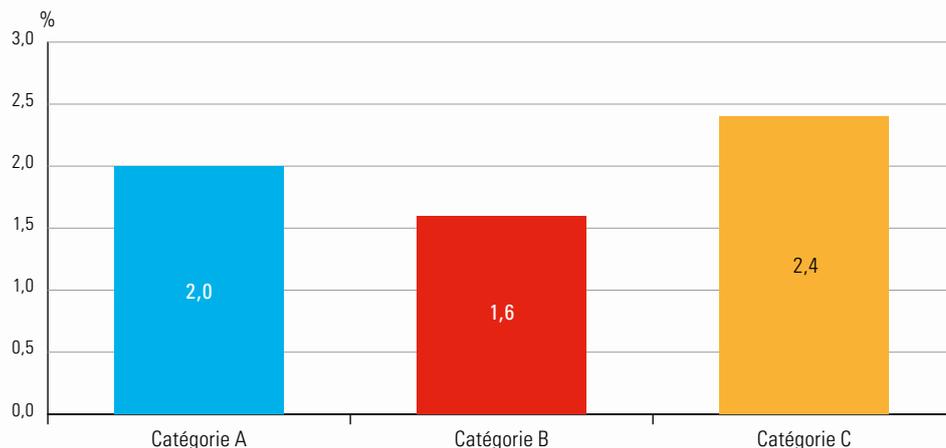


Figure 1.57 – Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et la catégorie statutaire

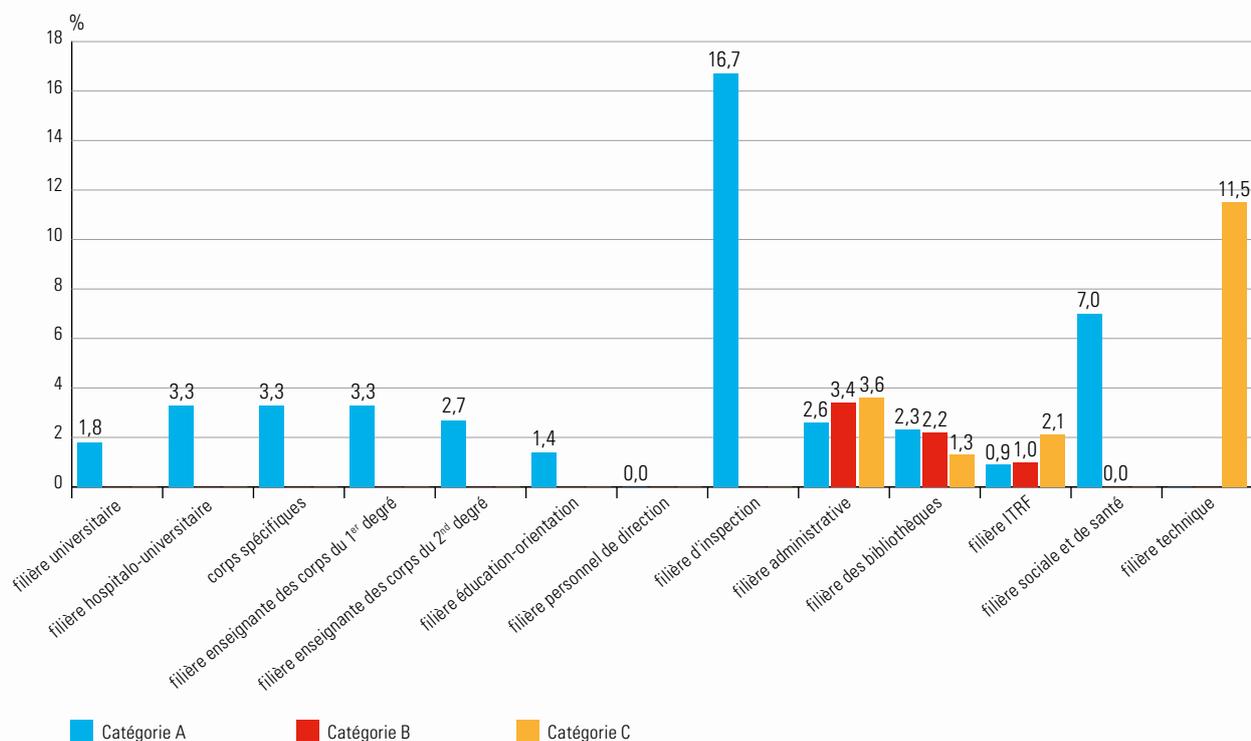


Tableau 1.74

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	15 087	470	3,1	
		Maître de conférences des universités	33 021	388	1,2	
		Assistant de l'enseignement supérieur	6	2	33,3	
	Total de la filière universitaire			48 114	860	1,8
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			54,3	49,4	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 060	161	4,0	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	148	1	0,7	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	178	8	4,5	
		Professeur des universités de médecine générale	46	2	4,3	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 411	31	2,2	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	345	4	1,2	
		Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.	173	2	1,2	
		Maître de conférences des univ. de médecine générale	34	1	2,9	
	Total de la filière hospitalo-universitaire			6 395	210	3,3
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			7,2	12,1	-
	Corps spécifiques	Astronome	104	1	1,0	
		Physicien	42	1	2,4	
		Astronome adjoint	114	1	0,9	
		Physicien adjoint	68	1	1,5	
		Directeur d'études de l'EHESS	113	6	5,3	
		Maître de conférences de l'EHESS	60	3	5,0	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	136	5	3,7	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	89	1	1,1	
		Professeur du Cnam	52	3	5,8	
		Professeur du Collège de France	32	5	15,6	
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2		0,0	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	74	4	5,4	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	140	2	1,4	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{er} cat.	2	1	50,0	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	1		0,0	
	Total des corps spécifiques			1 029	34	3,3
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			1,2	2,0	-
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	274	9	3,3	
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			274	9	3,3	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			0,3	0,5	-	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	7 154	192	2,7		
	Professeur de l'Ensam	98	14	14,3		
	Professeur certifié	4 522	114	2,5		
	Professeur d'EPS	836	26	3,1		
	Professeur de lycée professionnel	396	3	0,8		
	Chargé d'enseignement d'EPS	6		0,0		
	Professeur d'enseignement général des collèges	1		0,0		
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			13 013	349	2,7	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			14,7	20,1	-	
Filière éducation-orientation	Conseiller principal d'éducation	61	1	1,6		
	Psychologue de l'éducation nationale	12		0,0		
Total de la filière éducation-orientation			73	1	1,4	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)			0,1	0	-	

Tableau 1.74 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)
	Filière personnel de direction	Personnel de direction	1		0,0
	Total de la filière personnel de direction		1	0	0,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	-
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	2		0,0
		Inspecteur de l'éducation nationale	4	1	25,0
	Total de la filière d'inspection		6	1	16,7
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,1	-
	Filière administrative	Administrateur civil	7		0,0
		Directeur général des services d'EPCSCP	102		0,0
		Directeur général de Crous	26		0,0
		Agent comptable d'EPCSCP	101		0,0
		Agent comptable de Crous	24		0,0
		Administrateur ENESR	201		0,0
		Attaché d'administration de l'État	2 110	68	3,2
	Total de la filière administrative		2 571	68	2,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		2,9	3,9	-
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	102	5	4,9
		Conservateur des bibliothèques	738	16	2,2
		Bibliothécaire	529	10	1,9
	Total de la filière des bibliothèques		1 369	31	2,3
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		1,5	1,8	-
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	2 544	35	1,4
		Ingénieur d'études	8 667	68	0,8
		Assistant ingénieur	4 043	38	0,9
	Total de la filière ITRF		15 254	141	0,9
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		17,2	8,1	-
	Filière sociale et de santé	Infirmier (Infenes)	251	18	7,2
		Conseiller technique de service social AE	46	1	2,2
		Assistant de service social AE de cat. A	220	17	7,7
	Total de la filière sociale et de santé		517	36	7,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)		0,6	2,1	-
Ensemble des effectifs de la catégorie A			88 616	1 740	2,0
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	3 388	115	3,4
	Total de la filière administrative		3 388	115	3,4
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		20,4	43,1	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 466	32	2,2
	Total de la filière des bibliothèques		1 466	32	2,2
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		8,8	12,0	-
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	11 762	120	1,0
	Total de la filière ITRF		11 762	120	1,0
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		70,8	44,9	-
	Filière sociale et de santé	Infirmier (cat. B)	5		0,0
Total de la filière sociale et de santé		5	0	0,0	
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)		0,0	0,0	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie B			16 621	267	1,6

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	6 309	226	3,6
	Total de la filière administrative		6 309	226	3,6
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		25,2	36,9	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	1 729	22	1,3
	Total de la filière des bibliothèques		1 729	22	1,3
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		6,9	3,6	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	16 921	358	2,1
	Total de la filière ITRF		16 921	358	2,1
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		67,7	58,5	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	52	6	11,5
	Total de la filière technique		52	6	11,5
	Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)		0,2	1,0	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C			25 011	612
Ensemble des effectifs			130 248	2 619	2,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite. Les départs à la retraite des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2019, le taux de départ en retraite des personnels de catégorie A est de 2 % des effectifs. C'est dans la filière sociale et de santé que le taux est le plus élevé (7 %). À noter que le taux de départ en retraite de la filière d'inspection n'est pas significatif compte tenu des très faibles effectifs.

Le taux de départ en retraite des personnels de catégorie B est quant à lui de 1,6 %. C'est dans la filière administrative que le taux est le plus important (3,4 %).

Enfin, le taux des personnels de catégorie C est de 2,4 %. Le taux le plus élevé est observé dans la filière technique (11,5 %).

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe



Tableau 1.75

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		
Personnels enseignants	Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	353	117	470	24,9		
			Maître de conférences des universités	223	165	388	42,5		
			Assistant de l'enseignement supérieur	1	1	2	50,0		
		Total des départs à la retraite de la filière				577	283	860	32,9
		Part de la filière / Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				58,3	59,6	58,7	-
		Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	146	15	161	9,3		
			Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	1		1	0,0		
			Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	6	2	8	25,0		
			Professeur des universités de médecine générale	2		2	0,0		
			Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	18	13	31	41,9		
			Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	4		4	0,0		
			Maître de conférences des univ. de médecine générale		2	2	100,0		
			Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.		1	1	100,0		
		Total des départs à la retraite de la filière				177	33	210	15,7
		Part de la filière / Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				17,9	6,9	14,3	-
		Corps spécifiques	Astronome	1		1	0,0		
			Physicien	1		1	0,0		
			Astronome adjoint	1		1	0,0		
			Physicien adjoint	1		1	0,0		
			Directeur d'études de l'EHESS	4	2	6	33,3		
			Maître de conférences de l'EHESS	1	2	3	66,7		
			Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	4	1	5	20,0		
			Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	1		1	0,0		
			Professeur du Cnam	2	1	3	33,3		
			Professeur du Collège de France	5		5	0,0		
			Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	3	1	4	25,0		
			Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	1	1	2	50,0		
			Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	1		1	0,0		
		Total des départs à la retraite de la filière				26	8	34	23,5
		Part de la filière / Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				2,6	1,7	2,3	-
		Filière enseignante du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	4	5	9	55,6		
		Total des départs à la retraite de la filière				4	5	9	55,6
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				0,4	1,1	0,6	-
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	108	84	192	43,8				
	Professeur de l'Ensam	13	1	14	7,1				
	Professeur certifié	65	49	114	43,0				
	Professeur d'EPS	17	9	26	34,6				
	Professeur de lycée professionnel	2	1	3	33,3				
Total des départs à la retraite de la filière				205	144	349	41,3		
Part de la filière / Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				759,3	1800,0	997,1	-		
Filière éducation-orientation	Conseiller principal d'éducation		1	1	100,0				
Total des départs à la retraite de la filière				0	1	1	100,0		
Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				0,0	0,2	0,1	-		
Filière d'inspection	Inspecteur de l'éducation nationale		1	1	100,0				
Total des départs à la retraite de la filière				0	1	1	100,0		
Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				0,0	0,2	0,1	-		
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants				989	475	1 464	32,4		

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)			
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	17	51	68	75,0			
		Total des départs à la retraite de la filière			17	51	68	75,0		
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			16,0	30,0	24,6	-		
		Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques		3	2	5	40,0		
			Conservateur des bibliothèques		3	13	16	81,3		
			Bibliothécaire		1	9	10	90,0		
		Total des départs à la retraite de la filière			7	24	31	77,4		
Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			6,6	14,1	11,2	-				
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	27	8	35	22,9			
			Ingénieur d'études	30	38	68	55,9			
			Assistant ingénieur	23	15	38	39,5			
		Total des départs à la retraite de la filière			80	61	141	43,3		
		Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			75,5	35,9	51,1	-		
		Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE			1	1	100,0		
			Infirmier (Infenes)				18	18	100,0	
	Assistant de service social AE de cat. A			2	15	17	88,2			
	Total des départs à la retraite de la filière			2	34	36	94,4			
	Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			1,9	20,0	13,0	-			
	Sous-total des départs à la retraite de la catégorie A				106	170	276	-		
	Personnels BIATSS	Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	13	102	115	88,7		
				Total des départs à la retraite de la filière			13	102	115	88,7
				Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			17,8	52,6	43,1	-
			Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé		12	20	32	62,5	
Total des départs à la retraite de la filière				12	20	32	62,5			
Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			16,4	10,3	12,0	-				
Filière ITRF			Technicien de recherche et formation		48	72	120	60,0		
	Total des départs à la retraite de la filière			48	72	120	60,0			
Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			65,8	37,1	44,9	-				
Sous-total des départs à la retraite de la catégorie B				73	194	267	-			
Personnels BIATSS	Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	13	213	226	94,2			
			Total des départs à la retraite de la filière			13	213	226	94,2	
			Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			7,3	49,1	36,9	-	
		Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques		10	12	22	54,5		
			Total des départs à la retraite de la filière			10	12	22	54,5	
		Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			5,6	2,8	3,6	-		
		Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation		153	205	358	57,3		
			Total des départs à la retraite de la filière			153	205	358	57,3	
		Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			86,0	47,2	58,5	-		
		Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.		2	4	6	66,7		
Total des départs à la retraite de la filière			2	4	6	66,7				
Part de la filière / Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			1,1	0,9	1,0	-				
Sous-total des départs à la retraite de la catégorie C				178	434	612	70,9			
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS				357	798	1 155	69,1			
Total ensemble des départs à la retraite				1 346	1 273	2 619	48,6			

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2019, les effectifs de départs en retraite sont composés à 55,9% de personnels enseignants et à 44,1% de personnels BIATSS. Ils représentent 2,1% des effectifs titulaires enseignants et 1,9% des effectifs titulaires BIATSS. Ils relèvent pour 66,4% de la catégorie A, 10,2% de la catégorie B et 23,4% de la catégorie C.

Plus de 2 départs à la retraite sur 3 chez les personnels BIATSS (69,1%) sont des femmes alors que la proportion est d'environ 1 sur 3 pour les personnels enseignants (32,4%).

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge

Figure 1.58 – Le poids de l'ensemble des départs à la retraite par âge pour chaque catégorie statutaire

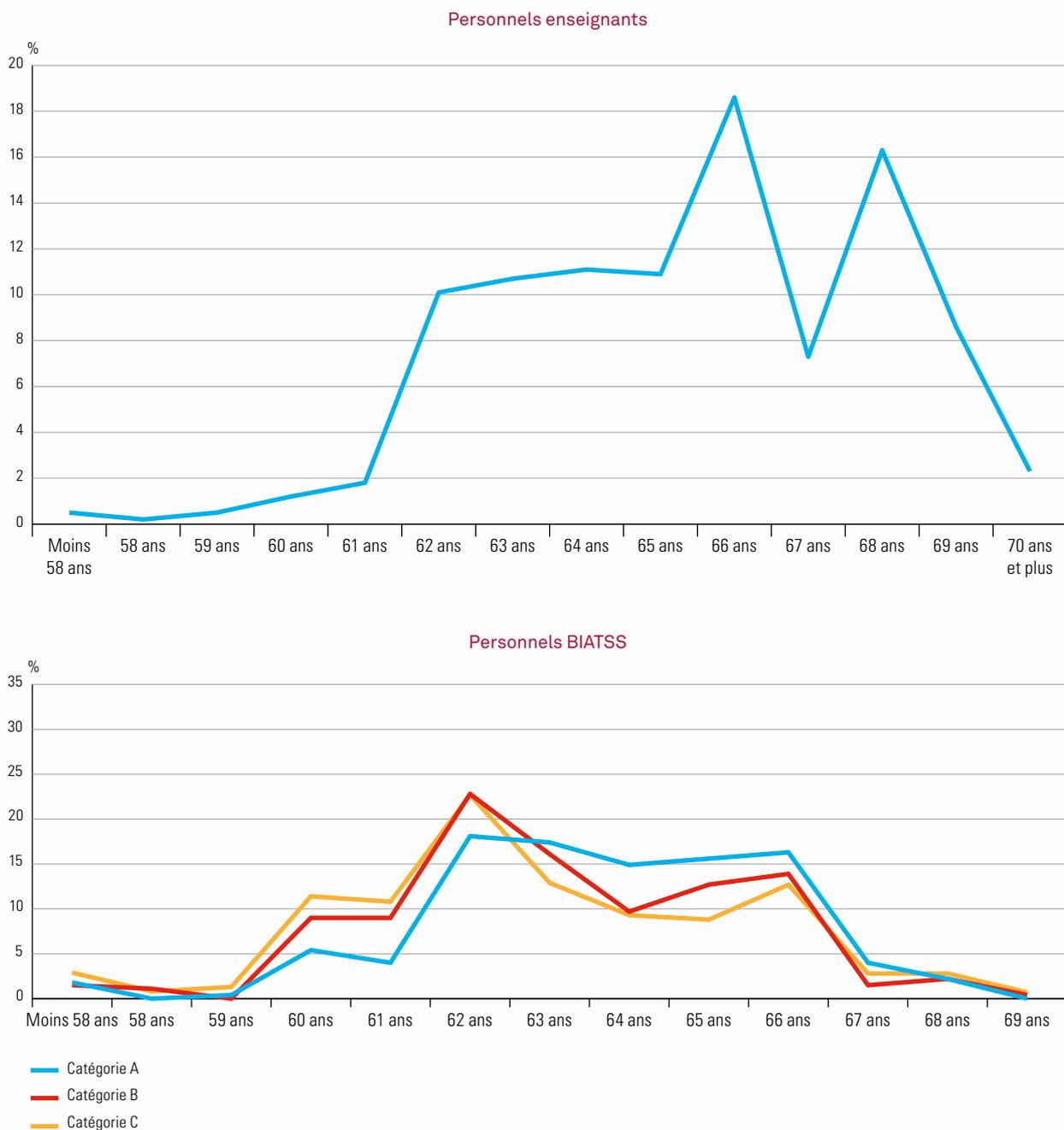


Tableau 1.76

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire / Âge	Moins 58 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Personnels enseignants	Catégorie A	8	3	7	17	27	148	156	162	159	272	107	238	126	34	1 464
	Part par âge (en %)	0,5	0,2	0,5	1,2	1,8	10,1	10,7	11,1	10,9	18,6	7,3	16,3	8,6	2,3	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Départs à la retraite des personnels enseignants (en %)	0,5	0,2	0,5	1,2	1,8	10,1	10,7	11,1	10,9	18,6	7,3	16,3	8,6	2,3	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Ensemble des départs à la retraite (en %)	22,9	27,3	43,8	13,5	21,1	37,2	47,9	56,6	54,8	63,0	77,0	89,1	96,2	100,0	55,9
Personnels BIATSS	Catégorie A	5		1	15	11	50	48	41	43	45	11	6			276
	Part par âge (en %)	1,8	0,0	0,4	5,4	4,0	18,1	17,4	14,9	15,6	16,3	4,0	2,2	0,0	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	18,5	0,0	11,1	13,8	10,9	20,0	28,2	33,1	32,8	28,1	34,4	20,7	0,0	-	23,9
	Part de la catégorie statutaire / Ensemble des départs à la retraite (en %)	14,3	0,0	6,3	11,9	8,6	12,6	14,7	14,3	14,8	10,4	7,9	2,2	0,0	0,0	10,5
	Catégorie B	4	3		24	24	61	43	26	34	37	4	6	1		267
	Part par âge (en %)	1,5	1,1	0,0	9,0	9,0	22,8	16,1	9,7	12,7	13,9	1,5	2,2	0,4	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire / Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	14,8	37,5	0,0	22,0	23,8	24,4	25,3	21,0	26,0	23,1	12,5	20,7	20,0	-	23,1
	Part de la catégorie statutaire / Ensemble des départs à la retraite (en %)	11,4	27,3	0,0	19,0	18,8	15,3	13,2	9,1	11,7	8,6	2,9	2,2	0,8	0,0	10,2
	Catégorie C	18	5	8	70	66	139	79	57	54	78	17	17	4		612
	Part par âge (en %)	2,9	0,8	1,3	11,4	10,8	22,7	12,9	9,3	8,8	12,7	2,8	2,8	0,7	0,0	100,0
Part de la catégorie statutaire / Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	66,7	62,5	88,9	64,2	65,3	55,6	46,5	46,0	41,2	48,8	53,1	58,6	80,0	-	53,0	
Part de la catégorie statutaire / Ensemble des départs à la retraite (en %)	51,4	45,5	50,0	55,6	51,6	34,9	24,2	19,9	18,6	18,1	12,2	6,4	3,1	0,0	23,4	
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS		27	8	9	109	101	250	170	124	131	160	32	29	5	0	1 155
Part par âge (en %)		2,3	0,7	0,8	9,4	8,7	21,6	14,7	10,7	11,3	13,9	2,8	2,5	0,4	0,0	100,0
Part des BIATSS / Ensemble des départs à la retraite (en %)		77,1	72,7	56,3	86,5	78,9	62,8	52,1	43,4	45,2	37,0	23,0	10,9	3,8	0,0	44,1
Ensemble des départs à la retraite		35	11	16	126	128	398	326	286	290	432	139	267	131	34	2 619
Part par âge de l'ensemble des départs à la retraite (en %)		1,3	0,4	0,6	4,8	4,9	15,2	12,4	10,9	11,1	16,5	5,3	10,2	5,0	1,3	100,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

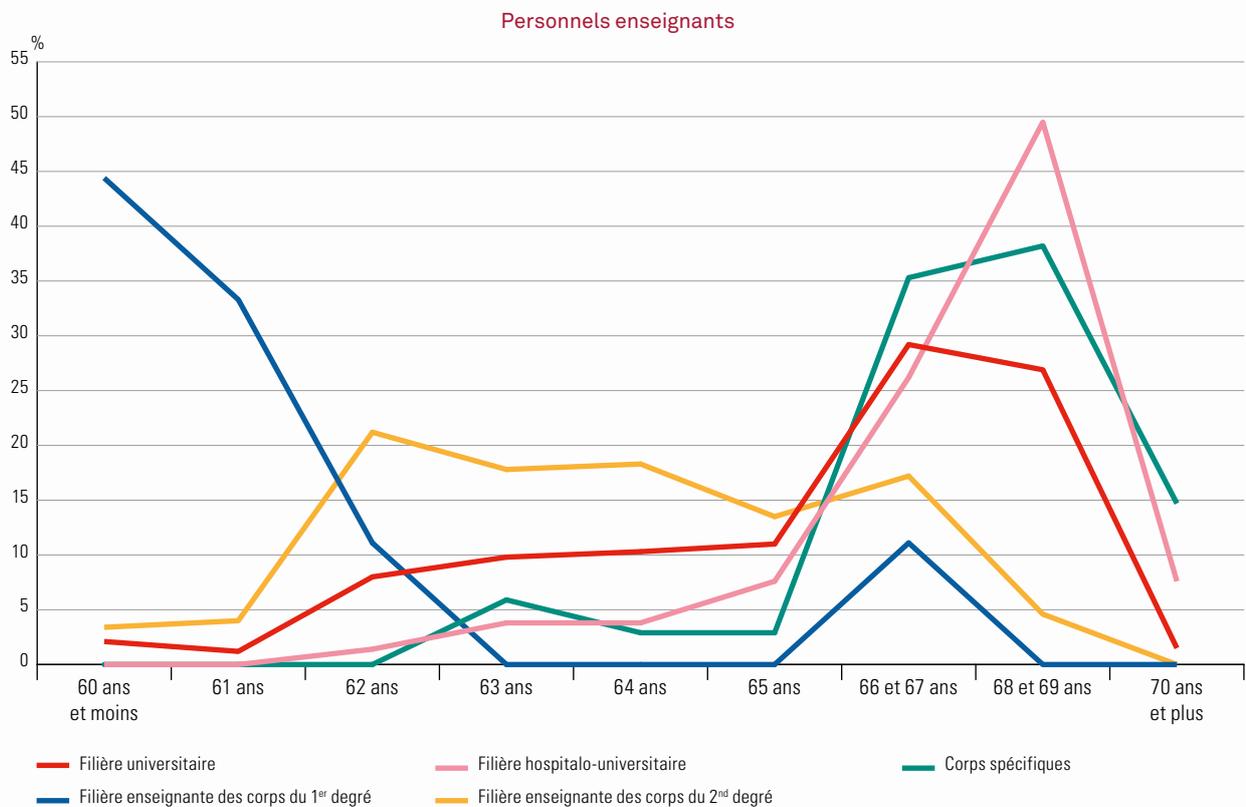
► Les départs à la retraite des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Chez les personnels enseignants, le pic des départs en retraite se situe à l'âge de 66 ans (18,6 %) puis de 68 ans (16,3 %), alors que chez les personnels BIATSS, toutes catégories statutaires confondues, il se situe à 62 ans (21,6 %) puis à 63 ans (14,7 %).

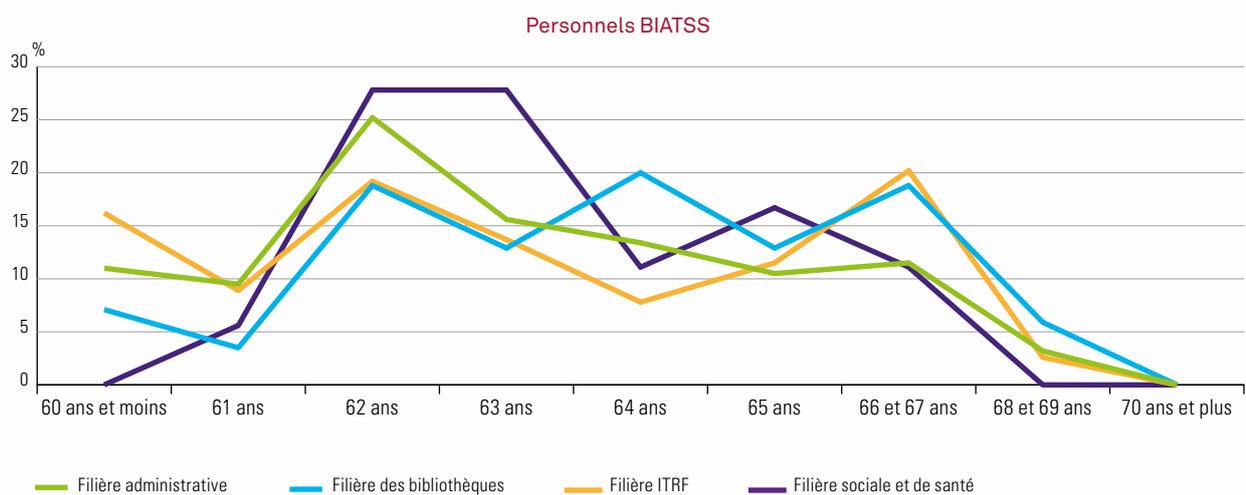
L'ensemble des départs en retraite des 62 ans et moins relèvent à 70,6 % des personnels BIATSS. À l'inverse, ceux des 65 ans et plus concernent à 72,4 % des personnels enseignants.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge

Figure 1.59 – Le poids des départs à la retraite par âge de chaque filière



*Filière d'inspection et Filière éducation-orientation : données non significatives



*Filière technique : données non significatives

Tableau 1.77

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total	
Personnels enseignants	Filière universitaire	Professeur des universités	7	5	30	37	36	56	124	164	11	470	
		Maître de conférences des universités	11	5	39	46	53	38	127	67	2	388	
		Assistant de l'enseignement supérieur				1		1					2
		Total de la filière	18	10	69	84	89	95	251	231	13	860	
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	2,1	1,2	8,0	9,8	10,3	11,0	29,2	26,9	1,5	100,0	
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier			1	3	3	10	38	93	13		161
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD								1			1
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques				2	1	2	1	1	1		8
		Professeur des universités de médecine générale							2				2
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			1	3	3	4	12	7	1		31
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD							2	1	1		4
		Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.			1		1						2
		Maître de conférences des univ. de médecine générale								1			1
		Total de la filière	0	0	3	8	8	16	55	104	16	210	
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	1,4	3,8	3,8	7,6	26,2	49,5	7,6	100,0		
	Corps spécifiques	Astronome									1		1
		Physicien									1		1
		Astronome adjoint								1			1
		Physicien adjoint								1			1
		Directeur d'études de l'EHESS									6		6
		Maître de conférences de l'EHESS								2	1		3
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				1				2	2		5
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO								1			1
		Professeur du Cnam								3			3
		Professeur du Collège de France										5	5
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle						1		1	2		4
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle				1				1			2
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.								1			1
	Total de la filière	0	0	0	2	1	1	12	13	5	34		
	Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	5,9	2,9	2,9	35,3	38,2	14,7	100,0		
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	4	3	1					1			9
		Total de la filière	4	3	1	0	0	0	1	0	0	9	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	44,4	33,3	11,1	0,0	0,0	0,0	11,1	0,0	0,0	100,0	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	6	7	38	35	38	26	36	6			192	
	Professeur de l'Ensam			4	3	4		3				14	
	Professeur certifié	6	6	24	17	16	15	20	10			114	
	Professeur d'EPS		1	7	7	5	6					26	
	Professeur de lycée professionnel			1		1		1				3	
	Total de la filière	12	14	74	62	64	47	60	16	0	349		
Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	3,4	4,0	21,2	17,8	18,3	13,5	17,2	4,6	0,0	100,0			

Tableau 1.77 (suite)

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total	
Personnels enseignants	Filière éducation-orientation	Conseiller principal d'éducation			1							1	
		Total de la filière	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Filière d'inspection	Inspecteur de l'éducation nationale	1										1
		Total de la filière	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants			35	27	148	156	162	159	379	364	34	1 464	
Personnels BIATSS	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	5	3	13	13	14	10	9	1		68	
		Secrétaire administratif (Saenes)	14	11	28	16	13	15	16	2		115	
		Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	26	25	62	35	28	18	22	10		226	
		Total de la filière	45	39	103	64	55	43	47	13	0	409	
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	11,0	9,5	25,2	15,6	13,4	10,5	11,5	3,2	0,0	100,0	
		Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques				1	1	1	2			
	Conservateur des bibliothèques		1		4	3	4	2	2				16
	Bibliothécaire				1	1	4	1	3				10
	Bibliothécaire assistant spécialisé		1	1	10	3	6	5	5	1			32
	Magasinier des bibliothèques		4	2	1	3	2	2	4	4			22
	Total de la filière		6	3	16	11	17	11	16	5	0	0	85
	Part / Départs à la retraite de la filière (en %)		7,1	3,5	18,8	12,9	20,0	12,9	18,8	5,9	0,0	100,0	
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	3	1	4	3	4	7	12	1			35
		Ingénieur d'études	3	2	10	13	9	12	15	4			68
		Assistant ingénieur	9	3	8	4	1	4	9				38
		Technicien de recherche et formation	16	12	23	24	7	14	20	4			120
		Adjoint technique de recherche et formation	69	37	74	41	27	34	69	7			358
		Total de la filière	100	55	119	85	48	71	125	16	0	0	619
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	16,2	8,9	19,2	13,7	7,8	11,5	20,2	2,6	0,0	100,0	
	Filière sociale et de santé	Infirmier (Infenes)			6	6	2	1	3				18
		Conseiller technique de service social AE				1							1
		Assistant de service social AE		2	4	3	2	5	1				17
		Total de la filière	0	2	10	10	4	6	4	0	0	0	36
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	5,6	27,8	27,8	11,1	16,7	11,1	0,0	0,0	0,0	100,0
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	2	2	2								6
		Total de la filière	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	6
		Part / Départs à la retraite de la filière (en %)	33,3	33,3	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS			153	101	250	170	124	131	192	34	0	1 155	
Ensemble des départs à la retraite			188	128	398	326	286	290	571	398	34	2 619	

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2019, les taux les plus importants de départs en retraite chez les personnels BIATSS sont à 62 ans avec des taux allant de 18,8 % dans la filière des bibliothèques à 33,3 % dans la filière technique.

A l'exclusion des professeurs des écoles et des professeurs des corps du second degré qui ont leur pic de départs en retraite respectivement à 60 ans et 62 ans, les personnels enseignants partent majoritairement en retraite à partir de 66 ans.

Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe



Figure 1.60 – La part des départs définitifs autres que les retraites selon le sexe

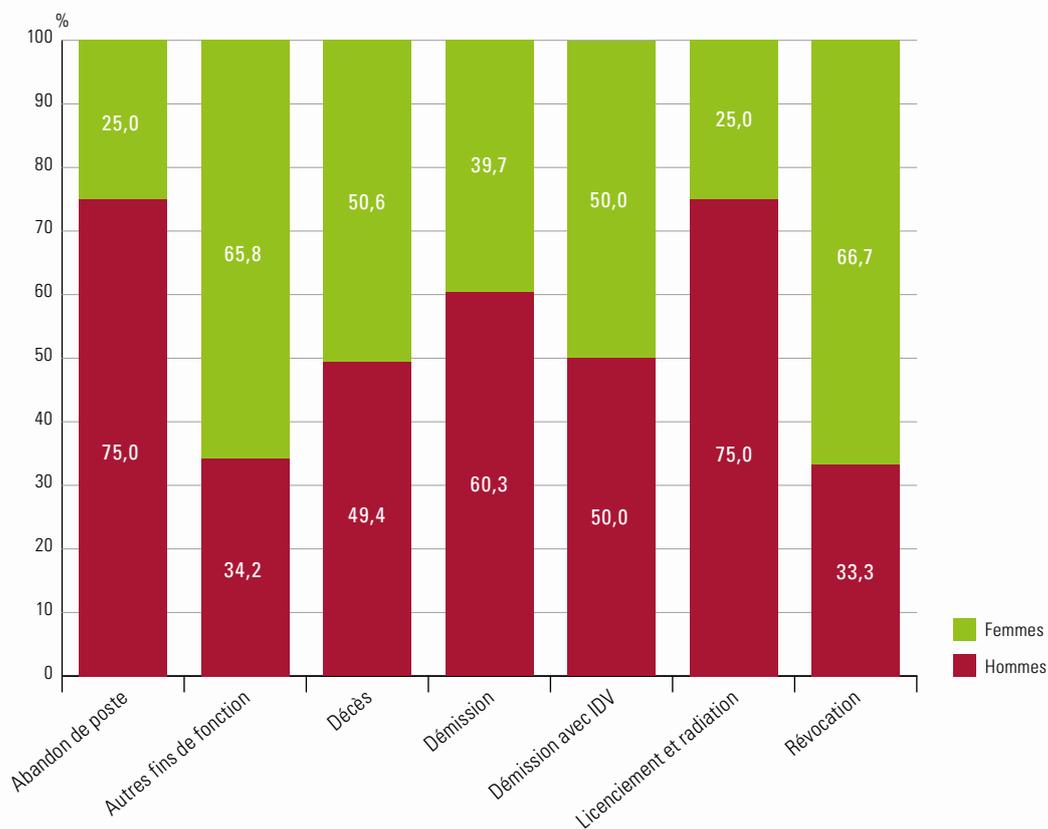


Tableau 1.78

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Autre départ définitif*/Sexe	Abandon de poste			Autres fins de fonction			Décès		
		H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T
Personnels enseignants	Catégorie A				18	15	33	16	11	27
	Part cat. stat. / sous tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	54,5	45,5	100,0	59,3	40,7	100,0
Personnels BIATSS	Catégorie A				25	51	76	8	5	13
	Part cat. stat. / sous tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	32,9	67,1	100,0	61,5	38,5	100,0
	Catégorie B		1	1	8	29	37	4	8	12
	Part cat. stat. / sous tot. motif de départ définitif (en %)	0,0	100,0	-	21,6	78,4	100,0	33,3	66,7	100,0
	Catégorie C	3		3	14	30	44	13	18	31
	Part cat. stat. / sous tot. motif de départ définitif (en %)	100,0	0,0	100,0	31,8	68,2	100,0	41,9	58,1	100,0
Sous-total des autres départs définitifs des personnels BIATSS		3	1	4	47	110	157	25	31	56
Part par sexe / sous-total motif de départ définitif des personnels BIATSS (en %)		75,0	25,0	100,0	29,9	70,1	100,0	44,6	55,4	100,0
Ensemble des départs définitifs autre que la retraite		3	1	4	65	125	190	41	42	83
Part par sexe / sous-total motif de départ définitif (en %)		75,0	25,0	100,0	34,2	65,8	100,0	49,4	50,6	100,0
Part/Total général des motifs de départ définitif autre que la retraite (en %)		0,7	0,2	-	15,6	30,0	-	9,8	10,1	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► *IDV = indemnité de départ volontaire.

► Par autres départs définitifs, on entend les motifs de cessation de fonction autres que ceux liés aux départs à la retraite.

► Par autres fins de fonction, on entend les départs vers d'autres administrations et les fins de stage.

► Les autres départs définitifs des personnels de direction exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Les autres départs définitifs (en dehors des retraites) concernent majoritairement les personnels BIATSS (près de 2 sur 3). Les décès (19,9 %) plus les démissions (30,9 %) représentent un peu plus de la moitié de ces départs.

La part des femmes dans les départs définitifs (53,7 %) est plus importante chez les BIATSS (63,6 %) que chez les enseignants (34,5 %).

Démission			Démission avec IDV*			Licenciement et radiation			Révocation			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	Total	
55	21	76				4	2	6				93	49	142	34,5
72,4	27,6	100,0	-	-	-	66,7	33,3	100,0	-	-	-	65,5	34,5	100,0	-
10	8	18	1	2	3	1		1	1		1	46	66	112	58,9
55,6	44,4	100,0	33,3	66,7	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	41,1	58,9	100,0	-
4	7	11	1		1					1	1	17	46	63	73,0
36,4	63,6	100,0	100,0	0,0	100,0	-	-	-	0,0	100,0	100,0	27,0	73,0	100,0	-
4	12	16	2	2	4	1		1		1	1	37	63	100	63,0
25,0	75,0	100,0	50,0	50,0	100,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0	100,0	37,0	63,0	100,0	-
18	27	45	4	4	8	2	0	2	1	2	3	100	175	275	63,6
40,0	60,0	100,0	50,0	50,0	100,0	100,0	0,0	100,0	33,3	66,7	100,0	36,4	63,6	100,0	-
73	48	121	4	4	8	6	2	8	1	2	3	193	224	417	53,7
60,3	39,7	100,0	50,0	50,0	100,0	75,0	25,0	100,0	33,3	66,7	100,0	46,3	53,7	100,0	-
17,5	11,5	-	1,0	1,0	-	1,4	0,5	-	0,2	0,5	-	46,3	53,7	-	-

5. Les autres départs en 2019 – Départs temporaires

► Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe



Figure 1.61 – Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année selon la position administrative (en %)

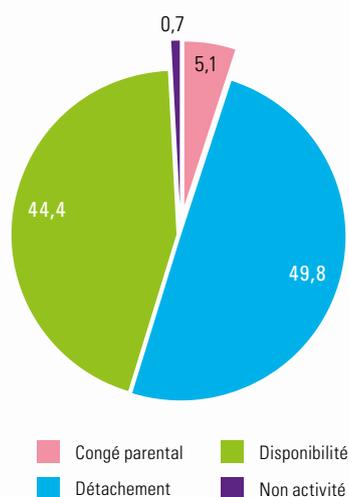


Figure 1.62 – Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année par position administrative selon la catégorie statutaire

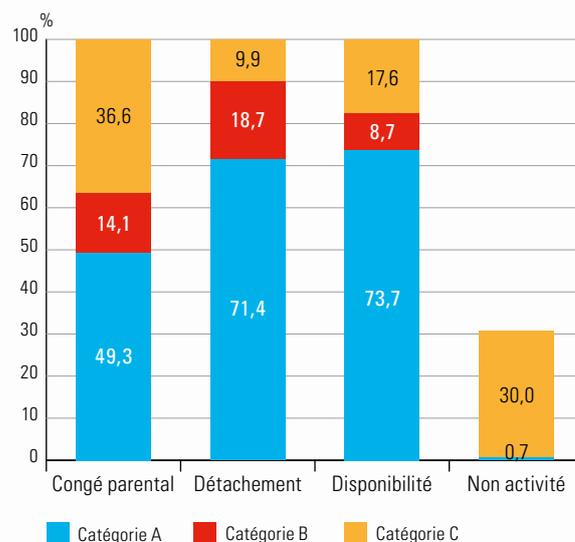


Tableau 1.79

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			
			H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	
Personnels enseignants	Catégorie A	ASAD				1		1				
		AST							1		1	
		DIRP				1		1				
		MCF		6	6	113	66	179	109	71	180	
		MCFH					1	1				
		MCMG							1		1	
		MCPH				5		5	3	14	17	
		MCPHO		1	1	1		1	2	5	7	
		MCPHP							1	1	2	
		PR		1	1	81	17	98	35	8	43	
		PUPH				7	1	8	23	2	25	
	Total de la catégorie A			0	8	8	209	85	294	175	101	276
	Part de la catégorie statutaire / Effectifs de la position administrative (en %)			0,0	11,9	11,3	60,8	23,9	42,0	65,3	28,4	44,2
Personnels BIATSS	Catégorie A	AAE	1	4	5	6	7	13	5	4	9	
		ASI		1	1	14	8	22	6	16	22	
		ASSAE A		4	4		13	13		21	21	
		BIB		1	1	1	3	4		2	2	
		CBIB		2	2	2	4	6	1	2	3	
		CTSSAE					1	1		2	2	
		IGE	1	6	7	36	57	93	23	24	47	
		IGR	1		1	19	13	32	3	3	6	
		Infenes		6	6	1	21	22	5	67	72	
	Total de la catégorie A			3	24	27	79	127	206	43	141	184
	Part de la catégorie statutaire / Effectifs de la position administrative (en %)			75,0	35,8	38,0	23,0	35,7	29,4	16,0	39,6	29,5
	Catégorie B	Bibas		2	2	1	5	6		4	4	
		Saenes		6	6	6	33	39	5	14	19	
		TECH		2	2	35	51	86	12	19	31	
		Total de la catégorie B			0	10	10	42	89	131	17	37
Part de la catégorie statutaire / Effectifs de la position administrative (en %)			0,0	14,9	14,1	12,2	25,0	18,7	6,3	10,4	8,7	
Catégorie C	Adjaenes		14	14	3	23	26	3	24	27		
	ATRF		9	9	11	31	42	29	51	80		
	MAGB	1	2	3		1	1	1	2	3		
Total de la catégorie C			1	25	26	14	55	69	33	77	110	
Part de la catégorie statutaire / Effectifs de la position administrative (en %)			25,0	37,3	36,6	4,1	15,4	9,9	12,3	21,6	17,6	
Total des personnels BIATSS			4	59	63	135	271	406	93	255	348	
Ensemble des effectifs			4	67	71	344	356	700	268	356	624	
Part des effectifs par sexe / Position administrative (en %)			5,6	94,4	-	49,1	50,9	-	42,9	57,1	-	

► Sources : Bases et annuaires des personnels. Année 2019.

► Les effectifs relatifs aux départs temporaires peuvent évoluer de manière significative, d'une année sur l'autre, en raison des aléas liées à la gestion des personnels.

En 2019, les détachements représentent 49,8 % des agents titulaires de l'enseignement supérieur qui ont été placés dans une position administrative autre que celle d'activité. 71,4 % de ces agents sont de catégorie A, 18,7 % de catégorie B et 9,9 % de catégorie C.

Les départs en disponibilité représentent quant à eux 44,4 % des ces effectifs et se répartissent ainsi : 73,7 % de catégorie A, 8,7 % de catégorie B et 17,6 % de catégorie C.

Ces deux positions, qui représentent donc 94,2 % de l'ensemble des départs temporaires, concernent les femmes à 53,8 % et les personnels BIATSS à 56,9 %.

Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/total	H	F	Total	
			1	0	1	0,0
			1	0	1	0,0
			1	0	1	0,0
			222	143	365	39,2
			0	1	1	100,0
			1	0	1	0,0
			8	14	22	63,6
			3	6	9	66,7
			1	1	2	50,0
			116	26	142	18,3
			30	3	33	9,1
0	0	0	384	194	578	33,6
0,0	0,0	0,0	62,1	24,7	41,1	-
			12	15	27	55,6
			20	25	45	55,6
			0	38	38	100,0
			1	6	7	85,7
			3	8	11	72,7
			0	3	3	100,0
			60	87	147	59,2
			23	16	39	41,0
	7	7	6	101	107	94,4
0	7	7	125	299	424	70,5
0,0	0,9	0,7	20,2	38,0	30,2	-
			1	11	12	91,7
			11	53	64	82,8
			47	72	119	60,5
0	0	0	59	136	195	69,7
0,0	0,0	0,0	9,5	17,3	13,9	-
	1	1	6	62	68	91,2
2		2	42	91	133	68,4
			2	5	7	71,4
2	1	3	50	158	208	76,0
100,0	12,5	30,0	8,1	20,1	14,8	-
2	8	10	234	593	827	71,7
2	8	10	618	787	1 405	-
20,0	80,0	-	44,0	56,0	-	-

C. Parité dans les recrutements en 2019

► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2019

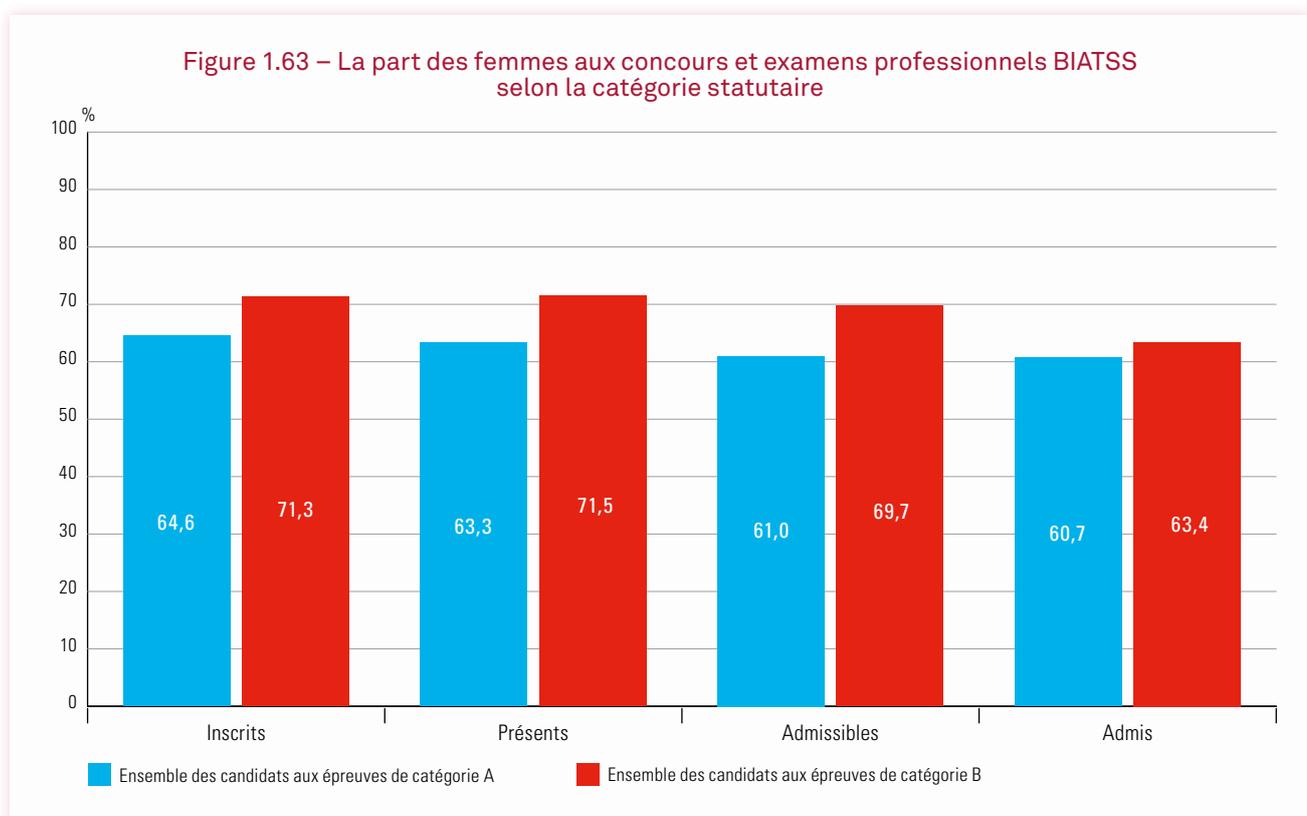


Figure 1.64 – Ratio des admis aux concours par catégorie statutaire et par sexe

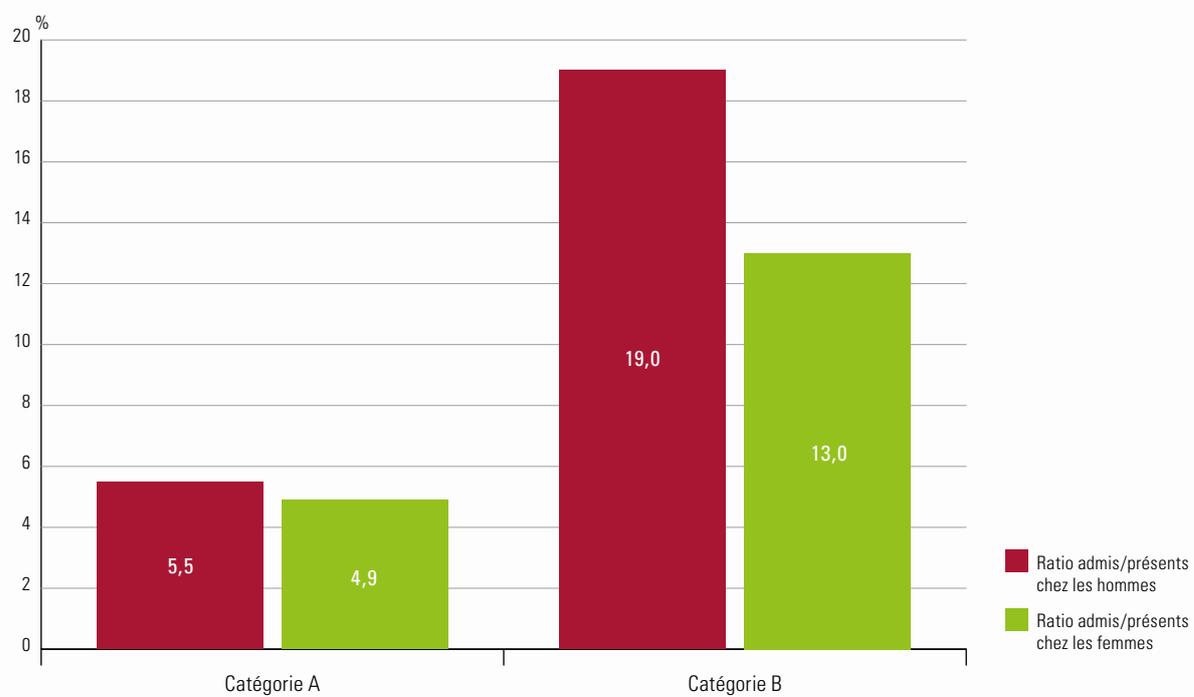


Tableau 1.80

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	concours externe	1 660	2 349	4 009	58,6	948	1 176	2 124	55,4
	Assistant ingénieur	concours interne	1 637	3 639	5 276	69,0	1 634	3 620	5 254	68,9
	Assistant ingénieur	troisième concours								
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	992	3 957	4 949	80,0	593	2 423	3 016	80,3
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	356	696	1 052	66,2	225	460	685	67,2
	Bibliothécaire	concours externe	552	1 233	1 785	69,1	209	444	653	68,0
	Bibliothécaire	concours ext. spécial	33	56	89	62,9	22	26	48	54,2
	Bibliothécaire	concours interne	129	387	516	75,0	65	216	281	76,9
	Bibliothécaire hors classe	examen professionnel	56	181	237	76,4	43	147	190	77,4
	Chartiste	concours externe	11	21	32	65,6	7	18	25	72,0
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	295	515	810	63,6	118	201	319	63,0
	Conservateur des bibliothèques	concours ext. spécial	46	82	128	64,1	22	40	62	64,5
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	109	166	275	60,4	45	55	100	55,0
	CTSSAE	concours interne	12	143	155	92,3	2	66	68	97,1
	Ingénieur d'études	concours externe	2 954	3 875	6 829	56,7	2 913	3 866	6 779	57,0
	Ingénieur d'études	concours interne	1 325	2 070	3 395	61,0	1 316	2 069	3 385	61,1
	Ingénieur d'études	troisième concours								
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	520	410	930	44,1	520	410	930	44,1
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	359	512	871	58,8	359	503	862	58,4
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	5	7	12	58,3	5	7	12	58,3
Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	26	12	38	31,6	26	12	38	31,6	
Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	109	57	166	34,3	98	50	148	33,8	
Médecin de l'éducation nationale	concours unique	5	46	51	90,2	3	26	29	89,7	
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			11 191	20 414	31 605	64,6	9 173	15 835	25 008	63,3
B	Bibas classe normale	concours externe	655	1 647	2 302	71,5	267	633	900	70,3
	Bibas classe normale	concours interne	177	427	604	70,7	117	227	344	66,0
	Bibas classe supérieure	concours externe	73	185	258	71,7	14	53	67	79,1
	Bibas classe supérieure	concours interne	41	105	146	71,9	26	50	76	65,8
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	13	37	50	74,0	9	28	37	75,7
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	31	119	150	79,3	20	88	108	81,5
	TECHRF classe normale	concours externe	1 148	2 671	3 819	69,9	829	1 989	2 818	70,6
	TECHRF classe normale	concours interne	517	2 010	2 527	79,5	506	1 992	2 498	79,7
	TECHRF classe supérieure	concours externe	17	58	75	77,3	10	40	50	80,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	7	13	20	65,0	7	13	20	65,0
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	352	476	828	57,5	287	380	667	57,0
TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	217	321	538	59,7	200	270	470	57,4	
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			3 248	8 069	11 317	71,3	2 292	5 763	8 055	71,5

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

En 2019, les femmes sont les plus nombreuses parmi les personnes présentes aux concours et examens professionnels des filières BIATSS avec 63,3 % dans les corps de catégorie A, et 71,5 % dans la catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C). Elles sont aussi les plus nombreuses parmi les candidats admis (60,7 % en catégorie A et 63,4 % en catégorie B).

Cependant, le ratio admis/présent des femmes (4,9 %) est inférieur de 0,2 point pour les concours et examens professionnels BIATSS de catégorie A, comparé au ratio moyen global de 5,1 %, et inférieur de 1,7 point pour ceux de catégorie B (13 % comparé au ratio moyen global de 14,7 %).

Admissibles				Admis				Ratio admis/présents (en %)	Ratio admis/présents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
403	440	843	52,2	50	70	120	58,3	5,6	6,0
675	1 500	2 175	69,0	70	95	165	57,6	3,1	2,6
39	235	274	85,8	12	78	90	86,7	3,0	3,2
				78	151	229	65,9	33,4	32,8
14	26	40	65,0	3	7	10	70,0	1,5	1,6
2	3	5	60,0	0	1	1	100,0	2,1	3,8
1	15	16	93,8	1	3	4	75,0	1,4	1,4
				5	15	20	75,0	10,5	10,2
				1	4	5	80,0	20,0	22,2
11	21	32	65,6	6	4	10	40,0	3,1	2,0
5	3	8	37,5	2	0	2	0,0	3,2	0,0
2	7	9	77,8	1	2	3	66,7	3,0	3,6
				0	23	23	100,0	33,8	34,8
1 252	1 470	2 722	54,0	122	123	245	50,2	3,6	3,2
458	803	1 261	63,7	50	93	143	65,0	4,2	4,5
191	200	391	51,2	29	22	51	43,1	5,5	5,4
112	227	339	67,0	19	33	52	63,5	6,0	6,6
2	6	8	75,0	0	2	2	100,0	16,7	28,6
5	2	7	28,6	0	1	1	100,0	2,6	8,3
				53	31	84	36,9	56,8	62,0
				2	22	24	91,7	82,8	84,6
3 172	4 958	8 130	61,0	504	780	1 284	60,7	5,1	4,9
7	32	39	82,1	1	10	11	90,9	1,2	1,6
6	33	39	84,6	2	7	9	77,8	2,6	3,1
0	11	11	100,0	0	3	3	100,0	4,5	5,7
2	7	9	77,8	0	2	2	100,0	2,6	4,0
4	20	24	83,3	3	16	19	84,2	51,4	57,1
13	70	83	84,3	4	25	29	86,2	26,9	28,4
404	704	1 108	63,5	129	212	341	62,2	12,1	10,7
254	713	967	73,7	92	197	289	68,2	11,6	9,9
9	20	29	69,0	1	4	5	80,0	10,0	10,0
4	6	10	60,0	3	1	4	25,0	20,0	7,7
				136	176	312	56,4	46,8	46,3
				64	99	163	60,7	34,7	36,7
703	1 616	2 319	69,7	435	752	1 187	63,4	14,7	13,0

► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade



Tableau 1.81

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Composition du jury			
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
A	Assistant ingénieur	concours externe	521	519	1 040	49,9
	Assistant ingénieur	concours interne	234	1 032	1 266	81,5
	Assistant ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	46	36	82	43,9
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	29	23	52	44,2
	Bibliothécaire	concours externe	27	36	63	57,1
	Bibliothécaire	concours ext. spécial	27	36	63	57,1
	Bibliothécaire	concours interne	27	36	63	57,1
	Bibliothécaire hors classe	examen professionnel	16	14	30	46,7
	Chartiste	concours externe	4	5	9	55,6
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	28	40	68	58,8
	Conservateur des bibliothèques	concours ext. spécial	25	26	51	51,0
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	28	38	66	57,6
	CTSSAE	concours interne	7	8	15	53,3
	Ingénieur d'études	concours externe	969	959	1 928	49,7
	Ingénieur d'études	concours interne	663	679	1 342	50,6
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	254	249	503	49,5
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	257	252	509	49,5
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	20	19	39	48,7
Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	19	18	37	48,6	
Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	18	16	34	47,1	
Médecin de l'éducation nationale	concours unique	5	6	11	54,5	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			3 224	4 047	7 271	55,7
B	Bibas classe normale	concours externe	23	24	47	51,1
	Bibas classe normale	concours interne	23	24	47	51,1
	Bibas classe supérieure	concours externe	6	6	12	50,0
	Bibas classe supérieure	concours interne	6	6	12	50,0
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	3	3	6	50,0
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	6	6	12	50,0
	TECHRF classe normale	concours externe	440	425	865	49,1
	TECHRF classe normale	concours interne	333	334	667	50,1
	TECHRF classe supérieure	concours externe	20	20	40	50,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	11	12	23	52,2
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	36	31	67	46,3
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	24	24	48	50,0
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			931	915	1 846	49,6

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

Les femmes représentent, en 2019, en moyenne, un membre sur deux des jurys de concours et examens professionnels BIATSS, soit 55,7 % en catégorie A et 49,6 % en catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C).

► La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur



Tableau 1.82 – La composition des sections du CNU, réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

Groupes de disciplines des sections CNU	Corps									
	PR et assimilés					MCF et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%		Sexe		Ensemble	%	
	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	Femme
Droit et science politique	67	61	128	52,3	47,7	61	70	131	46,6	53,4
Sciences économiques et de gestion	48	47	95	50,5	49,5	45	50	95	47,4	52,6
Langues et littératures	122	137	259	47,1	52,9	88	174	262	33,6	66,4
Sciences humaines	152	120	272	55,9	44,1	109	166	275	39,6	60,4
Mathématiques et informatique	89	43	132	67,4	32,6	70	57	127	55,1	44,9
Physique	58	33	91	63,7	36,3	57	40	97	58,8	41,2
Chimie	58	47	105	55,2	44,8	54	53	107	50,5	49,5
Sciences de la terre	47	41	88	53,4	46,6	49	40	89	55,1	44,9
Sciences de l'ingénieur	116	59	175	66,3	33,7	103	74	177	58,2	41,8
Biologie et biochimie	102	94	196	52,0	48,0	91	110	201	45,3	54,7
Pharmacie	29	22	51	56,9	43,1	20	31	51	39,2	60,8
Médecine	252	120	372	67,7	32,3	85	114	199	42,7	57,3
Odontologie	11	9	20	55,0	45,0	10	11	21	47,6	52,4
Interdisciplinaire	83	55	138	60,1	39,9	67	73	140	47,9	52,1
Théologie	9	1	10	90,0	10,0	9	5	14	64,3	35,7
Total général	1 243	889	2 132	58,3	41,7	918	1 068	1 986	46,2	53,8

► Sources : Base Galaxie janvier 2020.

► Les sections du CNU, dont la composition résulte des élections de 2019, comprennent des membres élus et des membres nommés, avec des membres titulaires et des suppléants.

Les sections du Conseil national des universités établissent les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Les candidats inscrits sur ces listes peuvent ensuite être recrutés par concours ouvert par les établissements d'enseignement supérieur.

La part des femmes dans les sections du CNU est très variable selon qu'elles appartiennent aux corps des professeurs des universités et assimilés ou aux corps des maîtres de conférences et assimilés. Elle est ainsi de 41,7 % (38,9 % en 2018) contre 26,7 % de femmes dans les effectifs du corps des PR et assimilés et de 53,8 % (52,6 % en 2018) contre 45 % de femmes dans les effectifs des maîtres de conférences et assimilés.

Elle varie également d'un groupe de discipline à l'autre : en « Langues et littératures », la part des femmes est de 52,9 % dans le corps des PR et de 66,4 % dans le corps des MCF, alors qu'en « Physique » elle n'atteint que 36,3 % dans le corps des PR et 41,2 % dans celui des MCF.

Tableau 1.83 – La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

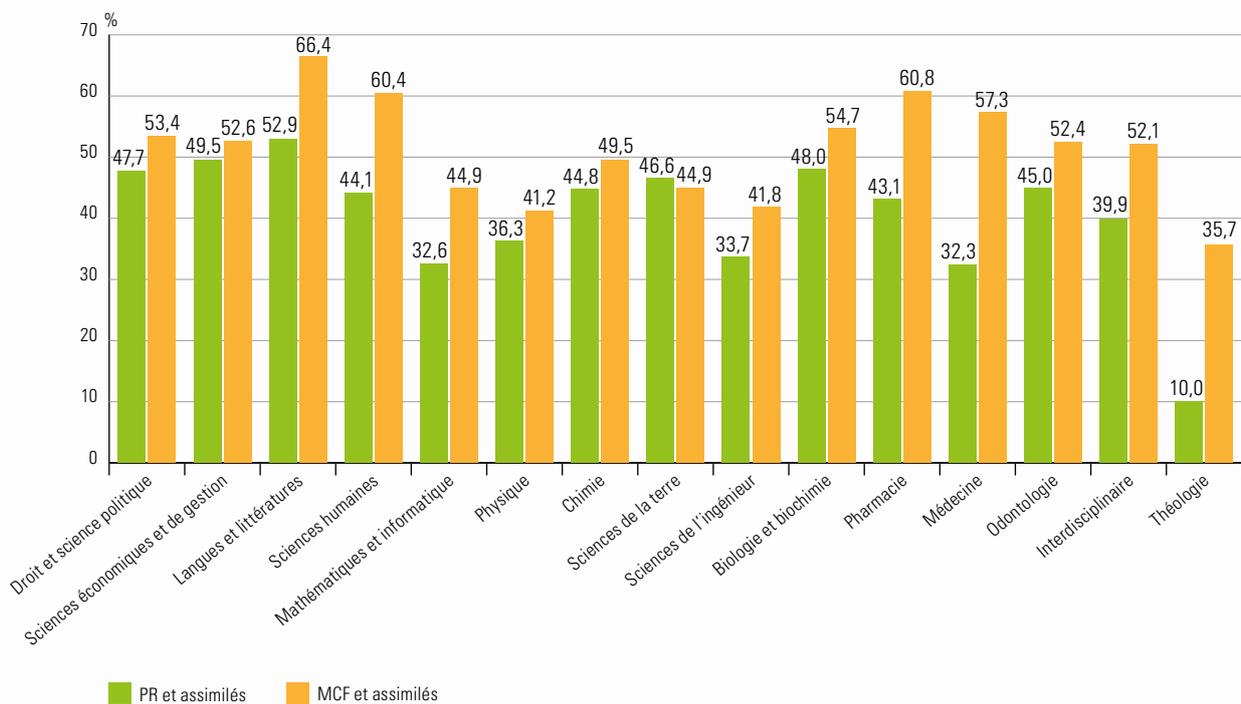
Concours agrégation 2018-2019	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit privé	3	3	6	50,0	50,0
Science politique	3	3	6	50,0	50,0
Sciences de gestion	2	4	6	33,3	66,7
Total agrégations	8	10	18	44,4	55,6

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

Les jurys de concours d'agrégation de l'enseignement supérieur (uniquement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion) ne sont composés que de professeurs des universités et corps assimilés. La part des femmes varie selon les concours de 50 à 67 %.

Figure 1.65 – La part des femmes dans les sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines



► La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade



Tableau 1.84

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Présidence du jury			
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
A	Assistant ingénieur	concours externe	86	76	162	46,9
	Assistant ingénieur	concours interne	111	86	197	43,7
	Assistant ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1		1	0,0
	Attaché principal d'administration	examen professionnel		1	1	100,0
	Bibliothécaire	concours externe		1	1	100,0
	Bibliothécaire	concours ext. spécial		1	1	100,0
	Bibliothécaire	concours interne		1	1	100,0
	Bibliothécaire hors classe	examen professionnel		1	1	100,0
	Chartiste	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours ext. spécial	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	1		1	0,0
	CTSSAE	concours interne		1	1	100,0
	Ingénieur d'études	concours externe	154	141	295	47,8
	Ingénieur d'études	concours interne	94	109	203	53,7
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	42	37	79	46,8
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	49	31	80	38,8
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	3	3	6	50,0
Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	2	4	6	66,7	
Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel		1	1	100,0	
Médecin de l'éducation nationale	concours unique	1		1	0,0	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			547	494	1 041	47,5
B	Bibas classe normale	concours externe		1	1	100,0
	Bibas classe normale	concours interne		1	1	100,0
	Bibas classe supérieure	concours externe	1		1	0,0
	Bibas classe supérieure	concours interne	1		1	0,0
	Bibas classe supérieure	examen professionnel		1	1	100,0
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel		1	1	100,0
	TECHRF classe normale	concours externe	58	70	128	54,7
	TECHRF classe normale	concours interne	44	58	102	56,9
	TECHRF classe supérieure	concours externe	4	2	6	33,3
	TECHRF classe supérieure	concours interne	1	3	4	75,0
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	1		1	0,0
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	1		1	0,0
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			111	137	248	55,2

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS en 2019 est inférieure à la parité en catégorie A (47,5%, soit + 2,4 points par rapport à 2018) à l'inverse de la catégorie B (55,2%, soit + 8,8 points par rapport à 2018).



► La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.85 – La présidence des sections du CNU ventilée par groupes de disciplines

Groupes de disciplines des sections du CNU	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit et science politique	3	1	4	75,0	25,0
Sciences économiques et de gestion	0	2	2	0,0	100,0
Langues et littératures	3	6	9	33,3	66,7
Sciences humaines	7	2	9	77,8	22,2
Mathématiques et informatique	2	1	3	66,7	33,3
Physique	2	1	3	66,7	33,3
Chimie	2	1	3	66,7	33,3
Sciences de la terre	1	3	4	25,0	75,0
Sciences de l'ingénieur	3	1	4	75,0	25,0
Biologie et biochimie	4	2	6	66,7	33,3
Pharmacie	3	2	5	60,0	40,0
Médecine	12	2	14	85,7	14,3
Odontologie	2	1	3	66,7	33,3
Interdisciplinaire	5	0	5	100,0	0,0
Théologie	0	1	1	0,0	100,0
Total général	49	26	75	65,3	34,7

► Source : Données du département DGRH A2-2 à partir des élections CNU 2019.

65,3 % des sections de CNU sont présidées par des hommes. Les présidences des sections de « Sciences de la terre » et de « Langues et littératures » sont à majorité féminines et celles des « Sciences économiques et de gestion » et de « Théologie » exclusivement féminines. Si les femmes représentent 41,7 % des effectifs des sections du CNU dans le corps des PR et corps assimilés, seules 34,7 % des sections sont présidées par des femmes.

Tableau 1.86 – La présidence des jurys des concours de l'agrégation

Concours agrégation 2018-2019	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	en %	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit privé	1	0	1	100,0	0,0
Science politique	1	0	1	100,0	0,0
Sciences de gestion	1	0	1	100,0	0,0
Total agrégations	3	0	3	100,0	0,0

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

En 2019, les 3 présidents de jury des concours d'agrégation sont des hommes.

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche	175
B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires	190
C. Parité dans les recrutements en 2019	203

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et contractuels en activité parmi les personnels de la recherche en fonction dans les EPST (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre, ...), ainsi que les recrutements, les avancements, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2019.

- ▶ L'effectif total rémunéré dans les EPST (agents titulaires et contractuels) à fin 2019 est de 56 905 agents, un chiffre en légère augmentation par rapport à 2018 (56 595, soit +0,5%, en raison d'importants recrutements de doctorants), après une diminution des effectifs de 2014 à 2017.
- ▶ Les agents titulaires rémunérés par les EPST sont au nombre de 41 847 (42 124 en 2018 et 42 800 en 2014); ils représentent 73,5% des effectifs, un taux en légère baisse par rapport à 2018 (74,4%) du fait des importants recrutements de doctorants. Par catégorie, on dénombre 17 149 chercheurs titulaires à fin 2019 (contre 17 176 en 2018 et 17 020 en 2014) et 24 698 personnels ITA (contre 24 948 en 2018 et 25 780 en 2014). Les chercheurs représentent ainsi 41% des effectifs de titulaires en 2019. Comme les ingénieurs constituent 40% des effectifs, au total, 80,9% des titulaires relèvent de la catégorie A (79% en 2017, 77,5% en 2015). Les femmes représentent 46,8% des agents titulaires et sont inégalement représentées selon les filières. C'est en catégorie B que la part des femmes est la plus élevée (63,7%) et en catégorie A qu'elle est la plus faible (43,4%), notamment dans les corps de directeur de recherche (31,6%) et d'ingénieur de recherche (37,5%), qui sont les corps au sommet des deux filières des chercheurs et des ingénieurs. La part des femmes dans l'ensemble de la catégorie A a augmenté de 1,3 point depuis 2014 (42,1%).
L'âge moyen des personnels chercheurs ne cesse d'augmenter, passant de 47 ans et 3 mois en 2015 à 48 ans et 7 mois en 2018; de la même façon, celui des ITA passe de 45 ans et 6 mois en 2015 à 46 ans et 11 mois en 2018.
- ▶ Les agents contractuels représentent 26,5% des effectifs des EPST en 2019, contre 25,6% en 2018 (26,7% en 2014). Parmi eux, la part des femmes est de 48,7% (contre 48,5% en 2018 et 48,6% en 2014); pour les personnels chercheurs, elle est de 42,4% (42,3% en 2018) et, chez les personnels ITA, elle est de 55,9% (54,7% en 2018).
- ▶ Le recrutement des agents titulaires sur concours (hors travailleurs handicapés) : 779 chercheurs (directeurs de recherche et chargés de recherche) ont été recrutés en 2019, après 805 chercheurs en 2018, 822 en 2017, 764 en 2016 et 808 en 2015. Parmi eux, on compte 40,1% de femmes, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes (37,5% en 2018

et 36,1% en 2015). 1 078 ITA ont été recrutés en 2019 (dont 56,8% de femmes), après 1 037 en 2018, 851 en 2017, 778 en 2016 et 761 en 2015.

- ▶ Les titularisations d'agents contractuels en situation de handicap : leur nombre a baissé, de 63 agents contractuels titularisés en 2018 à 48 en 2019, dont 37 ITA. Les deux tiers de l'ensemble de ces agents relèvent de la catégorie A, comme en 2017 (mais 82,5% en 2018).
- ▶ Parmi les personnels ITA, la part des femmes au sein des agents promus dans un grade supérieur baisse depuis l'année 2017 qui constituait un point haut (51,9% en 2019, 55,7% en 2017, 53,7% en 2015). En 2019, le taux est inférieur à la part des femmes dans l'ensemble de la population des ITA titulaires rémunérés (53,9%). En revanche, parmi les chercheurs promus, la part des femmes continue d'augmenter pour se situer à 40,3% en 2019 (contre 38% en 2018 et 29,6% en 2015), soit un taux supérieur de 3,5 points à celui relatif aux chercheurs titulaires rémunérés.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2019, toutes filières confondues, repart à la hausse, à 962 départs (874 en 2018, 871 en 2017, 945 en 2016, 998 en 2015), soit 2,3% des effectifs titulaires des EPST.

A. Caractéristiques générales des effectifs/ viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et des agents contractuels en activité

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et des agents contractuels en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe



Tableau 2.1 – Effectifs des personnels rémunérés des Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels chercheurs	Agent titulaire*	10 844	6 305	17 149	16 995	36,8	68,2
	Agent contractuel**	4 606	3 391	7 997	7 486	42,4	31,8
	Total des Personnels chercheurs	15 450	9 696	25 146	24 482	38,6	-
Personnels ITA	Agent titulaire*	11 398	13 300	24 698	23 880	53,9	77,8
	Agent contractuel**	3 113	3 948	7 061	6 764	55,9	22,2
	Total des Personnels ITA	14 511	17 248	31 759	30 644	54,3	-
Ensemble des agents titulaires		22 242	19 605	41 847	40 875	46,8	73,5
Ensemble des agents contractuels		7 719	7 339	15 058	14 251	48,7	26,5
Ensemble des effectifs des EPST		29 961	26 944	56 905	55 126	47,3	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Effectifs physiques rémunérés au 31/12/2019.

► La notion « d'ETP » n'étant pas dans le champ de l'enquête réalisée auprès des EPST, celle-ci est remplacée par celle de « l'ETPT ».

► ITA : Personnels ingénieurs, techniciens et administratifs.

► * Agents titulaires : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires, contrats Pacte, titulaires d'autres organismes accueillis sur contrat.

► ** Agents contractuels : contractuels (dont doctorants), contrats aidés : apprentis, contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), vacataires, volontaires civils ou militaires; non compris les stagiaires. Voir les effectifs dans le tableau correspondant.

► La catégorie des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR) et les chargés de recherche (CR) et les corps assimilés; les « ITA » regroupent les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE), les assistants ingénieurs (AI), les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

Dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), 73,5 % des personnels sont des titulaires. Les femmes représentent 47,3 % de l'ensemble des effectifs, et sont moins bien représentées chez les personnels chercheurs (38,6 %) que chez les personnels ITA (54,3 %).

Les femmes sont plus présentes parmi les agents contractuels (48,7 %) que parmi les titulaires (46,8 %), plus particulièrement chez les chercheurs.

► Ensemble des agents titulaires et des agents contractuels en activité répartis par EPST

Tableau 2.2

EPST	Chercheurs			Personnels ITA			Total général		
	Titulaires	Contractuels	Sous total	Titulaires	Contractuels	Sous-total	Titulaires	Contractuels	Total
CNRS	11 178	4 566	15 744	13 329	3 019	16 348	24 507	7 585	32 092
IFSTTAR	291	135	426	491	118	609	782	253	1 035
INED	55	33	88	92	45	137	147	78	225
INRA	1 860	696	2 556	5 900	1 149	7 049	7 760	1 845	9 605
INRIA	613	748	1 361	591	523	1 114	1 204	1 271	2 475
INSERM	2 156	1 577	3 733	2 958	1 525	4 483	5 114	3 102	8 216
IRD	746	108	854	716	479	1 195	1 462	587	2 049
IRSTEA	250	134	384	621	203	824	871	337	1 208
Ensemble des agents rémunérés	17 149	7 997	25 146	24 698	7 061	31 759	41 847	15 058	56 905

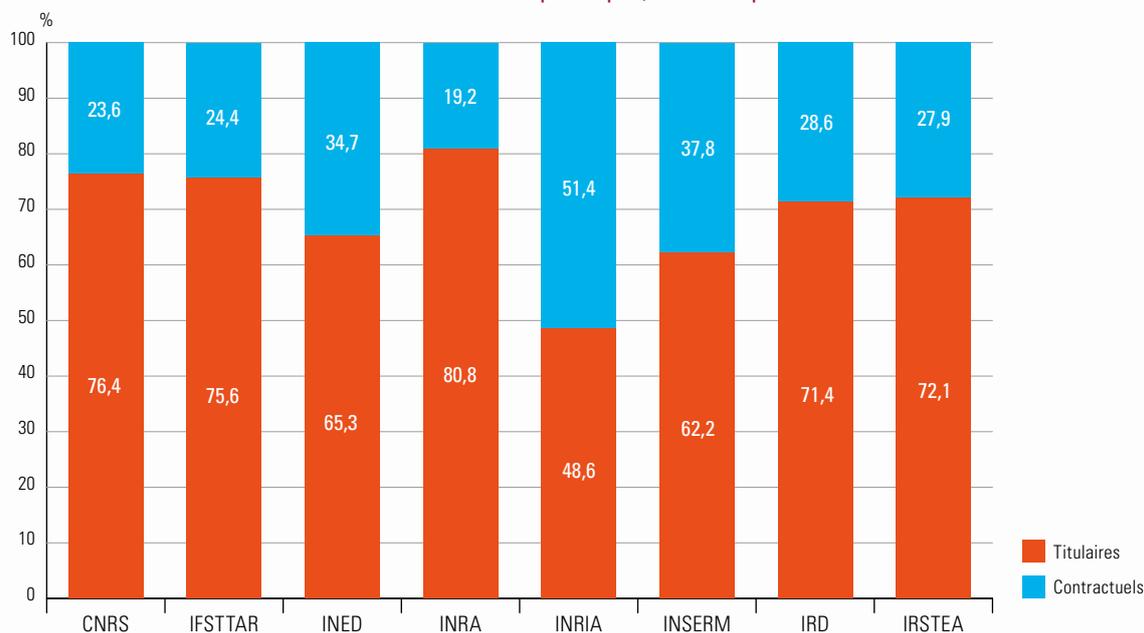
► Source MESRI-Sies : *Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019*.
 ► Effectifs physiques rémunérés au 31/12/2019.

Sur l'ensemble des EPST, plus d'un agent (titulaire ou contractuel) sur 2 (56,4%), est rémunéré par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS); l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) représentent également des effectifs importants. Les 5 autres établissements représentent ensemble un peu plus de 12% des effectifs.

La part des agents titulaires est majoritaire dans tous les EPST (près de 2 agents sur 3, voire même plus de 3 sur 4), excepté à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) où la part des agents titulaires est inférieure à la moyenne (48,6%).

Part de chaque EPST dans l'ensemble (en %)			Répartition par statut au sein de chaque EPST (en %)	
Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels
58,6	50,4	56,4	76,4	23,6
1,9	1,7	1,8	75,6	24,4
0,4	0,5	0,4	65,3	34,7
18,5	12,3	16,9	80,8	19,2
2,9	8,4	4,3	48,6	51,4
12,2	20,6	14,4	62,2	37,8
3,5	3,9	3,6	71,4	28,6
2,1	2,2	2,1	72,1	27,9
100,0	100,0	100,0	73,5	26,5

Figure 2.1 – Les effectifs des agents en activité dans les EPST selon leur statut Fonction publique, ventilés par établissement



2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe



Tableau 2.3

Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)
Chercheurs	10 844	6 305	17 149	16 995	36,8
Part/Ensemble des effectifs (en %)	48,8	32,2	41,0	41,6	-
Ingénieurs	8 322	8 401	16 723	16 140	50,2
Techniciens	3 076	4 899	7 975	7 740	61,4
Total des personnels IT	11 398	13 300	24 698	23 880	53,9
Part/Ensemble des effectifs (en %)	51,2	67,8	59,0	58,4	-
Ensemble des effectifs des EPST	22 242	19 605	41 847	40 875	46,8

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Effectifs physiques au 31/12/2019.

► La filière des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR) et les chargés de recherche (CR) et les corps assimilés; les « ingénieurs » regroupent les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE) et les assistants ingénieurs (AI); les techniciens comprennent les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

Dans les EPST, 41 % des personnels titulaires sont des personnels chercheurs et 59 % des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (dont 67,7 % d'ingénieurs au sein des ITA).

Si 46,8 % des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 36,8 % des chercheurs alors qu'elles atteignent un taux de 50,2 % chez les ingénieurs et de 61,4 % chez les techniciens.

Figure 2.2 – La part des femmes au sein des agents titulaires selon la filière

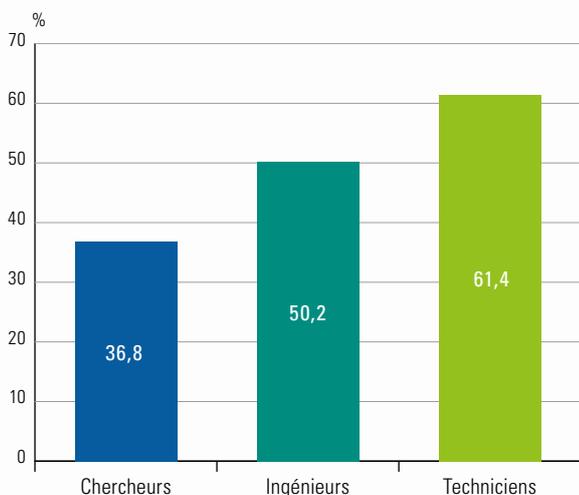
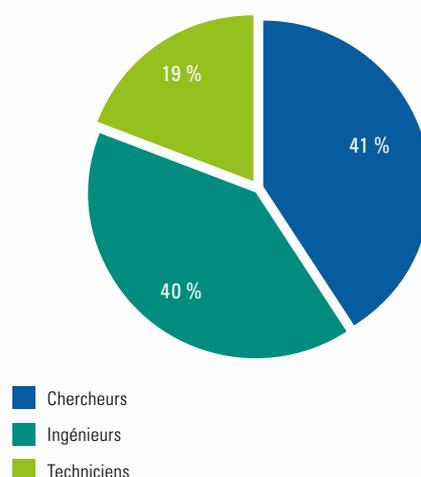


Figure 2.3 – Le poids des filières au sein des EPST



► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe



Tableau 2.4

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/Cat statutaire (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	5 251	2 425	7 676	7 551	31,6	22,7
		Chargé de recherche	5 593	3 880	9 473	9 445	41,0	28,0
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	3 312	1 983	5 295	5 164	37,5	15,6
		Ingénieur d'études	3 045	3 415	6 460	6 179	52,9	19,1
		Assistant ingénieur	1 965	3 003	4 968	4 797	60,4	14,7
Total des effectifs en catégorie A			19 166	14 706	33 872	33 135	43,4	100,0
Part de la catégorie statutaire / Ensemble des effectifs (en %)			86,2	75,0	80,9	81,1	-	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	2 500	4 389	6 889	6 666	63,7	100,0
Total des effectifs en catégorie B			2 500	4 389	6 889	6 666	63,7	-
Part de la catégorie statutaire / Ensemble des effectifs (en %)			11,2	22,4	16,5	16,3	-	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	576	510	1 086	1 074	47,0	100,0
Total des effectifs en catégorie C			576	510	1 086	1 074	47,0	-
Part de la catégorie statutaire / Ensemble des effectifs (en %)			2,6	2,6	2,6	2,6	-	-
Ensemble des effectifs des EPST			22 242	19 605	41 847	40 875	46,8	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Effectifs physiques au 31/12/2019.

Dans la recherche, 80,9% des personnels titulaires sont de catégorie A, 16,5% de catégorie B et 2,6% de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels de la filière des chercheurs représentent plus de la moitié des agents (50,6%).

Chez les personnels ITA, 67,7% relèvent de la catégorie A, 27,9% de la catégorie B et 4,4% de la catégorie C.

Si la part des femmes sur l'ensemble des effectifs des EPST est de 46,8%, on note que c'est en catégorie B qu'elle est la plus élevée (63,7%) et en catégorie A qu'elle est la plus faible (43,4%), notamment dans les corps de directeur de recherche (31,6%) et d'ingénieur de recherche (37,5%), qui sont les corps au sommet des deux filières.

Figure 2.4 – Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

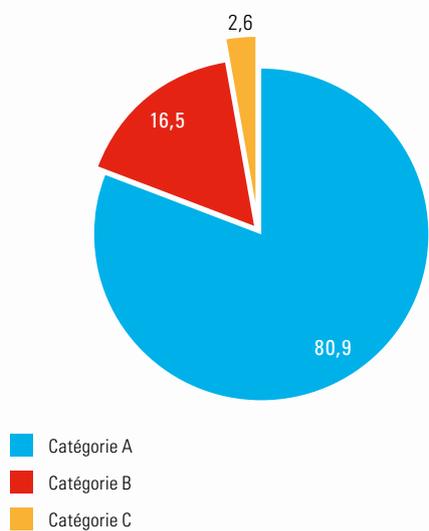


Figure 2.5 – Le poids des effectifs des filières « chercheurs » et « ingénieurs » au sein de la catégorie A (en %)

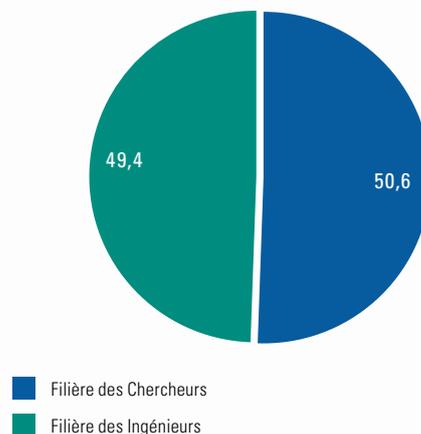
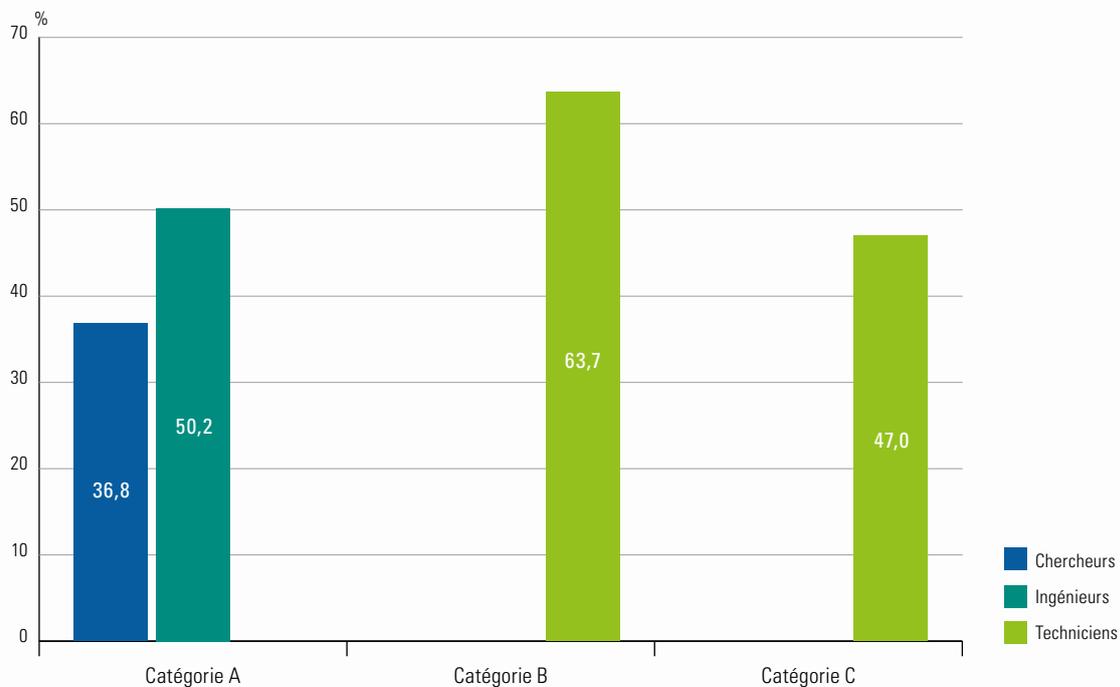


Figure 2.6 – La part des femmes au sein des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière



► Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe



Tableau 2.5

Titulaires et contractuels assimilés au corps/ Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche et assimilés	Chargés de recherche et assimilés	Ingénieurs de recherche et assimilés	Doctorants rémunérés	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des effectifs de la discipline/ensemble (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	817	1 419	652	828	2 901	815	3 716	11,6	21,9
Sciences physiques	840	1 345	828	460	2 665	808	3 473	10,9	23,3
Chimie	767	1 262	444	506	1 899	1 080	2 979	9,3	36,3
Sciences de l'ingénieur 1 : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	218	388	376	159	845	296	1 141	3,6	25,9
Sciences de l'ingénieur 2 : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	420	542	288	269	1 075	444	1 519	4,8	29,2
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	821	1 196	863	308	2 134	1 054	3 188	10,0	33,1
Sciences de l'agriculture et alimentation	34	63	22	19	69	69	138	0,4	50,0
Sciences de la vie et biologie fondamentale	2 658	4 883	1 855	1 396	5 575	5 217	10 792	33,8	48,3
Sciences médicales et odontologie	113	224	39	67	202	241	443	1,4	54,4
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	492	775	199	128	824	770	1 594	5,0	48,3
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	421	945	270	67	794	909	1 703	5,3	53,4
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	131	71	1 047	30	616	663	1 279	4,0	51,8
Non renseigné	0	0	0	64	27	37	64		
Ensemble des effectifs de recherche	7 732	13 113	6 883	4 301	19 626	12 403	32 029	100,0	38,7
Part du corps (et contractuels assimilés) / Ensemble des effectifs de recherche (en %)	24,1	40,9	21,5	13,4	-	-	-	-	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Effectifs au 31/12/2019.

► Personnels de niveau DR, CR, IR et doctorants, tous statuts et contrats confondus.

Les « Sciences de la vie et biologie fondamentale » sont de très loin la discipline la mieux représentée (10 792 agents soit 33,8 % des chercheurs), devant les « Mathématiques et informatique » (11,6 %), les « Sciences physiques » (10,9 %) puis les « Sciences des milieux naturels ou de l'univers » (10 %). La discipline des « Sciences de l'agriculture et alimentation » ne regroupe que 0,4 % des effectifs de chercheurs.

Les femmes sont majoritaires en « Sciences médicales et odontologie » (54,4 %), en « Sciences humaines » (53,4 %) et en « Gestion de la recherche et du développement » (51,8 %) ; la parité est atteinte ou quasiment atteinte en « Sciences de l'agriculture et alimentation », en « Sciences de la vie et biologie fondamentale » et en « Sciences sociales ». En revanche, elles sont beaucoup moins représentées en « Mathématiques » (21,9 %), en « Sciences physiques » (23,3 %) ou en « Sciences de l'ingénieur 1 » (25,9 %).

Figure 2.7 – Le poids de chaque discipline au sein des personnels de la recherche (en %)

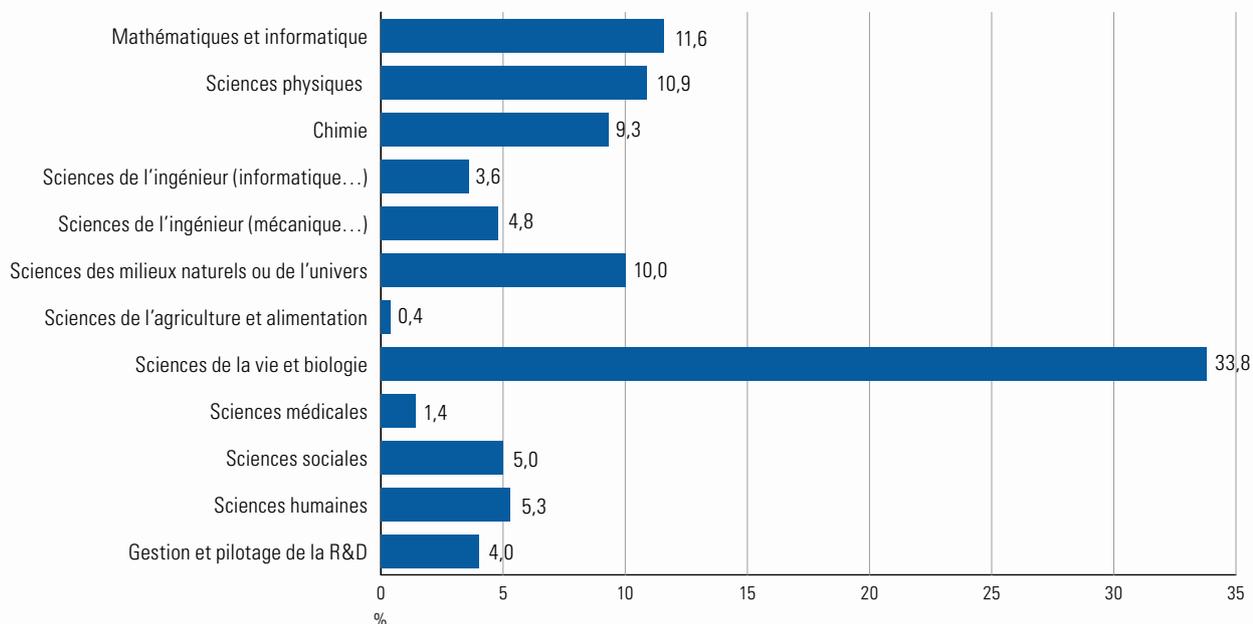
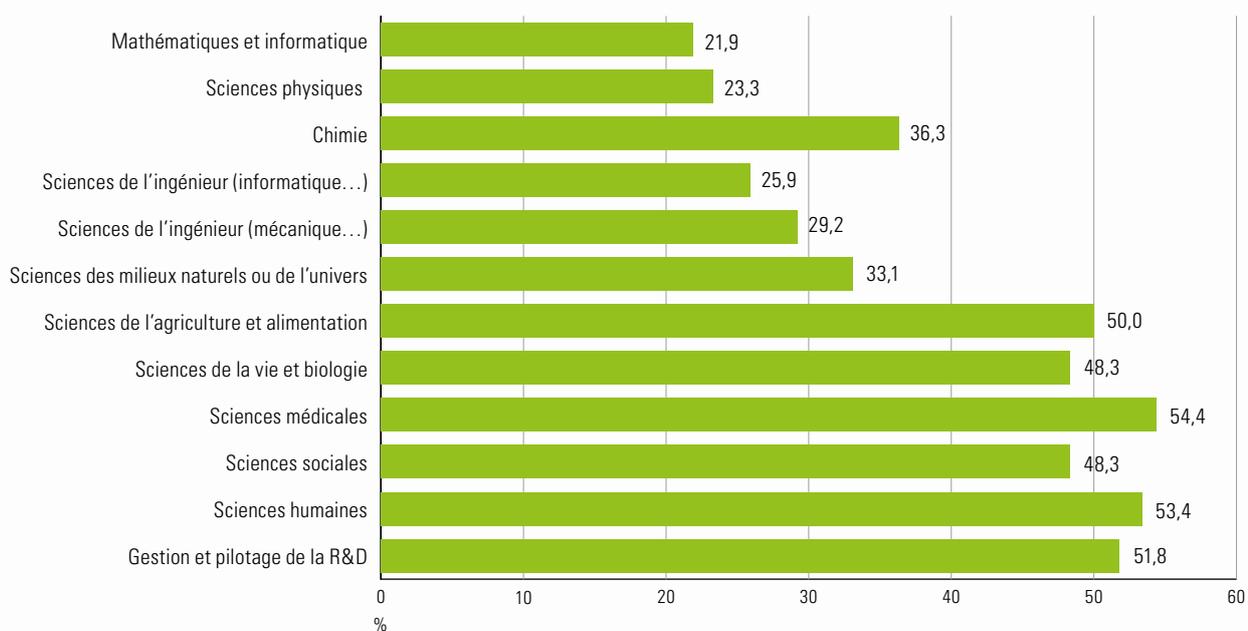


Figure 2.8 – La part des femmes dans les disciplines de recherche (en %)



► Effectifs des personnels de soutien à la recherche, répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et par sexe



Tableau 2.6

Branche d'activité professionnelle	Ensemble des titulaires/contractuels de niveau IE, AI, AT, techniciens			Part des effectifs de la BAP / ensemble (en %)	Part des femmes (en %)	Titulaires/contractuels de niveau IR		Ensemble des titulaires/contractuels de niveau ITA	
	Hommes	Femmes	Ensemble			Effectifs	%	Effectifs	%
A. Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	2 831	4 416	7 247	29,7	60,9	1 772	25,9	9 019	28,9
B. Sciences chimiques et science des matériaux	636	679	1 315	5,4	51,6	601	8,8	1 916	6,1
C. Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	1 881	327	2 208	9,1	14,8	1 272	18,6	3 480	11,2
D. Sciences humaines et sociales	260	329	589	2,4	55,9	371	5,4	960	3,1
E. Informatique, statistiques et calcul scientifique	2 004	619	2 623	10,8	23,6	1 733	25,4	4 356	14,0
F. Culture, communication, production et diffusion des savoirs	330	974	1 304	5,4	74,7	229	3,4	1 533	4,9
G. Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	920	319	1 239	5,1	25,7	84	1,2	1 323	4,2
J. Gestion et pilotage	1 263	6 582	7 845	32,2	83,9	767	11,2	8 612	27,6
Non renseigné	23	31	54			0		54	
Ensemble des effectifs de soutien à la recherche	10 148	14 276	24 424	100,0	58,5	6 829	100,0	31 253	100,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Effectifs physiques au 31/12/2019.

► Les personnels de soutien à la recherche sont des personnels de niveau IE, AI, AT et techniciens hors emplois de formation, vacataires et volontaires.

► Depuis 2017, les BAP sont définies selon Référéns3.

La branche d'activité professionnelle «Gestion et pilotage» (BAP J) concentre à elle seule 32,2% des effectifs titulaires et contractuels des personnels de soutien à la recherche, hors ingénieurs de recherche (27,6% si l'on inclut les IR et assimilés); vient ensuite la BAP A «Science du vivant», avec 29,7% (28,9% avec les IR).

Parmi les personnels de soutien à la recherche, la part des femmes est très variable selon la BAP; c'est dans la BAP J qu'elle est la plus importante (83,9%). Celle de la BAP F «Culture, communication, production et diffusion des savoirs» est aussi très supérieure (74,7%) à la moyenne (58,5%), alors que celle de la BAP C «Sciences de l'ingénieur et de l'instrumentation scientifique» est la plus faible, avec 14,8% des effectifs.

Figure 2.9 – Le poids de chaque BAP au sein des personnels de soutien à la recherche (en %)

titulaires/contractuels de niveau IE, AI, AT, techniciens

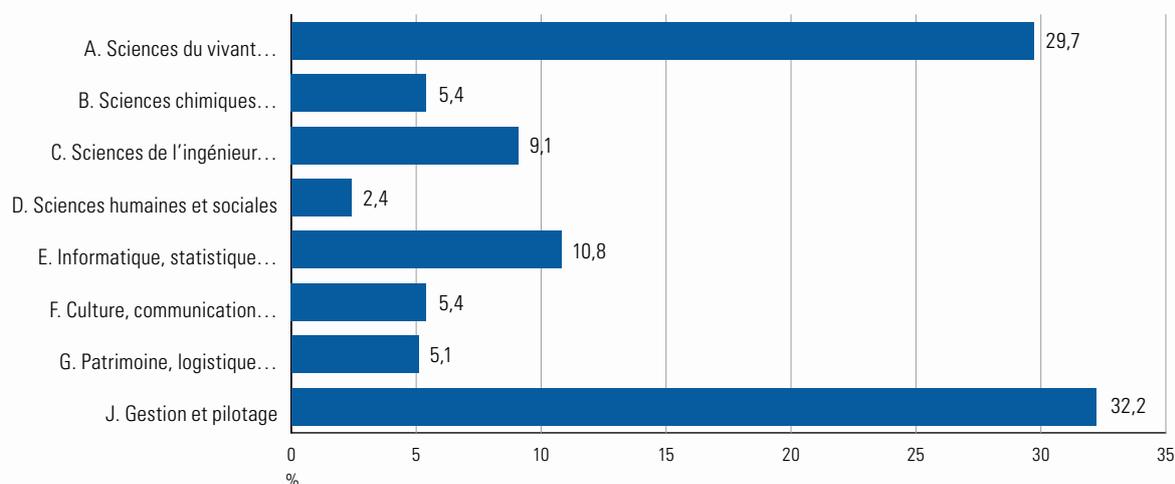
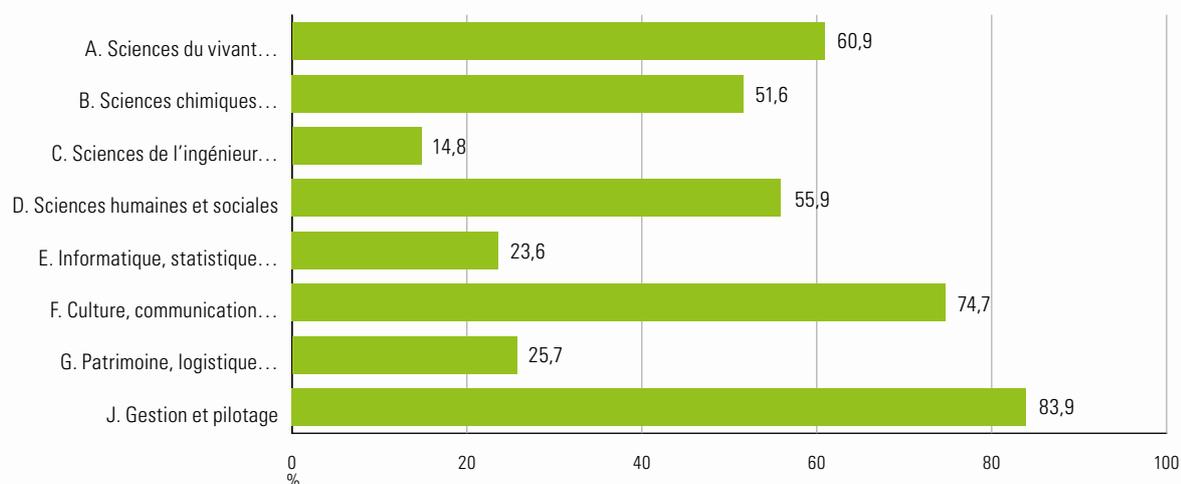


Figure 2.10 – La part des femmes au sein des personnels de soutien à la recherche par BAP (en %) titulaires/contractuels de niveau IE, AI, AT, techniciens



Par sexe et âge

► Les âges moyen et médian des agents titulaires par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation des effectifs selon l'âge



Tableau 2.7

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	48 ans 7 mois	48 ans 6 mois	48 ans 7 mois
Personnels ITA	47 ans 1 mois	46 ans 10 mois	46 ans 11 mois
Ensemble des effectifs	47 ans 10 mois	47 ans 4 mois	47 ans 7 mois

► Source : MESRI-SIES (enquêtes R&D, données 2018 semi-définitives au 31/12/2018).

Tableau 2.8

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	47 ans 7 mois	47 ans 7 mois	47 ans 7 mois
Personnels ITA	47 ans 1 mois	46 ans 10 mois	46 ans 11 mois
Ensemble des effectifs	47 ans 4 mois	47 ans 1 mois	47 ans 3 mois

► Source : MESRI-SIES (enquêtes R&D, données 2018 semi-définitives au 31/12/2018).

L'âge moyen chez les personnels chercheurs (48 ans 7 mois) est supérieur à celui des personnels ITA (46 ans 11 mois) ; ce constat se vérifie pour les femmes comme pour les hommes.

L'âge médian est également supérieur chez les personnels chercheurs (47 ans 7 mois, contre 46 ans 11 mois pour les ITA).

Par ailleurs, l'âge moyen des hommes est supérieur de 2 à 4 mois à celui des femmes, pour les personnels chercheurs comme pour les ITA.

Enfin, depuis 2014, l'âge moyen des chercheurs titulaires a augmenté de 1 an et 3 mois et celui des ITA de 1 an et 5 mois.

Figure 2.11 – Effectifs des chercheurs et ITA selon l'âge



Figure 2.12 – Effectifs des chercheurs par âge selon le sexe



Figure 2.13 – Effectifs des ITA par âge selon le sexe



3. Présentation des effectifs des agents contractuels

Les contractuels chercheurs et ITA

► Effectifs rémunérés des agents contractuels des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe



Tableau 2.9

Fonction exercée correspondant à un corps	CDI			Contrat doctoral, CDD doctorant, apprentis, CUI-CAE			Vacataires, volontaires civils ou militaires		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Directeur de recherche	11	11	22						
Chargé de recherche	23	23	46						
Doctorant rémunéré pour conduire une thèse				2 425	1 876	4 301			
Ingénieur de recherche	64	55	119	0	0	0	25	29	54
Autres corps de titulaires : IE, AI, technicien, AT	51	97	148	105	71	176	82	194	276
Ensemble des agents contractuels des EPST	149	186	335	2 530	1 947	4 477	107	223	330
Part par sexe (en %)	44,5	55,5	100	56,5	43,5	100	32,4	67,6	100
Part par type de contrat (en %)	1,9	2,5	2,2	32,8	26,5	29,7	1,4	3,0	2,2

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Effectifs physiques au 31/12/2019.

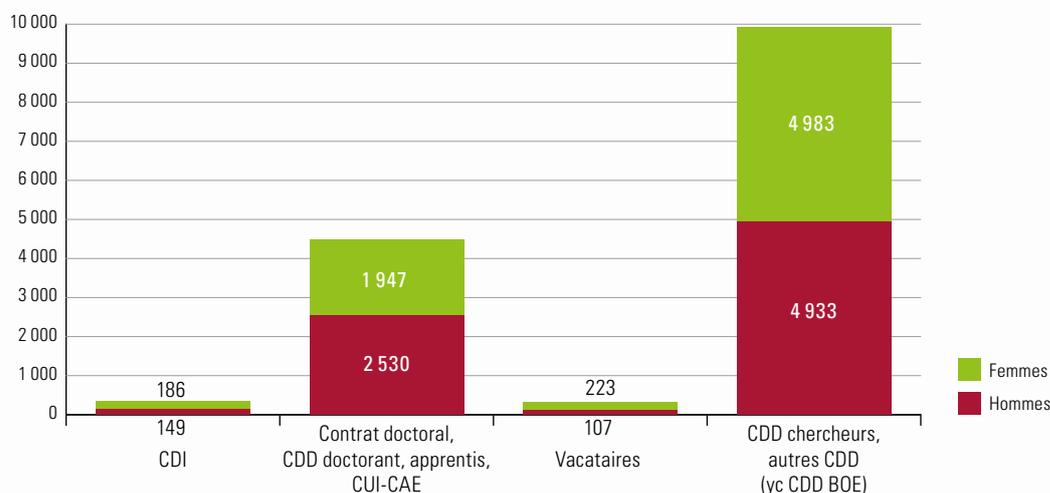
► CUI-CAE : Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi; BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

► Le contrat doctoral relève du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Par ailleurs, des CDD doctorants peuvent être recrutés au titre de l'article 4 de la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984.

Les effectifs de l'ensemble des EPST comprennent 15 058 agents contractuels (14 249 ETPT), dont 48,7% de femmes. 9 916 agents sont en CDD (hors formation), soit 65,9% de l'ensemble des contractuels et 4 477 bénéficient d'un contrat doctoral, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat aidé. Les CDI ne concernent que 335 agents (2,2%).

Les chercheurs contractuels représentent 53,1% des effectifs contractuels (doctorants inclus), les contractuels exerçant les fonctions de doctorants contractuels représentant 53,8% de ces effectifs devant les chargés de recherche (45,5%).

Figure 2.14 – Les agents contractuels des EPST par type de contrat selon le sexe



CDD chercheurs, autres CDD (yc CDD BOE)			Ensemble des agents contractuels des EPST, en PP au 31/12				Part des femmes (en %)	Total des ETPT
H	F	S/Total	H	F	Ensemble			
25	9	34	36	20	56	35,7	54	
2 122	1 472	3 594	2 145	1 495	3 640	41,1	3 598	
			2 425	1 876	4 301	43,6	3 835	
775	640	1 415	864	724	1 588	45,6	1 545	
2 011	2 862	4 873	2 249	3 224	5 473	58,9	5 218	
4 933	4 983	9 916	7 719	7 339	15 058	48,7	14 249	
49,7	50,3	100	51,3	48,7	100	-	-	
63,9	67,9	65,9	100	100	100	-	-	

Figure 2.15 – Les agents contractuels des EPST selon le corps correspondant à la fonction exercée (en %)

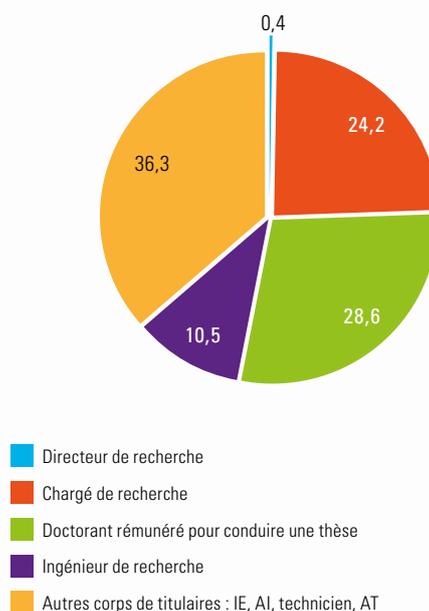
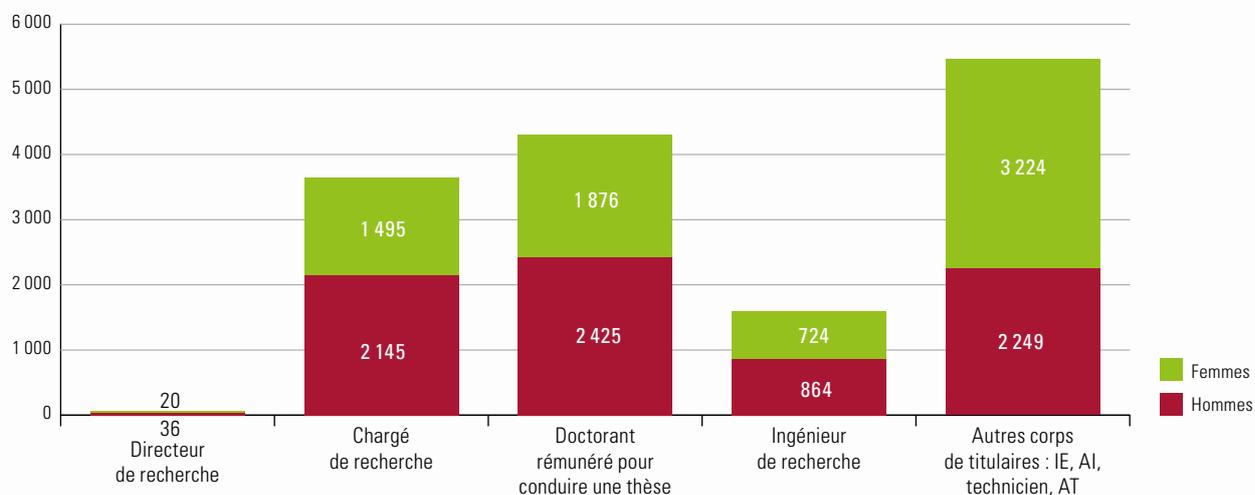


Figure 2.16 – Les agents contractuels des EPST par corps selon le sexe



Les effectifs d'apprentis ITA

► Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis selon l'âge et le sexe



Tableau 2.10

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Part (en %)
15 ans			0	0,0
16 ans		1	1	0,6
17 ans	2	2	4	2,4
18 ans	7	1	8	4,8
19 ans	14	11	25	14,9
20 ans	21	24	45	26,8
21 ans	8	15	23	13,7
22 ans	14	9	23	13,7
23 ans	5	9	14	8,3
24 ans	4	4	8	4,8
25 ans	2	4	6	3,6
26 ans et plus	8	3	11	6,5
Ensemble des effectifs	85	83	168	100,0
Part par sexe (en %)	50,6	49,4	100,0	-

► Source : Dares, base de données issues du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats.

► Champ : nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés sur l'année civile 2019.

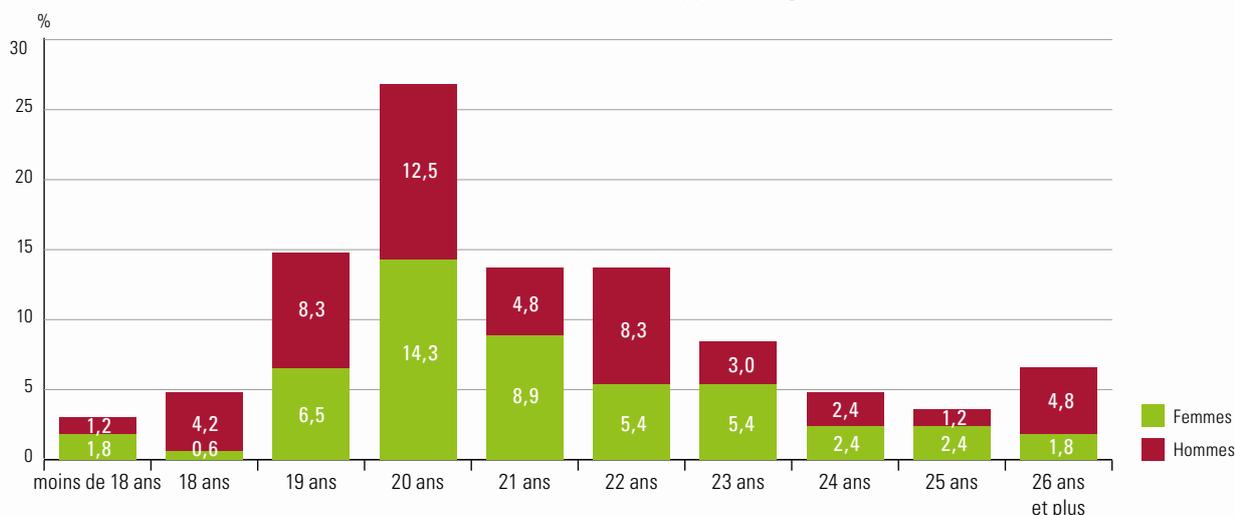
► Année civile 2019.

Sur l'ensemble des contrats d'apprentissage enregistrés dans les EPST en 2019, environ la moitié ont été signés par des apprenties (49,4 %).

Les apprentis âgés de 20 ans sont les plus nombreux (26,8 % de la population). Par ailleurs, il est précisé que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le plafond d'emplois.

Figure 2.17 – Les apprentis ITA dans les EPST répartis selon l'âge et le sexe

Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage en 2019



► Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis par niveau de diplôme

Tableau 2.11

Niveau de diplôme préparé (nomenclature de 1969)	Effectifs	Part (en %)
Niveau V	0	0,0
Niveau IV	9	5,4
Niveau III	36	21,4
Niveau II	71	42,3
Niveau I	52	31,0
Ensemble des effectifs	168	100,0

Près des trois quarts des apprentis recrutés en 2019 préparent des diplômes des niveaux I et II.

► Source : Dares, base de données issues du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats.

► Champ : nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés sur l'année civile 2019.

► Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (brevet d'études professionnelles), MC5 (mention complémentaire niveau 5).

Niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP (brevet professionnel), BT (brevet de technicien), MC4 (mention complémentaire niveau 4).

Niveau III : diplômés de niveau baccalauréat +2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), BM (brevet de maîtrise)...

Niveau II* : diplômés de niveau baccalauréat +3 : licence générale et professionnelle, DCG (diplôme de comptabilité et gestion)...

Niveau I* : diplômés de niveau baccalauréat +5 et supérieur : master, doctorat, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), DEC

(diplôme d'expertise comptable), diplômés des grandes écoles...

► * Pour cette année 2019, une correction a été apportée à la méthode de catégorisation des diplômes de niveaux I et II. L'ensemble des masters sont classés dans le niveau I, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. L'ancienne méthode amènerait à classer dans le niveau II 11 contrats parmi les 52 répertoriés ici dans le niveau I.

4. Les travailleurs handicapés au sein de la recherche

► Recrutement de «travailleurs handicapés» dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe



Tableau 2.12

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutements au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 (CDD BOE titularisés)					Part du corps sur l'ensemble des recrutements « BOE » (en %)
		Effectif par sexe		Ensemble	%		
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Directeur de recherche	0	0	0	-	-	0,0
	Chargé de recherche	7	4	11	63,6	36,4	22,9
	S/Total des chercheurs	7	4	11	63,6	36,4	22,9
	Ingénieur de recherche	5	4	9	55,6	44,4	18,8
	Ingénieur d'études	2	6	8	25,0	75,0	16,7
	Assistant ingénieur	0	4	4	0,0	100,0	8,3
	S/Total des ingénieurs	7	14	21	33,3	66,7	43,8
S/Total des titularisations des BOE en catégorie A		14	18	32	43,8	56,3	66,7
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		73,7	62,1	66,7	-	-	-
B	Technicien de la recherche	5	11	16	31,3	68,8	33,3
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		26,3	37,9	33,3	-	-	-
C	Adjoint technique de la recherche	0	0	0	-	-	0,0
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		0,0	0,0	0,0	-	-	-
Ensemble		19	29	48	39,6	60,4	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Année civile 2019.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

Sur l'ensemble des recrutements de personnes en situation de handicap recensés en 2019, les deux tiers l'ont été en catégorie A (32 agents) et un tiers en catégorie B (16 agents).

B. Recrutement / Carrière / Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2019

► Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe



Tableau 2.13

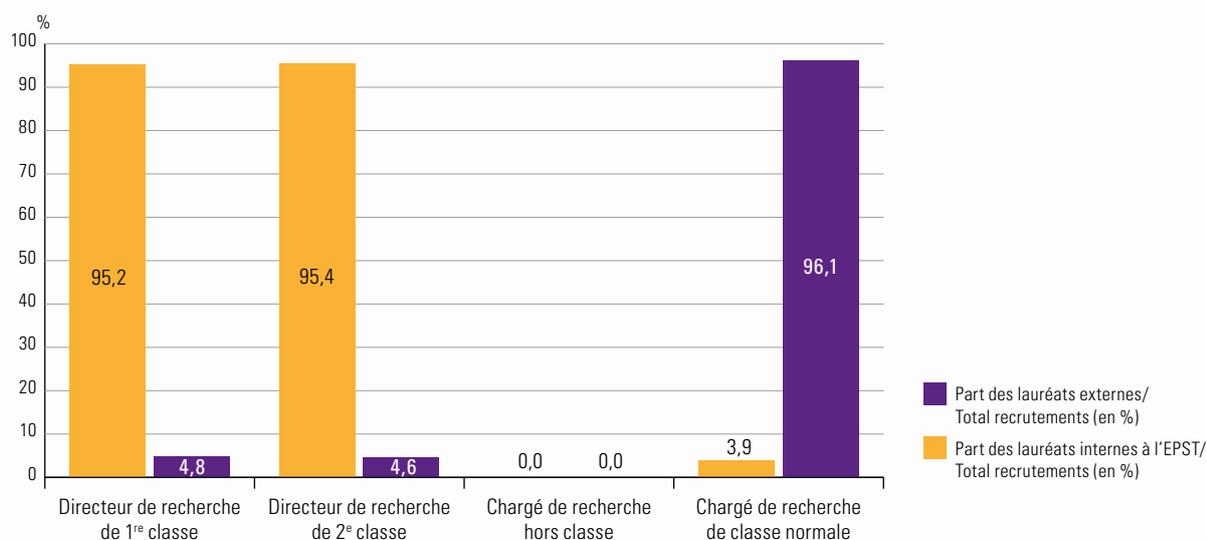
Grade/Origine des lauréats	Lauréats déjà titulaires de l'organisme				Part des lauréats internes/ Total recrut (en %)
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	11	9	20	45,0	95,2
Directeur de recherche de 2 ^e classe	197	137	334	41,0	95,4
Total des recrutements du corps	208	146	354	41,2	95,4
Chargé de recherche hors classe	0	0	0	-	-
Chargé de recherche de classe normale	11	5	16	31,3	3,9
Total des recrutements du corps	11	5	16	31,3	3,9
Ensemble des recrutements de chercheurs	219	151	370	40,8	47,5
Part par sexe (en %)	59,2	40,8	-	-	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.
► Année civile 2019.

Les femmes représentent 40,1 % des 779 recrutements de chercheurs sur concours dans les EPST, une part légèrement supérieure à celle des femmes dans les effectifs des titulaires de cette filière (36,8 %). Celle-ci est de 39,2 % chez les chargés de recherche, qui représentent 52,4 % de l'ensemble des recrutements par concours.

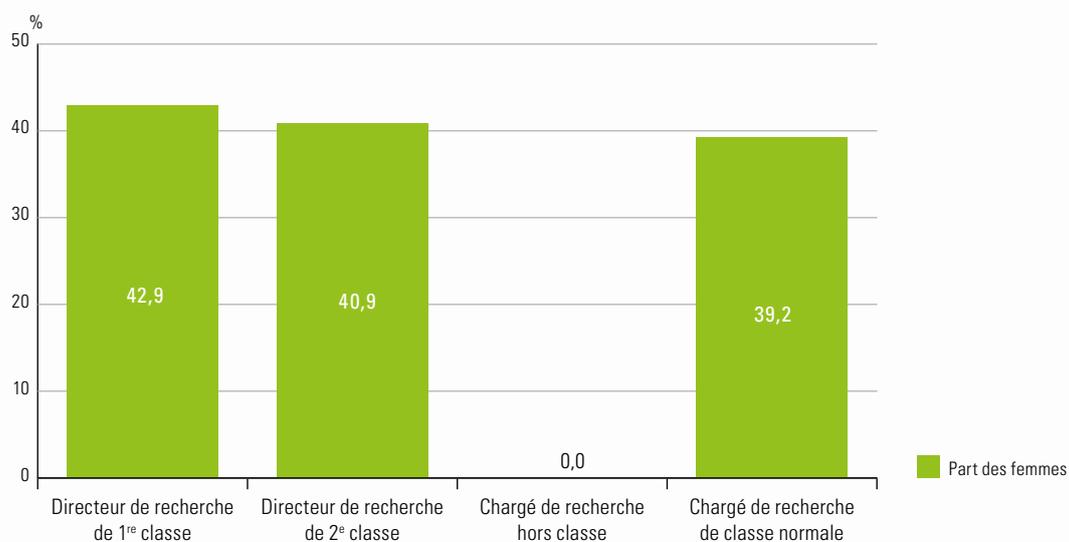
Par ailleurs, 47,5 % des lauréats sont déjà titulaires des EPST qui les recrutent, pour 52,5 % de lauréats externes.

Figure 2.18 – L'origine des lauréats des concours de chercheurs selon le corps/grade



Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations				Part des lauréats externes/ Total recrut (en %)	Ensemble des recrutements par concours			
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
1	0	1	0,0	4,8	12	9	21	42,9
10	6	16	37,5	4,6	207	143	350	40,9
11	6	17	35,3	4,6	219	152	371	41,0
0	0	0	-	-	0	0	0	-
237	155	392	39,5	96,1	248	160	408	39,2
237	155	392	39,5	96,1	248	160	408	39,2
248	161	409	39,4	52,5	467	312	779	40,1
60,6	39,4	-	-	-	59,9	40,1	-	-

Figure 2.19 – La part des femmes au sein des recrutements des chercheurs selon le corps/grade



► Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe



Tableau 2.14

Catégorie statutaire	Modalité et origine de recrutement / Sexe / Libellé du corps	Concours interne									
		Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours interne			Part des femmes (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
A	Ingénieur de recherche	49	42	91	2	3	5	51	45	96	46,9
	Ingénieur d'études	62	89	151	4	2	6	66	91	157	58,0
	Assistant ingénieur	52	82	134	7	4	11	59	86	145	59,3
Ensemble de la catégorie A		163	213	376	13	9	22	176	222	398	55,8
Part par sexe (en %)		43,4	56,6	-	59,1	40,9	100	44,2	55,8	100	-
B	Technicien de la recherche	19	24	43	4	17	21	23	41	64	64,1
	Part par sexe (en %)	44,2	55,8	-	19,0	81,0	100	35,9	64,1	100	-
C	Adjoint technique de la recherche	0	3	3	6	2	8	6	5	11	45,5
	Part par sexe (en %)	-	-	-	75,0	25,0	100	54,5	45,5	100	-
Ensemble des recrutements d'ITA par concours		182	240	422	23	28	51	205	268	473	56,7
Part par sexe (en %)		43,1	56,9	100	45,1	54,9	100	43,3	56,7	100	-

► Source MESRI-Sies : *Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019*.

► Année civile 2019.

Sur les 1 078 ITA nommés en 2019 suite à un concours, 56,8 % sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population ITA titulaire (53,9 %). Cette part décroît quand on s'élève dans les corps les plus qualifiés : de 71 % pour les techniciens de la recherche à 42,7 % pour les ingénieurs de recherche.

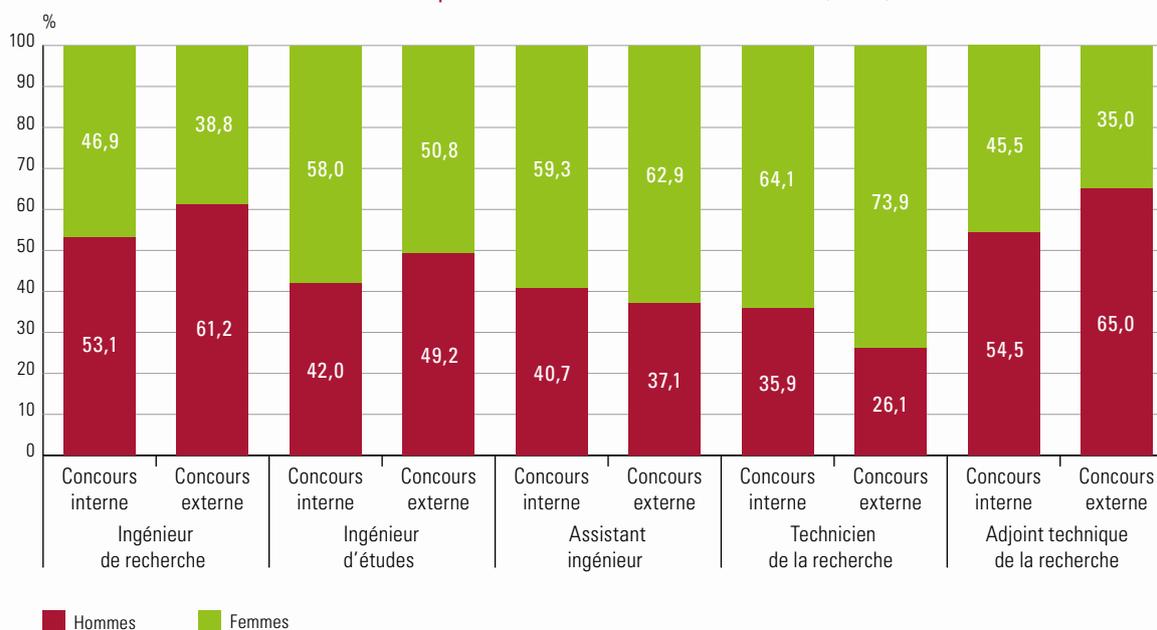
77 % des recrutements d'ITA par concours sont réalisés dans la catégorie A alors que le poids de cette catégorie au sein de la population ITA titulaires est de 67,7 %.

Les concours internes représentent 43,9 % de l'ensemble des recrutements d'ITA par concours.

Par ailleurs, 42,2 % des lauréats des concours sont déjà titulaires au sein de leur organisme.

Concours externe										Ensemble des recrutements de personnels ITA par concours				Part des lauréats déjà titulaires/ Total recrut (en %)
Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours externe			Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total						
2	3	5	61	37	98	63	40	103	38,8	114	85	199	42,7	48,2
3	7	10	90	89	179	93	96	189	50,8	159	187	346	54,0	46,5
5	10	15	47	78	125	52	88	140	62,9	111	174	285	61,1	52,3
10	20	30	198	204	402	208	224	432	51,9	384	446	830	53,7	48,9
33,3	66,7	-	49,3	50,7	100	48,1	51,9	-	-	46,3	53,7	100	-	-
1	2	3	39	111	150	40	113	153	73,9	63	154	217	71,0	21,2
33,3	66,7	-	26,0	74,0	100	26,1	73,9	100	-	29,0	71,0	100	-	-
0	0	0	13	7	20	13	7	20	35,0	19	12	31	38,7	9,7
-	-	-	65,0	35,0	100	65,0	35,0	-	-	61,3	38,7	100	-	-
11	22	33	250	322	572	261	344	605	56,9	466	612	1 078	56,8	42,2
33,3	66,7	100	43,7	56,3	100	43,1	56,9	100	-	43,2	56,8	100	-	-

Figure 2.20 – La répartition par sexe des recrutements d'ITA selon le corps et la modalité de recrutement (en %)



► Néo-recrutements de chercheurs et d'ingénieurs de recherche permanents, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe



Tableau 2.15

Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche et assimilés	Chargés de recherche et assimilés	Ingénieurs de recherche et assimilés	H	F	Ensemble	Part des recrutements de la discipline/ Ensemble des recrutements (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	3	63	11	58	19	77	13,7	24,7
Sciences physiques	1	32	16	39	10	49	8,7	20,4
Chimie	1	30	5	18	18	36	6,4	50,0
Sciences de l'ingénieur 1 : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	2	23	6	22	9	31	5,5	29,0
Sciences de l'ingénieur 2 : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	3	5	3	10	1	11	2,0	9,1
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	1	42	20	37	26	63	11,2	41,3
Sciences de l'agriculture et alimentation	0	3	1	1	3	4	0,7	75,0
Sciences de la vie et biologie fondamentale	6	137	29	99	73	172	30,7	42,4
Sciences médicales et odontologie	0	11	0	2	9	11	2,0	81,8
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	0	11	2	9	4	13	2,3	30,8
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	1	52	7	25	35	60	10,7	58,3
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	1	0	33	18	16	34	6,1	47,1
Ensemble des recrutements de chercheurs et d'ingénieurs titulaires	19	409	133	338	223	561	100,0	39,8
Part de chaque corps / Ensemble des recrutements (en %)	3,4	72,9	23,7	-	-	-	-	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Année civile 2019.

► Les néo-recrutements comprennent les recrutements sur concours de lauréats externes, recrutements en CDI, les titularisations de CDD-BOE.

Sur les 561 chercheurs et ingénieurs de recherche néo-recrutés en 2019, 39,8 % sont des femmes ; cette part est très variable d'une discipline à l'autre : si elle est de 81,8 % en « Sciences médicales et odontologie » et de 75 % en « Sciences de l'agriculture et alimentation », elle n'est que de 20,4 % en « Sciences physiques » et de 9,1 % pour les « Sciences de l'ingénieur 2 ».

72,9 % de ces recrutements concernent des personnels assimilés chargés de recherche, 23,7 % des ingénieurs de recherche et 3,4 % des directeurs de recherche.

30,7 % de l'ensemble de ces néo-recrutements sont réalisés dans la discipline des « Sciences de la vie et biologie fondamentale », ce qui est assez proche du poids des effectifs de chercheurs de cette discipline (33,8 %).

Figure 2.21 – Le poids de chaque discipline dans les néo-recrutements de chercheurs titulaires (en %)

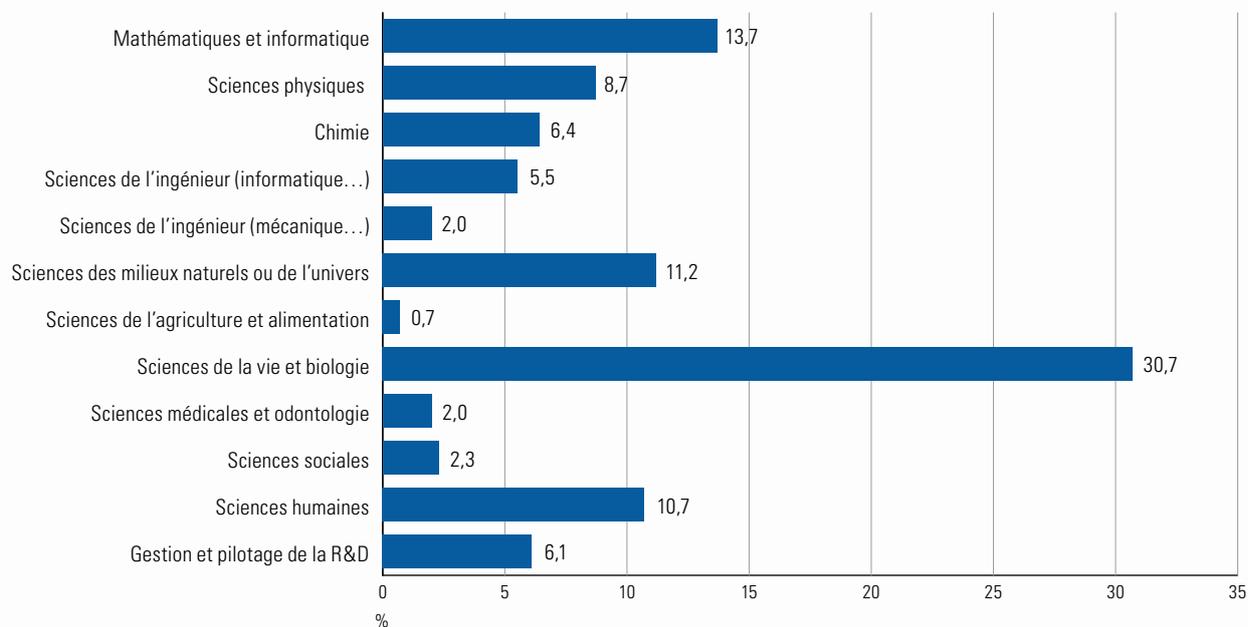
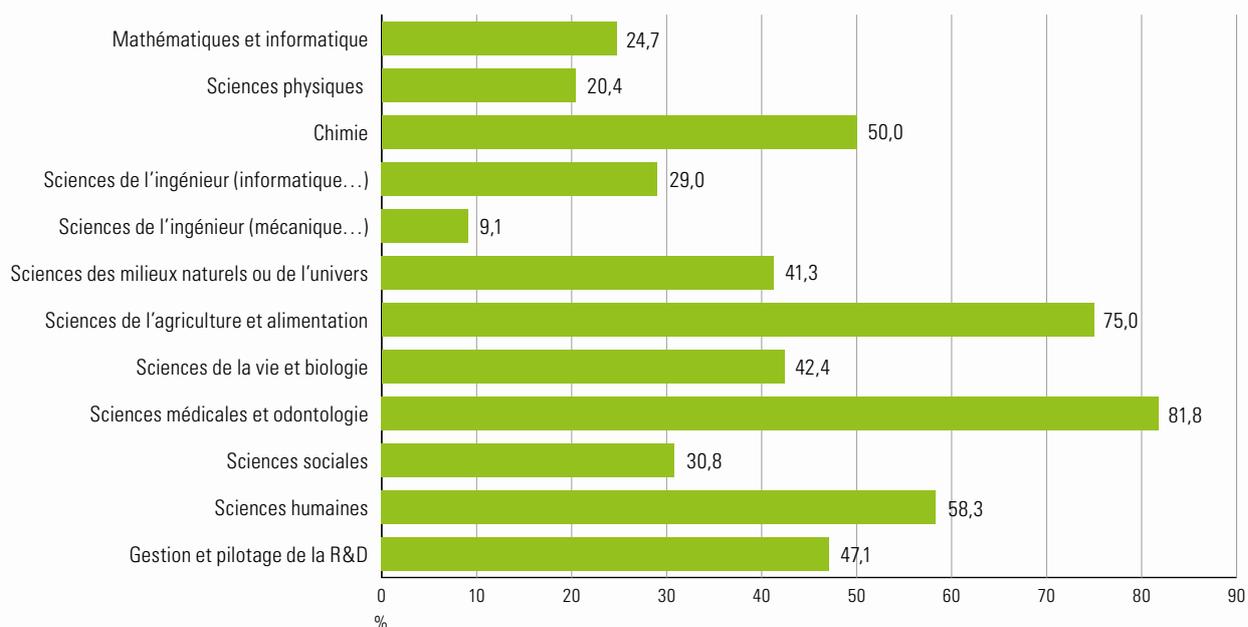


Figure 2.22 – La part des femmes au sein des néo-recrutements par discipline de recherche (en %)



2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2019

► Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe



Tableau 2.16

Promotion dans le grade de ...	Effectif par sexe		Ensemble	Répartition (en %)		Part de chaque grade sur l'ensemble des promotions (en %)
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Directeur de recherche de classe exceptionnelle	90	48	138	65,2	34,8	16,5
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	206	104	310	66,5	33,5	37,0
Chargé de recherche hors classe	204	185	389	52,4	47,6	46,5
Ensemble des promotions des chercheurs	500	337	837	59,7	40,3	100,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Année civile 2019.

Sur les 837 chercheurs promus dans un grade supérieur, 46,5% l'ont été dans le grade de chargé de recherche hors classe.

Tous grades confondus, la part des femmes parmi les chercheurs promus est de 40,3%, plus que dans la population totale des chercheurs titulaires (36,8%).

► Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe



Tableau 2.17 – Effectifs promus dans un grade en 2019

Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche hors classe	62	33	95	26	11	37
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				143	86	229
	IE	Ingénieur d'études hors classe				145	158	303
B	T	Technicien de la recherche de classe exceptionnelle	51	93	144	49	96	145
		Technicien de la recherche de classe supérieure	53	78	131	68	105	173
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 1 ^{re} classe				51	39	90
		Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe				1	0	1
Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			166	204	370	483	495	978
Part par sexe (en %)			44,9	55,1	-	49,4	50,6	-

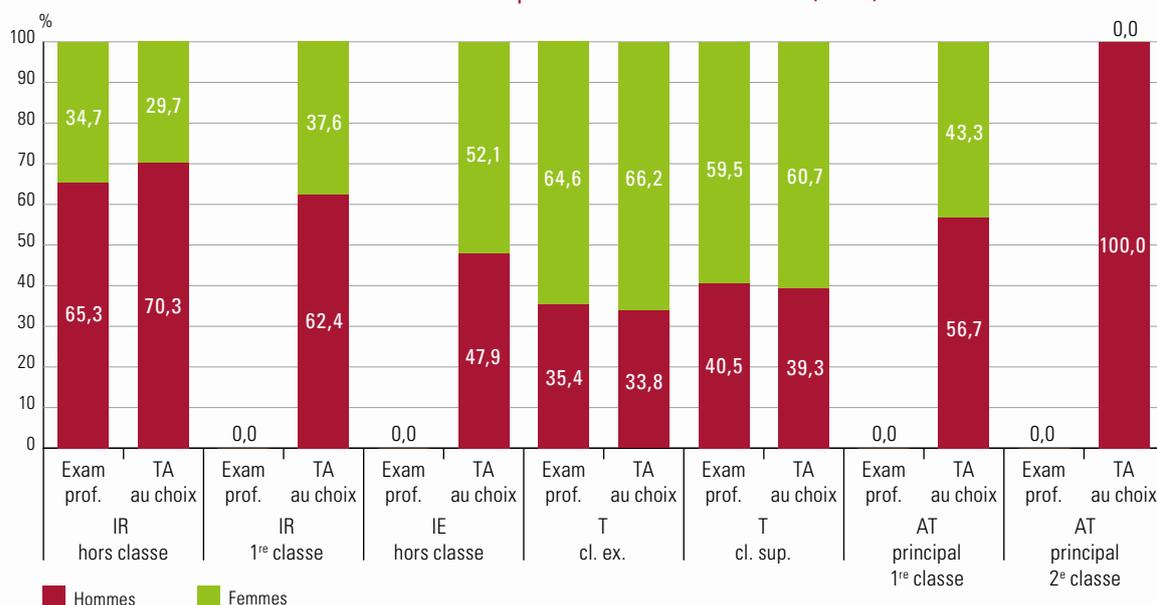
► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Année civile 2019.

Sur les 1 348 agents ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps au sein des EPST, 44% (593 agents) appartiennent au corps de catégorie B des techniciens de la recherche alors que le poids de ce corps dans les effectifs de titulaires ITA est de 27,9%. 49,3% des promotions concernent la catégorie A.

La part des femmes parmi les ITA promus est de 51,9%; elle est inférieure à celle des femmes dans la population des agents titulaires ITA (53,9%).

Figure 2.23 – La répartition par sexe des promotions au grade supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
88	44	132	33,3	9,8
143	86	229	37,6	17,0
145	158	303	52,1	22,5
100	189	289	65,4	21,4
121	183	304	60,2	22,6
51	39	90	43,3	6,7
1	0	1	0,0	0,1
649	699	1 348	51,9	100,0
48,1	51,9	-	-	-

► Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps, grade et sexe



Tableau 2.18 – Effectifs promus dans un corps en 2019

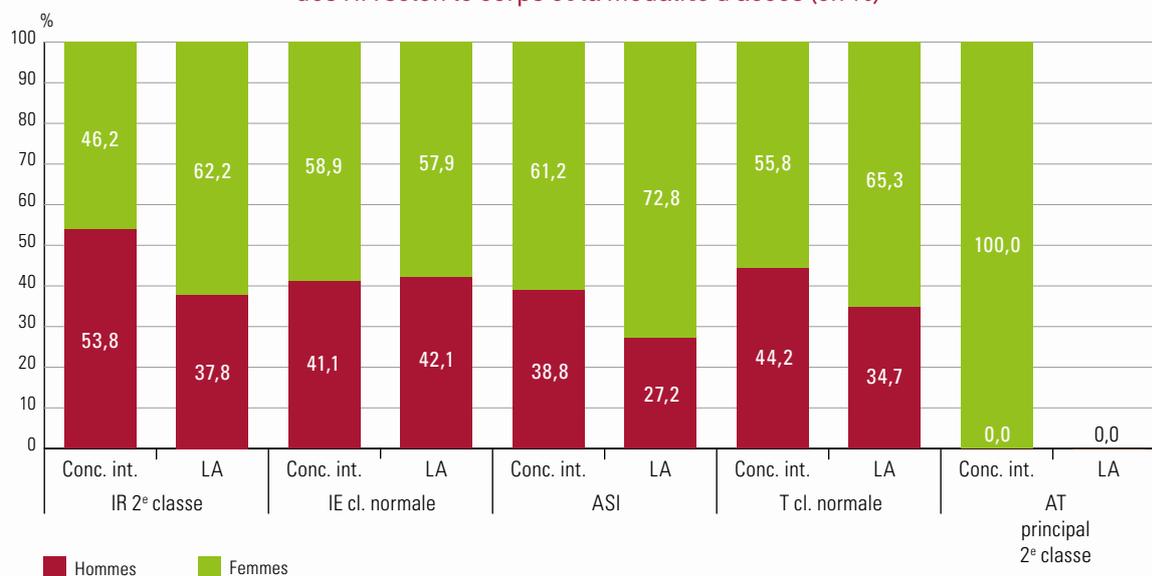
Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le corps supérieur au grade de...	Concours interne			Liste d'aptitude		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	49	42	91	17	28	45
	IE	Ingénieur d'études classe normale	62	89	151	48	66	114
	AI	Assistant ingénieur	52	82	134	40	107	147
B	T	Technicien de la recherche de classe normale	19	24	43	17	32	49
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	3	3			
Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			182	240	422	122	233	355
Part par sexe (en %)			43,1	56,9	-	34,4	65,6	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.
 ► Année civile 2019.

777 titulaires ont bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps, via le concours interne ou sur liste d'aptitude. Les femmes représentent 60,9% de ces promotions.

54,3% des promotions internes dans les corps ITA l'ont été par concours interne.

Figure 2.24 – La répartition par sexe des promotions au corps supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
66	70	136	51,5	17,5
110	155	265	58,5	34,1
92	189	281	67,3	36,2
36	56	92	60,9	11,8
0	3	3	100,0	0,4
304	473	777	60,9	100,0
39,1	60,9	-	-	-

3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2019

Les départs à la retraite

► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Tableau 2.19

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Effectifs au 31/12/2019	Départs à la retraite en 2019	Ratio : Départs à la retraite / Effectifs (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	7 676	257	3,3
		Chargé de recherche	9 473	116	1,2
		Ensemble des chercheurs	17 149	373	2,2
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	5 295	112	2,1
		Ingénieur d'études	6 460	131	2,0
		Assistant ingénieur	4 968	118	2,4
Total des effectifs en catégorie A			33 872	734	2,2
Part des effectifs de la catégorie statutaire / Ensemble (en %)			80,9	76,3	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	6 889	201	2,9
Total des effectifs en catégorie B			6 889	201	2,9
Part des effectifs de la catégorie statutaire / Ensemble (en %)			16,5	20,9	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	1 086	27	2,5
Total des effectifs en catégorie C			1 086	27	2,5
Part des effectifs de la catégorie statutaire / Ensemble (en %)			2,6	2,8	-
Ensemble des ITA			24 698	589	2,4
Ensemble des effectifs des EPST			41 847	962	2,3

► Source MESRI-Sies : *Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019*.

► Année civile 2019.

► Sont comptés les seuls agents rémunérés au moment de leur départ.

En 2019, les 962 titulaires des EPST partis à la retraite représentent 2,3 % des effectifs. 76,3 % des départs à la retraite concernent la catégorie A (dont 50,8 % de chercheurs). Comme en 2017 et 2018, les chercheurs ont un

taux de départ à la retraite (rapporté aux effectifs) plus faible que celui des ITA (respectivement 2,2 % et 2,4 %) même si l'écart a tendance à s'atténuer (en 2018 : 1,8 % contre 2,3 %).

Figure 2.25 – Le poids des trois catégories statutaires dans les départs à la retraite (en %)

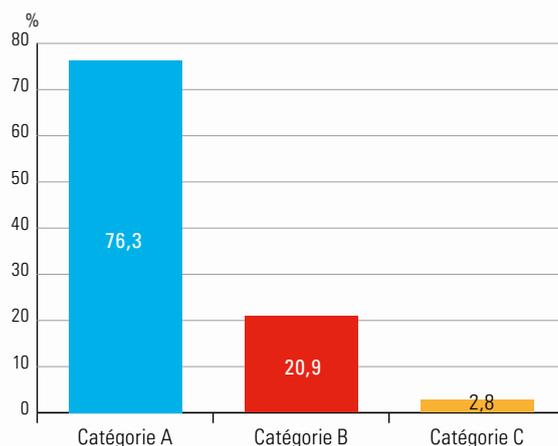
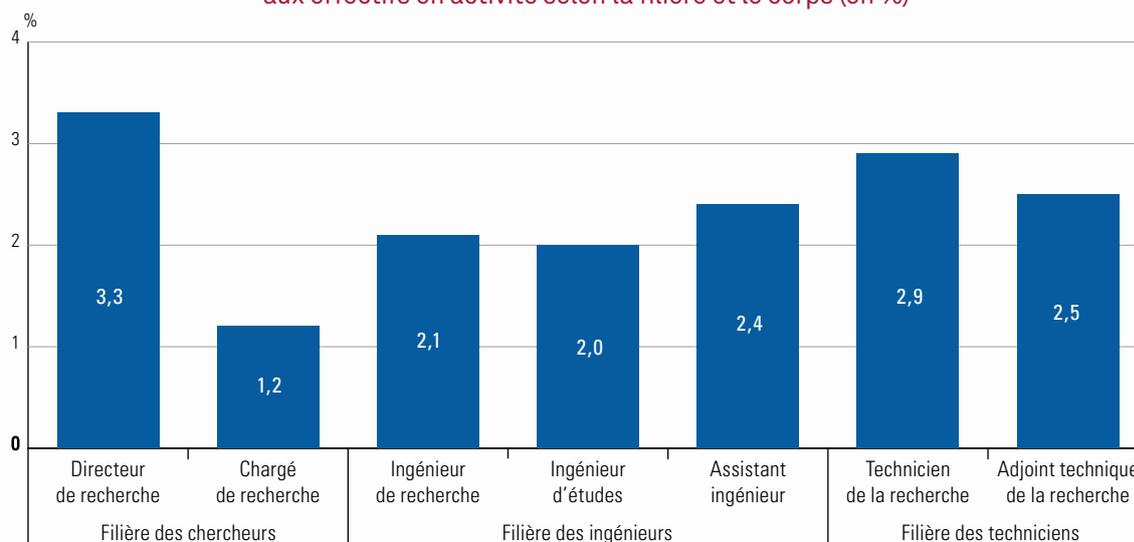


Figure 2.26 – Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et le corps (en %)



► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe – Âge moyen de départ à la retraite



Tableau 2.20

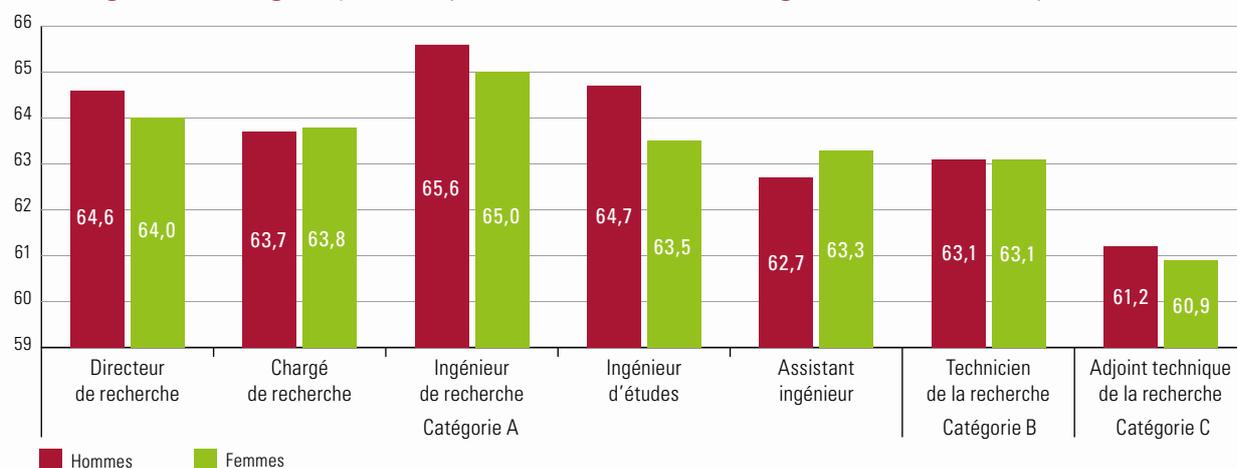
Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Nombre de départs à la retraite			Âge moyen de départ à la retraite			
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	184	73	257	64,6	64,0	64,4	
		Chargé de recherche	68	48	116	63,7	63,8	63,8	
		Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	48,5	27,4	38,8	-	-		
Départs à la retraite des personnels chercheurs			252	121	373	64,4	63,9	64,2	
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	68	44	112	65,6	65,0	65,4	
		Ingénieur d'études	56	75	131	64,7	63,5	64,0	
		Assistant ingénieur	43	75	118	62,7	63,3	63,1	
		Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	32,1	43,9	37,5	-	-		
	Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A			167	194	361	64,5	63,8	64,1
	Catégorie B	Technicien de la recherche	87	114	201	63,1	63,1	63,1	
		Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	16,7	25,8	20,9	-	-		
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	14	13	27	61,2	60,9	61,0		
	Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	2,7	2,9	2,8	-	-			
Départs à la retraite des personnels ITA			268	321	589	63,9	63,4	63,6	
Ensemble des départs à la retraite de titulaires			520	442	962	64,1	63,6	63,9	

- Source MESRI - Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.
- Année civile 2019.
- Sont comptés les seuls agents rémunérés au moment de leur départ.

Les 962 titulaires des EPST partis à la retraite en 2019 sont composés pour 38,8 % de personnels chercheurs et pour 61,2 % de personnels ITA. Ils relèvent pour 76,3 % de la catégorie A, pour 20,9 % de la catégorie B et pour 2,8 % de la catégorie C. Plus d'un ITA titulaire sur deux partant en retraite est une femme (54,5 %) ; leur proportion est nettement plus faible (32,4 %) pour les personnels chercheurs.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 63,9 ans, cet âge étant très légèrement supérieur pour les hommes (64,1 ans). Les chercheurs partent à la retraite en moyenne à un âge plus élevé (64,2 ans) que les ITA qui partent à 63,6 ans (63,9 ans pour les hommes). Par ailleurs, l'âge moyen de départ croît globalement avec le niveau hiérarchique du corps (adjoint technique : 61 ans, ingénieur de recherche : 65,4 ans, directeur de recherche : 64,4 ans).

Figure 2.27 – L'âge moyen de départ en retraite selon la catégorie statutaire, le corps et le sexe



Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe



Tableau 2.21

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Hommes	Femmes	Ensemble des autres départs définitifs	
Chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	17	8	25	
		Chargé de recherche	18	12	30	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	32,4	19,2	25,9	
Sous-total des autres départs définitifs des chercheurs			35	20	55	
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	13	13	26	
		Ingénieur d'études	12	17	29	
		Assistant ingénieur	16	19	35	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	38,0	47,1	42,5	
	Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A			41	49	90
	Catégorie B	Technicien de la recherche	21	27	48	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	19,4	26,0	22,6	
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	11	8	19		
	Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	10,2	7,7	9,0		
Sous-total des autres départs définitifs des personnels ITA			73	84	157	
Ensemble des départs définitifs de titulaires autres que les retraites			108	104	212	

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2019.

► Année civile 2019.

► Les autres départs définitifs comprennent les décès, les abandons de postes, les licenciements, les démissions, les radiations des cadres, les non reprises après congé ou disponibilité ; ils excluent les fins d'accueil en détachement, les départs en détachement ou en disponibilité et les intégrations statutaires d'un autre organisme.

Parmi les autres départs définitifs de titulaires (en dehors des retraites), 74,1 % sont le fait de personnels ITA, dont 53,5 % de femmes.

Si la part des femmes dans l'ensemble de ces départs est de 49,1 %, elle n'est que de 36,4 % chez les personnels chercheurs.

En outre, 68,4 % de ces départs concernent des agents de catégorie A.

C. Parité dans les recrutements en 2019

► La composition des jurys d'admission des concours des chargés de recherche et des directeurs de recherche ventilée par corps



Tableau 2.22

Établissements	Corps	Nombre de lauréats	Part des femmes dans les jurys (en %)
CNRS	Chargé de recherche	294	45,8
	Directeur de recherche	256	43,5
INED	Chargé de recherche	2	50,0
	Chargé de recherche	2	44,4
INRA	Chargé de recherche	40	47,0
	Directeur de recherche	41	54,4
INRIA	Chargé de recherche	23	40,0
	Directeur de recherche	12	41,9
INSERM	Chargé de recherche	56	36,4
	Directeur de recherche	33	45,5
IRD	Chargé de recherche	16	45,5
	Directeur de recherche	14	36,4
IRSTEA	Chargé de recherche	5	41,1
	Directeur de recherche	8	42,9
Ensemble des chargés de recherche		436	44,0
Ensemble des directeurs de recherche		366	42,4
Ensemble des jurys d'admission		802	43,2

► Sources : pour le CNRS, l'INED, l'INRA, l'INSERM, l'IRD et l'IRSTEA : MACP-DGAPP + MESRI-SIES, enquête des recrutements sur concours dans l'ensemble de la fonction publique d'État. Pour l'INRA : données issues de l'année 2018.

► Données sur les concours de l'année 2018.

► Hors IFSTTAR : les recrutements de chercheurs fléchés IFSTTAR sont organisés par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

► Les taux par corps portent uniquement sur les jurys d'admission ; ils sont ensuite pondérés par le nombre de lauréats des concours, pour tenir compte de l'importance relative de chaque jury de chaque organisme. Les lauréats peuvent être d'origine interne ou externe (tableaux précédents).

En moyenne, en 2018, les femmes représentent 43,2 % des membres des jurys d'admission des concours des chargés de recherche et des directeurs de recherche (CR-DR) en 2018, contre 47,9 % en 2017. Cette diminution est plus importante dans les jurys des concours des chargés de recherche et notamment au CNRS et à l'INSERM (elle serait moindre si l'on tenait compte de la composition du jury d'admissibilité). Enfin, dans les jurys statuant sur des recrutements de directeurs de recherche, les femmes sont moins présentes que dans ceux des chargés de recherche.



► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels des ITA ventilée par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 2.23

Catégorie statutaire	Corps/grade	Nature	Nombre de lauréats	Part des femmes dans les jurys (en %)
A	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel*	23	40,0
	Ingénieur de recherche de 1 ^{re} classe	concours externe	1	44,4
	Ingénieur de recherche de 2 ^e classe	concours externe	95	47,7
	Ingénieur de recherche de 2 ^e classe	concours interne	78	49,5
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	examen professionnel**	8	50,0
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	concours externe	27	48,4
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	concours interne	28	51,1
	Ingénieur d'études de classe normale	examen professionnel**	12	51,2
	Ingénieur d'études de classe normale	concours externe	128	49,3
	Ingénieur d'études de classe normale	concours interne	113	50,0
	Assistant ingénieur	examen professionnel**	3	55,6
	Assistant ingénieur	concours externe	121	50,8
	Assistant ingénieur	concours interne	144	47,0
	Ensemble des épreuves de catégorie A			781
B	Technicien de la recherche de classe exceptionnelle	examen professionnel*	54	48,9
	Technicien de la recherche de classe supérieure	examen professionnel*	42	52,9
	Technicien de la recherche de classe supérieure	concours interne	4	60,0
	Technicien de la recherche de classe normale	examen professionnel**	0	0,0
	Technicien de la recherche de classe normale	concours externe	109	50,5
	Technicien de la recherche de classe normale	concours interne	118	57,5
Ensemble des épreuves de catégorie B			327	53,2
C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	concours externe	14	51,9
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	concours interne	5	56,0
Ensemble des épreuves de catégorie C			19	53,0
Ensemble des épreuves			1 127	50,3

► Source : MACP-DGAFP + MESRI-SIES, enquête des recrutements sur concours dans l'ensemble de la fonction publique d'État.

► Données sur les concours de l'année 2018, hors IFSTTAR, non répondant. Pour l'INRA : données issues de l'année 2017.

► La composition des jurys des recrutements au titre du dispositif Sauvadet n'est pas disponible.

►* Examen professionnel avec changement de grade (loi 84-16 art. 58).

►** Examen professionnel avec changement de corps (loi 84-16 art. 26).

► Les taux par catégorie portent uniquement sur les jurys d'admission ; ils sont ensuite pondérés par le nombre de lauréats des concours, pour tenir compte de l'importance relative de chaque jury de chaque organisme. Les lauréats peuvent être d'origine interne ou externe (tableaux précédents).

En moyenne, en 2018, les femmes représentent 50,3% des membres des jurys d'admission de concours et d'examens professionnels des ITA. Parmi les jurés, la part des femmes (pondérée par le nombre de lauréats des concours) est plus importante dans les concours et examens professionnels de la catégorie statutaire B que de la catégorie A, avec respectivement 53,2% et 48,9% des membres des jurys. Si elle reste stable dans les catégories B et C, cette part a légèrement diminué pour la catégorie statutaire A puisqu'elle représente 48,9% des membres des jurys en 2018, contre 50,1% en 2017. Cela concerne notamment la composition des jurys des examens professionnels des ingénieurs de recherche hors classe, pour lesquels la part des femmes dans les jurys a fortement baissé pour passer de 57,1% en 2017 à 40% en 2018.

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (EPST)

A. Dans l'enseignement supérieur	207
B. Dans la recherche (EPST)	227

Ce chapitre présente les effectifs rémunérés, la répartition des dépenses de masse salariale, les traitements indiciaires des agents titulaires, la rémunération nette mensuelle des agents, ainsi que les régimes indemnitaires dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les EPST au cours de l'année 2019 (à l'exception des régimes indemnitaires des agents titulaires des EPST dont les données portent sur l'année 2018).

- Les données de masse salariale de l'enseignement supérieur sont issues d'OREMS pour les établissements RCE et de POLCA pour les établissements non RCE. Les données de rémunération du réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.
- Les données de rémunération des EPST sont produites à partir du système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Conçu et produit par l'Insee, Siasp recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Pour les agents des EPST, les données remontent via les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les statistiques portent sur les agents rémunérés dans les EPST sur leur poste principal (un seul par agent), pourvu qu'ils soient présents dans l'EPST au 31 décembre. Par conséquent, les écarts sont minimes par rapport à ce qui est présenté dans le chapitre 2, « Effectifs », de ce bilan social. Ne sont pas retenus dans le champ les agents en congé de fin d'activité, en congé de longue durée (à demi ou plein traitement) ou en congé familial ainsi que les agents pour lesquels les rémunérations perçues sur des postes dits « annexes » (correspondant le plus souvent à des vacances) représentent plus de 25 % de leur rémunération annuelle totale.

A. Dans les établissements d'enseignement supérieur

- Dans les établissements dotés des responsabilités et compétences élargies (dits RCE), 85,5 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État (86 % en 2018, 86,8 % en 2014, 87,7 % en 2012) et 14,5 % intégralement sur ressources propres des établissements.
- Les dépenses de masse salariale s'élèvent à 12,6 milliards d'euros en 2019, dont près de 10,1 milliards d'euros pour les agents titulaires contre presque 9,9 milliards en 2018 (9,6 milliards en 2016 et 9,2 milliards en 2013). Sur l'ensemble de ces dépenses de masse salariale, près de 7,5 milliards sont consacrés aux rémunérations d'activité (traitement brut et primes).
- Dans l'ensemble des EPSCP dits RCE, en moyenne, une femme agent titulaire perçoit un salaire mensuel net 1,26 fois inférieur à celui d'un homme, avec des disparités selon les catégories. Ainsi, ce ratio est de 1,11 pour les enseignants, et de 1,04 à 1,09 pour les BIATSS.

- ▶ En 2019, 2 452 agents des établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié de la «garantie individuelle du pouvoir d'achat» (contre 2 977 en 2018, 5 240 en 2016, 17 804 en 2014), pour un montant moyen versé par bénéficiaire de 421 € (437 € en 2018, 1 335 € en 2016, 857 € en 2014). Le nombre de bénéficiaires de la GIPA a diminué fortement depuis 2016 suite à la hausse de la valeur du point d'indice et à la mise en place du «Parcours professionnels, carrières et rémunérations» (PPCR).
- ▶ Pour les enseignants-chercheurs, les deux primes les plus importantes versées sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), qui représentent respectivement 31,9 % et 34,3 % des montants de primes et indemnités versées aux personnels enseignants.
- ▶ Pour les BIATSS, la part des rémunérations accessoires représente 21,2 % de la rémunération des agents pour la catégorie A, 17,6 % pour la catégorie B et 14,4 % pour la catégorie C.

B. Dans les EPST

- ▶ Dans les 7 EPST (hors IFSTTAR), 55 725 agents, titulaires ou contractuels, étaient rémunérés au 31 décembre 2019. Parmi les 29 271 hommes, 2,2 % sont à temps partiel, contre 12,8 % parmi les 26 454 femmes en 2019.
- ▶ Pour les agents travaillant à temps complet, le salaire brut moyen est de 3 453 euros mensuels (3 484 euros en 2018). Un agent de catégorie A perçoit un salaire brut moyen de 3 720 euros quand un agent de catégorie B ou C perçoit un salaire brut moyen de 2 381 euros.
- ▶ Pour les titulaires, le salaire et les primes augmentent dans chaque catégorie avec le niveau de qualification. Une exception : un ingénieur de recherche a en moyenne un salaire plus élevé qu'un chargé de recherche. L'avantage pour les ingénieurs de recherche tient notamment à leur ancienneté, qui est supérieure à celle des chargés de recherche. Par ailleurs, la filière des ingénieurs titulaires ainsi que celle des techniciens et autres titulaires présentent des taux de primes, indemnités (et rémunérations complémentaires) significativement plus importants que la filière des chercheurs titulaires (respectivement 20,4 % et 16,7 % contre 12 %). Toutes filières confondues (ensemble des titulaires de catégories A, B et C), le taux est de 15,5 %.
- ▶ Dans les trois filières, les salaires des agents titulaires vont en croissant avec l'âge. Le montant mensuel moyen des primes et indemnités est lui aussi croissant, entre la tranche des moins de 35 ans et celle des 35-54 ans, puis décroît dans la dernière tranche d'âge (→ 55 ans). Une exception : dans la filière des ingénieurs, les primes augmentent entre toutes les tranches d'âges.
- ▶ Dans l'ensemble des EPST, en moyenne, une femme perçoit un salaire brut 1,15 fois inférieur à celui d'un homme. Ce ratio global défavorable se vérifie aussi au sein des titulaires et s'explique notamment par des recrutements moindres en catégorie A et des avancements moins rapides pour les différentes générations de femmes, ce qui se traduit par des ratios de salaire hommes/femmes toujours défavorables dans chaque filière. Ainsi, le ratio qui est de 1,05 dans la filière des techniciens et autres titulaires et de 1,06 pour la filière des chercheurs titulaires, est encore plus élevé dans la filière des ingénieurs titulaires (1,11). Enfin, s'agissant de la question de l'égalité salariale, on notera que, de façon systématique, plus les titulaires d'une filière progressent en âge, plus l'écart salarial hommes-femmes se creuse.

A. Dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs rémunérés en 2019

► Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire

Tableau 3.1

Catégorie d'emplois LOLF	Statut Fonction publique	Catégorie statutaire	Plafond État		Ressources propres		Total du nombre d'agents	Total du nombre d'ETPT	Part des ETPT du plafond État / Effectifs de la cat. d'emplois (en %)
			Nombre d'agents	ETP travaillé	Nombre d'agents	ETP travaillé			
Enseignants du 1 ^{er} degré	Titulaire	Catégorie A	310	292			310	292	100,0
	Total des effectifs		310	292	0	0	310	292	
	Part des contractuels (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants du 2 nd degré	Titulaire	Catégorie A	12 509	12 080			12 509	12 080	94,1
	Contractuel	-	1 909	1 572	987	849	2 896	2 421	
	Total des effectifs		14 418	13 652	987	849	15 405	14 501	
	Part des contractuels (en %)		13,2	11,5	100,0	100,0	18,8	16,7	
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	Titulaire	Catégorie A	2 855	2 855			2 855	2 855	100,0
	Total des effectifs		2 855	2 855	0	0	2 855	2 855	
	Part des contractuels (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants chercheurs et assimilés	Titulaire	Catégorie A	54 240	53 956			54 240	53 956	88,4
	Contractuel	-	21 819	20 153	9 857	9 708	31 676	29 861	
	Total des effectifs		76 059	74 109	9 857	9 708	85 916	83 817	
	Part des contractuels (en %)		28,7	27,2	100,0	100,0	36,9	35,6	
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants*	Titulaire	Catégorie A	392	353			392	353	69,1
		Catégorie B	15	14			15	14	
	Contractuel	-	132	127	238	221	370	348	
	Total des effectifs		539	494	238	221	777	715	
Personnels d'encadrement*	Titulaire	Catégorie A	2 486	2 459			2 486	2 459	99,5
	Contractuel	-	3	3	13	12	16	15	
	Total des effectifs		2 489	2 462	13	12	2 502	2 474	
	Part des contractuels (en %)		0,1	0,1	-	-	0,6	0,6	
Personnels administratif, technique et de service	Titulaire	Catégorie A	12 417	12 135			12 417	12 135	78,3
		Catégorie B	13 228	12 861			13 228	12 861	
		Catégorie C	19 709	19 014			19 709	19 014	
	Contractuel	-	10 415	9 973	15 925	14 974	26 340	24 947	
	Total des effectifs		55 769	53 983	15 925	14 974	71 694	68 957	
Part des contractuels (en %)		18,7	18,5	100,0	100,0	36,7	36,2		
Personnels des bibliothèques et des musées	Titulaire	Catégorie A	1 171	1 134			1 171	1 134	100,0
		Catégorie B	1 364	1 308			1 364	1 308	
		Catégorie C	1 599	1 524			1 599	1 524	
	Contractuel	-				0	0		
	Total des effectifs		4 134	3 966	0	0	4 134	3 966	
Part des contractuels (en %)		0,0	0,0	-	-	0,0	0,0		
Ensemble des effectifs			156 573	151 813	27 020	25 764	183 593	177 577	85,5
Part des contractuels (en %)			21,9	21,0	100,0	100,0	33,4	32,4	

► Sources : Base OREMS-RCE - Extraction des données relatives à la paye du mois de décembre 2019 dans les établissements RCE.

► * La catégorie d'emplois « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants » regroupe essentiellement les corps de la filière sociale et de santé des personnels BIATSS tandis que celle des « Personnels d'encadrement » comprend principalement les ingénieurs de recherche et les emplois fonctionnels.

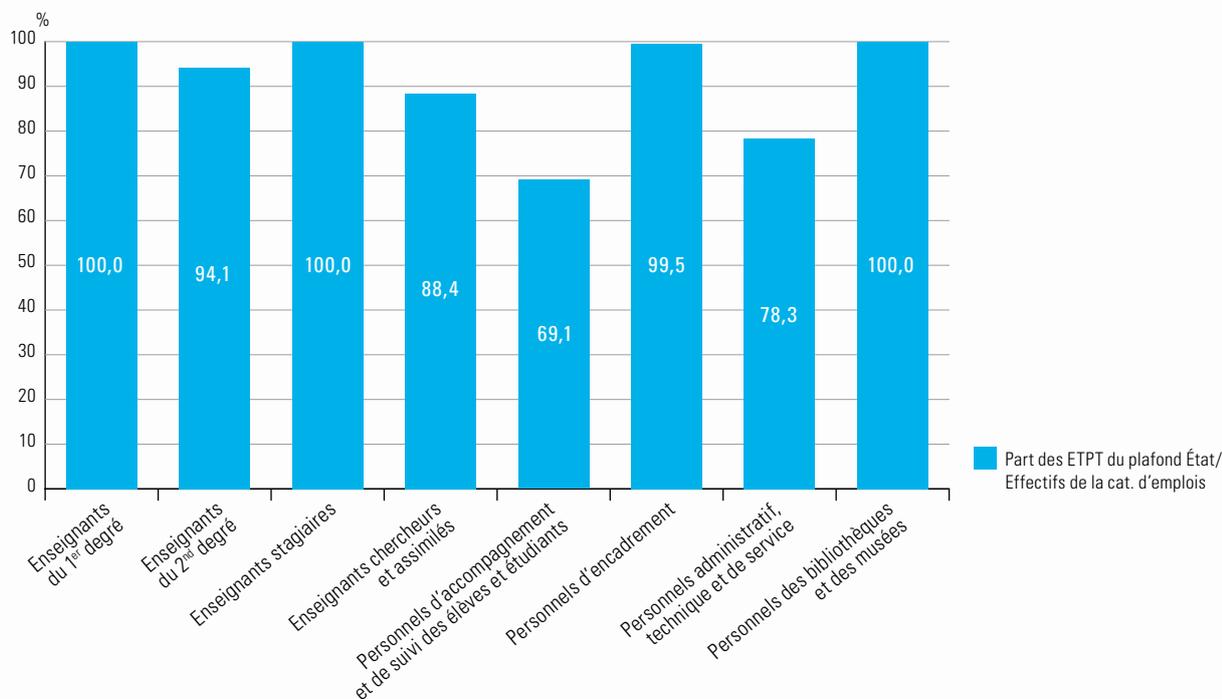
► Cet indicateur ne prend en compte que les données des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (91,7 % des effectifs en 2019), les informations liées à la paye des agents dans les établissements d'enseignement supérieur « non RCE » ou du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas ou insuffisamment disponibles.

► Les agents titulaires (106) imputés à tort sous « ressources propres » sont rattachés automatiquement par convention au plafond « État », ainsi que l'ensemble des agents sans imputation sur un des plafonds d'emplois (276 agents) sont rattachés également au plafond d'emplois « État ».

► Concernant les agents contractuels BIATSS, ceux-ci sont en général rattachés, par défaut, à la catégorie « Personnels administratif, technique et de service ».

Dans les établissements RCE, 85,5% des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État et 14,5% intégralement sur les ressources propres des établissements (ces personnels sont exclusivement des agents non titulaires). 59 % des ETPT rémunérés sur ressources propres sont des personnels contractuels exerçant des fonctions correspondantes aux corps des BIATSS.

Figure 3.1 – Le poids des effectifs rémunérés dans les établissements « RCE » imputés sous le plafond d'emplois État selon la catégorie d'emplois



2. Masse salariale et rémunérations en 2019

► Répartition de la masse salariale relevant des établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération selon le statut Fonction publique et la catégorie de rémunération

Tableau 3.2

En millions d'euros

Catégorie de dépenses	Élément de rémunération	Masse salariale des titulaires			
		Personnels enseignants	Personnels BIATSS	Total	% par rapport à la dépense de la catégorie
Rémunération d'activité	Traitement brut	3 377,1	1 382,8	4 759,9	84,8
	Cours complémentaires	179,6	3,4	182,9	3,3
	Rémunérations et compléments de rémunération des doctorants				
	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)		265,5	265,5	4,7
	Vacations	2,8	3,4	6,2	0,1
	Traitement des personnels hospitalo-universitaires				
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	72,8		72,8	1,3
	Indemnité de résidence	41,5	17,8	59,3	1,1
	Supplément familial de traitement (SFT)	37,5	15,5	53,0	0,9
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)	59,8		59,8	1,1
	Indemnité de compensation de la hausse CSG	31,7	17,7	49,4	0,9
	Autres – Rémunérations d'activité*	50,9	50,1	101,0	1,8
	Total de la rémunération d'activité	3 853,7	1 756,1	5 609,9	100,0
Charges et cotisations patronales	Contribution pension civile	2 516,3	1 031,3	3 547,6	79,7
	Cotisations patronales maladie déplaçonnées	328,0	135,0	463,0	10,4
	Cotisations patronales allocations familiales	177,5	73,1	250,5	5,6
	Cotisations patronales vieillesse				
	Cotisations patronales versement transport	69,2	28,9	98,1	2,2
	Cotisations patronales Ircantec				
	Cotisations patronales assurance chômage				
	Cotisations patronales RAFP	19,3	13,5	32,8	0,7
	Cotisations patronales FNAL déplaçonnées	16,9	7,0	23,9	0,5
	Autres – Charges et cotisations patronales	21,1	12,8	33,9	0,8
	Total des charges et cotisations patronales	3 148,2	1 301,6	4 449,8	100,0
Prestations sociales	Remboursement domicile-travail	7,0	6,9	13,9	53,3
	Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi				
	Traitement brut versé en cas de CLD	4,1	7,4	11,5	44,4
	Rente accident du travail	0,0	0,0	0,0	0,1
	Indemnité de licenciement – Pécule				
	Prestations en espèces d'assurance maladie	0,0	0,3	0,3	1,1
	Autres – Prestations sociales	0,1	0,2	0,3	1,0
Total des prestations sociales	11,2	14,8	26,0	100,0	
Total des dépenses de masse salariale	7 013,1	3 072,5	10 085,6	-	

Tableau 3.2 (suite)

Catégorie de dépenses	Élément de rémunération	Masse salariale des contractuels			
		Personnels enseignants	Personnels BIATSS	Total	% par rapport à la dépense de la catégorie
Rémunération d'activité	Traitement brut	419,3	621,0	1 040,3	56,2
	Cours complémentaires	43,5	130,5	174,0	9,4
	Rémunérations et compléments de rémunération des doctorants	313,1		313,1	16,9
	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)		4,1	4,1	0,2
	Vacations	18,9	112,7	131,6	7,1
	Traitement des personnels hospitalo-universitaires	81,3		81,3	4,4
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	4,2		4,2	0,2
	Indemnité de résidence	3,9	6,4	10,4	0,6
	Supplément familial de traitement (SFT)	2,1	5,0	7,1	0,4
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)				
	Indemnité de compensation de la hausse CSG	1,5	1,6	3,1	0,2
	Autres – Rémunérations d'activité*	23,1	59,3	82,4	4,4
	Total de la rémunération d'activité	910,8	940,5	1 851,3	100,0
	Charges et cotisations patronales	Contribution pension civile			
Cotisations patronales maladie déplafonnées		114,3	110,2	224,5	32,8
Cotisations patronales allocations familiales		46,3	44,6	90,9	13,3
Cotisations patronales vieillesse		86,2	83,7	169,9	24,8
Cotisations patronales versement transport		18,6	17,8	36,3	5,3
Cotisations patronales Ircantec		38,4	38,4	76,8	11,2
Cotisations patronales assurance chômage		31,7	30,2	62,0	9,1
Cotisations patronales RAFF					
Cotisations patronales FNAL déplafonnées		4,4	4,3	8,7	1,3
Autres – Charges et cotisations patronales		6,6	8,2	14,8	2,2
Total des charges et cotisations patronales		346,5	337,3	683,8	100,0
Prestations sociales	Remboursement domicile-travail	3,0	3,2	6,2	31,1
	Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi	12,6	0,0	12,6	63,3
	Traitement brut versé en cas de CLD				
	Rente accident du travail	0,4	0,1	0,5	2,4
	Indemnité de licenciement – Pécule	0,1	0,3	0,4	1,9
	Prestations en espèces d'assurance maladie				
	Autres – Prestations sociales	0,2	0,1	0,3	1,4
	Total des prestations sociales	16,3	3,6	19,9	100,0
Total des dépenses de masse salariale	1 273,7	1 281,4	2 555,1	-	

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale - P150). Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

► Le tableau fait apparaître les éléments de rémunération principaux (supérieurs à 0,5 % de chaque catégorie de dépenses); les autres éléments de rémunération sont regroupés.

►* La ligne intitulée « autres rémunérations d'activité » comprend notamment : la nouvelle bonification indemnitaire, les majorations de traitement, etc.

En 2019, la masse salariale des personnels des établissements d'enseignement supérieur représente plus de 12,6 milliards d'€. La rémunération liée à l'activité des agents constitue 59 % de cette masse salariale alors que les charges et cotisations patronales en représentent 40,6 %. Environ les deux tiers des dépenses de personnel bénéficient aux enseignants et enseignants chercheurs, contre un tiers pour les personnels BIATSS. Enfin, 20,2 % de ces dépenses concernent des agents contractuels.

Ensemble de la masse salariale			
Personnels enseignants	Personnels BIATSS	Total	% par rapport à la dépense de la catégorie
3 796,4	2 003,8	5 800,2	77,7
223,1	133,8	356,9	4,8
313,1		313,1	4,2
	269,6	269,6	3,6
21,7	116,1	137,8	1,8
81,3		81,3	1,1
77,0		77,0	1,0
45,5	24,2	69,7	0,9
39,6	20,5	60,1	0,8
59,8		59,8	0,8
33,2	19,3	52,5	0,7
74,0	109,4	183,4	2,5
4 764,5	2 696,7	7 461,2	100,0
2 516,3	1 031,3	3 547,6	69,1
442,3	245,2	687,4	13,4
223,7	117,6	341,4	6,6
86,2	83,7	169,9	3,3
87,8	46,7	134,5	2,6
38,4	38,4	76,8	1,5
31,7	30,2	62,0	1,2
19,3	13,5	32,8	0,6
21,3	11,2	32,5	0,6
27,7	21,0	48,7	0,9
3 494,7	1 638,9	5 133,6	100,0
10,0	10,1	20,1	43,7
12,6	0,0	12,6	27,5
4,1	7,4	11,5	25,1
0,4	0,1	0,5	1,1
0,1	0,3	0,4	0,8
0,0	0,3	0,3	0,6
0,3	0,3	0,5	1,2
27,5	18,4	45,9	100,0
8 286,8	4 353,9	12 640,7	-

► Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière et corps/grade et ventilés par sexe



Tableau 3.3

En 2019

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes – Indice moyen	Hommes – Traitement indiciaire annuel moyen en €	
Catégorie A	Filière universitaire	PR	PR classe exceptionnelle	1 288	72 427	
		PR	PR de 1 ^{re} classe	1 111	62 474	
		PR	PR de 2 ^e classe	914	51 396	
		MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	1 046	58 819	
		MCF	Maître de conférences hors classe	872	49 035	
		MCF	Maître de conférences de classe normale	725	40 768	
		AS ENSUP	Assistant de l'enseignement supérieur	687	38 632	
	Filière hospitalo-universitaire	PUPH-PUPHP-PRMG	PUPH classe exceptionnelle	1 289	72 483	
		PUPH-PUPHP-PRMG	PUPH de 1 ^{re} classe	1 084	60 956	
		PUPH-PUPHP-PRMG	PUPH de 2 ^e classe	859	48 304	
		PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle	1 278	71 865	
		PUPHO	PUPHO de 1 ^{re} classe	1 030	57 919	
		PUPHO	PUPHO de 2 ^e classe	821	46 167	
		MCPH-MCPCO-MCPHP-MCMG	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG hors classe	894	50 272	
		MCPH-MCPCO-MCPHP-MCMG	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG 1 ^{re} classe	697	39 194	
	MCPH-MCPCO-MCPHP-MCMG	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG 2 ^e classe	531	29 859		
	Corps spécifiques	AST	Astronome classe exceptionnelle	1 294	72 765	
		AST	Astronome de 1 ^{re} classe	1 136	63 880	
		AST	Astronome de 2 ^e classe	890	50 047	
		ASAD	Astronome adjoint éch. exceptionnel	919	51 677	
		ASAD	Astronome adjoint hors classe		-	
		ASAD	Astronome adjoint de classe normale	723	40 656	
		PHY	Physicien classe exceptionnelle	1 312	73 777	
		PHY	Physicien de 1 ^{re} classe	1 104	62 080	
		PHY	Physicien de 2 ^e classe	889	49 991	
		PHAD	Physicien adjoint éch. exceptionnel		-	
		PHAD	Physicien adjoint hors classe	844	47 460	
		PHAD	Physicien adjoint de classe normale	713	40 094	
		Corps spécifiques	DIRH	DIRH classe exceptionnelle	1 294	72 765
			DIRH	DIRH de 1 ^{re} classe	1 152	64 780
			DIRH	DIRH de 2 ^e classe	912	51 284
	MCFH		MCFH éch. exceptionnel		-	
	MCFH		MCFH hors classe	884	49 709	
	MCFH		MCFH de classe normale	708	39 812	
	DIRP		DIRP classe exceptionnelle	1 283	72 146	
	DIRP		DIRP de 1 ^{re} classe	1 117	62 811	
	DIRP		DIRP de 2 ^e classe	906	50 946	
	MCFP		MCFP éch. exceptionnel		-	
	MCFP		MCFP hors classe	862	48 472	
	MCFP		MCFP de classe normale	688	38 688	
	PRCM		PRCM classe exceptionnelle	1 305	73 383	
	PRCM		PRCM de classe normale	1 112	62 530	
PRCF	Professeur du Collège de France		1 303	73 271		
PRMU	PRMU classe exceptionnelle		1 296	72 877		
PRMU	PRMU de 1 ^{re} classe		1 096	61 631		
PRMU	PRMU de 2 ^e classe		888	49 934		
MCMU	MCMU éch. exceptionnel		1 067	60 000		
MCMU	MCMU hors classe		890	50 047		
MCMU	MCMU de classe normale	722	40 600			
PREC 1CT	Professeur de l'ECP de 1 ^{re} catégorie	1 173	65 960			
PREC 2CT	Professeur de l'ECP de 2 ^e catégorie	972	54 658			

Femmes – Indice moyen	Femmes – Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
1 278	71 865	1 285	72 259
1 097	61 687	1 107	62 249
899	50 553	909	51 115
1 042	58 594	1 044	58 707
866	48 697	869	48 866
720	40 487	723	40 656
687	38 632	687	38 632
1 279	71 921	1 288	72 427
1 055	59 325	1 078	60 618
847	47 629	856	48 135
1 299	73 046	1 284	72 202
1 044	58 707	1 038	58 369
775	43 580	809	45 492
886	49 822	890	50 047
696	39 138	697	39 194
534	30 028	532	29 916
1 287	72 371	1 291	72 596
1 105	62 137	1 130	63 542
849	47 741	882	49 597
960	53 983	929	52 240
	-		-
697	39 194	715	40 206
1 279	71 921	1 304	73 327
1 108	62 305	1 105	62 137
909	51 115	901	50 665
	-		-
830	46 673	841	47 291
707	39 756	711	39 981
1 290	72 540	1 292	72 652
1 091	61 349	1 134	63 767
856	48 135	889	49 991
	-		-
887	49 878	885	49 766
705	39 644	707	39 756
1 279	71 921	1 283	72 146
1 089	61 237	1 105	62 137
838	47 123	877	49 316
1 013	56 963	1 013	56 963
840	47 235	846	47 573
714	40 150	702	39 475
1 278	71 865	1 300	73 102
886	49 822	1 065	59 887
1 283	72 146	1 299	73 046
1 300	73 102	1 297	72 933
1 080	60 731	1 089	61 237
892	50 159	890	50 047
1 067	60 000	1 067	60 000
919	51 677	901	50 665
717	40 319	720	40 487
	-	1 173	65 960
	-	972	54 658

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes – Indice moyen	Hommes – Traitement indiciaire annuel moyen en €
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	Professeur des écoles cl. exceptionnelle	831	46 729
		Professeur des écoles	Professeur des écoles hors classe	729	40 993
		Professeur des écoles	Professeur des écoles classe normale	588	33 065
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	PRAG	Professeur agrégé classe exceptionnelle	1 017	57 188
		PRAG	Professeur agrégé hors classe	901	50 665
		PRAG	Professeur agrégé classe normale	721	40 543
		PREN	Professeur de l'ENSAM éch. exceptionnel	1 061	59 662
		PREN	Professeur hors classe de l'Ensam	864	48 585
		PREN	Professeur de classe normale de l'Ensam	777	43 692
		PRCE	Professeur certifié classe exceptionnelle	823	46 279
		PRCE	Professeur certifié hors classe	750	42 174
		PRCE	Professeur certifié classe normale	565	31 771
		PEPS	Professeur d'EPS classe exceptionnelle	822	46 223
		PEPS	Professeur d'EPS hors classe	752	42 287
		PEPS	Professeur d'EPS classe normale	573	32 221
		PLP	Prof. de lycée pro. classe exceptionnelle	805	45 267
		PLP	Prof. de lycée pro. hors classe	751	42 230
		PLP	Prof. de lycée pro. classe normale	571	32 109
		CE EPS	Chargé d'enseig. d'EPS cl. exceptionnelle	758	42 624
		PEGC	PEGC classe exceptionnelle	756	42 512
	Filière éducation-orientation	CPE	CPE hors classe	733	41 218
		CPE	CPE classe normale	571	32 109
	Filière personnel de direction	PDIR	Personnel de direction classe normale	NS	
	Filière d'inspection	IA-IPR	IA-IPR hors classe	NS	
		IEN	IEN hors classe	NS	
		IEN	IEN classe normale	-	
	Filière administrative	AAE	Attaché d'administration hors classe	799	44 941
		AAE	Directeur de service	787	44 267
		AAE	Attaché principal d'administration	683	38 404
		AAE	Attaché d'administration	544	30 597
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe sup.	-	
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 1	784	44 086
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 2	747	42 006
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 3	NS	
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe sup.	933	52 465
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	834	46 898
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	796	44 761
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	697	39 194
		Adm. civil	Administrateur général	-	
		Adm. civil	Administrateur hors classe	NS	
		Adm. civil	Administrateur civil	NS	
		AENESR	Administrateur AENESR avec échelon spécial	816	45 886
AENESR		Administrateur AENESR sans échelon spécial	761	42 793	
DGS EPSCP		Directeur général des services groupe sup.	1 033	58 088	
DGS EPSCP		Directeur général des services groupe 1	945	53 140	
DGS EPSCP		Directeur général des services groupe 2	889	49 991	
DGS EPSCP		Directeur général des services groupe 3	788	44 311	
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe sup.	NS		
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe 1	983	55 276	
DIR Crous	Directeur général de Crous groupe 2	987	55 501		
DIR Crous	Directeur général de Crous groupe 3	NS			

Femmes – Indice moyen	Femmes – Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
806	45 323	817	45 942
733	41 218	731	41 106
591	33 233	590	33 177
1 006	56 570	1 013	56 963
895	50 328	899	50 553
710	39 925	716	40 262
	-	1 061	59 662
845	47 516	861	48 416
738	41 499	768	43 186
816	45 886	820	46 110
749	42 118	750	42 174
553	31 096	558	31 378
831	46 729	824	46 335
744	41 837	750	42 174
560	31 490	569	31 996
820	46 110	811	45 604
748	42 062	750	42 174
579	32 559	575	32 334
756	42 512	757	42 568
668	37 563	712	40 037
731	41 106	732	41 162
559	31 434	564	31 715
-		830	46 673
NS		1 067	60 000
NS		1 067	60 000
-		-	
807	45 363	804	45 203
725	40 791	765	43 026
683	38 408	683	38 406
541	30 409	542	30 466
NS		807	45 379
811	45 604	797	44 817
734	41 275	743	41 781
-		667	37 507
922	51 846	931	52 352
868	48 810	850	47 797
817	45 942	803	45 155
730	41 050	707	39 756
NS		1 173	65 960
-		743	41 781
NS		686	38 575
834	46 898	824	46 335
760	42 737	760	42 737
-		1 033	58 088
1 002	56 345	970	54 545
858	48 247	875	49 203
780	43 861	785	44 142
-		1 173	65 960
-		983	55 276
903	50 778	927	52 127
-		811	45 604

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes – Indice moyen	Hommes – Traitement indi- ciaire annuel moyen en €
	Filière des bibliothèques	BIB	Bibliothécaire hors classe	661	37 194
		BIB	Bibliothécaire	514	28 889
		CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques	827	46 482
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	613	34 459
		CGBIB	Conservateur général des bibliothèques	1 091	61 328
	Filière ITRF	ASI	Assistant ingénieur	496	27 916
		IGE	Ingénieur d'études hors classe	650	36 565
		IGE	Ingénieur d'études classe normale	534	30 009
		IGR	Ingénieur de recherche hors classe	871	48 986
		IGR	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	752	42 291
		IGR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	614	34 514
	Filière sociale et de santé	ASSAE A	Assistant principal de service social de cat. A	-	-
		ASSAE A	Assistant de service social cl. supérieure de cat. A	510	28 678
		ASSAE A	Assistant de service social cl. normale de cat. A	418	23 483
		CTSSAE	Conseiller technique de service social AE	556	31 265
		Infenes	Infirmier (Infenes) hors classe	609	34 227
		Infenes	Infirmier (Infenes) classe supérieure	551	30 984
Infenes		Infirmier (Infenes) classe normale	476	26 753	
Catégorie B	Filière administrative	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	511	28 725
		Saenes	Saenes classe supérieure	447	25 108
		Saenes	Saenes classe normale	402	22 626
	Filière des bibliothèques	Bibas	Bibas classe exceptionnelle	505	28 404
		Bibas	Bibas classe supérieure	431	24 231
		Bibas	Bibas classe normale	391	21 990
	Filière ITRF	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	500	28 135
		TECH	TECHRF classe supérieure	443	24 889
		TECH	TECHRF classe normale	400	22 492
Catégorie C	Filière administrative	Adjaenes	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	416	23 374
		Adjaenes	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	358	20 110
		Adjaenes	Adjoint administratif	331	18 639
	Filière des bibliothèques	MAG	MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	418	23 497
		MAG	MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	363	20 434
		MAG	MAG des bibliothèques	332	18 649
	Filière ITRF	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	412	23 168
		ATRF	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	365	20 527
		ATRF	Adjoint technique de RF	338	19 004
	Filière technique	ATEC	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	418	23 481
		ATEC	Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.	376	21 143
ATEC		Adjoint technique des étab. d'enseig.	339	19 063	

► Source : Service de l'encadrement et annuaires des personnels pour les BIATSS ; OREMS-RCE et REMU pour les personnels enseignants.

Femmes – Indice moyen	Femmes – Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
656	36 888	657	36 961
526	29 562	523	29 399
850	47 796	843	47 394
603	33 884	606	34 057
1 087	61 143	1 088	61 206
480	27 010	488	27 450
649	36 512	650	36 539
519	29 162	525	29 548
860	48 342	867	48 760
732	41 160	744	41 844
604	33 945	610	34 284
606	34 094	606	34 094
546	30 722	546	30 685
408	22 947	409	22 976
576	32 396	576	32 371
608	34 203	608	34 204
533	29 983	534	30 022
469	26 387	469	26 400
499	28 041	501	28 156
437	24 552	438	24 632
399	22 434	399	22 461
489	27 500	492	27 691
416	23 419	420	23 599
388	21 840	389	21 876
493	27 738	497	27 922
434	24 393	438	24 604
391	22 007	395	22 205
420	23 601	419	23 581
358	20 144	358	20 140
332	18 695	332	18 690
413	23 216	415	23 329
358	20 159	360	20 260
331	18 610	331	18 626
403	22 671	407	22 888
360	20 258	362	20 364
337	18 933	337	18 956
406	22 812	412	23 172
378	21 240	377	21 190
-	-	339	19 063

► Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, répartie par catégorie statutaire et ventilée par sexe



Tableau 3.4

En 2019

Catégorie de dépense		Catégorie A					
		Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
		Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	4 179	3 795	4 026	2 881	2 724	2 796
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	478	397	446	824	690	751
	Total	4 657	4 193	4 472	3 705	3 414	3 547
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	907	820	872	682	637	658
	Total	907	820	872	682	637	658
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 750	3 373	3 599	3 023	2 777	2 889

Catégorie de dépense		Catégorie B			Catégorie C		
		Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	2 066	1 980	2 009	1 754	1 687	1 707
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	471	408	430	299	282	287
	Total	2 537	2 388	2 439	2 053	1 969	1 994
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	478	453	462	394	379	384
	Total	478	453	462	394	379	384
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		2 059	1 934	1 977	1 659	1 589	1 610

► Source : OREMS-RCE.

► Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur RCE. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements non RCE (absence du genre) ne sont pas disponibles.

► La rémunération nette est calculée :

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETP « emplois » recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;

- en estimant, pour chaque agent, le montant des cotisations salariales à partir des montants bruts.

► La rémunération principale comprend les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (traitement brut, SFT, indemnité de résidence...). Les rémunérations accessoires englobent tous les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires et complémentaires, vacances, abattement lié au transfert primes/point...).

► Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail).

► Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire et par sexe



Tableau 3.5

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Hommes – Nombre de bénéficiaires	Hommes – Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)	Femmes – Nombre de bénéficiaires	Femmes – Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)	Ensemble des bénéficiaires	Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)
Personnels enseignants	Catégorie A	1 400	419	790	449	2 190	430
	Total des bénéficiaires enseignants	1 400	419	790	449	2 190	430
Personnels BIATSS	Catégorie A	133	384	93	373	226	379
	Catégorie B	8	138	4	250	12	175
	Catégorie C	8	112	16	176	24	155
	Total des bénéficiaires BIATSS	149	356	113	340	262	349
Ensemble des bénéficiaires		1 549	413	903	436	2 452	421

► Source : OREMS-RCE.

► Périmètre : Les établissements d'enseignement supérieur RCE. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements non RCE (absence du genre) ne sont pas disponibles.

Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 a instauré une indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » aux agents dont le traitement indiciaire a augmenté dans des proportions moins fortes que l'inflation au cours des quatre dernières années.

En 2019, 2 452 agents ont bénéficié de cette indemnité, dont 98,5% relèvent de la catégorie A (89,3% de personnels enseignants). Les montants moyens versés varient de 155 euros pour les agents de catégorie C à 430 euros pour les enseignants.

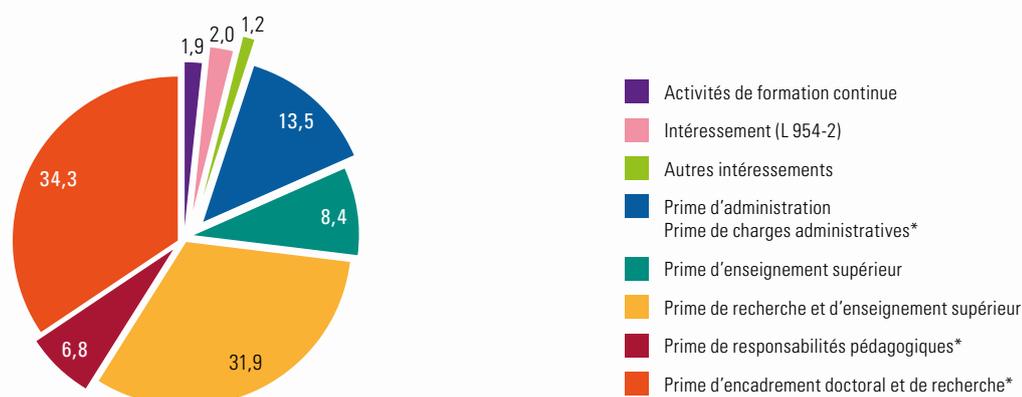
3. Régimes indemnitaires des agents titulaires

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires

Primes et indemnités versées aux agents titulaires enseignants, réparties par sexe



Figure 3.2 – Répartition des principales primes versées aux enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE (en %) – Année 2019



► * Possibilité de convertir tout ou partie de la prime en décharges de service.

176,2 M€ de primes et indemnités ont été versées en 2019 aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE (rémunérations sous plafond d'État et sur ressources propres) et non RCE (exclusivement les rémunérations sous plafond d'État), contre 179,2 M€ en 2018. Cependant, certaines primes pouvant être converties en décharges de service, ce total ne rend pas compte du montant des primes attribuées aux enseignants avant ces conversions.

Le détail des primes présenté ci-dessous ne concerne que les établissements RCE. En effet, certaines primes des établissements non RCE (qui rassemblent environ 3 % des effectifs des personnels enseignants) ne remontent pas dans les systèmes d'information.

Les deux primes les plus importantes sont la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui représentent respectivement 34,3 % (soit 59,4 M€) et 31,9 % (soit 55,3 M€) du montant total des primes versés par les établissements RCE en 2019.

La prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est versée à tous les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui assurent l'intégralité de leurs obligations statutaires de service (décret n° 89-775 du 23/10/1989 modifié). 47 000 enseignants-chercheurs et assimilés l'ont perçue en 2019 pour un montant annuel de 1 259,97 € (dernière revalorisation le 01/02/2017).

La prime d'enseignement supérieur (PES) est versée aux enseignants du premier et du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur (décret n° 89-776 du 23/10/1989 modifié). 13 100 enseignants en ont bénéficié en 2019 et son montant annuel est également de 1 259,97 €.

Tableau 3.6 – Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) en brut annuel

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros – Par bénéficiaire			Montant moyen en euros – Par ETPT		
			Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	11 522	11 394	4 693	4 524	4 765	4 746	4 581	4 815
Maîtres de conférences	5 089	5 126	4 104	4 048	4 136	4 161	4 110	4 190
Professeurs des universités	6 433	6 268	5 160	5 074	5 188	5 224	5 144	5 250
Filière hospitalo-universitaire	707	703	4 612	4 259	4 727	4 640	4 286	4 755
Maîtres de conférences	98	106	3 744	3 615	3 863	3 824	3 644	3 975
Professeurs des universités	609	597	4 752	4 499	4 818	4 785	4 536	4 850
Corps spécifiques	258	249	7 968	6 727	8 526	8 269	6 915	8 883
Maîtres de conférences et assimilés	44	45	4 204	3 622	4 570	4 297	3 840	4 588
Professeurs des universités et assimilés	214	204	8 742	7 565	9 233	9 151	7 817	9 709
Total général	12 487	12 346	4 757	4 559	4 839	4 811	4 617	4 892

► Source : OREMS-RCE / Année 2019.

► La PEDR peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

► * Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps.

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) est attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui exercent soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation, soit une activité d'encadrement doctoral, soit sont lauréats d'une

distinction scientifique de niveau national ou international (décret n° 2009-581 du 8 juillet 2009). **Cette prime peut être convertie tout ou partie en décharges de services, ce qui diminue dans ce cas le montant versé par les établissements.**

Tableau 3.7 – Prime de responsabilités pédagogiques (PRP) en brut annuel

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros – Par bénéficiaire			Montant moyen en euros – Par ETPT		
			Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	5 951	5 881	1 349	1 334	1 360	1 365	1 349	1 375
Maîtres de conférences	4 270	4 250	1 325	1 316	1 333	1 339	1 329	1 348
Professeurs des universités	1 681	1 631	1 410	1 400	1 415	1 430	1 426	1 431
Filière hospitalo-universitaire	476	466	1 209	1 280	1 172	1 234	1 309	1 194
Maîtres de conférences	165	160	1 146	1 180	1 111	1 178	1 206	1 149
Professeurs des universités	311	306	1 243	1 376	1 194	1 263	1 410	1 210
Corps spécifiques	26	26	784	825	766	792	826	777
Maîtres de conférences et assimilés	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités et assimilés	20	20	800	900	757	810	900	770
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	2 006	1 961	1 599	1 432	1 721	1 638	1 478	1 755
Total général	8 459	8 334	1 399	1 354	1 430	1 420	1 378	1 449

► Source : OREMS-RCE / Année 2019.

► La PRP peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

► * Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps.

La prime de responsabilités pédagogiques (PRP) est attribuée à tous les enseignants (enseignants-chercheurs et personnels assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent des responsabilités pédagogiques en

plus de leurs obligations statutaires de service (décret n° 99-855 du 4/10/1999).

Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services.

Tableau 3.8 – Dispositifs d'intéressement (L.954-2) en brut annuel

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros – Par bénéficiaire			Montant moyen en euros – Par ETPT		
			Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	1 237	1 200	2 271	2 257	2 280	2 342	2 348	2 338
Maîtres de conférences	812	788	2 087	2 163	2 031	2 179	2 324	2 073
Professeurs des universités	425	411	2 623	2 531	2 659	2 654	2 416	2 749
Filière hospitalo-universitaire	30	29	3 780	2 331	4 401	3 865	2 331	4 545
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	23	23	4 199	1 929	5 192	4 199	1 929	5 192
Corps spécifiques	19	18	2 628	NS	2 636	2 774	NS	2 695
Maîtres de conférences et assimilés	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités et assimilés	16	16	2 725	NS	2 862	2 783	NS	2 937
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	205	197	2 329	2 299	2 355	2 429	2 428	2 429
Total général	1 491	1 444	2 314	2 267	2 344	2 390	2 365	2 405

► Source : OREMS-RCE / Année 2019. 35 établissements RCE sur 104 ont mis en œuvre ce régime d'intéressement pour les enseignants.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

► * Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps.

Des dispositifs d'intéressement ont été développés par les établissements publics d'enseignement supérieur ayant accédé aux RCE sur le fondement de l'article L.954-2 du code de l'éducation.

D'autres dispositifs d'intéressement peuvent être versés aux personnels des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche au titre du décret

n° 2010-619 du 7 juin 2010, pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service, au titre de l'article R.611-14-1 du code de la propriété intellectuelle ou encore au titre du décret n° 96-858 du 2 octobre 1996, pour la participation directe à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés.

Tableau 3.9 – Indemnités pour activités de formation continue (en brut annuel)

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros – Par bénéficiaire			Montant moyen en euros – Par ETPT		
			Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	884	866	2 875	2 665	3 017	2 933	2 694	3 097
Maîtres de conférences	640	635	2 997	2 799	3 160	3 041	2 816	3 226
Professeurs des universités	244	232	2 555	2 097	2 731	2 638	2 160	2 827
Filière hospitalo-universitaire	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Corps spécifiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Maîtres de conférences et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs des universités et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière enseignante du 2 nd degré	259	252	2 997	2 380	3 278	3 077	2 425	3 376
Total général	1 148	1 123	2 899	2 607	3 079	2 963	2 640	3 166

► Source : OREMS-RCE / Année 2019.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

► * Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps.

Des indemnités pour activités de formation continue sont également attribuées aux enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés (articles D. 714-55

à D. 714-72 du code de l'éducation et arrêté du 18 octobre 1985 modifié).

Tableau 3.10 – Prime d'administration (PA) et prime de charges administratives (PCA) en brut annuel

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros – Par bénéficiaire			Montant moyen en euros – Par ETPT		
			Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	4 586	4 528	3 977	3 308	4 335	4 028	3 346	4 393
Maîtres de conférences	1 858	1 849	3 266	2 908	3 563	3 304	2 943	3 605
Professeurs des universités	2 728	2 679	4 461	3 754	4 733	4 527	3 805	4 803
Filière hospitalo-universitaire	509	501	3 644	3 017	3 857	3 701	3 079	3 911
Maîtres de conférences	69	67	1 998	1 959	2 030	2 065	2 019	2 104
Professeurs des universités	440	434	3 902	3 352	4 060	3 954	3 417	4 107
Corps spécifiques	98	92	4 462	3 929	4 698	4 754	4 171	5 012
Maîtres de conférences et assimilés	22	23	2 636	3 463	2 163	2 630	3 573	2 120
Professeurs des universités et assimilés	76	69	4 991	4 098	5 355	5 445	4 404	5 876
Filière enseignante du 1^{er} et 2nd degré	967	921	2 939	2 501	3 204	3 087	2 680	3 326
Total général	6 160	6 042	3 794	3 161	4 127	3 868	3 232	4 201

► Source : OREMS-RCE / Année 2019.

► La PCA peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

► * Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps.

La prime d'administration (PA) est attribuée aux enseignants-chercheurs et assimilés qui exercent des fonctions de présidents d'universités et d'INP, de directeurs des ENS, des INSA, d'instituts ou d'écoles internes aux universités ou des responsabilités administratives auprès du ministère... et pour la durée de leurs fonctions. Son montant annuel varie de 7 422,98 € [pour le 2^e groupe, avec majoration de 25 % lorsque l'établissement bénéficie des responsabilités et compétences élargies (RCE)] à 18 639,37 € [pour le 1^{er} groupe, avec majoration de 50 % lorsque l'établissement bénéficie des RCE].

La prime de charges administratives (PCA) peut être versée aux enseignants (enseignants-chercheurs et assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire. Les montants individuels sont arrêtés par le chef d'établissement.

Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services (limitée à deux tiers pour les enseignants-chercheurs directeurs d'UFR ayant une décharge statutaire).

Primes et indemnités versées aux agents titulaires BIATSS, réparties par sexe



Tableau 3.11 – Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur – Année 2019

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les établissements RCE (en €)			Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les étab. non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans le supérieur (en €)
			Hommes	Femmes	Montant moyen indemnitaire		
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	9 400	8 765	8 972	10 649	9 075
		Attaché d'administration hors classe	17 329	14 240	15 638	16 488	15 755
		Directeur de service	11 894	15 261	13 357		12 663
		Attaché principal d'administration	10 309	9 693	9 905	11 083	9 959
		Attaché d'administration	7 140	7 445	7 356	9 318	7 489
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	14 279	13 973	14 059	12 857	13 827
		Conservateur des bibliothèques	8 740	8 766	8 758	7 114	8 588
		Conservateur en chef des bib.	9 528	9 396	9 433	8 284	9 328
		Conservateur des bibliothèques	8 263	8 314	8 298	6 479	8 094
		Bibliothécaire	6 392	6 322	6 338	4 715	6 222
		Bibliothécaire hors classe	7 232	6 355	6 583	4 505	6 288
	Filière ITRF	Bibliothécaire	6 309	6 319	6 317	4 760	6 216
		Ingénieur de recherche	11 636	11 310	11 513	9 559	11 408
		Ingénieur de recherche hors classe	13 386	13 113	13 300	10 568	13 146
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	12 199	11 887	12 077	9 944	11 951
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	10 329	10 224	10 288	8 687	10 209
		Ingénieur d'études	8 236	7 294	7 741	6 842	7 695
		Ingénieur d'études hors classe	9 135	8 320	8 736	7 356	8 657
		Ingénieur d'études classe normale	7 815	6 902	7 322	6 582	7 286
	Filière sociale et de santé	Assistant ingénieur	6 426	5 689	6 050	5 538	6 026
		Conseiller technique de service social AE	-	6 238	6 238	-	6 238
		Assistant de service social AE de cat. A	NS	4 962	4 967	NS	5 013
		Assistant principal de service social de cat. A	-	-	-	-	-
		Assistant de service social cl. supérieure de cat. A	-	5 008	5 008	NS	5 086
		Assistant de service social cl. normale de cat. A	NS	4 901	4 913	-	4 913
		Infirmier (Infenes)	5 122	5 131	5 131	-	5 133
		Infirmier hors classe	NS	5 244	5 231	-	5 231
	Catégorie B	Filière administrative	Infirmier classe supérieure	NS	4 946	4 975	-
Infirmier classe normale			4 844	5 213	5 197	NS	5 201
Secrétaire administratif (Saenes)			4 864	4 811	4 819	4 764	4 816
Saenes classe exceptionnelle			5 045	5 059	5 056	4 994	5 054
Filière des bibliothèques		Saenes classe supérieure	4 881	4 884	4 883	4 822	4 881
		Saenes classe normale	4 794	4 706	4 718	4 674	4 716
		Bibliothécaire assistant spécialisé	4 864	4 944	4 925	4 135	4 877
		Bibas classe exceptionnelle	4 930	4 982	4 970	4 448	4 948
Filière ITRF		Bibas classe supérieure	4 957	4 962	4 961	4 245	4 914
		Bibas classe normale	4 685	4 865	4 819	3 808	4 738
		Technicien de recherche et formation	5 341	4 693	4 966	4 219	4 929
		TECHRF classe exceptionnelle	5 451	4 990	5 212	4 206	5 170
Filière ITRF	TECHRF classe supérieure	5 569	4 821	5 135	4 317	5 093	
	TECHRF classe normale	5 236	4 588	4 850	4 192	4 817	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les établissements RCE (en €)			Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les étab. non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans le supérieur (en €)
			Hommes	Femmes	Montant moyen indemnitaire		
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjaenes)	3 229	3 187	3 191	3 164	3 190
		Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	3 326	3 238	3 245	3 199	3 244
		Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	3 206	3 175	3 178	3 150	3 177
		Adjoint administratif	3 255	3 139	3 152	3 274	3 154
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	3 472	3 453	3 460	2 913	3 429
		MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	3 346	3 390	3 372	3 333	3 371
		MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	3 505	3 470	3 484	3 029	3 455
		MAG des bibliothèques	3 476	3 447	3 459	2 326	3 401
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	3 219	3 153	3 178	2 941	3 164
		Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	3 377	3 307	3 337	3 227	3 329
		Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	3 207	3 172	3 185	2 899	3 168
		Adjoint technique de RF	3 142	3 062	3 089	2 755	3 077
	Filière technique	Adjoint technique des étab. d'enseig.	3 057	2 980	3 019	3 041	3 021
		Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	3 207	NS	3 313	3 071	3 218
		Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.	3 083	2 945	3 011	3 002	3 010
		Adjoint technique des étab. d'enseig.	NS	NS	2 710	-	2 710

► Source : OREMS-RCE et POLCA (le genre n'est pas disponible dans cette application).

► Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur. NS : non significatif.

► Pour chaque corps, une sélection des éléments de rémunération a été effectuée afin de retenir uniquement les indemnités principales attachées au corps étudié, c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée. En 2019, il s'agit principalement du RIFSEEP.

Ainsi les autres primes : celles liées directement aux fonctions exercées, les indemnités ponctuelles, ou encore, les indemnités accessoires ne sont donc pas retenues. À titre d'exemple : vacances, indemnité de caisse et de responsabilité, prime de rendement, jury, CET, etc.

► Pour les données des établissements non RCE, les moyennes indemnitaires sont calculées en fonction des ETP « emplois » recensés dans un grade et dans une affectation. Les ETP considérés correspondent à une moyenne annuelle des ETP présents au cours de l'année (cumul mensuel des ETP/12). Le taux moyen indemnitaire correspond au montant total versé en 2019 d'une indemnité, rapporté à l'ensemble des ETP emplois recensés pour une même affectation et un même corps/grade. Pour les données des établissements RCE, ne sont pris en compte dans le calcul de la moyenne que les agents percevant l'indemnité en question.

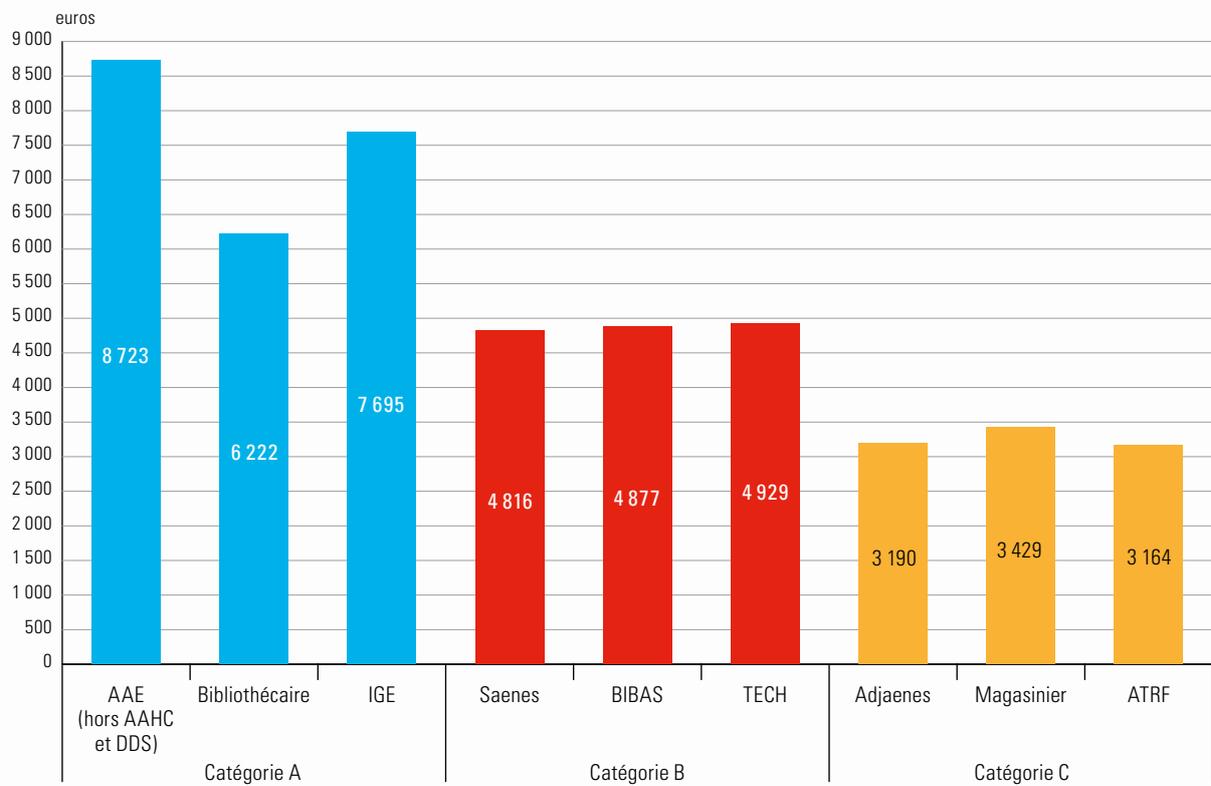
Dans l'enseignement supérieur, en 2019, les agents BIATSS de niveau équivalent perçoivent, en moyenne, des indemnités de montants relativement proches quelle que soit la filière, sauf en catégorie A où les écarts d'attribution indemnitaire peuvent être importants selon les filières.

Ainsi, les écarts sont relativement réduits en catégorie C : les montants indemnitaires moyens annuels des adjoints administratifs (ADJAENES), magasiniers des bibliothèques et adjoints techniques de recherche et formation (ATRF) sont compris entre 3 164 € et 3 429 €. Il est à noter que toutes les primes des agents de la filière Bibliothèques sont remplacées par le nouveau « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel » (RIFSEEP) à compter de 2019.

Ces écarts entre filières sont très réduits en catégorie B : les moyennes indemnitaires des secrétaires administratifs (SAENES), bibliothécaires assistants spécialisés (BIBAS) et techniciens de recherche et formation (TECH) sont comprises entre 4 816 € et 4 929 €.

Ils sont bien plus importants pour les agents de catégorie A. Les attachés d'administration (AAE) perçoivent ainsi un montant indemnitaire moyen de 8 723 € (hors attachés d'administration hors classe et directeurs de service) bien supérieur à celui des bibliothécaires (6 222 €, soit 28,7 % de moins qu'un AAE) et supérieur à celui des ingénieurs d'études (7 695 €, soit 11,8 % de moins qu'un AAE).

Figure 3.3 – Comparaison des montants moyens indemnitaires bruts annuels perçus dans l'enseignement supérieur selon la catégorie statutaire



► La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)

Tableau 3.12 – Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur – Année 2019

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents (en %)
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration hors classe	34,85
		Directeur de service	29,43
		Attaché principal d'administration	25,93
		Attaché d'administration	24,58
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	22,59
		Conservateur en chef des bibliothèques	19,68
		Conservateur des bibliothèques	23,77
		Bibliothécaire hors classe	17,01
		Bibliothécaire	21,14
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche hors classe	26,96
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	28,56
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	29,78
		Ingénieur d'études hors classe	23,69
		Ingénieur d'études classe normale	24,66
		Assistant ingénieur	21,95
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	19,27
		Assistant principal de service social de cat. A	-
		Assistant de service social cl. supérieure de cat. A	16,57
		Assistant de service social cl. normale de cat. A	21,38
		Infirmier hors classe	15,29
Infirmier classe supérieure		16,57	
Infirmier classe normale	19,70		
Catégorie B	Filière administrative	Saenes classe exceptionnelle	17,95
		Saenes classe supérieure	19,82
		Saenes classe normale	21,00
	Filière des bibliothèques	Bibas classe exceptionnelle	17,87
		Bibas classe supérieure	20,82
		Bibas classe normale	21,66
	Filière ITRF	TECHRF classe exceptionnelle	18,52
		TECHRF classe supérieure	20,70
		TECHRF classe normale	21,69
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	13,75
		Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	15,78
		Adjoint administratif	16,88
	Filière des bibliothèques	MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	14,45
		MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	17,05
		MAG des bibliothèques	18,26
	Filière ITRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	14,54
		Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	15,56
		Adjoint technique de RF	16,23
	Filière technique	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	13,89
Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.		14,20	
Adjoint technique des étab. d'enseig.		14,22	

► Source : Bases et annuaires du personnel - OREMS-RCE et POLCA. Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale et réseau des œuvres universitaires et scolaires). NS : non significatif.

► Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale et réseau des œuvres universitaires et scolaires). NS : non significatif.

► Cet indicateur est réalisé à partir du montant moyen indemnitaire pour les indemnités principales attachées à chacun des corps/grades (notamment le RIFSEEP). Ce sont celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée. L'indicateur est ensuite obtenu en rapportant ce montant moyen indemnitaire à la valeur en € de l'indice moyen des agents (IM).

B. Dans la recherche (EPST)

1. Effectifs rémunérés en 2019

► Effectifs des personnels rémunérés dans les EPST, répartis par sexe, selon la catégorie statutaire, le statut, le corps et la quotité de travail



Tableau 3.13

Catégorie statutaire	Filière	Corps	Hommes		Femmes		Ensemble	
			Effectifs	% à temps partiel	Effectifs	% à temps partiel	Effectifs	% à temps partiel
A	Chercheurs titulaires	Directeur de recherche	5 137	0,4	2 371	2,6	7 508	1,1
		Chargé de recherche	5 464	1,5	3 814	8,8	9 278	4,5
		Autres corps assimilés ¹	42	0,0	16	12,5	58	3,4
		Sous-total des chercheurs	10 643	1,0	6 201	6,4	16 844	3,0
	Ingénieurs titulaires	Ingénieur de recherche	3 132	3,2	1 821	16,9	4 953	8,2
		Ingénieur d'études	2 836	4,5	3 149	20,7	5 985	13,0
		Assistant ingénieur	1 967	5,3	3 009	23,3	4 976	16,2
		Autres corps assimilés ¹	68	4,4	38	39,5	106	17,0
		Sous-total des ingénieurs	8 003	4,2	8 017	20,9	16 020	12,5
		Autres corps de catégorie A non définis	137	3,6	220	19,1	357	13,2
		Contractuels :	5 994	0,6	4 604	1,4	10 598	1,0
		CDI	107	3,0	137	14,0	244	9,0
		CDD :	5 691	1,0	4 343	1,0	10 034	1,0
		<i>CDD hors doctorants</i>	3 553	0,8	2 876	1,4	6 429	1,1
		<i>doctorants</i>	2 138	0,0	1 468	0,2	3 606	0,1
		Contrats aidés, apprentis	94	0,0	47	0,0	141	0,0
		Autres contrats, vacataires...	102	3,0	77	5,0	179	4,0
	Ensemble catégorie A	24 777	1,9	19 042	11,5	43 819	6,1	
B et C	Techniciens et autres titulaires	Technicien de la recherche	2 343	4,9	4 047	23,1	6 390	16,4
		Adjoint technique de la recherche	611	4,4	615	19,3	1 226	11,9
		Autres corps de catégorie B ou C	108	2,8	278	23,7	386	17,9
		Sous-total des techniciens et autres titulaires	3 062	4,7	4 940	22,6	8 002	15,8
		Contractuels :	1 427	2,0	2 467	4,0	3 894	3,0
		CDI	21	5,0	20	5,0	41	5,0
		CDD	1 270	2,0	2 192	4,0	3 462	3,0
	Contrats aidés, apprentis	ns	ns	ns	ns	ns	ns	
	Autres contrats, vacataires...	132	0,0	252	1,0	384	1,0	
	Ensemble catégories B et C	4 489	3,8	7 407	16,4	11 896	11,6	
	Ensemble des EPST²	29 271	2,2	26 454	12,8	55 725	7,3	

► Source INSEE – calculs SIES : dispositif Siasp 2019 (Système d'Information sur les Agents des Services Publics), données provisoires, mars 2021.

► La source Siasp diffère du Tableau de bord de l'emploi scientifique, notamment dans la méthode de collecte des informations sur le corps.

► Champ : 7 EPST sous tutelle Mesri, hors IFSTTAR.

► Lecture : au 31/12/19, selon la source Siasp, les 7 EPST sous tutelle du MESRI employaient 7 508 Directeurs de recherche, dont 1,1 % à temps partiel.

1. Corps assimilés ou non définis : exemples, maîtres de conférences accueillis ; chercheurs, ingénieurs sans indication sur le corps.

2. y.c environ 100 contractuels de catégorie statutaire inconnue.

Selon la source SIASP, dans les 7 EPST hors IFSTTAR, on dénombrait 55 725 agents en poste au 31 décembre 2019. Parmi les 29 271 hommes, 2,2 % sont à temps partiel, contre 12,8 % parmi les 26 454 femmes.

C'est notamment dans la filière des ingénieurs qu'il y a le plus de femmes à temps partiel (20,9 %), avec un pic dans le corps des assistants ingénieurs (23,3 % des femmes). L'ensemble des catégories B et C titulaires a 22,6 % de ses effectifs féminins à temps partiel, contre seulement 4 % des contractuelles des mêmes catégories statutaires.

2. Rémunérations des personnels à temps complet en 2019

► Salaires mensuels moyens des personnels à temps complet des EPST – Décomposition et distribution selon le corps et le statut



Tableau 3.14

Catégorie statutaire	Filière	Corps	Effectif ¹	Salaire brut mensuel moyen (en €)	Les composantes du salaire brut			Distribution du salaire net mensuel		
					Traite-ment indi-ciaire brut mensuel (en €)	Total général Primes et indemnités ²		Moyenne (en €)	Médiane (en €)	Ratio salaires H/F ⁵
						Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)			
A	Chercheurs titulaires	Directeur de recherche	7 392	5 455	4 835	620	11,4	4 378	4 254	1,03
		Chargé de recherche	8 807	3 984	3 484	500	12,6	3 209	3 152	1,02
		Autres corps assimilés ³	56	7 471	5 883	1 588	21,3	6 279	6 471	1,33
		Sous-total des chercheurs	16 255	4 665	4 107	559	12,0	3 751	3 479	1,06
	Ingénieurs titulaires	Ingénieur de recherche	4 510	4 452	3 448	1 004	22,6	3 617	3 569	1,03
		Ingénieur d'études	5 149	3 353	2 698	655	19,5	2 720	2 705	1,03
		Assistant ingénieur	4 144	2 857	2 352	505	17,7	2 310	2 306	1,03
		Autres corps assimilés ³	88	5 599	3 790	1 809	32,3	4 625	4 311	1,11
		Sous-total des ingénieurs	13 891	3 576	2 845	731	20,4	2 901	2 728	1,11
		Autres corps de catégorie A non définis	310	3 899	3 006	894	22,9	3 173	2 907	1,06
		Contractuels, dont⁵ :	10 420	2 431				1 960	1 715	1,05
		CDI	220	4 161				3 376	2 916	1,16
		CDD	9 894	2 383				1 917	1 711	1,06
		<i>CDD hors doctorants</i>	<i>6 305</i>	<i>2 597</i>				<i>2 096</i>	<i>2 033</i>	<i>1,09</i>
		<i>doctorants</i>	<i>3 590</i>	<i>2 010</i>				<i>1 603</i>	<i>1 556</i>	<i>1,01</i>
	Contrats aidés, apprentis	140	1 251				1 177	1 141	1,00	
	Ensemble catégorie A	40 876	3 720				3 001	2 882	1,11	
B et C	Techniciens et autres titulaires	Technicien de la recherche	5 312	2 492	2 075	417	16,7	2 013	1 976	1,05
		Adjoint technique de la recherche	1 076	2 152	1 792	359	16,7	1 737	1 699	1,03
		Autres corps de catégorie B ou C	317	2 890	2 414	476	16,5	2 331	2 157	1,26
		Sous-total des techniciens et autres titulaires	6 705	2 456	2 046	411	16,7	1 984	1 926	1,05
		Contractuels, dont⁵ :	3 473	2 237				1 799	1 671	1,08
		CDI	39	4 789				3 934	4 087	2,13
		CDD	3 336	2 212				1 777	1 678	1,05
	Contrats aidés, apprentis	ns	ns				ns	ns	ns	
	Ensemble catégories B et C	10 178	2 381				1 921	1 859	1,06	
	Ensemble des EPST⁶	51 061	3 453				2 786	2 583	1,15	
	<i>dont personnels titulaires (A, B et C)</i>	<i>37 161</i>	<i>3 853</i>	<i>3 254</i>	<i>599</i>	<i>15,5</i>	<i>3 110</i>	<i>2 968</i>	<i>1,13</i>	

► Source INSEE – calculs SIES : dispositif Siasp 2019 (Système d'Information sur les Agents des Services Publics), données provisoires, mars 2021.

► La source Siasp diffère du Tableau de bord de l'emploi scientifique, notamment dans la méthode de collecte des informations sur le corps.

► Champ : 7 EPST sous tutelle Mesri, hors IFSTTAR.

► Lecture : Voir méthodologie au début du chapitre.

1. Effectif : champ restreint ; personnels à temps complet rémunérés au 31/12/19 et dont la DADS est cohérente.

2. yc Indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

3. Autres corps assimilés : maîtres de conférences accueillis, chercheurs et ingénieurs sans indication sur le corps.

4. Rapport interdécile : rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile.

5. La catégorie manquante « Autres contrats, vacataires » est trop disparate pour être analysée.

6. yc environ 100 contractuels de catégorie statutaire inconnue.

En 2019, parmi les 7 EPST, le salaire brut moyen d'un agent titulaire ou contractuel, travaillant à temps complet et en poste au 31/12, est de 3 453 euros mensuel. Un agent de catégorie A perçoit un salaire brut moyen de 3 720 euros, quand un agent de catégorie B ou C perçoit un salaire brut moyen de 2 381 euros.

Pour les titulaires, le salaire et les primes augmentent dans chaque catégorie avec le niveau de qualification. Une exception : un ingénieur de recherche a en moyenne un salaire plus élevé qu'un chargé de recherche. L'avantage pour les ingénieurs de recherche tient notamment à leur ancienneté, qui est supérieure à celle des chargés de

recherche. Par ailleurs, la filière des ingénieurs titulaires ainsi que celle des techniciens et autres titulaires présentent des taux de primes, indemnités (et rémunérations complémentaires) significativement plus importants que la filière des chercheurs titulaires (respectivement 20,4 % et 16,7 % contre 12 %). Toutes filières confondues (ensemble des titulaires de catégories A, B et C), le taux est de 15,5 %.

S'agissant des agents de catégorie A en CDI, leur salaire brut moyen est de 4 161 euros, ce qui est supérieur au salaire des chargés de recherche.

► Salaires mensuels moyens des titulaires à temps complet dans les EPST, par tranche d'âge et filière – Décomposition du salaire brut



Tableau 3.15

Catégorie statutaire	Filière	Âge	Effectifs ¹	Traitement indiciaire brut mensuel (en €)	Primes et indemnités ²		Salaire brut mensuel	Salaire net mensuel	Ratio salaires H/F	
					Montant mensuel	Part dans le salaire brut (en %)				
A	Chercheurs	< 35	801	2 859	467	14,0	3 325	2 685	1,01	
		35 - 54	10 314	3 802	578	13,2	4 380	3 527	1,06	
		≥ 55	5 084	4 901	523	9,6	5 423	4 346	1,06	
	Ingénieurs	< 35	1 311	2 036	507	19,9	2 543	2 067	1,06	
		35 - 54	8 992	2 753	739	21,2	3 492	2 836	1,09	
		≥ 55	3 500	3 361	767	18,6	4 128	3 339	1,12	
Ensemble catégorie A				30 002	3 520	633	15,2	4 153	3 350	1,10
B et C	Techniciens et adjoints techniques	< 35	840	1 671	375	18,3	2 047	1 656	1,02	
		35 - 54	3 643	1 988	414	17,2	2 402	1 941	1,03	
		≥ 55	1 905	2 259	409	15,3	2 668	2 152	1,06	
Ensemble catégories B et C				6 388	2 027	407	16,7	2 435	1 966	1,04
Ensemble des EPST				36 390	3 258	593	15,4	3 851	3 107	1,14

► Source INSEE – calculs SIES : dispositif Siasp 2019 (Système d'Information sur les Agents des Services Publics), données provisoires, mars 2021.

► La source Siasp diffère du Tableau de bord de l'emploi scientifique, notamment dans la méthode de collecte des informations sur le corps.

► Champ : 7 EPST sous tutelle Mesri, hors IFSTTAR.

► Lecture : au 31/12/19 au sein des 7 EPST, un chercheur de moins de 35 ans perçoit en moyenne un traitement indiciaire brut mensuel de 2 859 €, des primes et indemnités à hauteur de 467 €, d'où un salaire brut de 3 325 €, soit 2 685 € en salaire net.

1. Effectifs : champ restreint ; titulaires des 7 corps des EPST, à temps complet, rémunérés au 31/12/19 et dont la DADS est cohérente.

2. yc Indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

Dans les trois filières, les salaires des agents titulaires vont en croissant avec l'âge. Le montant mensuel moyen des primes et indemnités est lui aussi croissant, entre la tranche des moins de 35 ans et celle des 35-54 ans, puis décroît dans la dernière tranche d'âge (≥ 55 ans). Une exception : dans la filière des ingénieurs, les primes augmentent entre toutes les tranches d'âges. Enfin, s'agissant de la question de l'égalité salariale, on notera que, de façon systématique, plus les titulaires d'une filière progressent en âge, plus l'écart salarial hommes-femmes se creuse.

► Salaires mensuels moyens des hommes et femmes à temps complet dans les EPST, selon le corps et le statut



Tableau 3.16

Catégorie statutaire	Filière	Corps	Effectifs ¹			Traitement indiciaire brut mensuel (en €)		
			Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	Ratio H/F
A	Chercheurs titulaires	Directeur de recherche	5 087	2 305	31,2	4 867	4 765	1,02
		Chargé de recherche	5 349	3 458	39,3	3 468	3 509	0,99
		Autres corps assimilés ³	42	14	25,0	5 942	5 707	1,04
		Sous-total des chercheurs	10 478	5 777	35,5	4 157	4 015	1,04
	Ingénieurs titulaires	Ingénieur de recherche	3 006	1 504	33,3	3 477	3 390	1,03
		Ingénieur d'études	2 685	2 464	47,9	2 718	2 675	1,02
		Assistant ingénieur	1 852	2 292	55,3	2 359	2 347	1,01
		Autres corps assimilés ³	65	23	26,1	3 833	3 668	1,04
		Sous-total des ingénieurs	7 608	6 283	45,2	2 940	2 730	1,08
		Autres corps de catégorie A non définis	132	178	57,4	3 110	2 928	1,06
		Contractuels, dont⁴ :	5 917	4 503	43,2			
		CDI	102	118	53,6			
		CDD :	5 628	4 266	43,1			
		CDD hors doctorant	3 499	2 806	44,5			
		doctorants	2 129	1 461	40,7			
		Contrats aidés, apprentis	93	47	33,6			
		Ensemble catégorie A	24 135	16 741	41,0			
B et C	Techniciens et autres titulaires	Technicien de la recherche	2 214	3 098	58,3	2 104	2 054	1,02
		Adjoint technique de la recherche	583	493	45,8	1 780	1 807	0,99
		Autres corps de catégorie B ou C	105	212	66,9	2 704	2 270	1,19
		Sous-total des techniciens et autres titulaires	2 902	3 803	56,7	2 061	2 034	1,01
		Contractuels, dont⁴ :	1 300	2 173	62,6			
		CDI	20	19	48,7			
		CDD	1 241	2 095	62,8			
	Contrats aidés, apprentis	ns	ns	ns				
	Ensemble catégories B et C	4 202	5 976	58,7				
	Ensemble des EPST⁵	28 340	22 721	44,5				

► Source INSEE – calculs SIES : dispositif Siasp 2019 (Système d'Information sur les Agents des Services Publics), données provisoires, mars 2021.

► La source Siasp diffère du Tableau de bord de l'emploi scientifique, notamment dans la méthode de collecte des informations sur le corps.

► Champ : 7 EPST sous tutelle MESRI, hors IFSTTAR.

► Lecture 1^{re} ligne : en 2019 au sein des EPST sous tutelle du MESRI, un directeur de recherche homme perçoit en moyenne un salaire mensuel brut supérieur de 3 % à celui d'une femme : 5 507 € mensuel contre 5 341 € pour une femme.

1. Effectif : champ restreint ; personnels à temps complet rémunérés au 31/12/19 et dont la DADS est cohérente.

2. yc Indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

3. Autres corps assimilés : maîtres de conférences accueillis, chercheurs et ingénieurs sans indication sur le corps.

4. La catégorie manquante « Autres contrats, vacataires » est trop disparate pour être analysée.

5. yc environ 100 contractuels de catégorie statutaire inconnue.

Montant mensuel de primes et indemnités ² (en €)			Salaire brut mensuel (en €)			Salaire net mensuel (en €)		
Hommes	Femmes	Ratio H/F	Hommes	Femmes	Ratio H/F	Hommes	Femmes	Ratio H/F
640	576	1,11	5 507	5 341	1,03	4 421	4 283	1,03
545	432	1,26	4 012	3 941	1,02	3 235	3 168	1,02
1 886	694	2,72	7 828	6 401	1,22	6 698	5 023	1,33
596	490	1,22	4 753	4 505	1,06	3 825	3 618	1,06
1 025	964	1,06	4 501	4 353	1,03	3 657	3 537	1,03
683	624	1,09	3 402	3 299	1,03	2 762	2 675	1,03
542	475	1,14	2 901	2 822	1,03	2 348	2 280	1,03
1 909	1 526	1,25	5 742	5 194	1,11	4 750	4 271	1,11
794	654	1,21	3 734	3 385	1,10	3 032	2 743	1,11
909	882	1,03	4 019	3 811	1,05	3 271	3 100	1,06
			2 484	2 360	1,05	2 004	1 900	1,05
			4 502	3 867	1,16	3 654	3 137	1,16
			2 442	2 306	1,06	1 965	1 853	1,06
			2 700	2 468	1,09	2 180	1 991	1,09
			2 017	1 998	1,01	1 612	1 591	1,01
			1 251	1 251	1,00	1 175	1 180	1,00
			3 872	3 500	1,11	3 126	2 822	1,11
458	388	1,18	2 562	2 442	1,05	2 074	1 969	1,05
397	314	1,27	2 178	2 120	1,03	1 763	1 707	1,03
632	399	1,58	3 336	2 670	1,25	2 701	2 148	1,26
452	379	1,19	2 513	2 413	1,04	2 034	1 945	1,05
			2 349	2 170	1,08	1 891	1 745	1,08
		-	6 427	3 065	2,10	5 303	2 494	2,13
			2 277	2 174	1,05	1 828	1 747	1,05
			ns	ns	ns	ns	ns	ns
			2 462	2 325	1,06	1 990	1 872	1,06
			3 663	3 191	1,15	2 957	2 572	1,15

En 2019, au sein des deux filières chercheurs et ingénieurs titulaires, plus le corps est élevé, moins il comporte de femmes, à l'exception des ingénieurs d'études. Ainsi, 31,2 % des directeurs de recherche et 33,3 % des ingénieurs de recherche sont des femmes, tandis que les ingénieurs d'études et les assistants ingénieurs comptent respectivement 47,9 % et 55,3 % de femmes dans leurs effectifs. Dans chacune des deux filières chercheurs et ingénieurs, les différentes générations de femmes ont vraisemblablement connu des avancements moins rapides que les hommes. La filière des techniciens et autres titulaires est, quant à elle, particulière : il y a plus de femmes parmi les techniciens que parmi les adjoints techniques : respectivement 58,3 % et 45,8 %.

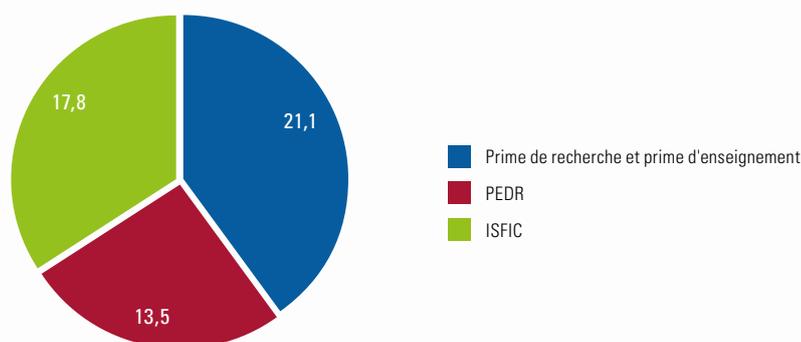
Dans l'ensemble des EPST, en moyenne, une femme perçoit un salaire brut 1,15 fois inférieur à celui d'un homme. Ce ratio global défavorable se vérifie aussi au sein des titulaires et s'explique notamment par des recrutements moindres en catégorie A et des avancements moins rapides pour les différentes générations de femmes, ce qui se traduit par des ratios de salaire hommes/femmes toujours défavorables dans chaque filière. Ainsi, le ratio est de 1,05 dans la filière des techniciens et autres titulaires, de 1,06 pour la filière des chercheurs titulaires et encore plus élevé dans la filière des ingénieurs titulaires (1,11).

3. Régimes indemnitaires des agents titulaires

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires des EPST

Primes et indemnités versées aux chercheurs titulaires des EPST

Figure 3.4 – Principales primes et indemnités versées aux chercheurs des EPST (en %) – Année 2018



► Source : MESRI - DAF

Plus de 231 M€ de primes et indemnités ont été versées en 2018 à l'ensemble des titulaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

Les trois primes et indemnités les plus importantes des chercheurs sont la prime de recherche (16,4 M€), la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR, 13,9 M€) et l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC, 10,5 M€). Le montant total reçu par les chercheurs en 2018 est de 40,8 M€.

Tableau 3.17 – Prime de recherche (PR) en brut annuel

Grade	Nombre de bénéficiaires	ETPT correspondants	Montant moyen (€)	
			Par bénéficiaire	Par ETPT
DRCE	422	399	865	915
DR1	2 382	2 315	883	908
DR2	4 738	4 582	1 041	1 076
CRHC	304	296	922	946
CRCN	9 064	8 611	894	941
Total général	16 910	16 202	933	974

► Source : MESRI - DAF & SIES (Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018). Données 2019 non disponibles.
 ► Périmètre de l'indicateur : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

La prime de recherche (PR, décret n° 57-759 du 6 juillet 1957) versée aux chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) est destinée à encourager et à récompenser les travaux de recherche scientifique qui concourent à l'avancement de la science.

Tableau 3.18 – Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) en brut annuel

Grade	Nombre de bénéficiaires	ETPT correspondants	Montant moyen (€)	
			Par bénéficiaire	Par ETPT
DRCE	109	108	6 836	6 917
DR1	507	498	4 875	4 967
DR2	736	679	4 110	4 457
CRHC	10	10	3 606	3 606
CRCN	2 052	1 872	3 691	4 046
Total général	3 414	3 166	4 058	4 376

► Source : MESRI- DAF & SIES (Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018). Données 2019 non disponibles.

► Périmètre de l'indicateur : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR, décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009) peut être attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux directeurs de recherche et chargés de recherche qui exercent :

- soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées;
- soit apportent une contribution exceptionnelle à la recherche.

Son montant annuel varie de 3 500 € à 15 000 € (25 000 € pour les lauréats d'une distinction scientifique).

Pour bénéficier de cette prime, les chercheurs doivent s'engager à effectuer pendant une période de 4 ans un

service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur correspondant annuellement à un minimum de 42 heures de cours, 64 heures de TD ou toute combinaison équivalente ou à effectuer des activités pédagogiques équivalentes pour les chercheurs exerçant à l'étranger.

Les candidatures font l'objet de l'avis de l'instance d'évaluation compétente. Ces attributions peuvent être révisées à l'issue d'une période de deux ans par le président dans le cadre des modalités arrêtées par le conseil d'administration après avis de l'instance d'évaluation compétente.

Elle est accordée de droit aux lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international dont la liste est fixée par l'arrêté du 20 janvier 2010.

Tableau 3.19 – Indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) en brut annuel

Grade	Nombre de bénéficiaires	ETPT correspondants	Montant moyen (€)	
			Par bénéficiaire	Par ETPT
DRCE	172	165	8 801	9 158
DR1	629	615	6 391	6 532
DR2	573	558	5 121	5 264
CRHC	9	8	1 631	1 768
CRCN	299	294	5 418	5 500
Autres	44	43	8 942	9 164
Total général	1 726	1 683	6 081	6 231

► Source : MESRI- DAF & SIES (Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2018). Données 2019 non disponibles.

► Périmètre de l'indicateur : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

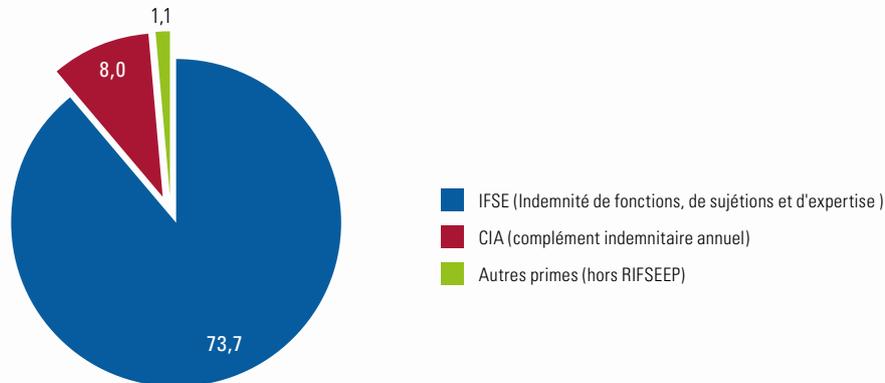
L'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) peut être attribuée aux personnels de catégorie A en fonction dans les EPST qui assument des fonctions comportant l'exercice de responsabilités particulières de direction, de coordination ou d'animation. La liste des fonctions ouvrant droit à l'ISFIC est fixée par chaque conseil d'administration (décret n° 2006-491 du 26 avril 2006).

Elle ne peut être attribuée à plus de 10 % des personnels de catégorie A rémunérés par l'établissement.

Son montant annuel maximum est de 12 563 € (arrêté du 26 avril 2006). Il peut être majoré de 50 % maximum pour 10 % au plus des bénéficiaires.

Primes et indemnités versées aux ITA titulaires des EPST

Figure 3.5 – Principales primes et indemnités principales versées aux ITA titulaires des EPST (en %) – Année 2018



Source : MESRI - DAF

Les ITA ont reçu 153,3 M€ de primes et d'autres éléments de rémunération complémentaire. Les deux primes et indemnités les plus importantes sont celles du RIFSEEP. Il s'agit de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE, 113,0 M€) et du complément indemnitaire annuel (CIA, 12,3 M€).

Tableau 3.20 – Répartition par groupe de fonction de l'IFSE, du CIA et des autres primes

Corps/Groupe	IFSE*			CIA**			Autres primes***		
	Nb de bénéficiaires	Versement moyen annuel (en €)	Dépense (en M€)	Nb de bénéficiaires	Versement moyen annuel (en €)	Dépense (en M€)	Nb de bénéficiaires	Versement moyen annuel (en €)	Dépense (en M€)
IR G1	721	10 504	7,57	474	1 318	0,62	39	2 301	0,09
IR G2	2 206	8 283	18,27	1 464	926	1,36	107	1 805	0,19
IR G3	2 059	6 896	14,19	1 455	905	1,32	118	1 781	0,21
IE G1	1 053	5 712	6,01	551	722	0,40	21	1 637	0,03
IE G2	1 872	4 941	9,25	1 528	853	1,30	93	1 480	0,14
IE G3	3 287	4 679	15,38	2 260	922	2,08	245	1 038	0,25
AI G1	521	3 983	2,08	384	612	0,23	6	3 236	0,02
AI G2	4 451	3 625	16,13	3 144	799	2,51	243	1 629	0,40
T G1	2 554	3 255	8,31	1 361	638	0,87	103	1 235	0,13
T G2	1 808	3 054	5,52	1 072	636	0,68	92	1 186	0,11
T G3	2 681	2 843	7,62	1 197	627	0,75	181	890	0,16
ATR G1	696	2 259	1,57	255	488	0,12	22	1 108	0,02
ATR G2	484	2 288	1,11	8	515	0,00	0		-
Total général	24 391	4 634	113,02	15 152	809	12,26	1 270	1 383	1,76

Source : MESRI - DAF. Données 2019 non disponibles.

* ITA titulaires : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires des 7 EPST (hors IFSTTAR).

* Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

** Complément indemnitaire annuel : primes RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

*** Hors RIFSEEP.

4. LES MÉTIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers	236
B. Les formations	238
C. Les agents formés	248
D. Les dépenses de formation	248
E. La formation chez les enseignants	250

Ce chapitre présente les référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référens III. Il développe également les thèmes de la formation des personnels : type de formation, nombre d'agents formés et dépenses de formation.

Les données portant sur la formation sont pour la plupart issues de l'enquête LAGAF réalisée en 2018. En raison du contexte sanitaire, il n'a pas été possible de mener à bien cette enquête en 2019.

En 2018, 48,8% des personnels BIATSS ont suivi une formation statutaire ou professionnelle, contre 56,5% en 2017.

- ▶ La formation professionnelle continue représente 87,4% de l'ensemble des formations.
- ▶ Toutes formations confondues, 39,9% des personnels formés sont des agents de catégorie A, 23,9% de catégorie B et 36,2% de catégorie C.
- ▶ En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes sauf en catégorie A (62%).
- ▶ En 2018, 9,2% des personnels enseignants titulaires ont participé à des actions de formation.

Pour l'année universitaire 2019-2020, 679 semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) ont été accordés par les établissements (615 pour l'année 2018-2019 – nombre moyen consommé sur 5 ans : 638) et 243 semestres par les sections du Conseil national des universités (contre 254 pour l'année universitaire précédente), soit une augmentation totale d'environ 6%.

A. Les répertoires des métiers

► Les répertoires des métiers

► *Source : DGRH.*

Cet indicateur présente 2 référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et RéFérens III.

1. REME

Le référentiel des métiers décrit l'ensemble des emplois-types propres à l'Éducation Nationale et à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

La richesse de ce référentiel témoigne de la diversité des activités réalisées dans les services, les établissements et de la richesse des compétences mobilisées. Sans occulter les spécificités de chaque structure et de chaque poste, ce référentiel met en évidence des socles communs. Il permet de disposer d'un langage précis, partagé, qui facilitera le dialogue et la mise en œuvre d'actions de gestion des ressources humaines adaptées aux besoins de chaque métier.

Ce référentiel est par ailleurs un outil fondamental pour mieux analyser et mieux anticiper les évolutions de métier et renforcer ainsi la dimension prévisionnelle de la gestion des ressources humaines au sein des départements ministériels, services déconcentrés et établissements publics.

Le référentiel répond donc à plusieurs objectifs. C'est en même temps :

- **un outil de communication** : le référentiel donne une visibilité sur les métiers existants et leurs caractéristiques, tant pour les agents que pour les personnes extérieures susceptibles de rejoindre le ministère. Il aide à faire connaître et à promouvoir les métiers à l'extérieur du ministère. La référence effectuée, à chaque fois que cela est possible, au RIME (répertoire interministériel des métiers de l'État) permet de voir les passerelles possibles entre ministères ;
- **une aide au processus de recrutement** : l'emploi-type n'est pas un descriptif de poste ou une photographie exacte de toutes les situations professionnelles existantes au ministère et les agents n'y retrouveront pas le reflet complet de leur activité quotidienne. En revanche, les responsables hiérarchiques s'y réfèrent pour définir les profils des agents recherchés pour leur équipe. Les fiches métiers permettent également d'identifier des viviers de recrutement (interne ou externe) ;
- **un appui pour la définition de parcours professionnels** : le référentiel permet d'étayer les actions de formation et de professionnalisation à travers la description des principales compétences requises pour un emploi-type. Ces éléments qualitatifs permettent de cerner les besoins de professionnalisation des agents qui entrent dans ces métiers et ainsi de construire des parcours dans une logique de progression professionnelle ;
- **un support aux démarches de mobilité professionnelle** : à travers la description des principales activités exercées et des compétences requises, toute personne ayant un projet de mobilité peut obtenir une vision plus précise du contenu d'un emploi et identifier, le cas échéant, des proximités entre le métier qu'elle exerce aujourd'hui et celui ou ceux auxquels elle peut aspirer.

Le référentiel est composé de 104 emplois-types, regroupés en 13 familles professionnelles

Les familles professionnelles correspondent soit aux domaines d'activités spécifiques des deux ministères (cf. les deux premières de la liste en infra) soit aux domaines supports :

- éducation et formation tout au long de la vie ;
- enseignement supérieur-recherche ;
- management, pilotage et contrôle ;
- bibliothèques, documentation, archives et musées ;
- santé-social ;
- études et évaluation des politiques publiques ;
- ressources humaines ;
- gestion budgétaire, finances et comptable ;
- affaires juridiques ;
- administration générale ;

- logistique immobilière, technique et de services ;
- systèmes et réseaux d'information et de communication ;
- communication, édition.

Une actualisation en cours devrait conduire à la création de nouveaux emplois-types et d'une nouvelle famille professionnelle

Pour faire écho à l'actualisation du RIME opérée en 2017 et garder au REME son caractère fonctionnel et opérationnel au regard des évolutions de l'environnement, des attentes et des pratiques, une opération d'actualisation a été lancée en 2017 et se poursuit actuellement. Le REME devrait donc être doté prochainement d'une nouvelle famille professionnelle dédiée à l'achat dotée de cinq emplois-types, ainsi qu'au sein de 6 familles professionnelles existantes d'emplois-types actualisés et d'emplois-types nouveaux, parmi lesquels ceux de Psychologue de l'éducation nationale, de Responsable du numérique éducatif, d'expert en numérique éducatif, de Conseiller pédagogique, de Conseiller en orientation et insertion professionnelle, de Référent handicap, de Correspondant handicap, de Rédacteur auprès d'un cabinet, de Directeur du système d'information et du numérique.

2. RéFérens III

Dans le cadre d'une opération d'actualisation du répertoire RéFérens, RéFérens III a été élaboré et mis en œuvre en 2017.

La réflexion ayant fondé cette actualisation s'est notamment déroulée dans un groupe de travail mis en place par la DGRH avec l'appui des DRH des universités et des EPST et dans le cadre d'une approche de « veille métiers ».

RéFérens III est aujourd'hui un référentiel qui permet une représentation des métiers commune à l'ensemble des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Sa finalité réside dans le recrutement des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF).

Sa nomenclature

La cartographie des métiers se structure en Branches d'activités professionnelles (BAP), en Familles d'activités professionnelles (FAP) et en emplois-types (ET). Elle est calquée sur les corps et les grades (ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant ingénieur, technicien et adjoint technique) des ITRF. Présentant en 2015 une structuration générale en 8 BAP, 40 FAP et 260 ET, elle se caractérise désormais, suite à l'actualisation conduite par l'existence de 8 BAP, de 35 FAP et de 242 ET.

Les BAP sont les suivantes :

- BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ;
- BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ;
- BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ;
- BAP D - Sciences humaines et sociales ;
- BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ;
- BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ;
- BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ;
- BAP J - Gestion et pilotage.

3. Liens internet

REME : <https://www.education.gouv.fr/repertoire-des-metiers-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-9287>

RéFérens III : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens_iii/

B. Les formations

► Formations statutaire et professionnelle des BIATSS – Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe



Par type de formation, les effectifs ayant suivi une formation par catégorie statutaire

Figure 4.1 – Formation statutaire

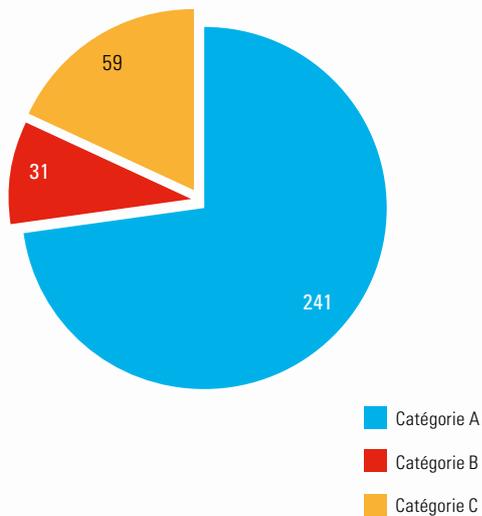


Figure 4.2 – Formation professionnelle continue

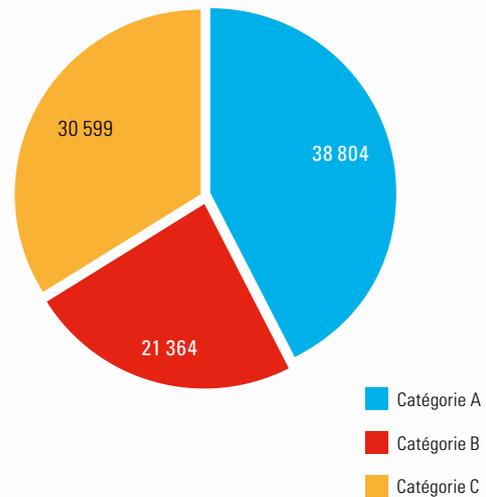
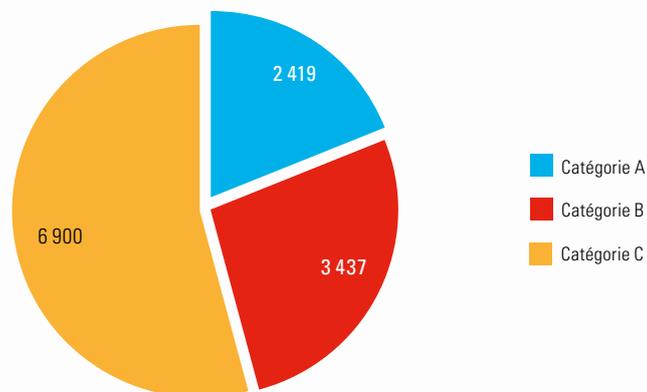


Figure 4.3 – Formation professionnelle hors formation continue



Par type de formation, le nombre de jours de formation par catégorie statutaire

Figure 4.4 – Formation statutaire

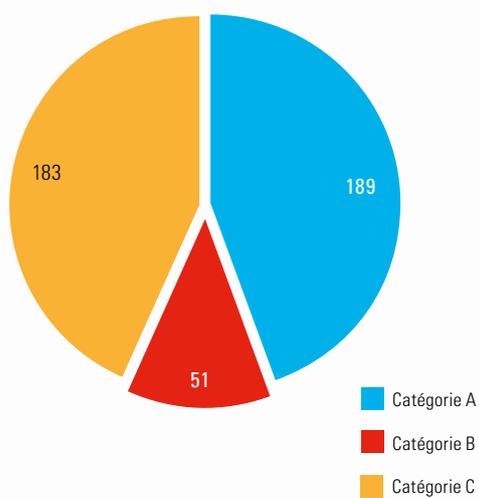


Figure 4.5 – Formation professionnelle continue

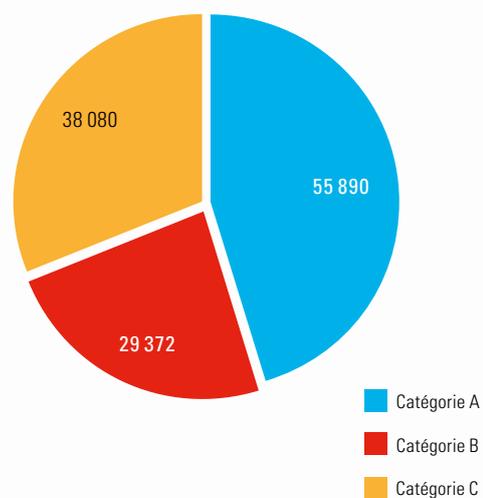


Figure 4.6 – Formation professionnelle hors formation continue

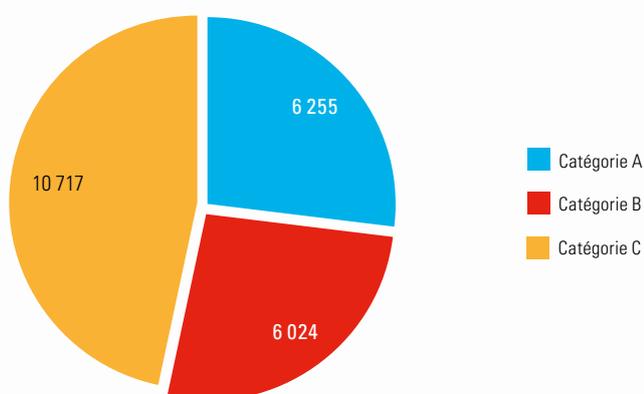


Tableau 4.1

Type de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors Pacte	Effectif	114	127	241
	Nombre de jours	93	96	189
Formation statutaire : Pacte	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation statutaire	Total effectif	114	127	241
	Total nb de jours	93	96	189
	% effectif / tot. g.	0,7	0,5	0,6
	% nb de jours / tot. g.	0,4	0,3	0,3
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	11 046	18 222	29 268
	Nombre de jours	16 331	24 442	40 773
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	1 082	1 621	2 703
	Nombre de jours	1 808	2 332	4 140
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	2 781	4 052	6 833
	Nombre de jours	4 706	6 271	10 977
Total formation professionnelle continue	Total effectif	14 909	23 895	38 804
	Total nb de jours	22 845	33 045	55 890
	% effectif / tot. g.	94,7	92,9	93,6
	% nb de jours / tot. g.	91,8	88,2	89,7
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	689	1 601	2 290
	Nombre de jours	1 197	2 305	3 502
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	7	15	22
	Nombre de jours	38	137	175
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	6	14	20
	Nombre de jours indemnisés	573	1 570	2 143
	Jours non indemnisés	0	80	80
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	7	7	14
	Nombre de jours	87	14	101
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	13	60	73
	Nombre de jours	51	203	254
	Total effectif	722	1 697	2 419
Total formation professionnelle hors formation continue	Total nb de jours	1 946	4 309	6 255
	% effectif / tot. g.	4,6	6,6	5,8
	% nb de jours / tot. g.	7,8	11,5	10,0
	Effectif	460	1 257	1 717
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Nombre de jours	346	917	1 263
	Total effectif	15 745	25 719	41 464
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Part par sexe (%)	38,0	62,0	-
	Total nb. de jours	24 884	37 450	62 334
	Part par sexe (%)	39,9	60,1	-

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) – Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

La formation professionnelle continue représente 87,4 % de l'ensemble des formations alors que la formation statutaire représente moins de 1 %.

Toutes formations confondues, 39,9 % des stagiaires sont des personnels de catégorie A, 23,9 % des personnels de catégorie B et 36,2 % des personnels de catégorie C.

En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes, sauf en catégorie A où elles atteignent un taux de 62 %.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
12	19	31	11	38	49	137	184	321	57,3
22	29	51	9	16	25	124	141	265	53,2
0	0	0	6	4	10	6	4	10	40,0
0	0	0	72	86	158	72	86	158	54,4
12	19	31	17	42	59	143	188	331	56,8
22	29	51	81	102	183	196	227	423	53,7
0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,5	0,3	0,3	-
0,2	0,1	0,1	0,6	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3	-
4 224	12 974	17 198	5 549	19 150	24 699	20 819	50 346	71 165	70,7
6 664	16 156	22 820	7 867	21 828	29 695	30 862	62 426	93 288	66,9
319	873	1 192	447	956	1 403	1 848	3 450	5 298	65,1
523	1 315	1 838	728	1 396	2 124	3 059	5 043	8 102	62,2
883	2 091	2 974	1 178	3 319	4 497	4 842	9 462	14 304	66,1
1 493	3 221	4 714	1 944	4 317	6 261	8 143	13 809	21 952	62,9
5 426	15 938	21 364	7 174	23 425	30 599	27 509	63 258	90 767	69,7
8 680	20 692	29 372	10 539	27 541	38 080	42 064	81 278	123 342	65,9
87,9	85,4	86,0	86,0	80,2	81,5	90,9	86,0	87,4	-
88,1	80,8	82,9	81,0	76,6	77,7	88,1	82,1	84,0	-
725	2 660	3 385	1 131	5 702	6 833	2 545	9 963	12 508	79,7
983	3 633	4 616	1 628	7 300	8 928	3 808	13 238	17 046	77,7
2	3	5	6	7	13	15	25	40	62,5
6	4	10	80	122	202	124	263	387	68,0
2	5	7	3	7	10	11	26	37	70,3
125	1 135	1 260	475	797	1 272	1 173	3 502	4 675	74,9
0	0	0	171	0	171	171	80	251	31,9
5	7	12	4	15	19	16	29	45	64,4
28	19	47	8	51	59	123	84	207	40,6
2	26	28	10	15	25	25	101	126	80,2
6	85	91	36	49	85	93	337	430	78,4
736	2 701	3 437	1 154	5 746	6 900	2 612	10 144	12 756	79,5
1 148	4 876	6 024	2 398	8 319	10 717	5 492	17 504	22 996	76,1
11,9	14,5	13,8	13,8	19,7	18,4	8,6	13,8	12,3	-
11,7	19,0	17,0	18,4	23,1	21,9	11,5	17,7	15,7	-
228	1 019	1 247	190	1 307	1 497	878	3 583	4 461	80,3
191	786	977	193	999	1 192	730	2 702	3 432	78,7
6 174	18 658	24 832	8 345	29 213	37 558	30 264	73 590	103 854	70,9
24,9	75,1	-	22,2	77,8	-	29,1	70,9	-	-
9 850	25 597	35 447	13 018	35 962	48 980	47 752	99 009	146 761	67,5
27,8	72,2	-	26,6	73,4	-	32,5	67,5	-	-

► Domaines de formation continue – Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe



Tableau 4.2

Domaine de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Management	Effectif	1 484	2 652	4 136
	Nombre de jours	2 654	4 506	7 160
Ressources humaines	Effectif	619	1 364	1 983
	Nombre de jours	914	2 367	3 281
Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement	Effectif	40	37	77
	Nombre de jours	150	316	466
Préparation aux épreuves de concours et des examens professionnels	Effectif	203	501	704
	Nombre de jours	246	565	811
Environnement professionnel	Effectif	2 140	4 190	6 330
	Nombre de jours	2 901	5 605	8 506
Hygiène, santé et sécurité au travail	Effectif	3 580	3 803	7 383
	Nombre de jours	4 603	4 178	8 781
Politiques publiques nationales	Effectif	101	158	259
	Nombre de jours	128	153	281
Achats publics	Effectif	65	124	189
	Nombre de jours	139	226	365
Économie, finance et gestion	Effectif	318	668	986
	Nombre de jours	415	741	1 156
Techniques juridiques	Effectif	135	252	387
	Nombre de jours	180	282	462
Communication et services aux usagers	Effectif	190	466	656
	Nombre de jours	302	706	1 008
Informatique et bureautique	Effectif	2 901	4 683	7 584
	Nombre de jours	4 345	4 862	9 207
Langues	Effectif	831	1 428	2 259
	Nombre de jours	1 919	3 458	5 377
Formations spécifiques aux missions des ministères	Effectif	2 258	3 403	5 661
	Nombre de jours	4 073	5 347	9 420
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	14 865	23 729	38 594
	Part par sexe (%)	38,5	61,5	-
	Total nb. de jours	22 969	33 312	56 281
	Part par sexe (%)	40,8	59,2	-

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) – Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Dans le cadre de la formation continue, les domaines privilégiés par les stagiaires sont ceux des formations « Informatique et bureautique » (24,5 % des stagiaires) et « Hygiène, santé et sécurité au travail » (20,6 %). Les formations relatives aux « Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement », aux « Politiques publiques nationales », aux « Achats publics » et aux « Techniques juridiques » sont peu suivies (0,1 à 0,7 %).

Les agents de catégorie A (42,3 %) sont les stagiaires les plus nombreux, suivis de ceux de catégorie C (34 %) puis ceux de catégorie B (23,7 %).

Les femmes sont largement majoritaires dans la plupart des domaines, excepté dans le domaine « Hygiène, santé et sécurité au travail » où la part des hommes est quasi équivalente. La part des femmes varie également selon la catégorie statutaire.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
270	1 169	1 439	144	531	675	1 898	4 352	6 250	69,6
446	2 079	2 525	263	895	1 158	3 363	7 480	10 843	69,0
265	1 219	1 484	225	1 327	1 552	1 109	3 910	5 019	77,9
423	1 985	2 408	338	2 105	2 443	1 675	6 457	8 132	79,4
11	14	25	4	28	32	55	79	134	59,0
43	37	80	34	62	96	227	415	642	64,6
204	974	1 178	345	1 783	2 128	752	3 258	4 010	81,2
255	1 071	1 326	404	1 959	2 363	905	3 595	4 500	79,9
661	2 830	3 491	789	3 821	4 610	3 590	10 841	14 431	75,1
828	3 280	4 108	963	4 226	5 189	4 692	13 111	17 803	73,6
1 933	2 293	4 226	3 362	3 857	7 219	8 875	9 953	18 828	52,9
3 026	2 589	5 615	5 178	4 065	9 243	12 807	10 832	23 639	45,8
54	95	149	37	58	95	192	311	503	61,8
33	61	94	37	31	68	198	245	443	55,3
32	102	134	17	58	75	114	284	398	71,4
60	149	209	29	64	93	228	439	667	65,8
222	957	1 179	238	1 267	1 505	778	2 892	3 670	78,8
284	929	1 213	235	1 163	1 398	934	2 833	3 767	75,2
33	123	156	16	121	137	184	496	680	72,9
38	154	192	15	109	124	233	545	778	70,1
65	382	447	95	421	516	350	1 269	1 619	78,4
99	568	667	175	674	849	576	1 948	2 524	77,2
1 197	4 100	5 297	1 458	8 013	9 471	5 556	16 796	22 352	75,1
2 044	4 811	6 855	1 971	8 695	10 666	8 360	18 368	26 728	68,7
133	641	774	160	900	1 060	1 124	2 969	4 093	72,5
352	1 565	1 917	411	2 162	2 573	2 682	7 185	9 867	72,8
388	1 267	1 655	371	1 596	1 967	3 017	6 266	9 283	67,5
877	1 822	2 699	692	1 739	2 431	5 642	8 908	14 550	61,2
5 468	16 166	21 634	7 261	23 781	31 042	27 594	63 676	91 270	69,8
25,3	74,7	-	23,4	76,6	-	30,2	69,8	-	-
8 808	21 100	29 908	10 745	27 949	38 694	42 522	82 361	124 883	66,0
29,5	70,5	-	27,8	72,2	-	34,0	66,0	-	-

Figure 4.7 – La répartition par catégorie statutaire selon le sexe du nombre de stagiaires au titre de la formation continue et en jours

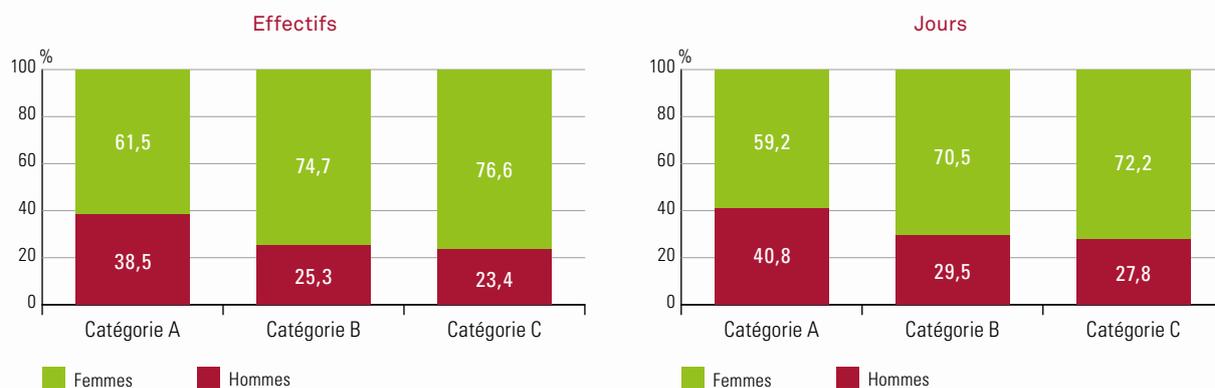
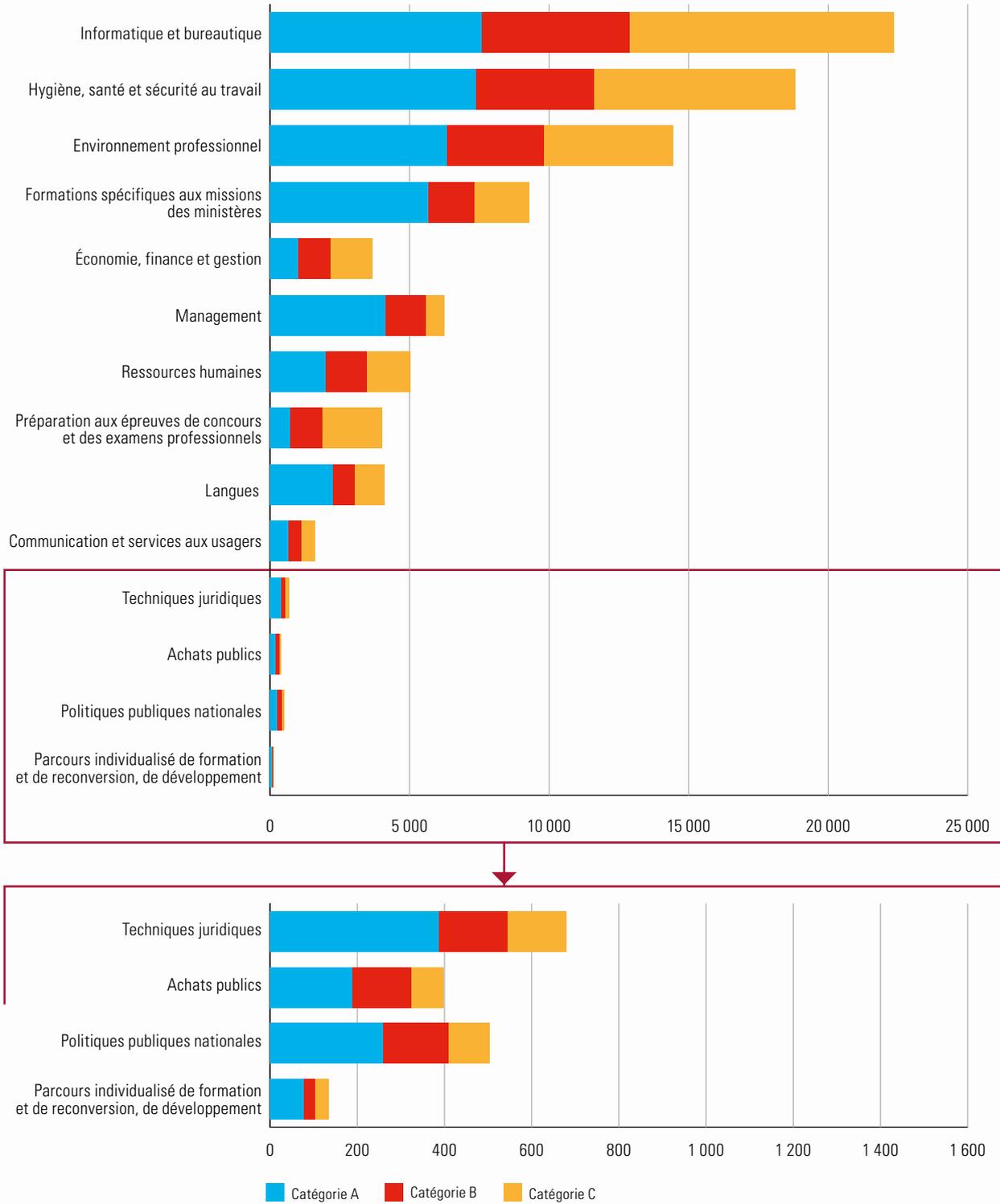


Figure 4.8 – Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation continue par catégorie statutaire



► Consommation au titre du compte personnel de formation (CPF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe



Figure 4.9 – La répartition par catégorie statutaire et par sexe du nombre des stagiaires au titre du CPF et en équivalent jours

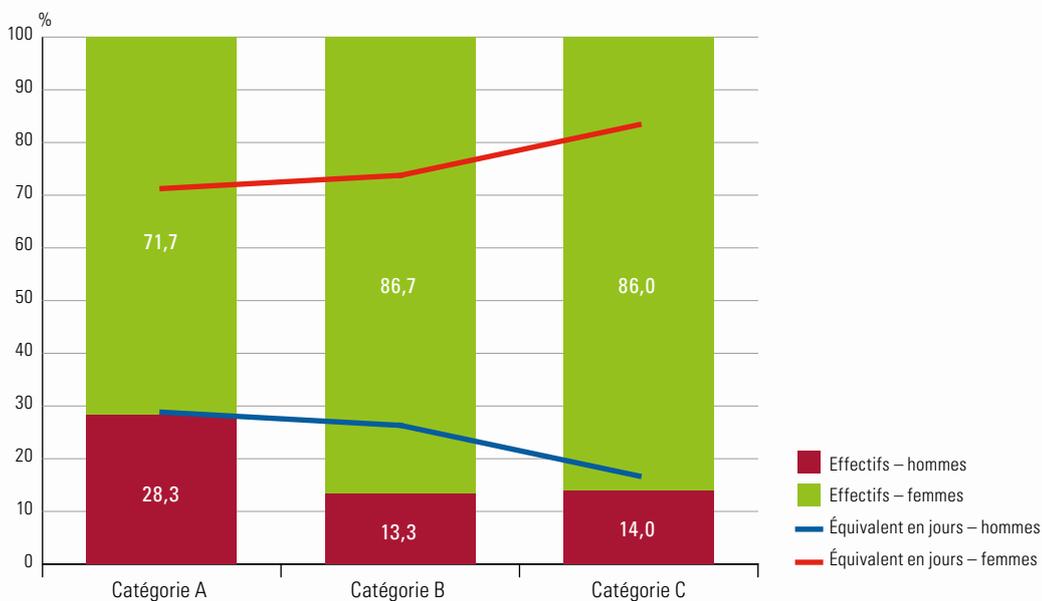


Figure 4.10 – Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation au titre du CPF par catégorie statutaire

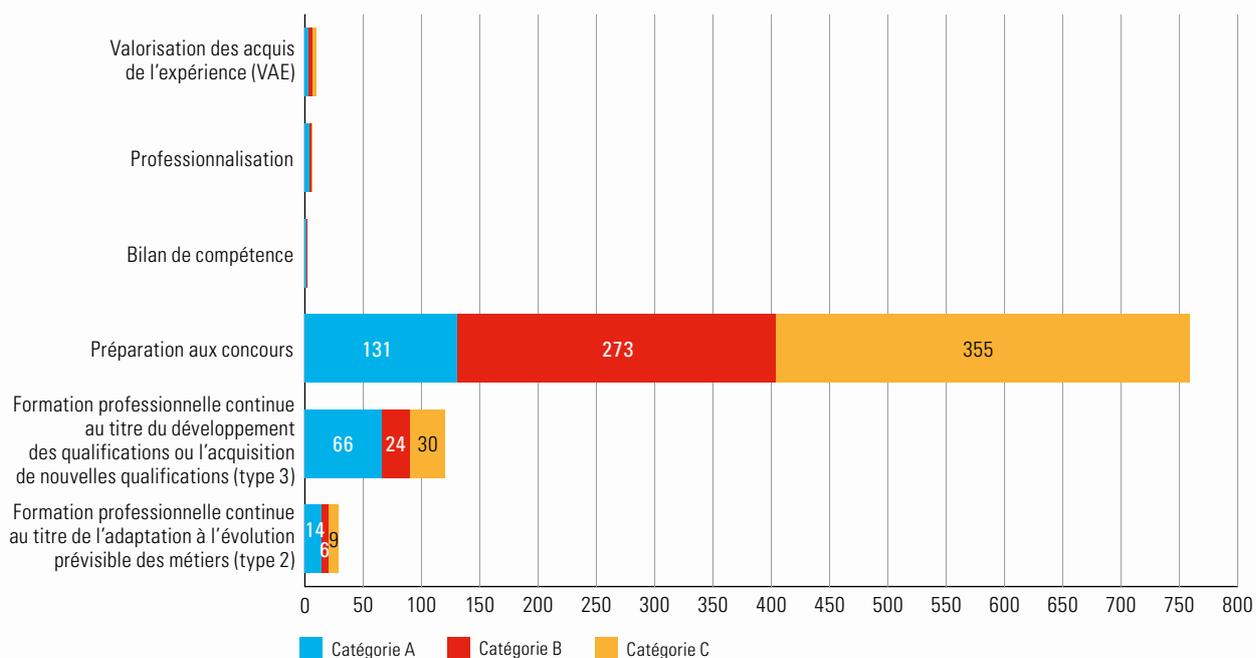


Tableau 4.3

Type de formation	Nbre de stagiaires et heures/jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Nombre de stagiaires	4	10	14
	Nombre d'heures sur le temps de travail	306	339	645
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	120	120
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	51,0	76,5	127,5
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Nombre de stagiaires	25	41	66
	Nombre d'heures sur le temps de travail	1 329	1 724	3 053
	Nombre d'heures hors temps de travail	35	260	295
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	18	48	66
	Équivalent en jours	227,3	330,7	558,0
Préparation aux concours	Nombre de stagiaires	31	100	131
	Nombre d'heures sur le temps de travail	259	1 733	1 992
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	560	560
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	7	0	7
	Équivalent en jours	43,2	382,2	425,3
Bilan de compétence	Nombre de stagiaires	0	1	1
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	16	16
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	0,0	2,7	2,7
Professionalisation	Nombre de stagiaires	0	4	4
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	427	427
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	0,0	71,2	71,2
Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Nombre de stagiaires	2	1	3
	Nombre d'heures sur le temps de travail	169	0	169
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	28,2	0,0	28,2
Ensemble des types de formation	Nombre de stagiaires	62	157	219
	Part par sexe (%)	28,3	71,7	-
	Nombre d'heures sur le temps de travail	2 063	4 239	6 302
	Nombre d'heures hors temps de travail	35	940	975
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	<i>25</i>	<i>48</i>	<i>73</i>
	Équivalent en jours	349,7	863,2	1 212,8
	Part par sexe (%)	28,8	71,2	-

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) – Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Au titre du compte personnel de formation (CPF), en 2018, 23,6% des stagiaires sont des agents de catégorie A, 33,3 % de catégorie B et 43,1 % de catégorie C.

82 % des stagiaires choisissent des formations de préparation aux concours.

Quels que soient la catégorie statutaire et le type de formation, les femmes sont largement majoritaires.

Les heures de formation effectuées par les stagiaires se déroulent très majoritairement sur le temps de travail.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
1	5	6	3	6	9	8	21	29	72,4
20	131	151	15	68	83	341	538	879	61,2
0	0	0	0	0	0	0	120	120	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
3,3	21,8	25,2	2,5	11,3	13,8	56,8	109,7	166,5	65,9
4	20	24	8	22	30	37	83	120	69,2
107	530	637	217	708	925	1 653	2 962	4 615	64,2
0	0	0	0	0	0	35	260	295	88,1
0	0	0	0	0	0	18	48	66	-
17,8	88,3	106,2	36,2	118,0	154,2	281,3	537,0	818,3	65,6
33	240	273	43	312	355	107	652	759	85,9
245	528	773	58	701	759	562	2 962	3 524	84,1
0	0	0	0	0	0	0	560	560	100,0
0	0	0	0	0	0	7	0	7	-
40,8	88,0	128,8	9,7	116,8	126,5	93,7	587,0	680,7	86,2
0	1	1	0	0	0	0	2	2	100,0
0	20	20	0	0	0	0	36	36	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0,0	3,3	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	6,0	100,0
1	0	1	0	1	1	1	5	6	83,3
35	0	35	0	100	100	35	527	562	93,8
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
5,8	0,0	5,8	0,0	16,7	16,7	5,8	87,8	93,7	93,8
2	1	3	2	2	4	6	4	10	40,0
34	24	58	35	48	83	238	72	310	23,2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
5,7	4,0	9,7	5,8	8,0	13,8	39,7	12,0	51,7	23,2
41	267	308	56	343	399	159	767	926	82,8
13,3	86,7	-	14,0	86,0	-	17,2	82,8	-	-
441	1 233	1 674	325	1 625	1 950	2 829	7 097	9 926	71,5
0	0	0	0	0	0	35	940	975	96,4
0	0	0	0	0	0	25	48	73	65,8
73,5	205,5	279,0	54,2	270,8	325,0	477,3	1 339,5	1 816,8	73,7
26,3	73,7	-	16,7	83,3	-	26,3	73,7	-	-

C. Les agents formés

► Effectifs formés chez les BIATSS – Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe



Tableau 4.4

Type de formation	Catégorie A			Catégorie B		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
Agents ayant suivi au moins une formation ¹	9 350	12 995	22 345	3 005	7 189	10 194
<i>dont agents ayant suivi au moins une formation professionnelle²</i>	<i>7 795</i>	<i>10 674</i>	<i>18 469</i>	<i>2 624</i>	<i>6 222</i>	<i>8 846</i>
Part par sexe (%)	41,8	58,2	-	29,5	70,5	-

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) – Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

1. Statutaire et/ou professionnelle.

2. Formation continue, préparation aux examens et concours, période de professionnalisation, congé de formation, VAE, bilan de compétences.

Sur l'année 2018, près de 48 000 agents ont été formés, 46,9 % de catégorie A, 21,4 % de catégorie B et 31,7 % de catégorie C.

65,6 % des agents formés sont des femmes.

D. Les dépenses de formation

► Dépenses pour les BIATSS par type de formation

Tableau 4.5

	Dépenses hors rémunération des stagiaires ¹	dont indemnités des formateurs (décrets de 1956 et de 2010)	Indemnités des stagiaires liées à la formation ²	Total (1 + 2)
Formation statutaire	71 929 €	0 €	678 €	72 607 €
Formation continue	13 761 179 €	372 131 €	306 834 €	14 068 013 €
<i>dont CPF hors temps de travail</i>	<i>2 271 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>2 271 €</i>
Préparation aux examens et concours	1 491 487 €	29 015 €	9 417 €	1 500 904 €
<i>dont CPF hors temps de travail</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
Période de professionnalisation	49 133 €	0 €	0 €	49 133 €
Congé de formation	18 348 €	0 €	0 €	18 348 €
Bilan de compétences	170 876 €	0 €	0 €	170 876 €
VAE	53 612 €	0 €	264 €	53 876 €
Total Formation professionnelle	15 544 636 €	401 146 €	316 515 €	15 861 151 €
Total général des dépenses	15 616 564 €	401 146 €	317 193 €	15 933 757 €

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs) – Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

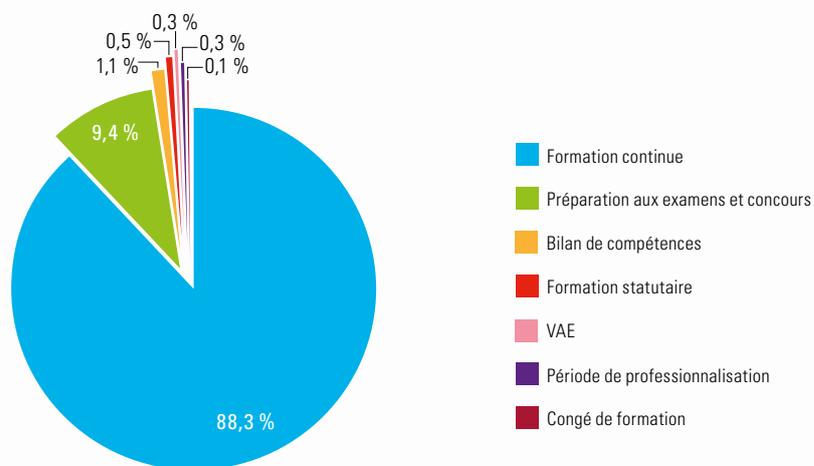
1. Dépenses de fonctionnement, dépenses pédagogiques, prestations.

2. Hors traitements des stagiaires. Exemples : indemnité de stage, de transport, de nuitée...

La formation professionnelle continue représente 88,3 % des dépenses de formation. Viennent ensuite les dépenses de formation de préparation aux examens et concours qui représentent 9,4 % de l'ensemble des dépenses.

Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
4 006	11 076	15 082	16 361	31 260	47 621	65,6
3 708	10 213	13 921	14 127	27 109	41 236	65,7
26,6	73,4	-	34,4	65,6	-	-

Figure 4.11 – La part de la dépense de formation selon le type de formation



► Congé de formation : donnée non significative.

E. La formation chez les enseignants

► Effectifs formés chez les enseignants

Tableau 4.6

Filière	Statut Fonction publique	Corps	Effectifs
Filière universitaire et hospitalo-universitaire	Titulaire	Professeur des universités	856
		Maître de conférences des universités	3 318
	Non-titulaire	Enseignants non permanents	243
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Titulaire	Professeur agrégé	679
		Professeur certifié	553
		Professeur de lycée professionnel	27
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Titulaire	Professeur des écoles	15
Indéterminé*			879
Total effectifs			6 570

► Source : Enquête LAGAF 2018 (taux de retour : 30 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 59 % des effectifs).

► * Effectifs recensés par les établissements sans précision d'appartenance de corps/grade, ni de statut titulaire/non titulaire.

En 2018, 9,2 % des personnels enseignants titulaires (y compris les « indéterminés ») ont participé à des formations.

► Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010

Tableau 4.7

Année universitaire	CRCT établissements	CRCT CNU	Total	Année universitaire	CRCT établissements	CRCT CNU	Total
2009-2010	780	220	1 000	2015-2016	632	269	901
2010-2011	777	312	1 089	2016-2017	647	253	900
2011-2012	774	311	1 085	2017-2018	651	259	910
2012-2013	687	310	997	2018-2019	615	260	875
2013-2014	678	275	953	2019-2020	679	246	925
2014-2015	672	271	943				

► Sources : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Jusqu'à l'année universitaire 2009/2010, le volume annuel total des contingents de CRCT était limité à 1 000 semestres répartis entre 780 semestres pour les établissements et 220 semestres pour les sections du Conseil national des universités (CNU). Depuis la parution du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants-chercheurs, le nombre de semestres de CRCT attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement et le contingent annuel de CRCT accordés sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

Si le total des contingents de CRCT avait été supérieur lors des deux premières années (2010/2011 et 2011/2012) qui ont suivi la modification en avril 2009 du décret

du 6 juin 1984, pour les années universitaires suivantes, il est revenu à un niveau inférieur aux années antérieures. En effet, en raison de la baisse presque constante du volume des contingents accordés par les établissements d'enseignement supérieur (615 en 2018/2019, contre 774 en 2011/2012), le total des contingents de CRCT a mécaniquement diminué, passant de 997 en 2012/2013 à 875 en 2018/2019.

Pour 2019-2020, le volume des contingents accordés par les établissements est de 679, retrouvant ainsi son niveau de 2013-2014. Les contingents fixés pour les sections du CNU restent toujours supérieurs à ceux fixés avant la modification d'avril 2009.

Globalement, le total des contingents de 2019-2020 est de 925, soit 6 % de plus que l'année précédente.

► Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines

Tableau 4.8 – Année 2019-2020

Groupe CNU	Au titre de l'établissement	Au titre du CNU	Total	Taux du groupe/Total (en %)
Droit et Science politique	30	19	49	5,3
Sciences économiques et de gestion	33	20	53	5,7
Langues et Littératures	139	28	167	18,1
Sciences humaines	134	35	169	18,3
Mathématiques et Informatique	82	33	115	12,5
Physique	41	12	53	5,7
Chimie	38	16	54	5,9
Sciences de la terre	20	7	27	2,9
Sciences de l'ingénieur	54	34	88	9,5
Biologie et Biochimie	49	20	69	7,5
Interdisciplinaire	56	12	68	7,4
Théologie	0	0	0	0,0
Pharmacie	3	7	10	1,1
Total	679	243	922	100,0

► Sources : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement. Fixé par arrêté, le contingent annuel de CRCT accordé sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précé-

dente. En 2019/2020, 679 semestres ont été accordés par les établissements et 243 semestres ont été accordés par les sections du CNU sur les 246 prévus (40 % des 615 semestres accordés par les établissements en 2018/2019). C'est en « Sciences humaines » et en « Langues et littératures » que le nombre de CRCT attribué est le plus important.

► Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2015-2016 à 2019-2020) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement

Tableau 4.9

Typologie	Nb moyen de CRCT attribués	Part des CRCT attribués (en %)	Part des EC titulaires (en %)
Écoles d'ingénieurs	25,5	4,0	5,8
Établissements fusionnés	170,8	26,8	33,6
Grands établissements	26,5	4,2	2,9
Instituts d'études politiques	3,8	0,6	0,5
Univ. pluridisciplinaires et de santé	172	27,0	25,1
Univ. pluridisciplinaires hors santé	83	13,0	10,9
Univ. scientifiques	51,5	8,1	9,3
Univ. droit et économie	25	3,9	3,5
Univ. lettres et sciences humaines	79,5	12,5	8,2
Autres typologies d'établissement	0,3	0,0	0,2
Ensemble	637,9	100,0	100,0

► Source : DGRH A1-1.

► Au sein de la typologie « Établissements fusionnés », le calcul du nombre de CRCT tient compte de l'ensemble des CRCT attribués par les établissements individuellement, pour les années antérieures à la date de fusion.

Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé puis dans les établissements fusionnés que le nombre de semestres de CRCT accordés aux enseignants-chercheurs est le plus important. La part des CRCT attribués est inférieure à celle des effectifs de titulaires pour

les écoles d'ingénieurs, les établissements fusionnés et les universités scientifiques. On constate l'inverse pour les autres types d'établissements, avec toutefois des taux très proches pour les instituts d'études politiques et les universités de droit et économie.

Figure 4.12 – Part des CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement (en %)

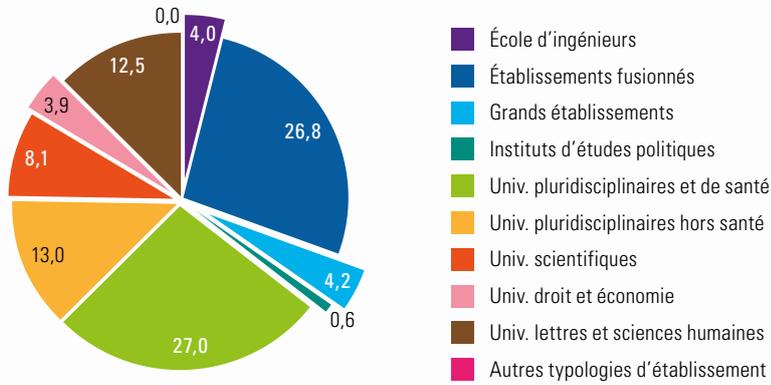
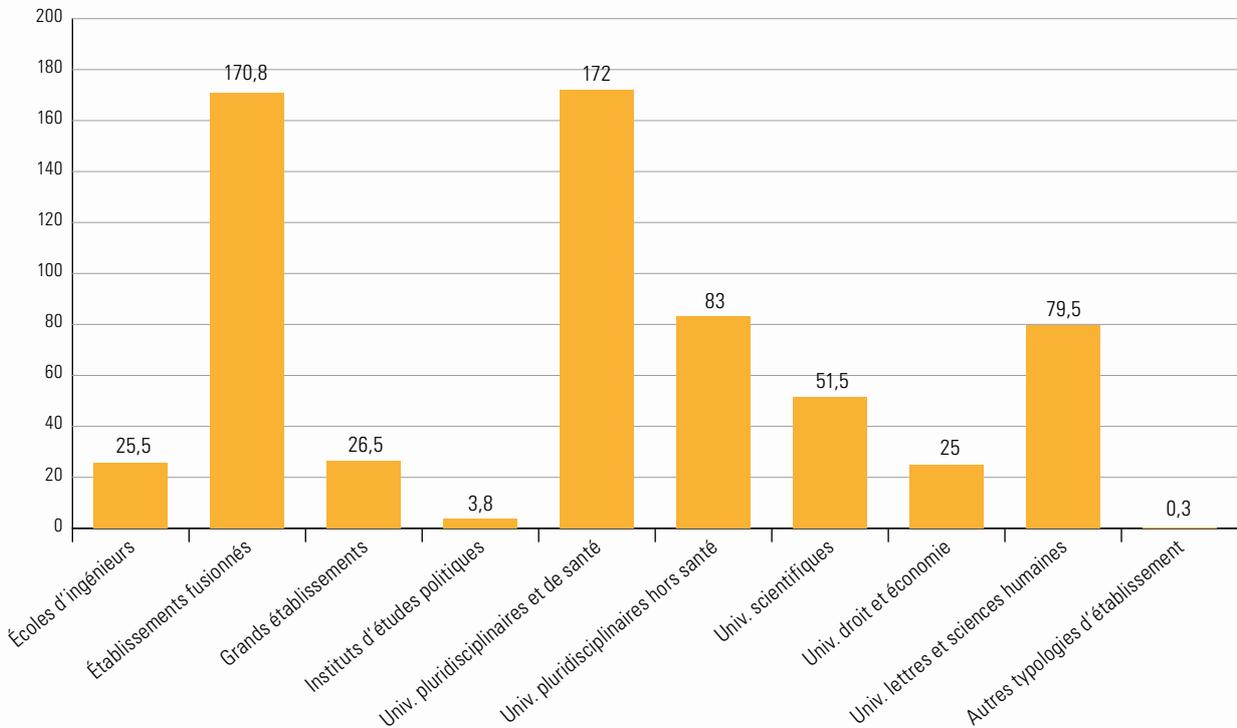


Figure 4.13 – Nombre moyen de CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement



5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé	254
B. La médecine de prévention	256
C. Hygiène, sécurité et conditions de travail	257

Ce chapitre présente la démographie des médecins de prévention, le fonctionnement des instances d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, l'évolution du nombre d'accidents de service ou du travail ainsi que celui des maladies professionnelles au cours de l'année 2018. Des données sur les congés pour raison de santé sont également présentes.

Toutes ces données sont issues de deux enquêtes déclaratives réalisées en 2019 au titre de l'année 2018 auprès des établissements d'enseignement supérieur. Il n'a pas été possible de produire ces indicateurs dans le bilan social pour l'année 2019, compte tenu du contexte sanitaire.

- ▶ 79% des établissements déclarent en 2018 avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention.
- ▶ 92% des établissements ayant mis en place un CHSCT ont réuni cette instance au moins à 3 reprises en 2018.
- ▶ Un conseiller de prévention est nommé dans 85% des établissements.
- ▶ 88% des établissements déclarent avoir un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- ▶ L'indice de fréquence des accidents de service ou du travail avec arrêt s'établit à 8,07 accidents pour 1 000 agents (contre 9,23 en 2017 et 7,32 en 2016). Le taux de gravité augmente légèrement avec 0,19 journée d'arrêt pour 1 000 heures travaillées (contre 0,17 en 2017 et 0,15 en 2016).
- ▶ 160 maladies professionnelles ont été reconnues (contre 119 en 2017 et 148 en 2016) dont 86,9% des «affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail» (contre 89% en 2017 et 91,2% en 2016).
- ▶ 26,8% des agents ont pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2018 (contre 31,3% en 2017), dont 21,3% (25,9% en 2017) au titre des maladies ordinaires.

A. Les congés pour raison de santé

► Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe



Tableau 5.1 – Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé au cours de l'année 2018 (en %)

Catégorie de personnel	Sexe	Maladie ordinaire	Congé long (CLM et CLD)	Maladie professionnelle ou accident du travail	Congé maternité	Congé pour adoption	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant ¹	Congé de solidarité familiale	Ensemble des congés
Personnels enseignants	Hommes	5,5	0,5	0,3		0,0	1,2	0,0	7,7
	Femmes	12,8	1,2	0,6	3,4	0,0	0,0	0,0	18,0
	Part de la modalité de congé / Effectifs enseignants	8,4	0,8	0,4	1,4	0,0	0,7	0,0	11,8
	Effectifs enseignants / Total des effectifs	4,6	0,4	0,2	0,7	0,0	0,4	0,0	6,4
Personnels BIATSS	Hommes	29,2	2,3	2,8		0,0	1,7	0,0	36,1
	Femmes	40,7	3,1	2,5	3,0	0,0	0,1	0,0	49,5
	Part de la modalité de congé / Effectifs BIATSS	36,6	2,8	2,6	1,9	0,0	0,7	0,0	44,6
	Effectifs BIATSS / Total des effectifs	16,7	1,3	1,2	0,9	0,0	0,3	0,0	20,4
Total	Total hommes	13,5	1,1	1,1	0,0	0,0	1,4	0,0	17,2
	Total femmes	28,9	2,3	1,7	3,2	0,0	0,1	0,0	36,1
	Ensemble des effectifs	21,3	1,7	1,4	1,6	0,0	0,7	0,0	26,8

► Source : Enquête déclarative réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur – Bureau DGRH C1-1.

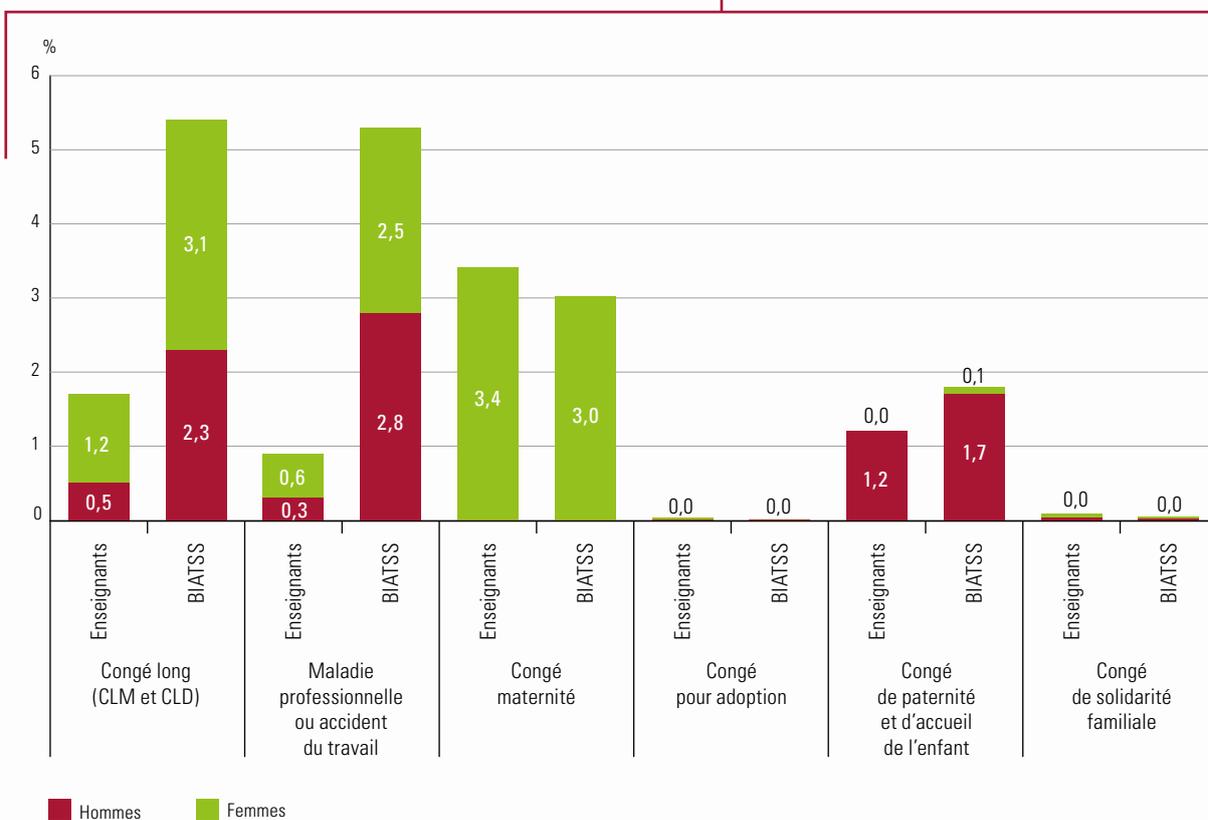
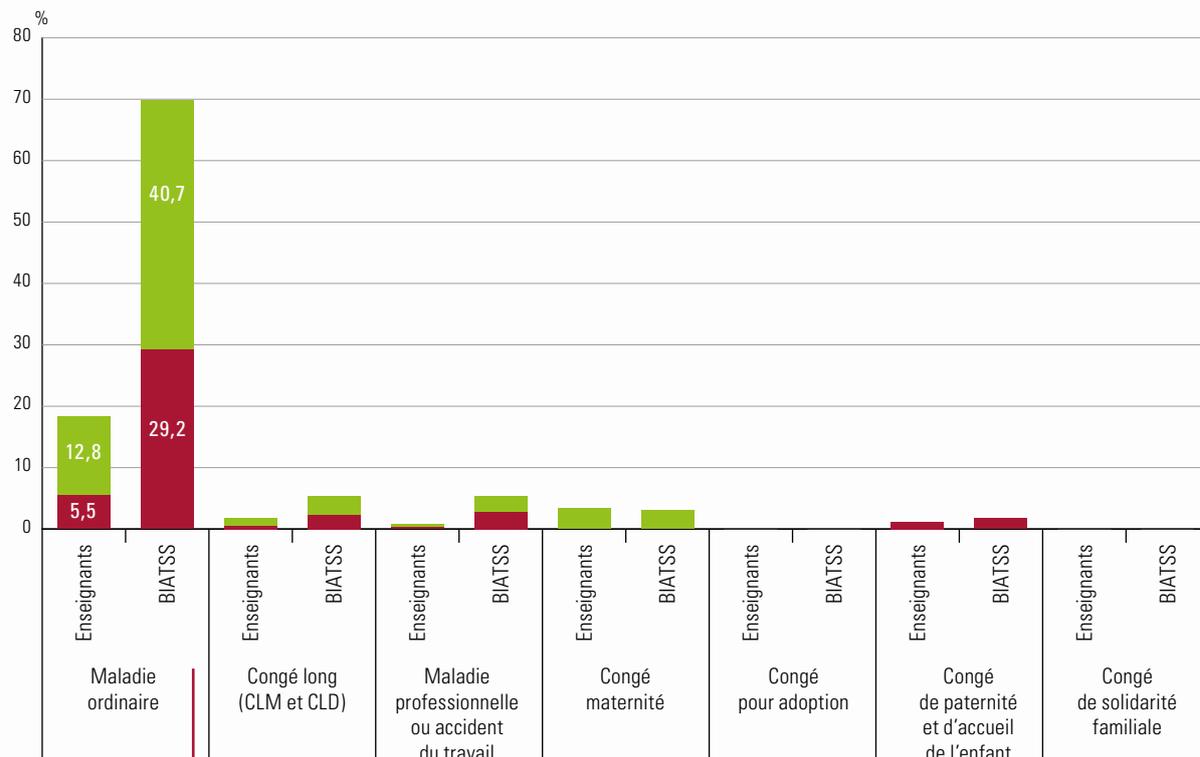
► Le taux de réponse à l'enquête par les établissements est de 87 % représentant 94 % des effectifs titulaires.

1. L'article 34 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 prévoit que peuvent bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le père fonctionnaire de l'enfant ainsi que, le cas échéant, le conjoint fonctionnaire de la mère ou le fonctionnaire lié à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle.

Dans l'enseignement supérieur, la part des agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2018 est de 26,8 % (36,1 % pour les femmes) dont 21,3 % (28,9 % pour les femmes) au titre des congés pour maladie ordinaire. 3,2 % des femmes ont eu un congé maternité en 2018 et 1,4 % des hommes ont pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Les congés longs (CLM ou CLD) ont concerné 1,7 % des effectifs de l'enseignement supérieur et deux fois plus les femmes que les hommes.

44,6 % des BIATSS ont eu en 2018 au moins un congé pour raison de santé (dont 36,6 % au titre des congés pour les maladies ordinaires) contre 11,8 % des personnels enseignants (dont 8,4 % au titre des congés pour les maladies ordinaires). La part des congés des femmes est de 49,5 % chez les BIATSS et de 18 % parmi la population enseignante, la part des congés pour maladie ordinaire représentant respectivement 40,7 % et 12,8 % des effectifs de titulaires.

Figure 5.1 – Répartition des types de congés pour raison de santé par catégorie de personnel et par sexe



■ Homes ■ Femmes

B. La médecine de prévention

► Nombre de médecins de prévention en 2018

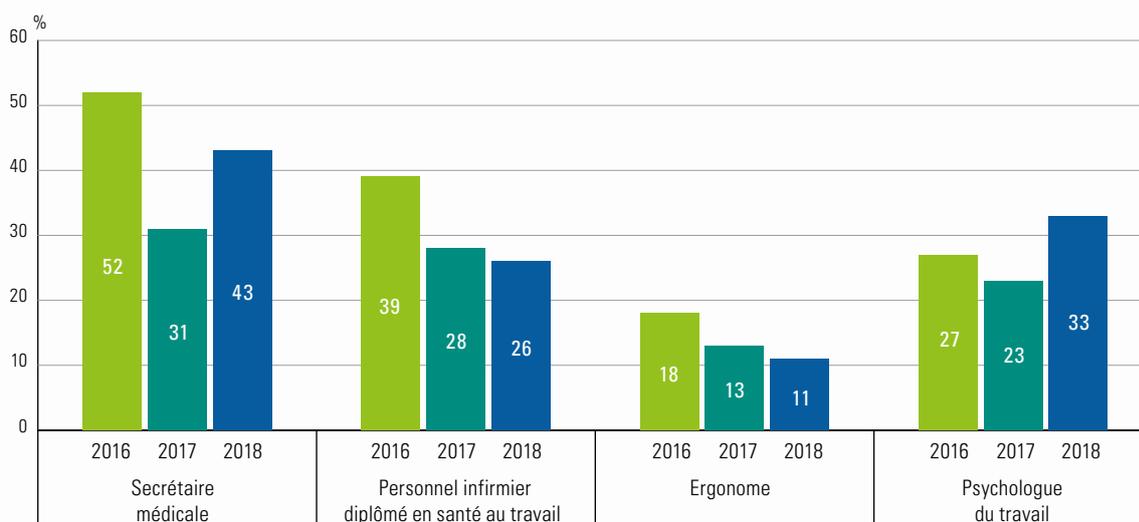
► Source : Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

L'enquête 2018 a été renseignée de manière exploitable par 131 établissements sur les 184 de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui représente 71 % des établissements (contre 73 % en 2017) et 79 % des personnels (contre 68,8 % en 2017), soit 211 621 agents.

Parmi les réponses obtenues sur la médecine de prévention :

- 103 établissements (79 %) déclarent disposer d'un médecin de prévention ; 58,7 ETP de médecins de prévention internes à l'établissement et 28,4 ETP de médecins de prévention extérieurs à l'établissement (service interentreprises ou autre administration) soit 87,1 ETP de médecins sont décomptés ;
- 10 collaborateurs médecins exercent dans 8 établissements, dont 4 ont été recrutés en 2018 ;
- 20 établissements déclarent ne pas avoir de médecin de prévention (contre 32 en 2017 et 33 en 2016) ;
- 57 % des établissements ont mis en place une équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention, dont la composition est présentée dans le diagramme suivant :

Figure 5.2 – Composition du service de médecine de prévention entre 2016 et 2018 (en %)



C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

► Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements

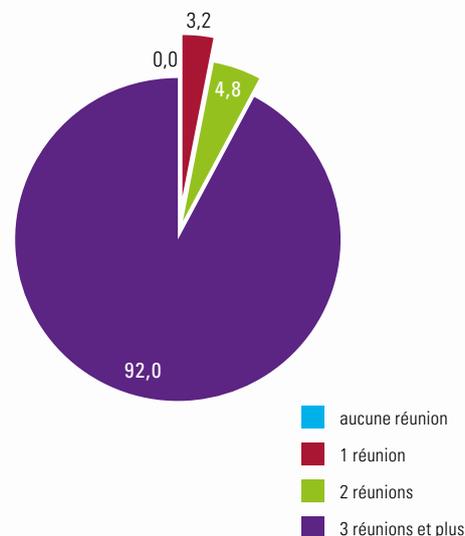
Tableau 5.2

	Aucune réunion	1 réunion	2 réunions	3 réunions et plus
Nombre d'établissements	0	4	6	115
% des établissements	0,0	3,2	4,8	92,0

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

- 500 réunions des CHSCT se sont déroulées, dont 414 en présence du président du CHSCT, 464 de l'assistant ou du conseiller de prévention, 304 du médecin de prévention ;
- Les CHSCT ont été saisis 12 fois par les CT ;
- 6 désaccords sérieux et persistants signalés ;
- 3 recours à l'inspecteur santé et sécurité au travail ;
- 1 recours à l'inspecteur du travail ;
- 334 réunions de groupes de travail issus du CHSCT ;
- 242 réunions des CHSCT spéciaux.

Figure 5.3 – Nombre de réunions annuelles des CHSCT (en %)



► La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

Formation des membres du CHSCT

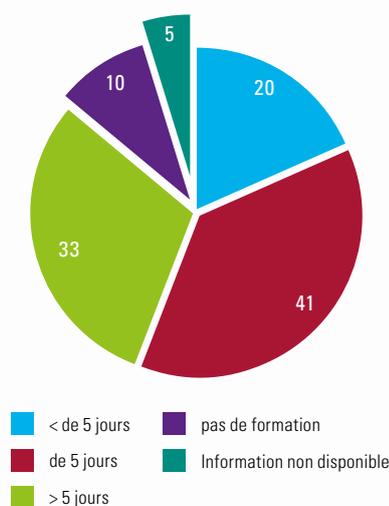
L'enquête 2018 montre que les 5 jours de formation des membres des CHSCT au cours de leur mandat, qui sont prévus par la réglementation, ont été organisés dans 68 % des 109 établissements ayant répondu à cette question.

Formation des acteurs de la prévention

En 2018, la formation initiale a concerné :

- 66 % des conseillers de prévention (contre 60 % en 2017 et 62 % en 2016) ;
- 68 % des assistants de prévention (contre 73 % en 2017 et 63 % en 2016).

Figure 5.4 – Répartition des établissements selon le nombre de jours de formation reçus par les membres titulaires ou suppléants des CHSCT depuis le début de leur mandat



► Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention

Tableau 5.3

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
% d'établissements avec conseillers de prévention	85	93	94	94	87	92	92	93	94	91	83	85
Nombre d'assistants de prévention	2 685	4 215	4 609	4 600	4 811	6 000	4 613	6 100	5 747	7 520	6 710	7 368

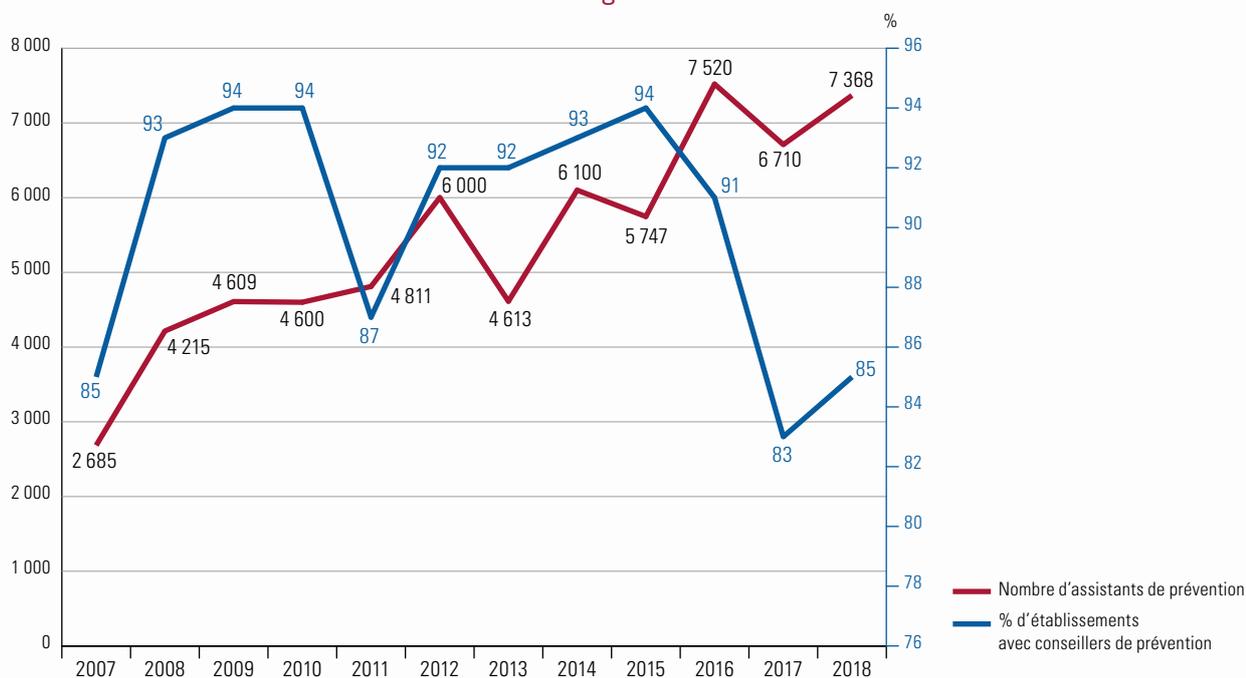
► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

Un conseiller de prévention est nommé dans 85 % des établissements (83 % en 2017) ; dans 74 % des cas, le conseiller est directement rattaché au chef d'établissement.

Les établissements possèdent un réseau conséquent d'assistants de prévention (AP) formés et répartis dans toutes les composantes. On compte un assistant de prévention en moyenne pour 28 agents, comme en 2017.

Les modalités d'animation du réseau des AP sont présentées en CHSCT dans 45 % des établissements.

Figure 5.5



► Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

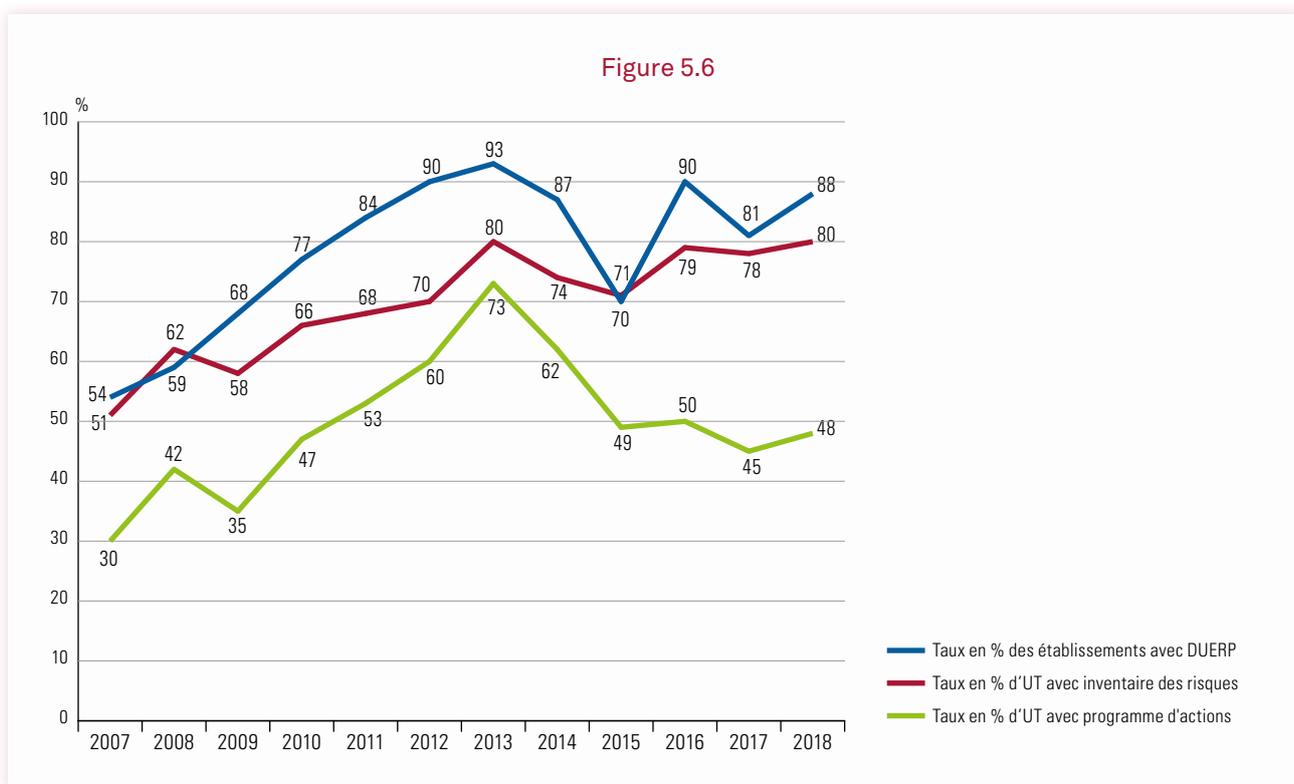
Tableau 5.4

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux en % des établissements avec DUERP	54	59	68	77	84	90	93	87	70	90	81	88
Taux en % d'UT avec inventaire des risques	51	62	58	66	68	70	80	74	71	79	78	80
Taux en % d'UT avec programme d'actions	30	42	35	47	53	60	73	62	49	50	45	48

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

Le taux de réalisation des documents uniques d'évaluation des risques est en progrès.

L'inventaire des risques psychosociaux (RPS) figure dans 33 % des UT dans lesquelles l'inventaire des risques a été réalisé.



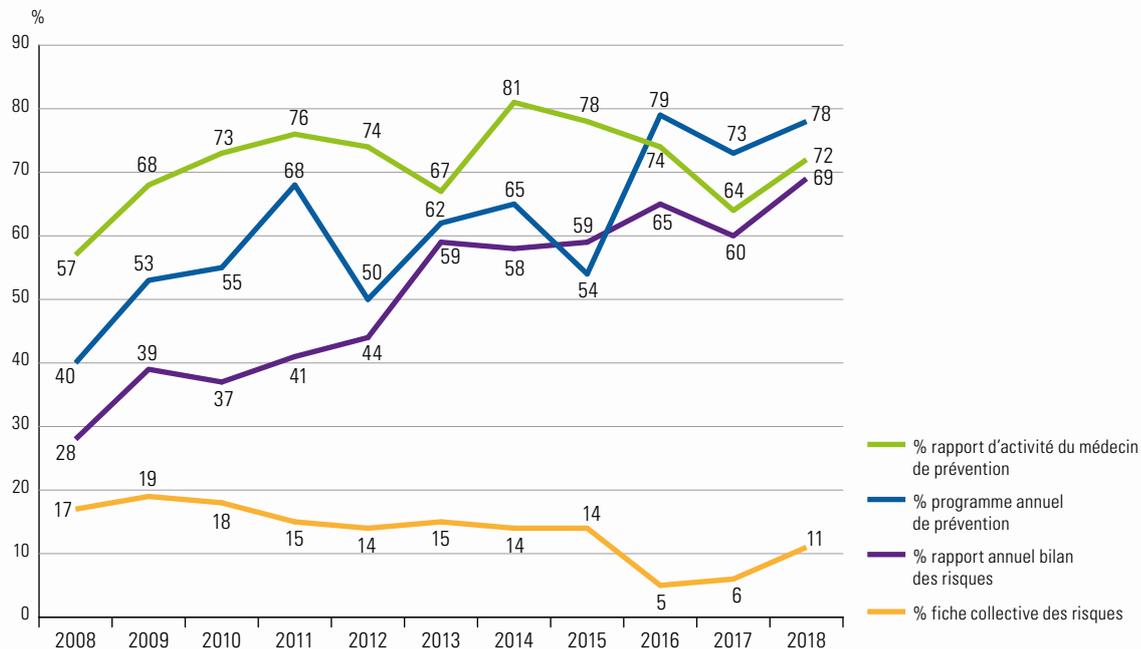
► Taux de réalisation des documents réglementaires

Tableau 5.5

Type de documents réalisés	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
% Rapport d'activité du médecin de prévention	57	68	73	76	74	67	81	78	74	64	72
% Programme annuel de prévention	40	53	55	68	50	62	65	54	79	73	78
% Rapport annuel bilan des risques	28	39	37	41	44	59	58	59	65	60	69
% Fiche collective des risques	17	19	18	15	14	15	14	14	5	6	11

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

Figure 5.7



► Les recours au droit de retrait

Tableau 5.6

Nombre de situations	Cas d'invocation du droit de retrait	Reconnaissance de l'exercice du droit de retrait	
		Reconnu	Non Reconnu
5	Danger lié à une manifestation		5
1	Présence d'un personnel psychologiquement instable		1
1	Un collègue présentant un comportement agressif au travail	1	
1	Violence verbale avec un usager		1
2	Problème d'évacuations en cas d'incendie	2	
1	Bruit	1	
1	Agression	1	
12	Total	5	7

L'enquête 2018 a permis d'identifier 12 exercices du droit de retrait (contre 6 en 2017).

► Source : Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018

► Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident

Tableau 5.7

2018	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 796	59	1 790	63	3 586	61	55 525	66	0
Mission	302	10	73	3	375	6	1 627	2	0
Trajet	950	31	975	34	1 925	33	26 954	32	1
Total	3 048		2 838		5 886		84 106		1

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2017.

Tableau 5.8

2017	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 496	68,2	1 684	66,9	3 180	67,5	49 286	69,1	0
Mission	105	4,8	64	2,5	169	3,6	2 000	2,8	0
Trajet	593	27,0	769	30,6	1 362	28,9	20 076	28,1	0
Total	2 194		2 517		4 711		71 362		0

Tableau 5.9

2016	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 620	68,0	1 546	64,9	3 166	66,5	50 321	69,2	-
Mission	132	5,5	63	2,6	195	4,1	2 174	3,0	1
Trajet	630	26,4	773	32,5	1 403	29,5	20 223	27,8	2
Total	2 382		2 382		4 764		72 718		3

Tableau 5.10

2015	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 388	70,8	1 303	65,2	2 691	68,0	34 244	62,4	
Mission	74	3,8	62	3,1	136	3,4	1 546	2,8	
Trajet	499	25,4	634	31,7	1 133	28,6	19 132	34,8	2
Total	1 961		1 999		3 960	-	54 922	-	2

Tableau 5.11

2014	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 019	71,3	1 208	69,9	2 227	70,6	30 138	66,2	-
Mission	32	2,2	33	1,9	65	2,1	1 314	2,9	-
Trajet	378	26,5	486	28,1	864	27,4	14 077	30,9	2
Total	1 429		1 727		3 156	-	45 529	-	2

La fréquence des accidents diminue légèrement (8,07 accidents pour 1 000 agents en 2018 contre 9,23 en 2017) ; la gravité des accidents augmente légèrement avec 0,19 journée d'arrêt pour 1 million d'heures travaillées en 2018 contre 0,17 en 2017.

► Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent

Tableau 5.12

2018	Technique		Administratif		Personnel Enseignant, Enseignant-chercheur, chercheur		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Service/travail	2 214	74,7	674	49,8	698	44,5	3 586	60,9
Mission	56	1,9	38	2,8	281	17,9	375	6,4
Trajet	693	23,4	642	47,4	590	37,6	1 925	32,7
Total accidents	2 963	50,3	1 354	23,0	1 569	26,7	5 886	-
Nombre d'agents	77 535	33,6	44 436	19,3	108 819	47,2	230 790	-
Rappel 2017								
Total accidents	2 914	61,9	987	21,0	810	17,2	4 711	-
Nombre d'agents	71 637	37,8	34 667	18,3	83 143	43,9	189 447	-
Rappel 2016								
Total accidents	2 761	58,0	1 052	22,1	951	20,0	4 764	-
Nombre d'agents	68 038	31,0	45 425	20,7	106 285	48,4	219 748	-
Rappel 2015								
Total accidents	2 308	58,3	897	22,7	755	19,1	3 960	-
Nombre d'agents	52 940	32,7	33 024	20,4	75 905	46,9	161 869	-

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

Comme les années précédentes, la fréquence et la gravité des accidents est plus importante chez les personnels techniques qui représentent 33,6 % des effectifs de l'enquête et totalisent 50,3 % des accidents de service, de travail et de trajet.

► Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature

Tableau 5.13

2018		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	2 000	794	334	161	742	278	129	101	6	369	4 914
	%	40,7	16,2	6,8	3,3	15,1	5,7	2,6	2,1	0,1	7,5	100

2017		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 135	462	155	84	519	139	76	35	5	389	2 999
	%	37,8	15,4	5,2	2,8	17,3	4,6	2,5	1,2	0,2	13,0	100

2016		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 536	681	266	112	556	260	117	60	7	374	3 969
	%	38,7	17,2	6,7	2,8	14,0	6,6	2,9	1,5	0,2	9,4	100

2015		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 065	648	260	94	552	269	99	51	19	380	3 437
	%	31,0	18,9	7,6	2,7	16,1	7,8	2,9	1,5	0,6	11,1	100

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2018. Le nombre d'accident de service ou du travail par nature ne correspond pas dans cet indicateur au volume d'accidents mentionné dans l'indicateur précédent, les établissements ayant répondu à l'enquête n'ayant pas tous renseigné la rubrique « nature des accidents ».

► Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles

Tableau 5.14

Type de maladies et numéro des maladies professionnelles du régime général	MP 2018						
	Nbre maladies prof. déclarées			Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt	
Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés	2						
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	6	1	0,5 %	0			
Ulcérations et dermatites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	10						
Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés	15	1	0,5 %	1	0,6 %	300	1,9 %
Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	19	3	1,5 %	1	0,6 %	0	0,0 %
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline	25						
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30	3	1,5 %	2	1,3 %	0	0,0 %
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	30 bis	5	2,4 %	5	3,1 %	447	2,8 %
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	42	2	1,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par l'aldéhyde formique (formol)	43						
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	57	174	84,5 %	139	86,9 %	13 664	86,8 %
Rhinites et asthmes professionnels	66	5	2,4 %	3	1,9 %	0	0,0 %
Lésions chroniques du ménisque	79	2	1,0 %	2	1,3 %	158	1,0 %
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	97						
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	98	3	1,5 %	1	0,6 %	25	0,2 %
Syndrome anxio-dépressif ou syndrome d'épuisement professionnel	/	7	3,4 %	6	3,8 %	1 156	7,3 %
Total		206		160		15 750	

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

► Les lignes en gras correspondent aux maladies qui ont été reconnues en 2018.

En 2018

Le ratio entre le nombre de maladies professionnelles reconnues et l'effectif des personnels concernés par l'enquête augmente légèrement avec 0,69 maladies professionnelles reconnues pour 1 000 agents en 2018, contre 0,62‰ en 2017 et 0,81‰ en 2016.

Les maladies liées aux gestes et postures de travail représentent toujours la majorité des maladies professionnelles (84,5% des maladies déclarées et 86,9% des jours d'arrêt).

7 maladies liées à l'amiante ont été reconnues en 2018, contre 2 en 2017 et 3 en 2016.

6 maladies en lien avec les risques psychosociaux (qualifiées par les établissements de syndrome anxio-dépressif ou de syndrome d'épuisement professionnel) ont été reconnues.

MP 2017						MP 2016					
Nbre maladies prof. déclarées		Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt		Nbre maladies prof. déclarées		Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt	
						1	0,6%	0			
3	2%	2	2%	0		1	0,6%	0			
						1	0,6%	1	0,7%		
1	1%	0		0		2	1,1%	1	0,7%	365	3,3%
2	1%	2	2%	4	0%	1	0,6%	1	0,7%	0	
						1	0,6%	0			
3	2%	2	2%	0		5	2,8%	3	2,0%	0	
						1	0,6%	0	0,0%		
2	1%	1	1%	0		2	1,1%	0			
1	1%	1	1%	365	6%						
141	89%	106	89%	11 671	96%	151	85,3%	135	91,2%	10 656	95,4%
1	1%	0		0		7	4,0%	5	3,4%	48	0,4%
1	1%	1	1%	70	1%	1	0,6%	0			
1	1%	1	1%	1	0%						
3	2%	3	3%	3	0%	3	1,7%	2	1,4%	97	0,9%
159		119		12 114		177		148		11 166	

► Les formations en santé et sécurité au travail

Tableau 5.15 – Le plan de formation des établissements comprend les formations à la sécurité suivantes (hors formations aux autorisations et habilitations réglementaires)

Thématiques abordées dans le plan de formation	Nombre de sessions de formation	Nombre total de participants
Formations générales à la santé et à la sécurité au travail (sécurité au poste de travail, dispositifs de protection, incendie, secourisme...)	2 536	21 008
Formations lors de l'entrée en fonction des agents ou suite à un changement de fonction, de technique ou de matériel	383	5 734
Formations liées aux risques particuliers (CMR, ATEX, agents biologiques...)	562	4 162

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2018.

Les autorisations et les habilitations réglementaires ont été délivrées dans 65 % des établissements (contre 64 % en 2017).

6. L'ACTION SOCIALE

Ce chapitre présente les dépenses d'actions sociales effectuées pour les agents titulaires et contractuels dans l'enseignement supérieur au cours de l'année 2018. Élément de la gestion des ressources humaines, l'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle ; elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

Ces données 2018 sont issues d'une enquête déclarative réalisée en 2019 auprès des établissements d'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires. En raison du contexte sanitaire, il n'a pas été possible de déployer cette enquête pour recenser les dépenses d'actions sociales 2019.

L'action sociale vise donc à améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille dans différents domaines (handicap, enfance et loisirs, famille, logement, restauration...) ainsi qu'à faire face à des situations difficiles.

Les prestations sociales qui ont été versées au bénéfice des agents relèvent soit de prestations interministérielles à réglementation commune, soit de prestations d'initiative locale versées pour répondre aux besoins spécifiques localement repérés par les établissements.

- 18 534 395 € ont été consacrés aux différentes prestations sociales en 2018 et 1 761 615 € au titre des secours aux agents.

► Les dépenses selon le type d'actions sociales

Tableau 6.1 – Le nombre de bénéficiaires titulaires et contractuels et le montant des prestations sociales en 2018

Type d'action	Nombre de bénéficiaires	Dépenses (en €)
Aide aux parents d'enfants handicapés	1 271	1 813 318
Aide aux vacances, loisirs, culture	55 725	4 764 498
Aide à l'enfance et aux études	6 355	2 093 768
Aide au logement	736	440 026
Environnement professionnel	5 043	897 529
Environnement privé	5 249	1 267 231
Restauration		7 258 026
Total	74 379	18 534 395

► Sources : Enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires - Bureaux DGRH C1-3 et C1-1.

► Le champ de l'enquête par « type d'actions sociales » ne permet pas de définir précisément celles relevant de la réglementation interministérielle et celles d'initiatives locales puisque ces dernières peuvent venir abonder ou compléter les prestations sociales à réglementation interministérielle.

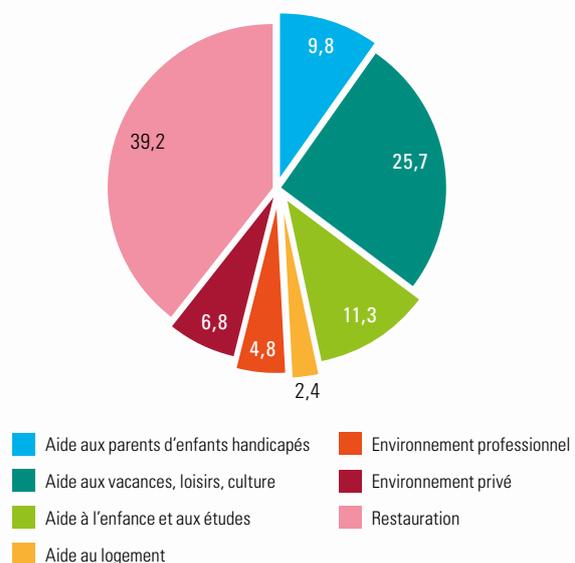
► Le taux de réponse à l'enquête est de 84,9 % représentant 93,3 % des effectifs titulaires et contractuels.

► Présentation des différents type d'action sociale :

- les aides aux enfants handicapés, dont l'objectif est de faciliter l'intégration sociale, ne sont pas soumises à condition de ressources. Elles comprennent trois prestations : l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, l'allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans et l'allocation pour les séjours en centres spécialisés.
- l'aide aux vacances, loisirs et culture comprend l'aide aux séjours d'enfants dans le cadre des vacances individuelles ou en famille, l'aide aux séjours collectifs et l'aide à l'accès à des activités de loisirs culturels et sportifs.
- l'aide à l'enfance et aux études comprend la garde des jeunes enfants notamment dans le cas d'horaires atypiques ou décalés ainsi que la réservation de places en crèches, l'aide aux études, l'aide aux séjours liés au développement éducatif et à l'insertion en milieu scolaire...
- l'aide au logement est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (notamment l'installation des personnes nouvellement nommées dans une académie). Elle permet de financer une partie des frais de caution, d'agence, de déménagement ou encore l'achat de l'équipement de première installation.
- environnement professionnel : aide pour les difficultés liées à une situation spécifique, aide aux nouveaux arrivants, accompagnement de la sortie de carrière, etc.
- environnement privé : soutien aux agents en difficulté d'ordre familial (divorce, monoparentalité) ou de santé, aide juridique, etc.
- l'aide restauration est destinée, par le biais de subventions de fonctionnement et d'équipement, à la participation aux dépenses de fonctionnement et à l'achat et au renouvellement de matériels de cuisine des restaurants administratifs et inter-administratifs. L'établissement participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs, qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

18 534 395 € ont été consacrés aux dépenses de prestations sociales en 2018 dans l'enseignement supérieur, les dépenses concernant la « restauration » représentant 39,2 % de ces dépenses. Viennent ensuite « l'aide aux vacances, loisirs, culture » et « l'aide à l'enfance et aux études » avec respectivement 25,7 % et 11,3 % des dépenses.

Figure 6.1 – La répartition des dépenses de prestations sociales dans l'enseignement supérieur (en %)



► Les dépenses au titre des secours aux agents

Tableau 6.2 – Le nombre de bénéficiaires titulaires et contractuels et le montant des secours (aides exceptionnelles) en 2018

Nombre d'agents bénéficiaires titulaires et contractuels	2 802
Nombre de dossiers retenus	2 853
Montant total des secours attribués (en euros)	1 761 615 €
Montant maximum accordé (en euros)	4 700 €
Montant moyen accordé (en euros)*	617 €

► Sources : Enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires – Bureaux DGRH C1-3 et C1-1.

► Le taux de réponse à l'enquête est de 84,9 % représentant 93,3 % des effectifs titulaires et contractuels.

► Méthode de calcul du montant moyen accordé : ce montant moyen correspond à la somme des moyennes renseignées par les établissements rapportée au nombre d'établissements ayant renseigné la moyenne.

Des secours (aides exceptionnelles non remboursables) sont proposés aux personnels en vue de répondre aux difficultés passagères qu'ils rencontrent. Le montant moyen des secours accordés aux agents dans l'enseignement supérieur en 2018 est de 617 €.

7 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Ce chapitre présente les moyens humains accordés aux syndicats, les résultats des derniers scrutins du CTMESR et du CTU ainsi que la répartition des représentants du personnel au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur et la recherche.

- ▶ 529 ETP correspondent au crédit temps syndical pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les décharges de service accordées en 2019 s'élèvent à 356,1 ETP.
- ▶ Parmi les représentants du personnel, au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur, 60,8% des titulaires et 60,8% des suppléants sont des femmes.



► Les moyens humains accordés aux syndicats

Tableau 7.1 – Attribution des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019-2020

Dénomination des organisations syndicales	MESRI* en ETP Décharges consommés	Répartition par genre des décharges (en %)		MESRI en CTS* (ETP) Dotation initiale
		Hommes	Femmes	
SNPTES	78,91	53,0	47,0	126,07
CGT	96,03	51,7	48,3	101,89
Sgen-CFDT	47,84	50,5	49,5	96,85
FSU	55,68	55,8	44,2	69,88
Unsa	21,41	47,3	52,8	41,91
Sud-éducation & Sud Recherche EPST	17,40	61,5	38,5	36,38
FNEC-FP-FO	27,26	61,1	38,9	34,59
CFTC	3,69	36,8	63,2	6,96
CFE-CGC	3,25	52,2	47,8	4,04
SAGES	1,72	100,0	0,0	3,02
SPLN-SUP	0,86	30,0	70,0	2,30
SPEG	1,49	44,4	55,6	2,21
SNALC	0,51	50,0	50,0	2,12
FAEN	0,08	100,0	0,0	0,75
Total	356,1	56,7%	43,3%	529,0

► Source : DGRH F2 - Département du droit syndical et de la veille sociale.

► CTS = Crédit temps syndical.

► Les décharges de service accordées dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les EPST ont été attribuées en 2019-2020 conformément aux dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (modifié), suite aux élections professionnelles de 2014.

Un contingent global de crédit de temps syndical est déterminé, pour le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à partir du cumul des effectifs des électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections au comité technique ministériel de chacun des deux départements ministériels (arrêté du 30 août 2012 portant application au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions de l'article 18 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié et l'article 16-1 du décret n°2012-224 du 16 février 2012).

Le contingent des droits syndicaux est attribué sur la base du nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales pour chacun des 2 comités techniques ministériels (CTMEN - CTMESR) et de son prorata par rapport au cumul des électeurs.

Le crédit de temps syndical (article 16 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié) est fixé annuellement par arrêté interministériel de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ou des ministres intéressés.

La répartition entre les organisations syndicales est effectuée compte tenu de leur représentativité, appréciée de la manière suivante :

- la moitié du contingent ministériel résultant de l'application du barème est répartie entre les organisations syndicales représentées au comité technique ministériel, en fonction du nombre de sièges qu'elles détiennent ;
- l'autre moitié est répartie entre toutes les organisations syndicales ayant présenté leur candidature à l'élection du comité technique ministériel, proportionnellement au nombre de voix qu'elles ont obtenues.

Chaque organisation syndicale peut utiliser son contingent de crédit de temps syndical au titre de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement supérieur, selon son souhait.

► **Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2018**

Cet indicateur présente la répartition des suffrages entre les organisations syndicales candidates et la répartition des sièges au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et au Comité

technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU), issues des élections de décembre 2018.

Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTMESR

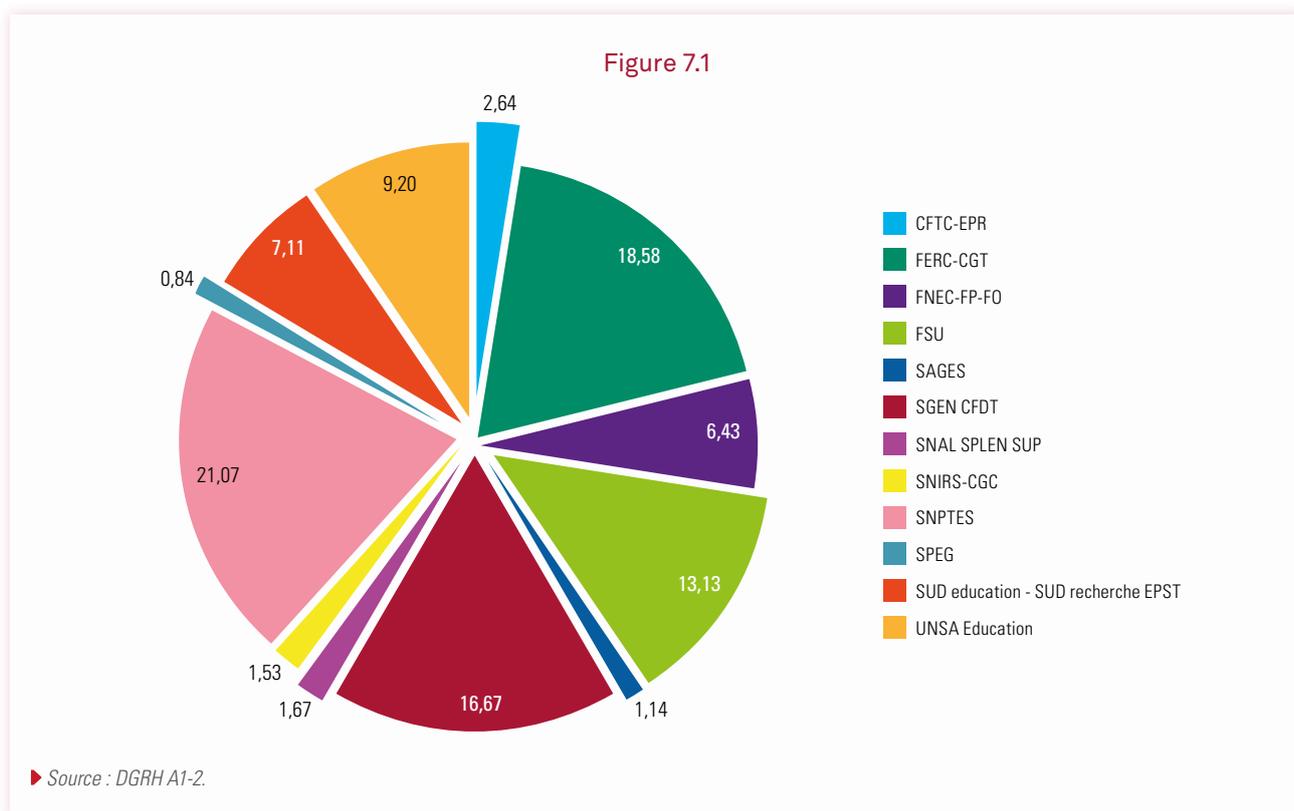
Le scrutin du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déroulé le 6 décembre 2018 dans 202 établissements.

affectés dans les services relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures le 6 décembre 2018, dans 194 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les personnels de 8 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs, ainsi que les ITRF et les personnels de bibliothèque

Le taux de participation s'élève à 30,51 % (83 638 votants pour 274 108 inscrits).

La répartition des suffrages entre les douze organisations syndicales candidates est la suivante :



La répartition des sièges est la suivante :

Figure 7.2-a – Nombre de siège en 2018 (15)

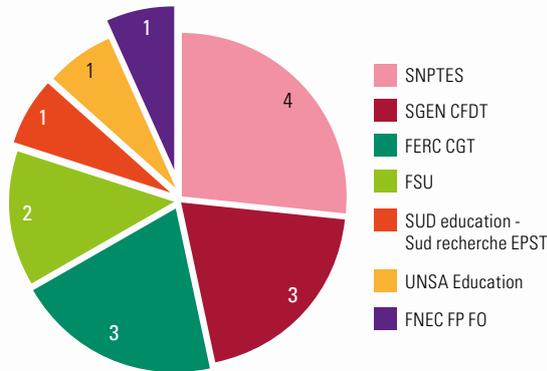
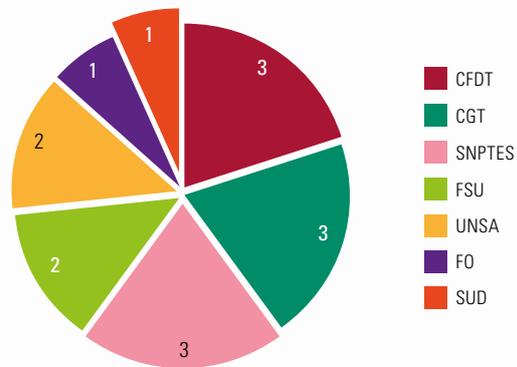


Figure 7.2-b – Nombre de sièges en 2014 (15)



Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTU

Le scrutin au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires (CTU) s’est déroulé le 6 décembre 2018 dans 146 établissements d’enseignement supérieur et de recherche.

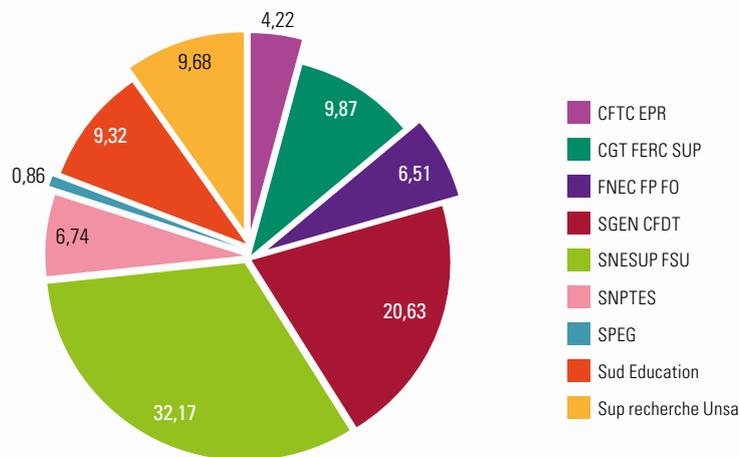
Ce scrutin s’est déroulé à l’urne, de 9 heures à 17 heures, dans 121 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs de 19 établissements disposant d’un faible nombre d’élec-

teurs ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Le taux de participation s’élève à 23,86% (11 684 votants pour 48 965 inscrits).

La répartition des suffrages entre les neuf organisations syndicales candidates est la suivante :

Figure 7.3 – Répartition des suffrages



La répartition des sièges est la suivante :

Figure 7.4-a – Nombre de sièges en 2018 (10)

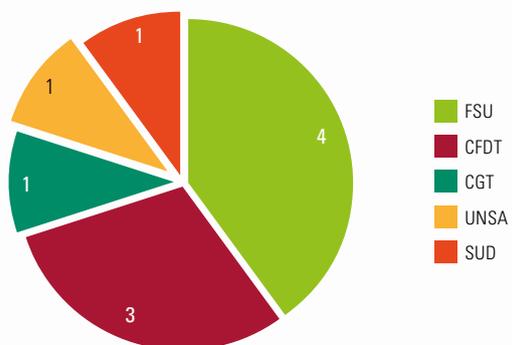
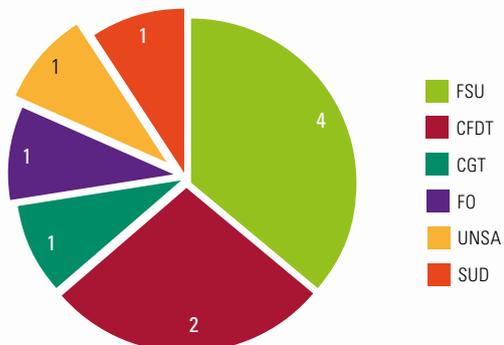


Figure 7.4-b – Nombre de sièges en 2014 (10)



* Aucun siège pour la CFTC

► Source : DGRH A1-2.

► La répartition par genre des représentants du personnel (titulaires et suppléants) au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur – Année universitaire 2019-2020



Tableau 7.2

Instances nationales	Nombre de sièges titulaires	Nombre de représentantes femmes			
		Membres titulaires	Membres suppléants	% titulaires	% suppléants
Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CTMESR)	15	7	3	47%	20%
Comité technique des personnels enseignants de statut universitaire (CTU)	10	6	3	60%	30%
Comité national d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'enseignement supérieur (CHSCTMESR)	7	3	5	43%	71%
La composition des CAPN des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation					
CAPN des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) et des chargés d'EPS (PEPS) *	9	4	4	44%	44%
CAPN commune aux institutrices et professeurs des écoles (PE)	10	8	7	80%	70%
CAPN des psychologues de l'éducation nationale (PSYEN) *	9	8	8	89%	89%
CAPN des professeurs de lycée professionnel (PLP) *	10	7	4	70%	40%
CAPN des professeurs de chaire supérieure (Chaire Sup) *	4	2	1	50%	25%
CAPN des professeurs certifiés et des Adjoints d'enseignement (AE) *	19	11	9	58%	47%
CAPN des Conseillers principaux d'éducation (CPE) *	9	5	7	56%	78%
CAPN des professeurs agrégés (Agrévés) *	10	5	5	50%	50%
La composition des CAPN des personnels administratifs et techniques					
CAPN des attachés d'administration de l'Etat (AAE)	10	4	6	40%	60%
CAPN des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	10	6	8	60%	80%
CAPN des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	11	9	9	82%	82%
CAPN des agents techniques (ATEE)	8	3	3	38%	38%
La composition des CAPN des personnels sociaux et de santé					
CAPN des médecins de l'Education nationale (MED)	5	4	4	80%	80%
CAPN des infirmières de l'éducation nationale (catégorie B) (INFEN)	2	2	2	100%	100%
CAPN des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (catégorie A) (INFENES)	9	8	8	89%	89%
CAPN des assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE)	6	5	6	83%	100%
CAPN des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (CTSSAE)	2	2	2	100%	100%
La composition des CAPN des personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation					
CAPN des ingénieurs de recherche (IGR)	8	4	3	50%	38%
CAPN des ingénieurs d'études (IGE)	7	3	2	43%	29%
CAPN des assistants ingénieurs (ASI)	4	0	2	0%	50%
CAPN des techniciens de recherche et de formation (TRF)	10	7	8	70%	80%
CAPN des adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF)	11	8	7	73%	64%
La composition des CAPN des personnels de bibliothèques					
CAPN des conservateurs généraux de bibliothèques (CGEN BIB)	2	1	1	50%	50%
CAPN des conservateurs de bibliothèques (CBIB)	4	3	3	75%	75%
CAPN des bibliothécaires (BIB)	3	2	3	67%	100%
CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés (BIBAS)	6	5	5	83%	83%
CAPN des magasiniers des bibliothèques (Mag. BIB)	7	2	6	29%	86%
Total	237	144	144	60,8	60,8

► Source : DGRH F2 - Département du droit syndical et de la veille sociale

► * Premiers suppléants uniquement. Les CAP Enseignants ont des premiers et des seconds suppléants

Nombre de représentants hommes			
Membres titulaires	Membres suppléants	% titulaires	% suppléants
8	12	53 %	80 %
4	7	40 %	70 %
4	2	57 %	29 %
5	5	56 %	56 %
2	3	20 %	30 %
1	1	11 %	11 %
3	6	30 %	60 %
2	3	50 %	75 %
8	10	42 %	53 %
4	2	44 %	22 %
5	5	50 %	50 %
6	4	60 %	40 %
4	2	40 %	20 %
2	2	18 %	18 %
5	5	63 %	63 %
1	1	20 %	20 %
0	0	0 %	0 %
1	1	11 %	11 %
1	0	17 %	0 %
0	0	0 %	0 %
4	5	50 %	63 %
4	5	57 %	71 %
4	2	100 %	50 %
3	2	30 %	20 %
3	4	27 %	36 %
1	1	50 %	50 %
1	1	25 %	25 %
1	0	33 %	0 %
1	1	17 %	17 %
5	1	71 %	14 %
93	93	39,2	39,2

ANNEXES

► Annexe 1 : Pour en savoir plus

Les publications de la DGRH relatives aux personnels exerçant dans l'enseignement supérieur sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

► sur la page « Bilans et statistiques » :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

Les publications des bilans sociaux des EPST sont disponibles sur :

► CNRS : <https://drh.cnrs.fr/le-bilan-social-et-parite/>

► IFSTTAR : www.ifsttar.fr/ressources-en-ligne/nos-documents-cles/bilan-social

► INED : www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/documents-de-reference

► INRAE : <https://jobs.inrae.fr/actualites/bilan-social>

► INRIA : www.inria.fr/fr

► INSERM : <https://rh.inserm.fr/pages/bilan-social.aspx>

► IRD : www.ird.fr/

Œuvres universitaires et scolaires
CNOUS
CROUS d'Aix-Marseille
CROUS d'Amiens
CROUS d'Orléans-Tours
CROUS de Besançon
CROUS de Bordeaux
CROUS de Caen
CROUS de Clermont-Ferrand
CROUS de Corse
CROUS de Créteil
CROUS de Dijon
CROUS de Grenoble
CROUS de La Réunion
CROUS de Lille
CROUS de Limoges
CROUS de Lyon
CROUS de Montpellier
CROUS de Nancy-Metz
CROUS de Nantes
CROUS de Nice
CROUS de Paris
CROUS de Poitiers
CROUS de Reims
CROUS de Rennes
CROUS de Rouen
CROUS de Strasbourg
CROUS de Toulouse
CROUS de Versailles
CROUS des Antilles-Guyane

COMUE
COMUE Bourgogne - Franche-Comté
COMUE HéSam
COMUE Normandie Université
COMUE Paris Est
COMUE Université Confédérale Léonard de Vinci
COMUE Université de Lyon
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
COMUE Université Paris Lumières

Universités pluridisciplinaires hors santé
Centre universitaire de formation et de recherche – Mayotte
Institut national universitaire JF Champollion
Université d'Artois
Université d'Avignon
Université de Bretagne-Sud
CY Cergy Paris Université
Université de Chambéry – Savoie
Université de Corse – Pasquale Paoli
Université de la Nouvelle-Calédonie
Université de la Polynésie Française – Tahiti
Université de La Rochelle
Université de Mulhouse – Haute Alsace
Université de Nîmes – Unîmes
Université de Pau – Pays de l'Adour
Université de Perpignan – Via Domitia
Université de Toulon – Sud Toulon Var
Université Polytechnique Hauts-de-France
Université d'Evry Val d'Essonne
Université d'Orléans
Université du Havre
Université du Littoral – Côte d'Opale
Université du Mans – Maine
Université Gustave Eiffel

Grands établissements
Collège de France
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
École des hautes études en santé publique de Rennes (EHESP)
École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
École nationale des Chartes (ENC)
École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Lyon (ENSSIB)
École normale supérieure de Paris-Saclay
École normale supérieure de Lyon
École normale supérieure de Paris
École normale supérieure de Rennes
École pratique des hautes études (EPHE)
Institut de France
Institut de physique du globe de Paris (IPGP)
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Observatoire de la Côte d'Azur
Observatoire de Paris
Universcience

Écoles d'ingénieur
Centrale Lille Institut
CentraleSupélec
Chimie ParisTech (École nationale supérieure de chimie de Paris)
École centrale de Lyon
École centrale de Marseille
École centrale de Nantes
École d'ingénieurs SIGMA Clermont
École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)
École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE)
École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)
École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM)
École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR)
École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (ENSEA)
École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA)
École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENS2M)
École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (ENSAIT)
École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM)
École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise d'Evry (ENSIIE)
École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire (INSA CVL)
Institut national des sciences appliquées de Lyon
Institut national des sciences appliquées de Rennes
Institut national des sciences appliquées de Rouen
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
Institut national des sciences appliquées de Toulouse
Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France
Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon)
Institut polytechnique de Bordeaux (IPB)
Institut polytechnique de Grenoble (IPG)
Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca)
Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)
Université de technologie de Compiègne (UTC)
Université de technologie de Troyes (UTT)

BILAN SOCIAL 2019-2020

DU MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- ▶ **Chapitre 1** Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur
- ▶ **Chapitre 2** Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique – EPST)
- ▶ **Chapitre 3** Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur et la recherche (EPST)
- ▶ **Chapitre 4** Les métiers dans l'enseignement supérieur et la formation des personnels
- ▶ **Chapitre 5** Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche
- ▶ **Chapitre 6** L'action sociale
- ▶ **Chapitre 7** Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche
- ▶ **Annexes**

IMPRIM'VERT®

↓ Entièrement téléchargeable sur
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

ISBN 978-2-11-167433-2
e-ISBN 978-2-11-167434-9



9 782111 674332